

**Un mouvement contre le jeu d'argent.  
La production d'un loisir controversé  
en problème public  
(Vancouver, 1994-2004)**

Thèse présentée par **Claudia Dubuis**

Pour l'obtention du titre de Docteur en sciences humaines  
À l'Institut d'ethnologie, Faculté des lettres et sciences humaines,  
Université de Neuchâtel.

Soutenue le 18 février 2010

Jury :

**Prof. Ellen Hertz**, Institut d'ethnologie, Université de Neuchâtel,  
directrice de thèse.

**Prof. Ola Söderström**, Institut de géographie, Université de  
Neuchâtel, rapporteur.

**Prof. Bernard Lahire**, Section sociologie, Ecole Normale Supérieure  
de Lyon, rapporteur.

**Faculté des lettres et  
sciences humaines**

**Le doyen**

- Espace Louis-Agassiz 1
- CH-2000 Neuchâtel

## IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de Mme Ellen Hertz, directrice de thèse, professeure ordinaire d'ethnologie à l'Université de Neuchâtel ; M. Ola Söderström, professeur, Institut de géographie, Université de Neuchâtel ; M. Bernard Lahire, professeur, Section sociologie, Ecole Normale Supérieure de Lyon, autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Claudia Dubuis, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 18 février 2010



Le doyen  
Laurent Tissot

## Résumé

Dans le contexte d'une forte croissance mondiale des formes commercialisées des jeux d'argent, largement considérées aujourd'hui comme l'un des secteurs légitimes de l'industrie du divertissement, diverses formes d'opposition ont émergé dans le courant des années quatre-vingt-dix en Amérique du Nord. Elles se manifestent souvent au sein des institutions chargées de légiférer ces pratiques, dans les débats parlementaires ou, parfois, sous la pression de groupes de lobby. Mais, dans le même temps, des coalitions d'opposition publique ont émergé un peu partout aux États-Unis et au Canada sans toutefois réussir à construire un mouvement social à large échelle. Elles se sont constituées le plus souvent lors de campagnes locales lancées pour faire échouer des modifications de législation ou contre certains projets spécifiques, et elles prennent la plupart du temps un caractère peu organisé et sporadique.

C'est l'une de ces coalitions qui a été observée dans la région de Vancouver, au Canada, sous la forme d'une étude de cas approfondie à partir d'une série de controverses qui se sont succédées sur plusieurs années. Le mouvement anti-jeu local analysé est abordé comme l'expression d'un engagement citoyen et politique qui prend forme dans un processus de dénonciation des pratiques de jeu d'argent en tant que « problèmes publics ». De ce fait, l'approche choisie s'appuie principalement sur le champ théorique de la construction sociale des problèmes publics et sur le domaine de la sociologie politique qui porte sur la question l'engagement militant. Cette thèse a donc pour objectif principal de montrer comment le mouvement s'est constitué, d'identifier les principaux groupes d'acteurs collectifs et leurs moyens d'action et, enfin, de dégager les rhétoriques anti-jeu produites au cours des mobilisations successives.

On peut estimer que les conditions qui rendent des acteurs sociaux mobilisables dans une telle cause reposent avant tout sur une appartenance préalable à un réseau militant, principalement associatif, mais également politique ou religieux. Les interpellations militantes anti-jeu ne mettent plus tant en question les bases morales d'une activité longtemps considérée comme un « vice » (parfois au nom d'arguments religieux) que ses réelles contributions

sociétales. Le mode d'entrée dans la mobilisation et la poursuite de l'action ont donc reposé avant tout sur une dénonciation fondée sur des arguments d'ordre économique (impact, emplois créés, coûts sociaux, aménagement de l'espace urbain). C'est bien dans ce registre présenté comme rationnel (par opposition à moral) que ce militantisme, qui s'appuie sur les ressources de l'expertise et de la science, est mis en œuvre de la manière la plus manifeste en assimilant l'économie du jeu à une économie fondamentalement illégitime et en s'appuyant sur une rhétorique à forte teneur anti-capitaliste. Enfin, contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer étant donné la prégnance actuelle de la notion de dépendance, on remarque que les militants font assez peu recours à cette dernière en tant que catégorie médicale, en partie parce qu'elle ne s'est pas encore fortement imposée socialement au moment où l'enquête a été menée. En réalité, ils l'articulent plus largement à des contenus de critique sociale avec une remise en question de la consommation et de l'expansion de l'industrie des loisirs.

L'apport de cette thèse réside tout d'abord dans l'originalité de son objet auquel extrêmement peu de recherches (sinon quelques fragments de recherches) ont été consacrées. Surtout, elle présente l'intérêt de combiner de manière inédite une enquête ethnographique à l'approche constructiviste de la sociologie des problèmes publics, et principalement aux travaux du sociologue Joseph Gusfield. Enfin, elle rend visible un corpus de littérature scientifique anglo-saxonne sur le jeu d'argent, très méconnue dans les pays francophones.

*Mots-clefs* : anthropologie, mouvement d'opposition au jeu d'argent, construction des problèmes publics, engagement militant, casinos, loisirs, critique anti-capitaliste, Amérique du Nord, Vancouver.

*Key-words* : anthropology, anti-gambling movement, social construction of public problems, activism, casinos, leisure, critique of capitalism, North America, Vancouver.

«I couldn't exactly put in words what I was looking for, but I began searching in principle for it, over at the New York Public Library, a monumental building with marble floors and walls, vacuous and spacious caverns, vaulted ceiling. [...] In one of the upstairs reading rooms I started reading articles in newspapers on microfilm from 1855 to about 1865 to see what daily life was like. I wasn't so much interested in the issues as intrigued by the language and rhetoric of the times. [...] It wasn't like it was another world, but the same one only with more urgency, and the issue of slavery wasn't the only concern. There were news items about reform movements, antigambling leagues, rising crime, child labor, temperance, slave-wage factories, loyalty oaths and religious revivals. You get the feeling that the newspapers themselves could explode and lighting will burn and everybody will perish ».

Bob Dylan, *Chronicles*

## TABLE DES MATIERES

Préface et remerciements.....	9
Acronymes .....	12
PARTIE I. UN MOUVEMENT HETEROGENE : APPROCHE ET CONSTRUCTION DE L'OBJET	
<b>Chapitre 1. Un mouvement porteur d'un problème public .....</b>	<b>15</b>
<i>L'industrie du jeu d'argent</i> .....	19
Les sociologies du jeu d'argent : entre « problème social » et « problème sociologique » ...	21
Une approche du mouvement par la sociologie des problèmes publics .....	26
<i>La dimension publique des problèmes sociaux</i> .....	29
<i>La production des problèmes publics comme processus</i> .....	33
<i>Une perspective relationnelle : mise en rapport entre groupes porteurs des problèmes</i> ..	36
<i>Le travail sur les intérêts</i> .....	39
<b>Chapitre 2. Les ligues anti-jeu dans le monde anglo-saxon.....</b>	<b>43</b>
La National Anti-Gambling League (NAGL) : une ligue d'opposition britannique au tournant du XX <sup>e</sup> siècle .....	46
<i>Une stigmatisation des pratiques populaires</i> .....	50
<i>La poursuite du mouvement au XX<sup>e</sup> siècle : une orientation scientifique</i> .....	52
Un mouvement contemporain nord-américain : la National Coalition Against Legalized Gambling (NCALG) .....	54
Les débats publics et les mouvements anti-jeu dans le contexte canadien .....	60
<b>Chapitre 3. Une démarche par itération .....</b>	<b>64</b>
Une enquête par étude de cas.....	64
La production du matériau dans une enquête « à contretemps » .....	67
Une collecte documentaire en vue de la contextualisation de l'objet.....	71
Le rapport subjectif à l'objet.....	74
<b>Chapitre 4. La constitution du mouvement local .....</b>	<b>79</b>
Les groupes d'opposition au jeu .....	80
Les associations « généralistes » : une expression d'intérêts ambivalents .....	84
<i>Défense d'un modèle local de répartition des bénéfices du jeu</i> .....	88
Les fonctionnaires municipaux .....	95
Le bornage temporel du mouvement : chronologie des controverses et des débats publics ..	99
<i>Des polémiques constantes</i> .....	101
<i>1994 : première controverse, émergence du mouvement</i> .....	104
<i>1995 – 1996 : entre deux mobilisations</i> .....	108
<i>1997 : une deuxième vague de mobilisations</i> .....	109

<i>1998 – 2004 : nouveaux débats</i> .....	111
Thématique des principaux problèmes portés sur dix ans .....	113
La question de l'hétérogénéité du mouvement .....	118

## PARTIE II. STRATEGIES ET ACTIONS MILITANTES : HOMOLOGIES ET DIVERGENCES

<b>Chapitre 5. Des engagements religieux ?</b> .....	<b>123</b>
La position ambivalente des églises : entre dogme et pratiques sociales .....	126
Place des croyances religieuses dans le mouvement de Vancouver .....	128
<i>Un pasteur modéré : des engagements multiples</i> .....	132
<i>Une femme protestante d'origine chinoise : un premier engagement public</i> .....	135
<b>Chapitre 6. Un travail de politisation</b> .....	<b>143</b>
Un contexte social sensible : des scandales politiques-moraux .....	145
Une mobilisation réactive ? .....	150
La politisation progressive d'un objet résiduel .....	153
Des carrières militantes .....	155
<i>Un engagement entre calcul individuel et désintéressement</i> .....	164
Une politisation des acteurs par le milieu associatif .....	169
Les fonctionnaires : des militants ? .....	176
<b>Chapitre 7. Construction de la coordination et moyens d'action</b> .....	<b>187</b>
Une congruence militante .....	189
Un répertoire d'action classique .....	195
<i>Les manifestations publiques</i> .....	197
<i>Entre auditions publiques et activités de lobbying</i> .....	203
<i>Le rapport aux médias</i> .....	205
Un « élan émotionnel » : la construction d'une indignation collective .....	208
<b>Chapitre 8. Le recours à l'expertise : un registre central d'action</b> .....	<b>211</b>
Un militantisme de dossier .....	211
<i>Le rapport de la task force : un relais central dans la constitution du mouvement</i> .....	213
Une bataille de sondages, de rapports, d'expertises et de contre-expertises .....	216
Au centre des enjeux : la désignation du bon expert .....	221
<i>Le rôle d'un espace savant : les « gaming studies »</i> .....	224
Entre discours savant et discours militant .....	226

## PARTIE III. DE NOUVELLES RHÉTORIQUES ?

<b>Chapitre 9. Les rhétoriques anti-jeu : d'anciens registres critiques réactualisés ?</b> .....	<b>230</b>
Un nouveau cadre économique : vers une critique anti-capitaliste .....	231
<i>Une proposition de développement alternatif</i> .....	237

<i>La discussion savante du rapport entre jeu d'argent et capitalisme</i> .....	239
<i>Une valorisation du loisir rationnel</i> .....	242
Un problème solidifié : la dépendance au jeu .....	244
<i>Émergence historique et imposition d'un concept</i> .....	245
<i>Construction et réappropriation de la notion par le mouvement anti-jeu</i> .....	248
<i>Réorientations rhétoriques</i> .....	251
<i>Contre la stigmatisation des joueurs, une dénonciation du gouvernement</i> .....	252
<b>Conclusion</b> .....	<b>257</b>

## ANNEXES

Annexe 1. Archives consultées et autres sources .....	262
Annexe 2. Observation de meetings et d'activités publiques .....	263
Annexe 3. Liste des entretiens .....	264
Annexe 4. Canevas d'entretien .....	266

## BIBLIOGRAPHIE

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Les municipalités du Greater Vancouver Regional District (GVRD) en 2004 .....	13
Figure 2. Quartiers de Vancouver .....	86
Figure 3. Plan du Downtown Eastside et des quartiers adjacents .....	86
Figure 4. Dessin de presse sur le "bingogate" .....	147
Figure 5. Dessin de presse sur le "bingogate" .....	147
Figure 6. Projection orthographique du complexe du Seaport Centre .....	199
Figure 7. Tract annonçant l'une des manifestations contre le Seaport Centre .....	201
Figure 8. Dessin de presse ironisant sur l'économie casinotière .....	236
Figure 9. Vision alternative pour le front de mer .....	238

## TABLEAUX

Tableau 1. Brève chronologie des mobilisations anti-jeu à Vancouver entre 1994 et 2004 .....	18
Tableau 2. Mouvements anti-jeu en Amérique du Nord .....	45
Tableau 3. Multipositionnalité des militants anti-jeu .....	185

## Préface et remerciements

Cette thèse s'inscrit dans la tradition anthropologique qui implique une immersion de longue durée dans un terrain ; par ailleurs, elle porte sur un domaine thématique peu exploré, celui des mouvements d'opposition au jeu d'argent en Amérique du Nord et, partant, de résistance à une puissante industrie du jeu. Pour cette raison, il a ainsi fallu un certain nombre d'années pour mener à bien ce travail. Mais ce délai m'a surtout permis d'observer quasiment en temps réel l'émergence puis la montée en puissance de la notion de dépendance au jeu d'argent, ainsi que la circulation internationale de cette notion.

Le processus décrit ressemble à un processus qui s'est déroulé en Suisse. Le thème de cette recherche m'a du reste été largement inspiré par une votation populaire qui a eu lieu début des années quatre-vingt-dix sur l'autorisation des grands jeux, après un moratoire de plus de soixante ans. Le débat sur le jeu d'argent et sur les casinos en Suisse s'est développé sur des axes rhétoriques assez similaires à ceux qui se sont développés en Amérique du Nord tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Si je me suis focalisée sur le cas nord-américain étudié, j'ai ajouté en notes de bas de page les proximités relevées avec le cas suisse.

L'approche choisie s'appuie sur les champs théoriques de la construction sociale des problèmes publics et celle de la sociologie politique de l'engagement militant. Ce travail s'inscrit donc dans le cadre d'une anthropologie politique. Mais il se rapproche également des nouveaux terrains de l'anthropologie économique et la recherche d'Ellen Hertz (1998) sur la bourse de Shanghai a représenté une indéniable source d'inspiration. En même temps, il prolonge en quelque sorte le thème anthropologique très classique de la dépense improductive, à laquelle on peut assimiler le jeu d'argent, et qui a produit une abondante, et parfois célèbre, littérature. En particulier, l'ouvrage de Christopher Bracken (1997) qui analyse la production de l'interdit du Potlatch amérindien au cours du XIX<sup>e</sup> siècle par les administrateurs coloniaux canadiens a résonné en écho dans la mise en œuvre de ce texte.

Parmi les nombreuses personnes et institutions desquelles je me sens redevable, je tiens avant tout à remercier le professeur David Ley du département de géographie de l'Université de Colombie-Britannique à Vancouver qui m'a généreusement accueillie et m'a fourni toutes les ressources nécessaires pour conduire cette recherche dans les meilleures conditions. Mon séjour a été grandement facilité par le permanent et stimulant soutien logistique, intellectuel et surtout amical du corps enseignant et technique, des doctorants et des post-doctorants du département et en particulier Bruce Braun, Bruce Broomhall, Noel Castree, Dave Demeritt, Rhys Evans, Ilse Helbrecht, Jennifer Hyndman, Philip Kelly, Vincent Kujala, Loretta Lees, Deirdre McKay, Kris Olds, Steve Rice, Nadine Schuurman, Margaret Walton, Gregg Wassmansdorf et Gisèle Yasmeen, tous disséminés aujourd'hui dans l'espace académique anglo-saxon. Ola Söderström, de l'Université de Neuchâtel, m'a mise en contact avec ce département et a rendu possible l'accès à un milieu intellectuel fertile et dynamique.

Cette recherche a été financée par une bourse du Fonds National Suisse de la recherche scientifique ainsi que par des subsides de la Fondation du 450<sup>ème</sup> anniversaire de l'Université de Lausanne et de la Société Académique Vaudoise. Le professeur Gérald Berthoud m'a donné le moyen de la débiter au sein de l'Institut d'anthropologie et de sociologie de l'Université de Lausanne. Elle a pu être poursuivie et menée à bien à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel grâce à l'appui d'Ellen Hertz qui a suivi mes pérégrinations depuis le début, d'abord en tant que collègue bienveillante puis comme directrice de thèse. Elle a toujours su encourager un indispensable sens de l'autonomie, ne serait-ce qu'en prenant d'emblée au sérieux le choix d'un sujet qui sortait alors des chemins battus, bien que l'on puisse estimer aujourd'hui que la discipline anthropologique ait largement dépassé les frontières des thèmes qui lui sont classiquement assignés. Enfin, je tiens à remercier Olivier Fillieule et Bernard Lahire pour leurs suggestions de lecture et pour les conversations qui ont contribué à donner forme au texte tel qu'il est présenté ici.

De nombreuses personnes de mon entourage m'ont aidée à traverser divers aléas ou moments de vie difficiles qui ont pu peser sur ce travail. Pour leur soutien attentif et pour leurs encouragements, j'aimerais tout particulièrement exprimer

ma gratitude à Renée Dubuis, Alfred Dubuis, Daniel Dubuis, André-Pierre Benguerel, Antonella Cavaleri, Boubker Chebbaa, Annick Cretton, Michel Cretton, Suzanne Demotz, Guillemette Fiaux, Emmanuela Fontana, Georges Gaudin, Lance Godard, Philippe Gottraux, Laurence Jordan, Simon Laliberté, Louis Marville, Jean-Christophe Masson, Oscar Mazzoleni, Nicole Tappy Mori, Shinjiro Mori, Christian Nanchen, Anne Oppliger, Johanne Patry, Fabienne Rouiller, Muriel Surdez, Olivier Tschannen, Corinne Wüthrich et, enfin, Philippe Missana pour lequel les problèmes techniques et informatiques apparemment insolubles n'en sont jamais.

# Acronymes

ALV	Appareils de loterie vidéo (VLT en anglais)
ASG	The New York Association for the Suppression of Gambling
BCCACG	British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming
BCBC	British Columbia Bingo Council
BCLC	British Columbia Lottery Corporation
BCGC	British Columbia Gaming Commission
CAGE	Citizens Against Gambling Expansion
CGIS	Charitable Gaming Information Systems
COPE	Committee of Progressive Electors
CCG	Churches Council on Gambling
CBC	Canadian Broadcasting Corporation
GA	Gamblers Anonymous
CCG	Churches Council on Gambling
COSMO	Coalition of Self-Managed Operators
CRAB (Park)	Create A Real Available Beach
DERA	Downtown Eastside Residents Association
GCC	Great Canada Casinos Inc.
GCGC	Great Canadian Gaming Corporation
GVRD	Greater Vancouver Regional District
NAGL	National Anti-Gambling League
NCAGE	National Coalition Against Gambling Expansion
NCALG	National Coalition Against Legalized Gambling
NGISC	National Gambling Impact Study Commission
NDP	New Democratic Party
SSG	Society for the Suppression of Gambling
UBC	University of British Columbia
UBCM	Union of British Columbia Municipalities
VLT	Video Lottery Terminal (appareils de loterie vidéo, ALV en français)



**Figure 1. Les municipalités du Greater Vancouver Regional District (GVRD) en 2004<sup>1</sup>**

(Environ 2 millions d'habitants)

City of Anmore, Village of Belcarra, Bowen Island Municipality, City of Burnaby, City of Coquitlam, Corporation of Delta, Electoral Area A, City of Langley, Township of Langley, Village of Lions Bay, District of Maple Ridge, City of New Westminster, City of North Vancouver, District of Pitt Meadows, City of Port Coquitlam, City of Port Moody, City of Richmond, City of Surrey, City of Vancouver, District of West Vancouver, City of White Rock.

<sup>1</sup> Disponible sur le site <http://www.metrovancouver.org/about/maps/Pages/default.aspx>. Dernière consultation le 12 juillet 2005.

## **PARTIE I.**

### **UN MOUVEMENT HETEROGENE : APPROCHE ET CONSTRUCTION DE L'OBJET**

## Chapitre 1.

### Un mouvement porteur d'un problème public

Au moment où j'entreprenais une enquête exploratoire dans la région de Vancouver, sur la côte ouest du Canada, à la recherche d'un objet en vue d'une thèse de doctorat portant sur des formes d'engagement citoyen non partisan, l'ensemble de la ville fut pris par une effervescence particulière : un complexe hôtelier couplé à un casino particulièrement imposant allait être construit sur un site important du front de mer localisé près du centre. Cette controverse autour de la planification de ce complexe connu sous le nom de Seaport Centre allait aboutir à la constitution d'un mouvement local contre le jeu d'argent (« anti-gambling movement ») qui réussit, contre toute attente, à en empêcher la construction et qui parvint à se maintenir, sous une forme renouvelée, pendant une dizaine d'années au moins.

Le mouvement local analysé est abordé comme l'expression d'un engagement politique qui prend forme dans un processus de dénonciation des pratiques de jeu d'argent en tant que « problèmes publics ». On peut estimer que la lutte récente contre l'expansion du jeu d'argent est sans aucun doute à situer dans un contexte de lutte plus généralisé qui vise l'imposition de normes de tempérance (jeu, alcool, tabac, alimentation), à fort contenu universalisant et normatif. Ces luttes s'accompagnent d'un renforcement du contrôle social sur les pratiques, principalement à travers l'appareil judiciaire qui s'articule à l'émergence de nouvelles normes médicales. On peut ainsi trouver dans le mouvement anti-jeu une forte proximité avec les mouvements historiques de lutte contre l'alcoolisme qui me serviront parfois de point de comparaison, ou encore dans des actions plus récentes contre le tabac ou contre l'obésité qui s'articulent aux débats sur la prévention et sur une forte implication de la société civile (associations, mouvements d'assurés, de malades, etc.) dans la construction de nouvelles normes sociales ou publiques.

L'objectif de cette thèse est donc d'examiner comment un objet peut être transformé (ou ne pas être transformé) en problème public par une activité de

mobilisation. Pour y parvenir, je m'attacherai à étudier de manière détaillée la composition sociale de ce mouvement et à analyser les conditions, locales et moins locales, individuelles et structurelles, qui ont poussé certains acteurs à lancer une mobilisation largement considérée comme perdue d'avance, à s'engager dans une action collective de ce type et, enfin, à maintenir, ou à ne pas maintenir, leur engagement. La thèse vise également à montrer, en quelque sorte par le petit bout de la lorgnette que représente l'analyse d'un terrain unique, comment et sous quelles conditions a pu s'organiser une opposition à l'implantation d'une puissante industrie en train de se développer, celle du jeu d'argent en général, et en particulier celle de l'industrie casinotière présentée dans les années quatre-vingt-dix comme une forme de développement incontournable. Le projet n'est ainsi pas d'analyser les problèmes de bonne gouvernance ou de régulation du jeu, mais de mettre en évidence une forme de mobilisation nord-américaine finalement très spécifique aux années quatre-vingt-dix, souvent présentée comme une mobilisation d'arrière-garde ou rétrograde et qui semble, peut-être pour cette raison, n'avoir jamais donné lieu à une étude approfondie en dépit de l'émergence d'un grand nombre de mouvements locaux d'opposition au jeu au Canada et surtout aux États-Unis dans le courant de la décennie.

De manière très générale, et l'on peut reprendre ici le constat de l'historienne Élisabeth Belmas sur les pratiques de jeu d'argent dans la France moderne (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle), « le jeu déborde constamment des limites que la loi et la morale souhaitent lui imposer » (2006 : 393), suscitant ainsi des débats sociaux aussi inlassables que variés autour de ses pratiques et de ses interdits. Parmi ces débats sociaux, je me suis très précisément focalisée sur les controverses et les mobilisations successives qui ont éclaté sur la durée d'une dizaine d'années autour de l'implantation de nouveaux casinos en Colombie-Britannique. Toutefois, la rhétorique militante ne recouvre pas exactement ce découpage, d'une part en raison de l'évolution constante des discours tenus sur le jeu d'argent et, d'autre part, parce que les pratiques de jeu, leur répartition en secteurs et leur régulation, ne présentent pas un caractère bien délimité et fixé une fois pour toutes.

### **Brève chronologie des mobilisations anti-jeu à Vancouver**

<b>Dès 1980</b>	Systeme provincial du jeu de hasard de bienfaisance (« charitable gambling ») avec des petits casinos et des bingos.
<b>1994</b>	<b>Première grande mobilisation</b>
Février	- Annonce par le Port de Vancouver d'un projet de développement en collaboration avec la compagnie casinotière de Las Vegas, Mirage. Le projet sera connu sous le nom de Seaport Centre. - Le conseil municipal de Vancouver constitue une task force.
Avril	- Premières manifestations contre le Seaport Centre. - La task force engage une consultante locale, spécialiste de la régulation du jeu, pour conduire son étude.
Avril-Mai	- Constitution de groupes anti-jeu : le <b>Concerned Citizens Against the Casino</b> et le <b>No Casino Committee</b> .
Juin	- Le centre communautaire Carnegie engage un responsable pour la coordination des associations du quartier du Downtown Eastside dans la lutte contre le Seaport Centre. - Fin juin : Steven Wynn, PDG de Mirage, se déplace à Vancouver pour une conférence à la Chambre du Commerce.
Juillet-sept.	- Plusieurs manifestations sont organisées par la coalition anti-jeu.
Août	- Publication du rapport intermédiaire de la task force ; des auditions publiques sont organisées par la ville.
Octobre	- Annonce du gouvernement provincial d'interdire tout grand casino sur le modèle des casinos de Las Vegas, mais ouverture à la possibilité d'un développement d'autres formes de jeu. - Le Concerned Citizens Against the Casino devient le <b>Citizens Against Gambling Expansion</b> ou <b>CAGE</b> . - Rapport final de la ville de Vancouver.
<b>1995-1996</b>	- Controverses autour du projet du gouvernement provincial d'introduire des casinos de « style Monaco » ou « commerciaux ». - Les bénéficiaires du système de bienfaisance se mobilisent.

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Début 1996 : le scandale du « Bingogate », soit des détournements de fonds dans les établissements de bingo, est rendu public. Le premier ministre de la province démissionne.</li><li>- Mi 1996 : constitution de la <b>Anti Casino Coalition</b> qui inclut CAGE, contre les casinos « commerciaux » avec machines à sous et pour la défense du modèle de redistribution en vigueur.</li></ul>
<b>1997</b>	<b>Deuxième grande mobilisation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des manifestations sont organisées (deux en janvier, une en mai) ainsi qu'un forum public en avril.</li></ul>
Avril	<ul style="list-style-type: none"><li>- Annonce par le gouvernement provincial d'un accroissement du nombre de casinos, ainsi que l'augmentation des heures d'ouverture et l'introduction de machines à sous.</li></ul>
<b>Dès 1998</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La municipalité de Vancouver est l'une des rares municipalités de la province et du Grand Vancouver à résister à l'introduction des machines à sous dans les casinos situés sur son territoire.</li><li>- En 1999, un deuxième scandale éclate, le « Casinogate » ; il entraîne à nouveau la démission du premier ministre.</li></ul>
<b>2000</b>	Les propriétaires de casinos et de bingos exigent l'introduction de machines à sous pour lutter contre la concurrence, alors qu'un projet de dérogation à cette interdiction en faveur exclusive de l'hippodrome de Hastings est en débat.
<b>2003</b>	Apparition de nouveaux petits groupes anti-jeu : <b>Stop the Slot Machines in Hastings Park Committee</b> et la <b>Multi Cultural Coalition Against Gambling Expansion</b> . CAGE est inscrite en tant que groupe de lobby dans le registre des associations de la Vancouver Public Library, mais elle ne semble plus guère active.
<b>2004</b>	En janvier et en juillet, le Conseil municipal de Vancouver vote l'autorisation d'installer quelques centaines de machines à sous dans un nouveau casino et sur l'hippodrome de Hastings.

**Tableau 1. Brève chronologie des mobilisations anti-jeu à Vancouver entre 1994 et 2004**

*L'industrie du jeu d'argent*

Une pléthore d'analyses et de rapports met régulièrement en évidence l'importance économique qu'occupent désormais les pratiques du jeu d'argent dans les économies nationales des pays industrialisés et, en premier lieu, des pays anglo-saxons (peut-être en raison de l'abondante littérature qui leur est consacrée). L'expansion des pratiques du jeu d'argent a connu en une quinzaine d'années une croissance sans égale sur l'ensemble de la planète à un point tel que, pour qualifier la situation, la métaphore commode de « globalisation » des casinos et de l'économie du jeu se trouve largement mobilisée (McMillen 1996b; Munting 1996) même si certains auteurs soulignent que la fabrique de cette industrie globale rencontre parfois des divergences aux niveaux nationaux ou locaux (Bernhard et al. 2009; Sallaz 2006). L'espace des pratiques de jeu d'argent est ainsi considéré s'articuler de plus en plus étroitement et quasiment sans heurts au puissant processus social de l'avènement des loisirs qui émerge dès le XIX<sup>e</sup> siècle, pour reprendre l'analyse que propose notamment l'historien Alain Corbin (1995). De ce fait, aussi bien dans les analyses les plus favorables à l'implantation du jeu que dans les plus critiques prévaut l'idée qu'une phase de « démocratisation » (Yonnet 1985) du jeu d'argent est en cours, c'est-à-dire que ces activités sont accessibles à un plus grand nombre de joueurs par un phénomène de massification. Il est généralement admis que les pratiques de jeu d'argent connaissent aujourd'hui une phase de forte légitimation en entrant de plain-pied dans le champ de l'économie, ce qui a entraîné leur « démoralisation » ; autrement dit, la qualification d'« immoralité » qui leur était assignée – en fonction d'interdits religieux ou éthiques – a été fortement atténuée en quelques décennies seulement.

Cette situation de croissance s'accompagne depuis le début des années quatre-vingt-dix environ d'une forte libéralisation du marché du jeu à l'échelle mondiale (quoique relative selon les pays), sans que cette dernière ne signifie la fin d'un contrôle par l'État, dont le monopole a toutefois été largement entamé. Les modes de régulation sont passés de politiques centrées sur la prohibition avec un contrôle très centralisé à des modes de régulation indirects et sophistiqués ; aujourd'hui, les gouvernements peuvent parfois fonctionner comme

des opérateurs sans passer par l'intermédiaire d'entreprises privées. Très généralement, notamment dans la mise en forme de ces infrastructures spécifiques au jeu d'argent, les intérêts de l'État et du marché se heurtent (le plus souvent autour des questions de régulation ou de taxation), tout en présentant des convergences importantes dans la mesure où la forte taxation de l'industrie du jeu est devenue une source de revenu considérable pour les gouvernements (Cosgrave et Klassen 2001).

Pour toutes ces raisons, le secteur du jeu d'argent est envisagé par un nombre croissant de chercheurs comme un espace de pratiques reliant aussi bien les pratiques des joueurs que les activités productrices des opérateurs ou régulatrices des États (Kingma 1996; 1997; McMillen 1996a). Cette manière de considérer le jeu d'argent présente avant tout l'intérêt de prendre en compte la réalité des pratiques très diverses du jeu d'argent qui coexistent parallèlement à des pratiques illégales régulièrement combattues ou intégrées par les diverses institutions étatiques ou commerciales. En plus de la diversité des pratiques, est prise également en considération la ramification du secteur du jeu d'argent en différentes subdivisions ou sous-secteurs, à la fois concurrentes dans leur développement interne mais dont les objectifs plus généraux d'implantation et d'adaptation au secteur des pratiques de loisir légitime présentent une grande congruence. On peut relever que la littérature anglo-saxonne assimile fréquemment le secteur du jeu d'argent à une institution, c'est-à-dire, pris dans un sens large, à un agent collectif de diffusion de biens et de services qui à la fois répond et fixe les normes de comportement, et les limite à toutes sortes de « besoins » sociaux : justice, éducation, art, alimentation, art, loisir ; Norbert Elias parle par exemple d'institutions de loisir (1994: 98). La légitimité ou la légalité n'est pas une propriété intrinsèque d'une institution : en effet, comme le souligne Howard Becker, certaines de ces institutions occupent des positions marginales et distribuent parfois des services « illégitimes » ou légalement prohibés (tribunaux informels, consommation de drogue, jeux clandestins ou hors contrôle étatique, etc.) (2002 : 172-174).

Dans le cadre de ce travail sera donc entendu par pratique de jeu d'argent toute pratique impliquant une prise de risque sur l'enjeu d'un pari, d'un jeu, d'un événement qui dépend en partie ou complètement du hasard, soit toutes les formes

de jeu de hasard et d'argent (en anglais « gambling » ou « gaming »)<sup>2</sup> légalement reconnues par les différents gouvernements ou, pour le dire autrement, le jeu légal. Mais ce qui est souvent présenté comme un ensemble homogène – le jeu d'argent – repose en réalité sur une grande diversité de pratiques en constante évolution. De ce fait, la référence à certaines pratiques illégales peut également être prise en compte, dans la mesure où le secteur du jeu travaille sans relâche à l'intégration de pratiques de jeu organisées en dehors des contrôles étatiques ou nationaux (clubs privés de poker, jeux chinois, jeux d'adresse, jeux clandestins comme certaines machines à sous, et aujourd'hui les jeux en ligne sur internet), générant parfois de vifs débats sociaux.

### **Les sociologies du jeu d'argent : entre « problème social » et « problème sociologique »**

Une forte connotation morale imprègne le thème du jeu d'argent et les travaux savants eux-mêmes n'évitent pas toujours cet écueil. Les premiers travaux de la sociologie du jeu que je vais brièvement présenter ici tentent de se dégager de cette tendance, tout en conservant cependant en filigrane l'idée que le jeu d'argent constitue un « problème social » objectif ; ils omettent de considérer que ce « problème » constitue en réalité une question à traiter sociologiquement, par exemple sous l'angle de sa construction.

Bien des travaux anglo-saxons visant une interprétation structurelle des pratiques de jeu se sont inspirés, plus ou moins directement, de la volumineuse thèse d'Edward C. Devereux, soutenue à l'Université d'Harvard mais non publiée jusqu'en 1980, et intitulée *Gambling and the Social Structure. A Sociological Study of Lottery and Horse Racing in Contemporary America* (Devereux 1980 [1949]). L'un des thèmes principaux traités dans cet ouvrage consiste à mettre en évidence les causes de la désapprobation sociale apparemment si massive à

---

<sup>2</sup> Jeu d'argent se dit en anglais « gambling » mais, plus récemment, certains secteurs de promotion du jeu, de marketing ou de régulation utilisent le terme « gaming » qui débarrasserait la notion de « gambling » des anciennes connotations morales et moralisatrices qui lui sont attachées. L'usage de telle ou telle terminologie fournit ainsi souvent une indication sur le positionnement des acteurs dans les controverses.

l'égard du jeu au moment où ces recherches sont menées (au cours des années trente et quarante) et les raisons sociales qui ont rendu les diverses tentatives d'éradication du jeu inefficaces. De ce point de vue, l'auteur se borne à mentionner l'importance de la littérature anti-jeu qu'il croise au gré de la collecte de ses données et qu'il traite comme un matériau parmi d'autre dans une entreprise intellectuelle à visée totalisante, où sont mobilisés tous les documents empiriques qu'il semble pouvoir se procurer (rapports, articles de journaux) ainsi qu'une accumulation d'observations informelles (conversations avec des joueurs, etc.), conduites sans fil directeur apparent. Cette démarche s'appuie fortement sur les conceptions théoriques qui sous-tendent son projet puisqu'il vise à dégager en dernier lieu des déterminants sociaux du jeu parfaitement stables, ou universels, dont la validation repose sur l'analyse du plus grand nombre possible de situations, le plus souvent de statut assez divers. Une telle conception, que l'on peut qualifier de fixiste, entraîne Devereux à envisager les déterminants d'un point de vue quasiment naturaliste, c'est-à-dire qu'ils sont envisagés comme une réponse à certains « besoins » individuels (psychologiques, émotionnels) dont il souligne l'inadéquation pour la stabilité de la structure sociale.

Fort de ce postulat, Devereux aborde les pratiques du jeu d'argent et les interdits qui pèsent sur ces dernières sous l'angle d'une tension et d'une ambivalence qui s'expriment au sein même de la culture dominante nord-américaine, blanche et protestante, marquée par une éthique du travail propre à un système de valeur spécifiques au système capitaliste. Cette ambivalence sociale manifestée dans la pratique du jeu remplirait ainsi une fonction de maintien de l'équilibre de ce qu'il qualifie de « système éthique » (Devereux 1980 [1949] : 7), marqué par les contradictions normatives qui prévalent dans les sociétés industrielles occidentales : le jeu d'argent se situerait ainsi en double tension avec les impératifs moraux du Christianisme (condamnation de l'« argent facile », valorisation de la charité, etc.) et avec l'« éthique du capitalisme », pour reprendre l'expression de Max Weber (valorisation de l'accumulation, de l'épargne, de la discipline, du dur labeur, qui seuls peuvent conduire à une récompense individuelle). Dans une notice sur le jeu d'argent rédigée ultérieurement pour une encyclopédie de sciences sociales, Devereux complète cette interprétation en insistant par ailleurs sur la « fonction » positive dont serait

finalement chargé le jeu d'argent, particulièrement adapté, somme toute, à la résolution des conflits psychiques engendrés par les frustrations et les contraintes du système économique capitaliste (1968 : 56). Cette conception fonctionnaliste entraîne ainsi Devereux à voir dans les pratiques du jeu d'argent une forme de déviance, néanmoins porteuse d'une « fonction » de résolution de tensions sociales. Autrement dit, dans cette perspective, ces pratiques constituent aussi bien une « réponse à des problèmes » que des « problèmes » sociaux.

Loin d'être particulièrement innovante, sauf quand il s'agit de mettre en avant la dimension positive des pratiques de jeu d'argent, cette interprétation semble être assez révélatrice de l'orientation de l'ensemble des recherches nord-américaines sur le jeu d'argent jusque dans les années soixante-dix environ qui, pour la plupart, ne parviennent pas à penser ces pratiques en dehors de la problématique du « problème social », posée souvent a priori et de manière quasi incantatoire (ou « idéologique » selon le sociologue canadien (Newman 1975)), et la plupart du temps d'une manière non problématisée sociologiquement.

Toutefois, émergent dans la lignée de ces analyses fonctionnalistes des premières tentatives de problématisation de la thématique du jeu comme « problème social ». On peut par exemple signaler l'ouvrage collectif dirigé par David M. Downes (1976), sociologue spécialisé entre autres dans les questions de la déviance et qui opère une distinction entre les pratiques de jeu d'argent qui tiendraient du « problème sociologique » (ou, autrement dit, de la sociologie) et celles qui relèveraient du champ des « problèmes sociaux ». Les pratiques de jeu d'argent qui relèveraient de la sociologie seraient celles qui conduisent à un dévoilement de « déterminants sociaux » (Downes et al. 1976 : 11), ou de fondements universels, à la « signification du jeu ». En dépit du constat de la carence de recherches basées sur la production de données empiriques de type ethnographique sur lesquelles il pourrait étayer ses hypothèses, Downes tente tout de même de dégager quelques-uns de ces universaux à partir de trois des principales interprétations savantes à sa disposition portant sur la place et la valeur (positive) que tient le jeu dans le monde social. En plus de la thèse fonctionnaliste de Devereux, il reprend les travaux classiques du médiéviste J. Huizinga, *Homo Ludens* (1951 [1938]), puis l'anthropologie anhistorique de R. Caillois, *Les jeux et les hommes* (1995 [1951]), qui ont tenté de montrer la signification sociale du jeu

en général en le posant comme une pratique signifiante et qui voient dans le jeu une véritable matrice du social. Pour Huizinga, le jeu revêt une importance cruciale puisque ce serait la civilisation tout entière qui émergerait de cette pratique sociale, alors que les analyses classiques la font émerger d'institutions telles que le droit, la guerre ou le travail. C'est à partir de ce postulat que Caillois tente alors d'élaborer sa célèbre sociologie générale, fondée sur une typologie des jeux construite autour de quatre catégories fondamentales<sup>3</sup> – *agon* ou compétition, *alea* ou hasard, *mimicry* ou simulacre, *illinx* ou vertige – qui lui fournissent, dans son projet d'interprétation totalisante, une typologie de l'ensemble des sociétés humaines. De ces catégories, deux sont le plus souvent discutées et commentées dans la littérature sur le jeu : l'*agon*, qui dénote la capacité qu'ont les participants à surmonter obstacles et adversaires pour atteindre le succès, et l'*alea*, qui rend au contraire le résultat très indépendant du joueur. Dans les deux cas, les joueurs se soumettent aux règles mais, dans la configuration de l'*agon*, le rôle joué par le hasard est minimisé grâce à l'art de faire et à l'activité du joueur. Avec l'*alea*, domaine par excellence des jeux d'argent et de la chance, le hasard règne au contraire en maître et le joueur, considéré comme entièrement passif, est soumis à l'attente du sort. L'introduction de cette distinction entre joueur actif et joueur passif crée en réalité une distinction entre le jeu et le jeu d'argent sur lequel semble jetée une forme de discrédit puisqu'il n'autoriserait rien d'autre que de la passivité (Dubuis 2000). En somme, si le jeu gagne avec Caillois un statut d'objet à part entière dans le champ de la sociologie, le jeu d'argent semble surtout peiner à y entrer de plain-pied.

Un autre corpus de recherche mobilisé par Downes pour démontrer le « fondement sociologique » du jeu, à comprendre ici comme sa « signification sociale », repose sur les quelques passages<sup>4</sup> que le sociologue E. Goffman (1974) a publiés après une assez longue enquête dans le milieu des casinos (à la fois en tant que croupier et que joueur, étant lui-même un grand

---

<sup>3</sup> L'une des critiques les plus évidentes que l'on peut adresser à l'égard de cette typologie est que les quatre catégories sont avant tout construites a priori, sans base ni vérification empirique. Caillois semble par ailleurs considérer que les jeux sont naturellement attractifs, c'est-à-dire entrepris dans une évidente perspective de victoire ou de profit selon les catégories considérées et, surtout, que cette explication se suffit à elle-même.

<sup>4</sup> Notamment dans le chapitre « Les lieux de l'action » in *Les rites d'interaction* (1974).

amateur de jeux d'argent) qui n'a pas produit de résultats très étoffés. Pour Goffman, le jeu d'argent est un modèle par excellence de l'action humaine et n'est en aucun cas abordé sous l'angle d'une activité résiduelle ou irrationnelle, même si, dans sa perspective, le jeu doit être envisagé comme une activité qui se déroule à l'écart de la vie de tous les jours, notamment parce qu'il se situe dans des dispositifs spatiaux tels que les casinos qui facilitent la naissance de l'action ludique (Goffman 1974 : 164). Downes retiendra notamment de la sociologie goffmanienne que l'action et, partant, les pratiques du jeu d'argent, ne repose ni sur des pulsions irrationnelles, ni sur une impulsion sans projet ; c'est avant tout sur la perspective de l'acquisition de prestige et de réputation que repose la motivation première du joueur. Ce mode de théorisation est généralement significatif d'ethnographies ou de sociologies plus récentes qui considèrent que les pratiques de jeu d'argent revêtent une valeur sociale positive. Par exemple, une recherche portant sur la vie des joueurs de poker professionnels (1982) montre que les jeux, et tout particulièrement le jeu de poker, rendent possible chez le joueur le développement de stratégies d'interaction parfois très fines pour établir un contrôle sur le hasard afin de maîtriser l'action.

Mais c'est avant tout le modèle de Devereux que Downes reprend quand il vise à mettre en lumière les raisons sociales de l'interdit des pratiques du jeu d'argent, en plus de l'explicitation des raisons individuelles ou collectives qui poussent le joueur à jouer comme ont tenté de le faire Caillois ou Goffman. Et c'est au moment où son analyse se porte sur la production de cet interdit que les pratiques du jeu d'argent quittent, dans sa modélisation, la sphère du « problème sociologique » pour entrer dans ce qu'il appelle le domaine des « problèmes sociaux ». Une telle distinction a pour conséquence de laisser penser que le problème social se trouve en quelque sorte tiré hors du champ de la sociologie et qu'il existe en dehors de celui-ci. En effet, si l'on considère que l'objet de cette discipline porte prioritairement sur l'analyse des activités productrices de sens des acteurs, alors les problèmes sociaux semblent tenus en dehors de la sphère des activités dignes d'une analyse sociologique. Downes propose une approche sociogénétique que l'on peut qualifier d'objectiviste : il se borne en effet à procéder à une périodisation historique des interdits au jeu dans le Royaume-Uni (cinq périodes dans son étude, mais ce nombre peut varier chez d'autres auteurs),

sans pour autant fournir un travail d'ordre sociologique plus approfondi qui porterait par exemple sur l'identification des acteurs sociaux engagés dans le travail de production de ces interdits ou de ces « problèmes » au sein du monde contemporain.

Cette littérature sociologique que l'on pourrait qualifier de « classique » sur le jeu d'argent, intéressante dans ses propositions parfois foisonnantes d'interprétation, ne fournit en revanche guère de pistes ou d'outils pour l'analyse de la construction d'un mouvement anti-jeu. C'est donc par la théorie de la sociologie des problèmes publics (qui recoupe par moments la sociologie des problèmes sociaux), et dans une perspective constructiviste au sens large, que je me suis tournée pour cadrer mon terrain.

### **Une approche du mouvement par la sociologie des problèmes publics**

La question des problèmes sociaux travaille la sociologie depuis son émergence ; elle est même peut-être constitutive de la naissance de cette discipline. Quoi qu'il en soit, une représentation liée à l'histoire des origines de la sociologie a fortement accrédité l'idée quelque peu utilitariste du sociologue « spécialiste des problèmes sociaux du moment » (Berthoud 1992; Lenoir 1990 : 55). Cette conception du métier de sociologue s'est construite principalement, selon Rémi Lenoir, à partir de l'opposition classique entre économie politique et économie sociale, discipline qui s'intéresse à la vie des ouvriers, alors que le mot social lui-même renvoie à deux acceptions principales : d'une part, il renvoie à l'économie sociale en tant que science auxiliaire de l'économie politique et recouvre, grosso modo, les champs de l'aide sociale et, d'autre part, il fait référence à une démarche – l'enquête sociale – associée à la thématique de la « question sociale ». Cette conception de la sociologie se rapproche de l'ensemble des productions sociologiques que Bernard Lahire classe pour sa part sous la catégorie idéaltypique de « sociologie sociale », tendant à « moraliser-politiser » ses objets (2002b : 53), et qu'il fait contraster avec la « sociologie expérimentale » qui, avant toute idée d'intervention sociale, « se caractérise par une attention

réflexive portée sur les outils théoriques et méthodologiques utilisés à propos d'objets empiriques bien délimités » (2002b : 49).

Dans l'ensemble, les nombreuses productions liées au jeu d'argent, même relativement récentes, peuvent être classées dans la première catégorie dans la mesure où elles peinent à se débarrasser d'un contenu moralisateur, dénonciateur ou partisan. En revanche, n'entrent dans aucune de ces deux catégories scientifiques les productions qui tiennent avant tout du commentaire de texte ou de l'essai et qui ne se fondent pas sur une validation empirique. Ce type de production est souvent le fait de journalistes ou d'essayistes bien informés, ou encore de chercheurs travaillant « en amateurs concernés » sur cet objet, tel ce statisticien canadien interpellé par le constat de la montée en puissance du jeu d'argent dans le système économique national et qui, dans un article de quelques pages seulement, retrace à grands traits l'histoire de sa régulation tout en méditant sur le statut du concept de dépendance (Tremblay 2003).

L'influence du courant des « cultural studies », qui a fortement marqué le monde académique anglo-saxon dans les années quatre-vingt-dix, a largement contribué à renforcer cette tendance essayiste. La fascination pour les pratiques culturelles dites de masse manifestée par ce courant a certes eu pour vertu d'inciter les chercheurs à se pencher sur des domaines de recherche parfois laissés pour compte, mais elle a malheureusement favorisé le parti pris de travaux procédant par collages éclectiques au détriment de la mise en œuvre de recherches empiriques construites autour d'un point de vue ou d'une ligne directrice identifiable. Le récent ouvrage de la sociologue britannique Gerda Reith, *The Age of Chance. Gambling in Western Culture* (1999), pourrait être assimilé à cette tendance. Alors que son objectif est de dégager les contraintes dites structurelles qui organisent les pratiques du jeu d'argent dans le monde occidental, elle synthétise simplement dans un texte assez court l'ensemble des références habituelles attachées de près ou de loin au champ d'étude du jeu d'argent. Y sont cités tous les classiques littéraires (Balzac, Baudelaire, Borges, Dostoïevski, Gogol, Zweig) ; les classiques philosophiques associés au thème du jeu (Platon, Descartes, Pascal, Walter Benjamin) ; les classiques d'une sociologie à forte tendance essayiste (Bataille, Barthes, Caillois, Debord, Huizinga, Beck) ; les classiques de l'anthropologie sur la croyance (Lévy-Bruhl, Evans-Pritchard) ; les

classiques de la psychologie (Piaget), de la psychanalyse (Freud) ou de la psychiatrie (travaux sur la dépendance au jeu) ; des ouvrages récents d'histoire et histoire sociale britannique et nord-américaine ; et enfin des rapports de politique publique. Néanmoins, avec ce dépouillement exhaustif de la littérature – en particulier anglo-saxonne – sur le jeu d'argent, ce livre, désormais très cité, présente l'immense mérite d'avoir mis en évidence un domaine de recherche délaissé en lui donnant un véritable intérêt scientifique à un moment où les chercheurs, le monde politique et les médias britanniques se préoccupent de la très forte expansion des pratiques de jeu dans leur espace national.

Par ailleurs, comme on l'a vu, les approches favorisant une interprétation en termes de dysfonction sociale ont très fortement influencé, et influencent encore parfois, les recherches portant aussi bien sur le jeu d'argent<sup>5</sup> que sur l'ensemble des objets dits « moraux », socialement désignés comme potentiellement porteurs de « problèmes » : pratiques de consommation de produits tels que l'alcool, les drogues, le tabac, etc. À partir des années soixante-dix, d'autres approches se sont focalisées cependant sur les conditions sociales de la production de ces problèmes et c'est dans cette perspective que la problématique de ce travail a été construite.

L'objectif de la présentation des théories de la construction des problèmes publics qui va suivre n'est évidemment pas de procéder à un état de la question détaillée de l'importante et volumineuse littérature, ni à opérer une synthèse du débat qui s'est engagé dans ce champ spécifique de la sociologie en tranchant catégoriquement entre divers modèles ou approches. Au fond, une monographie telle qu'elle est entreprise ici opère de manière transversale entre les divers modèles et présente par ailleurs une résistance aux trop grandes généralisations ou modélisations (Edelman 2001; Garraud 1990). La question qui s'est posée a bien plutôt été de décider comment adapter une telle approche constructiviste à un terrain ethnographique. Je dirais que, dans un premier temps, la question des

---

<sup>5</sup> Echappent à cet écueil les recherches ethnologiques qui travaillent sur le sens que donnent les acteurs à leur pratique. On peut signaler les articles publiés dans un numéro spécial de la revue *Oceania* (Goodale 1987; Rubinstein 1987; Sexton 1987; Zimmer 1986; 1987a; 1987b). Pour l'espace francophone, on trouvera des exemples de recherches portant sur les pratiques du jeu d'argent dans un numéro spécial de la revue *Ethnologie française* intitulé « Hasard et sociétés » (1987).

problèmes publics a constitué un fil conducteur pour interpréter la visée de la mobilisation elle-même puisque, à mon sens, c'est bien une tentative de construction du jeu d'argent en problème public qui est, pourrait-on dire, en jeu. Ensuite, les éléments sélectionnés dans la théorie et présentés plus bas ont fourni une grille opératoire ou un cadre souple pour travailler sur le mouvement, pour sélectionner les acteurs – collectifs ou individuels – pertinents, et donc pour procéder au double travail d'enquête de terrain et d'analyse.

*La dimension publique des problèmes sociaux*

Parmi les recherches qui ont initié une approche plus problématisée des problèmes sociaux, on compte sans aucun doute les recherches sur l'alcool du sociologue américain Joseph Gusfield qui entreprend notamment dans son ouvrage *Symbolic Crusade. Status Politics and the American Temperance Movement* (1963) une analyse du mouvement de Tempérance nord-américain qui émerge dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Généralement présenté comme un simple mouvement de lutte contre la consommation d'alcool, le mouvement de Tempérance constitue en réalité un mouvement très global désignant tout un ensemble d'organisations de réforme morale visant aussi bien la promotion d'une consommation modérée des boissons alcoolisées que l'abstinence la plus totale, cette dernière revendication triomphant pendant la période de la Prohibition du début du XX<sup>e</sup> siècle. Gusfield met en évidence le rôle ambivalent joué par la classe moyenne blanche par rapport à la consommation d'alcool, tout en analysant en parallèle les formes d'action collective à l'œuvre derrière ces discours spécifiques de moralisation (à entendre ici dans le sens d'une forme de travail sur les « mœurs » ou manière de vivre). Dans un entretien publié récemment, il opère un retour sur cette recherche à l'éclairage de l'ensemble de sa production scientifique portant sur ces pratiques de consommation. Il souligne que, dès le départ, son objectif était de montrer comment « l'alcoolisme est érigé en enjeu et

---

<sup>6</sup> Bien qu'un engagement d'abstinence ait été introduit aux États-Unis par les églises dès 1800, les premières organisations de tempérance ont été créées dans l'État de New York (en 1808), puis dans le Massachusetts (en 1813).

en motif d'action collective, comment se forme un problème public comme résultante d'un mouvement social, comment il devient la propriété disputée [...] de différents groupes, organisations et institutions et comment, au bout du compte, des batailles pour le statut social se connectent avec des revendications d'action collective et engendrent des mesures de politique publique » (Gusfield 2003 : 65)<sup>7</sup>. À la différence du problème social, le problème public se constitue nécessairement au sein d'arènes de conflits où « les parties intéressées luttent pour imposer ou pour empêcher la définition du sujet comme devant engager une action publique » (Gusfield 2009 : 11). La métaphore de propriété (ou propriétaires) de biens à laquelle fait recourt Gusfield sert à « montrer la capacité à créer ou à orienter la définition publique d'un problème » tout en insistant « sur les attributs de contrôle, de l'exclusivité, de la possibilité de transfert et du risque de perte » (Gusfield 2009 : 11).

Plus généralement, les acteurs de ce type de mouvement sont désignés par la notion de « croisés de l'ordre moral » (« moral crusaders ») (Gusfield 1963; 1967). « Prototypes du créateur de normes » selon Howard Becker (1985 : 171), c'est l'institutionnalisation d'une nouvelle morale que ces derniers entreprennent en engageant des campagnes visant à une réforme des mœurs ou à une disciplinarisation des pratiques. S'il opère une distinction parmi les entrepreneurs de morale entre ceux qui créent les normes et ceux qui les font appliquer, Becker rend compte néanmoins d'une dimension unitaire, qu'il appelle la dimension « humanitaire », qui marque les mouvements de réformisme moral œuvrant à l'amélioration ou à la réforme des conditions de vie de groupes sociaux. De manière générale, les groupes qui revendiquent ou qui s'engagent dans ces luttes sectorielles ne sont pas nécessairement victimes des conditions désignées ; les sociologues des problèmes sociaux Malcolm Spector et John Kitsuse indiquent par exemple que « le constat selon lequel le système d'aide sociale démoralise ses clients peut être énoncé par des travailleurs sociaux, des ecclésiastiques, ou encore d'autres groupes pas directement touchés par cette condition »<sup>8</sup> (1973 : 148).

---

<sup>7</sup> Citation en français ; entretien de Joseph Gusfield avec Daniel Cefai et Dany Trom.

<sup>8</sup> Ma traduction : « The complaining group may or may not be the victims of the imputed condition; for example, the complaints that the welfare system demoralizes its clients may be made by an organization of social workers, clergymen, or other humanitarian group not directly subject to the condition ».

Aujourd'hui, il est largement fait recours à cette notion de « croisade morale » y compris en dehors de la zone anglo-saxonne pour désigner très généralement les mouvements ou les mobilisations qui se donnent pour mission – ou dans certains cas auxquels il a été légalement attribué cette mission – de porter et de trouver des issues à l'un ou à plusieurs problèmes sociaux. Comme le montre Lilian Mathieu à partir du cas des organisations hostiles à l'avortement en France, les acteurs des croisades morales ne luttent « pas seulement pour la défense de valeurs qui les caractérisent socialement ou culturellement, mais aussi, et surtout, pour les imposer à l'ensemble de la population qui les entoure » (Mathieu 2002 : 457). On peut donc largement le rejoindre sur l'idée que ce qui caractérise ce type de mobilisation ne tient donc pas avant tout au contenu moral des revendications, mais à une prétention à l'universalité des principes défendus, à l'inverse de mouvements qui s'appuient sur le principe du droit à la différence ou à la reconnaissance d'identités minoritaires<sup>9</sup>.

Je ne ferai cependant que très peu usage de cette notion de « croisade morale » pour désigner le mouvement analysé dans ce travail. En quelque sorte victime de son succès, du moins dans l'espace nord-américain, elle est apparue relativement délicate à manipuler dans la mesure où, pour bon nombre d'enquêtés favorables à l'implantation du jeu, elle renvoie à un registre critique renforcé d'une légitimité savante mobilisée pour discréditer toute forme d'opposition. De ce fait, je traiterai cette notion comme une catégorie « indigène » devant être soumise à l'analyse, et je conserverai les notions de mouvement ou de mobilisation pour qualifier mon objet.

En ce qui concerne l'Amérique du Nord, on peut généralement considérer avec Gusfield que les formes de dénonciation portées par de telles mobilisations s'enracinent profondément dans une société marquée par la pratique du discours critique et qu'elles relèvent largement d'une « culture des problèmes publics »

---

<sup>9</sup> La notion de « militantisme moral » a été retravaillée récemment par des chercheurs occupés à des objets bien éloignés du réformisme moral. Elle est alors présentée comme un « militantisme par conscience » qui permet de désigner plus largement « l'engagement dans des luttes politiques sectorielles de ceux qui ne sont pas directement concernés par ces causes (par exemple les militants anti-racistes qui ne sont pas eux-mêmes des victimes potentielles d'actes de racisme). Les ligueurs peuvent se définir ainsi dans la mesure où ils consacrent l'essentiel de leurs activités militantes à des luttes revendicatives dont ils ne sont pas les bénéficiaires directs (droits des étrangers et des minorités en général, citoyenneté sociale, etc.)» (Agrikoliansky 2001 : 28).

(Gusfield 1981). De nombreuses situations sont certes ressenties comme particulièrement déplorables à vivre, mais cette perception, loin de conduire à de la passivité, s'accompagne de la forte conviction qu'il est possible d'y remédier, la plupart du temps par l'intervention de l'État ou par un recours à une action publique. Une telle conviction s'est constituée en une forme de croyance profondément ancrée et conduit par conséquent à une plus grande exigence de la part des citoyens qui entreprennent dès lors de porter des revendications, conçues sous l'éclairage d'un droit social, portant sur l'accès aux biens ou infrastructures publics (Gusfield 1996 : 18-19). En formulant les choses de manière un peu schématique, on peut considérer que penser en termes de problème public constitue l'une des formes de catégorie de perception du monde à partir desquelles les individus forgent leur interprétation de la société. Pour le dire autrement, il s'agit d'une manière socialement située de considérer des conditions sociales données de façon à les transformer en objet de revendication.

La dimension publique de la revendication doit être envisagée en tant que dimension fondamentale du processus de constitution des problèmes publics que l'on peut dès lors définir comme les « produits de la construction de revendications et de plaintes de la part d'organisations, d'institutions et d'agents sociaux à propos de conditions jugées et présentées publiquement, comme faisant problème. Est donc problème social le résultat positif d'un processus de revendication publique par certains groupes (associations, mouvements, groupes de pression, syndicats, corporations, partis politiques, fondations, etc.) de l'existence d'une situation définie comme posant problème à l'intérieur de leur société » (Lahire 1999 : 34). Cette conception conduit ainsi à considérer de manière prioritaire que les problèmes publics sont revendiqués par des « claimsmakers », ou porteurs de revendication, dont les activités prioritaires consistent avant tout dans un travail de définition et de redéfinition des cadres moraux, civiques et politiques conduisant à une mobilisation en vue d'une résolution des problèmes. Ils revendiquent la défense d'un intérêt général accompagnée d'une mise en accusation des pouvoirs publics.

Tous les problèmes sociaux ne deviennent donc pas forcément des problèmes publics, car ils ne portent pas tous des enjeux de conflit ou de controverse demandant une résolution ou des dispositifs d'action

publique (Gusfield 1981 : 5). Dans certains cas, tel que celui du danger posé par la fumée des cigarettes, le travail de construction du problème peut même avoir lieu dans l'espace privé ou quotidien – l'espace du travail par exemple – (Schneider 1984), même si ce type de mise en accusation « privée » tend clairement à se transformer depuis quelques années en un problème de santé publique, engageant notamment des programmes de prévention de plus en plus conséquents portés par des agences gouvernementales ou des organismes de recherche.

*La production des problèmes publics comme processus*

Avant tout, un problème public est donc un problème en train de se faire. C'est ce que recouvre le sens très particulier que Gusfield assigne à la notion de problème public (pour la substituer à la notion, qu'il qualifie d'« usuelle », de problème social) afin de mettre en évidence l'importance des processus de définition du problème, « au travers duquel un état de fait devient un enjeu de réflexion et de protestation publiques et une ressource et une cible pour l'action publique » (Gusfield 2003 : 71)<sup>10</sup>. Il souligne toutefois que, dans le champ de la sociologie, cette notion de problème public n'a toutefois jamais réellement pris le dessus sur la notion de problèmes sociaux.

Cette attention portée aux processus de production des problèmes publics a été opérée dès les années soixante-dix, notamment dans la revue *Social Problems*. Des chercheurs comme Malcolm Spector et John Kitsuse (Spector et Kitsuse 1973) en proposent une version très strictement formalisée, qui détermine quatre grandes étapes d'une « histoire naturelle » que traverserait, à des degrés divers, tout problème social ou public en construction. Cette histoire naturelle, qu'il vaudrait mieux en réalité considérer comme une généalogie historique, permet avant tout au chercheur de se dégager de ses idées préconçues et d'opérer une distanciation par rapport à ses présupposés en procédant à l'identification des matériaux propres à chaque étape.

---

<sup>10</sup> Citation en français ; entretien de Joseph Gusfield avec Daniel Cefaï et Dany Trom.

La première étape voit l'établissement d'une tentative collective qui vise à corriger une situation jugée choquante et indésirable. Un collectif (déjà formé ou non) peut s'engager dans l'action protestataire directement au nom de la défense d'intérêts propres ; à l'inverse, comme on l'a vu, les membres de ces groupes ne sont pas nécessairement les victimes des conditions dénoncées. Au cours de la deuxième étape, une institutionnalisation s'établit et valide l'existence officielle du problème « et tend à figer et à fixer les catégories selon lesquelles a été posé et résolu le problème au point de les rendre évidentes par tous » (Lenoir 1990 : 89). À ces deux premières étapes, Spector et Kitsuse en ajoutent deux qui marquent bien le caractère processuel propre à la constitution d'un problème. Au troisième stade, les groupes sont confrontés aux institutions officielles : ils sont convoqués à des réunions de travail ou de consultation, au risque de perdre le monopole du problème au moment où ce dernier est reconnu et pris en compte par les organismes officiels. C'est à cette étape que s'élaborent et se solidifient des assertions à l'encontre de l'inadéquation, de l'inefficacité ou de l'injustice des procédures officielles déjà existantes. Or, de critiques, ces assertions peuvent se transformer et constituer à leur tour les conditions autour desquelles de nouvelles activités sont énoncées ou organisées (Spector et Kitsuse 1973: 154). La quatrième étape apparaît au moment où se développe un sentiment d'impuissance par rapport à l'efficacité du travail effectué au sein du domaine en vigueur. Des changements de procédure sont alors proposés, ce qui peut parfois aller jusqu'au retrait du système institutionnel dans le dessein de créer des institutions alternatives.

Cette modélisation a connu un certain succès. Pourtant, sa principale faiblesse, qui a été largement soulignée, réside dans une trop grande rigidité quand elle procède à un séquençage trop mécanique d'étapes s'emboîtant parfaitement les unes après les autres, ce qui ne permet pas de prendre en compte une « grande variété de cas de figures qui ne s'y laissent pas réduire. La genèse temporelle n'est pas nécessairement la même pour toutes les « carrières » de problèmes publics » (Cefaï 1996 : 64). De nombreux problèmes peuvent exister simultanément à diverses étapes du développement, et les modèles de passage d'une étape à l'autre varient considérablement d'un cas à l'autre (Hilgartner et Bosk 1988 : 54). Ce modèle peut cependant s'avérer efficace en ce qui concerne les problèmes

nouvellement constitués, dont on peut assez clairement identifier les points de départ, parce qu'il oblige justement à ne pas mettre de côté le processus de construction de ces derniers. Parmi les problèmes sur lesquels une étude approfondie a été conduite dans des contextes nationaux donnés, on peut relever celle qui porte sur la fabrique publique de l'« illettrisme » en France dès la fin des années soixante-dix par le mouvement ATD Quart Monde, à une époque où l'association infléchit son action de la lutte contre la pauvreté vers la lutte contre l'ignorance (Lahire 1999). Une autre recherche montre l'émergence, dès les années soixante-dix, d'un débat social portant sur les formes de « bonne mort » qui a favorisé l'apparition d'une médecine de fin de vie et l'implantation progressive d'unités de soins palliatifs dans le milieu hospitalier français. Cette conception l'a emporté progressivement sur des conceptions alternatives portées par les associations défendant des points de vue différents sur la prise en charge de la fin de vie, notamment l'euthanasie, et qui se sont retrouvées fortement minorisées dans le champ institutionnel (Castra 2003).

Les approches constructivistes permettent avant tout « de dénaturer les catégories » (2005 : 101) en se situant de façon critique contre tout projet visant à fournir une description objectivante, définitive et aproblématique des faits sociaux qui sont dès lors abordés à la fois comme les projections de représentations collectives et comme un ensemble d'activités pratiques plutôt que comme les miroirs ou les reflets de conditions objectives issues de la société. Au lieu d'entériner des discours dominants qui postulent que telle activité sociale ou telle autre représente un problème objectif pour lequel il s'agit de formuler instantanément des solutions pratiques, cette sociologie va donc essayer de reconstituer la genèse et de remonter le fil des événements, des circonstances politiques ou sociales, des actions de groupes de lobby ou d'autres groupements associatifs ou militants, qui ont mené à poser que tel phénomène social, ou partie de phénomène, formait un problème socialement reconnu.

Même si les tentatives de modélisation d'un processus varient fortement selon les auteurs et les points d'entrée dans l'objet, un facteur central peut être retenu. Le débat soulevé par la notion d'histoire naturelle a mis en évidence que chaque problème se construit tout au long d'un processus qui se trouve très fortement marqué par l'abandon des thèmes, par l'enchevêtrement d'un ou de

plusieurs problèmes, par les reformulations et les redéfinitions, dans des « carrières » bien plus sinueuses que linéaires. De ce point de vue, les problèmes n'existent qu'en relation avec d'autres problèmes insérés à l'intérieur d'un système très complexe de formulation et de dissémination (Hilgartner et Bosk 1988).

Pour ces raisons, établir l'histoire naturelle ou la genèse d'un problème présente nettement plus de difficultés dans le cas de problèmes à la fois plus diffus et plus permanents tels que ceux qui sont estimés avoir été créés par les pratiques du jeu d'argent et qui ont émergé bien avant le XX<sup>e</sup> ou même le XIX<sup>e</sup> siècles. Dans ce cas, il semble alors plus judicieux de produire un savoir en quelque sorte plus localisé et de travailler sur une période limitée, plutôt courte si la démarche choisie est une démarche ethnographique – comme celle sur laquelle s'appuie ce travail – tout en en faisant apparaître les thématiques principales et leurs imbrications.

*Une perspective relationnelle : mise en rapport entre groupes porteurs des problèmes*

L'un des éléments qui a sans aucun doute le plus fortement influencé mon propre travail est à trouver dans ce que je qualifie de « perspective relationnelle » et je m'inspire directement, ici aussi, des travaux de Joseph Gusfield sur la lutte contre l'alcoolisme. En effet, la focale principale de la recherche de Gusfield sur le mouvement de Tempérance a porté sur ce qu'il qualifie de dimension relationnelle du mouvement, c'est-à-dire le « rapport entre groupes (en l'occurrence, protestants et catholiques) », et donc « à la manière dont la prédominance d'un groupe sur les autres est assurée dans la définition d'une situation sociale. [...] Ils se battaient autant pour avoir le pouvoir culturel (cultural authority) de définir légitimement un problème social et pour jouir publiquement d'un plus grand prestige que pour résoudre effectivement la question de l'alcoolisme » (Gusfield 2003 : 67)<sup>11</sup>. Cette conception favorise une démarche qui met tout

---

<sup>11</sup> Citation en français ; entretien de Joseph Gusfield avec Daniel Cefaï et Dany Trom.

particulièrement en perspective la compétition déployée entre les différents acteurs collectifs porteurs des problèmes dans le dessein d'obtenir une forme d'attention sociale ainsi qu'une autorité sur le problème qu'ils contribuent à faire émerger, à configurer et à solidifier. Issus de différents secteurs de la société, les collectifs visent des buts parfois très différents dans la promotion des solutions à apporter aux problèmes désignés ainsi que des manières différentes de considérer les « mêmes » problèmes. Selon ce principe de sélection compétitive des problèmes sociaux, un fort danger de saturation rythme la vie des organisations, et une apparence de bon sens et de vérité couplée à une image d'expertise technique ou savante devient un recours indispensable à la construction de ce que Gusfield appelle un « pouvoir culturel », c'est-à-dire « la capacité à influencer l'interprétation et à attribuer à certaines significations un statut légitimé comme vrai » (Gusfield 1996 : 10)<sup>12</sup>. L'accès au statut de propriétaire du problème permet de pénétrer dans le cercle des acteurs sociaux considérés habilités à gérer tel ou tel type de dossier. Par exemple, dans le travail de désignation des problèmes liés à l'alcool, les églises protestantes ont produit une bonne partie des matériaux nécessaires à une argumentation publique en faveur de la Prohibition en s'alliant parfois avec d'autres associations (notamment la Anti-Saloon League ou la Woman's Christian Temperance Union). De ce fait, leur approche morale par rapport à l'alcool était particulièrement écoutée. Les églises en vinrent donc à un certain moment à être les propriétaires du problème de la consommation d'alcool dans la société américaine, fixant si fortement les cadres du débat public qu'elles eurent peu de concurrence autour de ce statut : le domaine médical, les universités, les associations de citoyens, les groupes d'anciens alcooliques, et plus récemment encore, les agences gouvernementales en charge de la prévention, n'ont émergé fortement que dans la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle, avec le déplacement du contenu du débat public.

Corrélativement à ces mises en rapport de concurrence, Gusfield va insister par ailleurs, dans ses ouvrages portant spécifiquement sur la construction des problèmes publics de la conduite en état d'ébriété puis de l'alcoolisme en

---

<sup>12</sup> Ma traduction :

« Cultural authority is the ability to influence interpretation, to grant some meaning a legitimate status as true ».

général (Gusfield 1981; 1996), sur la production de relais partisans et sur les négociations entreprises avec les autorités administratives et gouvernementales. De ce fait, les « claimsmakers » vont porter leur objet ou problème en mobilisant d'autres groupes au sein d'une arène publique, c'est-à-dire d'un « système organisé d'institutions, de procédures et d'acteurs dans lequel des forces sociales peuvent se faire entendre, utiliser leurs ressources pour obtenir des réponses aux problèmes qu'elles soulèvent » (Neveu 1996 : 17). Ces arènes sont les branches exécutives et législatives des gouvernements, les tribunaux, les campagnes politiques des organisations, des groupes d'action sociale, les organisations religieuses, les sociétés professionnelles, les fondations privées, et même la communauté des chercheurs (les scientifiques peuvent s'engager dans des stratégies entrepreneuriales en mobilisant leurs propres cadres rhétoriques et en mettant en évidence des problèmes pour recruter du support matériel ou politique pour leur travail). Les arènes publiques constituent un espace à l'intérieur duquel les acteurs porteurs de revendications vont mener des débats, accompagner, encadrer la production et la délimitation des problèmes en constante évolution ; elles servent ainsi d'environnements dans lesquels les problèmes publics peuvent entrer sur un agenda public, pour pouvoir prendre de l'ampleur et, surtout, pour s'y maintenir. En réalité, certains problèmes croissent, puis déclinent, sans jamais disparaître complètement (par exemple les problèmes désignés qui seraient liés au jeu d'argent).

Dès lors, chaque problème est pris en charge par un groupe social qui observe avec minutie les activités des autres acteurs portant des objets similaires au sein d'autres organisations. Par exemple, les législateurs cherchent des idées dans les appareils légaux d'autres États, et les réseaux de militants cherchent à rassembler des informations, à entretenir des contacts et à répandre leurs idées, à apporter leurs solutions aux problèmes qu'ils contribuent à désigner et à fixer. Les réseaux d'acteurs qui défendent et font la promotion du contrôle de problèmes particuliers et dont les canaux de communication croisent différentes arènes peuvent opérer dans plusieurs arènes simultanément, ou successivement. Une interaction parfois assez étroite a alors lieu entre différentes arènes concurrentes, par des feed-back, par des synergies ou encore par des alliances établies plus ou moins temporairement entre les diverses organisations (Hilgartner et Bosk 1988).

En plus de favoriser une vision dynamique et complexe de la production d'un problème public, la prise en compte des interactions qui peuvent opérer entre les groupes rend par ailleurs caduque, comme on le verra, l'opposition stricte qui a longtemps été opérée dans les recherches en sciences sociales entre l'État et le monde associatif ou l'univers militant, dans la mesure où les problèmes peuvent être largement portés par des agences publiques ou parapubliques, comme on le remarque par exemple aujourd'hui dans les domaines de la santé, aussi bien à des échelles d'intervention nationales que locales.

### *Le travail sur les intérêts*

Récemment, certains chercheurs ont déploré la trop grande généralisation, ou tendance hégémonique, du vocabulaire de l'intérêt dans les recherches en sciences sociales, ce qui leur conférerait un « soubassement anthropologique assez pauvre » en limitant les caractéristiques des humains à « la promotion de leurs intérêts dans la concurrence avec les autres humains » tout en entrant « en résonance avec les succès de l'idéologie néolibérale » (Corcuff 2007 : 120-121). Cette critique, qui a pour objet une attaque d'une vision utilitariste de la société qui ne serait portée que par la concurrence et par l'intérêt, la rejoint pourtant dans la même conception trop limitée et « étriquée » (Lordon 2006 : 110) de l'intérêt ne serait-ce qu'en omettant de considérer cette notion dans sa dimension historique et de la prendre avant tout pour ce qu'elle est : une « catégorie située de l'action humaine » (Lahire 1998 : 184). Dans son ouvrage *La passion et les intérêts*, Albert Hirschman (1980), qui pourtant interroge de manière critique (si l'on se réfère au sous-titre du livre) les « justifications politiques du capitalisme avant son apogée », montre bien les différentes acceptions et les mutations de sens qu'a emprunté la notion d'intérêt avant de s'imposer. Cette construction s'opère notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle, en articulation à un autre débat, celui de la maîtrise des passions ; l'une des questions centrales qui a agité ce siècle a porté sur le dilemme de la répression ou du bon usage de ces dernières. La stratégie de neutralisation réciproque des passions finira par s'imposer, et c'est à l'intérêt, passion en quelque sorte « utile » de l'amour du gain, que sera donné le rôle de les

dompter ; de ces débats, il en résultera une dichotomie figée et artificielle entre passion et intérêt qui marquera probablement la pensée occidentale. En abordant la question sous cet angle, on peut considérer que l'émergence d'une disposition calculatrice telle que nous la connaissons aujourd'hui est le produit du long travail historique, sans doute pas achevé, du contrôle des passions ou, pour reprendre le vocabulaire de Norbert Elias, du processus de « civilisation des mœurs ». C'est donc en partie sous cette conception que la notion d'intérêt, plus polysémique que ces critiques n'ont bien voulu le dire, sera abordée dans ce travail.

Les théories proposées entre autres par Hilgartner et Bosk ou dans une certaine mesure par Gusfield, et qui portent une attention toute particulière à la compétition pour l'imposition entre problèmes au sein d'une arène, entre arènes ou encore entre groupes d'acteurs, ont ainsi pu être critiquées au nom d'un fétichisme de l'*homo oeconomicus* en raison de l'attention portée sur les stratégies entre groupes militants et sur la concurrence déployée par ces derniers comme s'ils agissaient dans un marché de causes à défendre. En mettant en évidence la dimension instrumentale de l'action collective, soit la défense d'intérêts des groupes par des entrepreneurs politiques, et à cause du recours à des analogies économiques ou à une sémantique directement liée à l'univers marchand (entrepreneur, propriétaire, ressources, etc.), ces approches sont souvent, et abusivement, assimilées aux théories qui défendraient exclusivement une conception utilitariste des rapports sociaux, où les individus examinent avant toute autre motivation les coûts et les bénéfices qu'ils peuvent tirer à agir<sup>13</sup>.

C'est pourtant à un courant de travaux qui mettent nettement en avant la dimension politique de l'action collective et des mouvements sociaux que l'on peut rapprocher les sociologies des problèmes publics mobilisées dans ce travail. En prenant en compte le poids des groupes d'appartenance et des formes de sociabilité, ces travaux restituent une « chair sociale » (Neveu 1996 : 57) à des

---

<sup>13</sup> Ce modèle présente une certaine proximité théorique avec notamment le paradigme de la mobilisation des ressources à l'œuvre dans le champ connexe de l'analyse des mouvements sociaux, relativement dominant en Amérique du Nord à l'époque où les travaux portant sur les problèmes publics mobilisés dans ce travail ont été produits.

On peut considérer que les théories de la mobilisation des ressources sont divisées en deux courants : un courant qui prolonge assez strictement le modèle d'explication économique, et un courant qui accorde une plus grande importance à la dimension politique comme les travaux d'Oberschall ou de Tilly (Edelman 2001; Fillieule et Péchu 1993; Neveu 1996).

analyses très modélisées qui omettent trop souvent le fait que les individus « appartiennent à des collectivités et ne peuvent être assimilés à des producteurs économiques isolés » (Fillieule et Péchu 1993 : 92). La disposition au calcul est par ailleurs largement déterminée selon les contextes dans lesquels un individu engage ses activités : « la probabilité de traiter les problèmes en terme de calcul rationnel ne se déploie pas à l'identique selon qu'un individu fait ses courses ou assiste à une réunion [...] de la Ligue contre le cancer » (Neveu 1996 : 51). Aussi, est défendue dans ce travail l'idée que toute forme de calcul individuel (stratégie, défense d'intérêts) constitue en fait une activité sociale et socialement produite, assez éloignée de l'activité parfaitement asociale ou « désocialisée » décrite par les modèles économicistes ou utilitaristes.

En s'appuyant sur cette perspective, il paraît alors légitime de considérer qu'une approche qui valorise les notions d'intérêt ou de stratégie peut elle aussi être féconde quand il s'agit de dépasser des interprétations qui valorisent un « organicisme de la sociologie du comportement collectif » (Siméant 1998 : 53), lorsqu'il est postulé par exemple que ce dernier reposerait avant tout sur l'existence d'une communauté d'intérêts fondée sur des valeurs et des perceptions également intériorisées par chacun des membres d'un groupe donné, et ce d'une manière invariante et à n'importe quelle époque. Or, travailler dans la perspective de la production des problèmes publics implique de réfléchir constamment sur les élaborations et sur les réélaborations des raisons d'agir et des intérêts spécifiques à chacun des groupes.

Cette approche est apparue particulièrement fructueuse sur ce terrain dans la mesure où elle a permis de procéder à une identification et à une délimitation des différents collectifs anti-jeu, et de prendre en compte non seulement les variations entre les différents groupes engagés dans des jeux de compétition et d'alliance mais également les motivations plus individualistes d'acteurs qui jouent un rôle déterminant dans la mise en visibilité du mouvement, tout en maintenant une action relativement à l'écart des collectifs officiellement constitués.

Cependant, ce ne sont pas uniquement les stratégies (organisationnelles ou autres) qui sont analysées, mais également, dans une large mesure, la manière dont certains contenus rhétoriques, envisagés comme des moyens d'action à part entière, ont été mobilisés au fur et à mesure de la constitution du mouvement.

Dans leur travail sur le déclin de la peine de mort aux États-Unis, le sociologue Frank Baumgartner et ses collègues (2008) ont mis en évidence comment de nouveaux arguments ou de nouvelles rhétoriques (en l'occurrence « l'innocence ») émergent de vieux débats souvent porteurs de forts contenus moralisateurs. De même, dans la dernière partie du travail, j'examinerai dans quelle mesure, et surtout en quoi, les rhétoriques mobilisées par les militants anti-jeu constituent au final une véritable innovation.

## Chapitre 2.

### Les ligues anti-jeu dans le monde anglo-saxon

La dimension historique est assez rapidement apparue comme un passage incontournable dans cette recherche, dans la mesure où la question de la spécificité du mouvement local analysé s'est très rapidement posée. En effet, aborder cet objet à partir d'un seul cas limité pouvait en effet conduire à l'illusion de sa complète singularité. Cette illusion pouvait par ailleurs se trouver renforcée par le fait que la littérature scientifique portant sur les mouvements anti-jeu passés ou contemporains n'est de son côté guère volumineuse (Dixon 1991; Dombrick 1996; Dombrick et Thompson 1990; Munting 1996; Thompson et al. 1993) ; cette carence pourrait conduire à penser que les mouvements anti-jeu actuels présentent un caractère soit radicalement nouveau, soit parfaitement anecdotique. Un détour par l'histoire permet avant tout de montrer que ce type d'opposition n'est pas aussi incongru, fortuit ou improbable qu'on ne pourrait le croire à première vue. En réalité, cette forme d'action collective constitue une forme d'action relativement bien ancrée dans l'espace anglo-saxon depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, et agit en parallèle à l'action de diverses ligues de vertu ou morales comme les ligues contre l'alcoolisme<sup>14</sup>. Par ailleurs, le recours à l'ouvrage de David Dixon (1991)

---

<sup>14</sup> L'opposition aux jeux d'argent ne s'est pas manifestée exclusivement dans les pays anglo-saxons. Par exemple, les jeux d'argent et de hasard ont été interdits en Suisse par voie d'initiatives populaires dans les années 1920 (Beuret 2006; Bronimann 1992; Montangero 1992).

Avec la construction des premiers casinos et le foisonnement des loteries qui se développent dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, la question des jeux est débattue en Suisse. La nouvelle constitution qui entre en vigueur en 1874 comporte un article régulant les jeux de hasard et la Confédération se voit octroyer le droit de prendre des mesures en matière de loteries. Mais l'enchevêtrement des compétences régionales et fédérales rend cette clause difficile à appliquer. Par ailleurs, entre 1870 et 1920, les casinos connaissent un essor considérable en Suisse comme partout en Europe, où il s'agit de produire des divertissements pour les riches touristes. Les jeux de table connaissent une forte évolution avec l'invention des jetons et les mises sont limitées « empiriquement » après des contrats à l'amiable. En raison de l'absence de régulation claire, des plaintes incessantes s'élèvent contre cette industrie appelée « industrie des étrangers ». En 1914, une initiative est lancée. Les adversaires du jeu, issus de tous les milieux sociaux et politiques (églises, parti socialiste, syndicats, industrie hôtelière qui se sent menacée par la concurrence), évoquent des problèmes de caractère moral, patriotique (danger pour le peuple) et philosophique. Les opposants se défendent d'être puritains : c'est le respect de la constitution qui est invoqué. Un exemple de la rhétorique

qui traite assez longuement d'une ligue anti-jeu en Grande-Bretagne tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle compense, pour partie, l'absence de monographies de terrain ou d'études de cas récents et a largement contribué à orienter ma recherche sur le terrain et à faire travailler mes propres données.

Afin de traiter cette partie historique, j'ai procédé à un deuxième détour par deux espaces nationaux non canadiens en raison de la littérature scientifique à disposition (ou de l'absence de littérature en ce qui concerne le Canada) et de l'existence de ligues nationales identifiables. Le postulat d'une homologie entre les divers mouvements anti-jeu qui ont émergé dans le monde anglo-saxon se justifie en raison de la continuité et des influences réciproques qui ont opéré pour l'établissement des diverses législations nationales, ainsi que par la similitude des débats publics qui se sont développés dans tout l'espace anglo-saxon. Aux États-Unis, plusieurs associations portent aujourd'hui à leur agenda la lutte contre l'expansion du jeu. La National Coalition Against Legalized Gambling (NCALG) est la seule coalition contemporaine à l'échelle nationale dont le programme se fonde exclusivement sur un contenu anti-jeu (« single issue »). Créée en 1994, elle agit avant tout comme une organisation médiatrice qui met en contact les coalitions ou les mouvements anti-jeu locaux ayant émergé dès le début des années quatre-vingt-dix dans toute l'Amérique du Nord, en leur fournissant, entre autres, un soutien logistique.

---

d'opposition aux jeux de l'époque peut-être trouvé sous la plume du rédacteur en chef de l'organe du parti libéral : « les jeux de hasard sont immoraux parce qu'ils offrent l'appât d'un gain sans travail, qu'ils encouragent la dilapidation et qu'ils détruisent l'esprit de solidarité sociale. Les jeux publics éveillent et attisent la passion du jeu, parce qu'ils sont accessibles à chacun et qu'ils sont patronnés officiellement. La civilisation ne sera préservée du bolchevisme que si nous remettons en honneur les principes d'un sain idéalisme et si nous renonçons à l'épais matérialisme qui nous a déjà fait tant de mal » (in Bronimann 1992 : 106). Deux textes sont présentés au peuple en 1920 : une initiative anti-jeu (qui porte sur l'interdiction de toute entreprise qui exploite des jeux de hasard) et un contre projet des Chambres fédérales (qui autorise des formes limitées de jeu tout en laissant une autonomie de décision aux cantons). Le scrutin est très mouvementé et nécessite trois rapports comprenant entre autres des analyses très savantes sur le contrôle des votes dans chaque canton ; il aboutit à une décision fédérale acceptant l'initiative anti-jeu. Toutefois, l'application de la loi est lente et, pendant une brève période allant de 1924 à 1928, les jeux de hasard et d'argent sont tolérés, avant d'être complètement interdits après le rejet de l'initiative populaire de 1928 lancée par les « perdants » de 1920. Quelques petites salles sont néanmoins autorisées avec des mises très basses (2 francs en 1928, puis 5 francs en 1958). Parallèlement, les Chambres élaborent en 1923 une loi fédérale sur les loteries et les paris professionnels, toujours en vigueur aujourd'hui, qui interdit les loteries sauf celles qui visent un but d'utilité publique ou de bienfaisance. Le débat sur les casinos a été relancé en 1993 seulement, quand les Suisses se sont prononcés en vote populaire à plus de 70% en faveur de la libéralisation des jeux de hasard et d'argent dans le but de combler les déficits des caisses de pension et de retraite.

### Mouvements anti-jeu en Amérique du Nord

Parmi les groupes canadiens qui se sont formés dans le courant des quinze dernières années environ (cette liste n'est pas exhaustive), en plus de la Citizens Against Gambling Expansion (CAGE) qui s'est constituée dès 1994 à Vancouver (Colombie-Britannique), se sont formés ultérieurement les Residents Against Gambling Expansion (Ontario) et les Citizens Against Gambling Expansion (Alberta).

Aux États-Unis, en plus de l'organisation nationale National Coalition Against Legalized Gambling (NCALG), on peut mentionner plusieurs formations locales dont la Coalition Against Gambling in New York, Citizens Against Gambling in Erie County (New York), Kentucky Citizens Against Gambling Expansion, Granite State Coalition Against Expanded Gambling (New Hampshire), Citizens for Safer Communities (Californie), CasinofreePa (Pennsylvanie), CasiNO Watch (Missouri), No More County Casinos (Missouri), New Mexico Coalition Against Gambling, Indiana Coalition Against Legalized Gambling, Wisconsin Coalition Against Gambling Expansion, MNCAGE (Minnesota), Hawai Coalition Against Legalized Gambling, Nebraska Against Video Lottery Machines, North Carolina's Citizens United Against the Lottery, NocasiNO Maryland, NocasiNO New Jersey, Gambling-FreeTennessee, Pennsylvanians Against Gambling Expansion, Residents Against Gambling Expansion (Palm Springs, Californie), Texans Against Gambling.

L'une des toutes premières coalitions s'est organisée à Hartford dans le Connecticut au début des années 1990. La Citizens'Research Education Network a produit un rapport en 1992 intitulé *The other side of the coin : a casino's impact in Hartford*. Les controverses les plus récentes semblent avoir été particulièrement virulentes en Californie autour de l'attribution du monopole des casinos aux nations amérindiennes.

Tableau 2. Mouvements anti-jeu en Amérique du Nord

### **La National Anti-Gambling League (NAGL) : une ligue d'opposition britannique au tournant du XX<sup>e</sup> siècle**

Les premières ligues morales dont l'action est directement orientée contre le jeu d'argent apparaissent dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment en Grande-Bretagne. Dans son ouvrage *From Prohibition to Regulation. Bookmaking, Anti-Gambling and the Law* (1991), l'historien David Dixon consacre une longue analyse à la montée en puissance puis au déclin de la National Anti-Gambling League (NAGL), en la mettant en relation avec le développement d'autres formes de rhétoriques et éventuellement d'activismes anti-jeu à l'œuvre dans le courant des deux derniers siècles, par exemple dans les débats parlementaires. Constituée en Grande-Bretagne en 1890 à un moment où le pari mutuel est traité comme un problème central pour la société britannique sous la forme d'un débat public particulièrement animé, la NAGL inscrit son action dans une période d'apogée (qui dure une trentaine d'années) de la régulation du jeu entreprise sur un modèle de mesures prohibitionnistes. Elle vise avant tout à saper la structure à la fois matérielle et légale du jeu d'argent en réponse à plusieurs lois (« gambling acts »)<sup>15</sup> passées dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle afin de fixer un contrôle accru sur des pratiques de jeu d'argent alors en pleine expansion telles que les activités de pari opérant hors du cadre de la loi en vigueur sur les loteries.

Autour de ces débats sociaux se développe par ailleurs dans l'Angleterre victorienne un consensus particulièrement fort sur la nature dite problématique du jeu d'argent. Si la dénonciation de l'irrationalité du jeu et des joueurs constitue un leitmotiv qui traverse tout le XIX<sup>e</sup> siècle, l'un des registres rhétoriques dominants de l'époque fait valoir qu'en plus des dettes parfois lourdes occasionnées par les pratiques de jeu, ces dernières provoquent une scission, considérée comme moralement intolérable, entre la création de richesses d'une part et les efforts spécifiques au travail productif d'autre part. Les pratiques du jeu d'argent saperaient ainsi l'éthique de la discipline au travail et du sens de l'épargne que les entrepreneurs de la société capitaliste émergente tentent alors d'imposer (Dixon 1991 : 48-50). Comme le soulignent un grand nombre de chercheurs, l'idée de

---

<sup>15</sup> Dont le Gaming Act de 1845, le Betting Act de 1853, le Race Course Licencing Act de 1879.

prohibition totale qui apparaît dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle repose très largement sur la mise en accusation du manquement à l'obligation de travailler en conformité avec son statut social. Aussi, la condamnation du jeu d'argent procède-t-elle tout autant, si ce n'est plus, de la dénonciation d'un vice social attribué à la dépense improductive que de la dénonciation à tonalité religieuse d'une transgression morale ou d'un péché (Brenner et Brenner 1993; Munting 1996; Robert 1991). Pour le dire vite, les moralistes de l'époque considèrent que le jeu d'argent déstabilise tout à la fois l'ordre politique et religieux, menace les mœurs et met en danger l'économie. La rhétorique anti-jeu adopte ainsi plusieurs registres croisés et « les diverses justifications morales, religieuses, sociales, économiques, politiques avancées se sont succédé et parfois confondues dans l'histoire de la répression des jeux et de la construction sociale d'une illégitimité de ces pratiques » (Robert 1991 : 145).

La NAGL se structure de manière assez souple à partir d'une coalition d'églises protestantes proches d'un mouvement politique dit de « conscience non-conformiste » œuvrant en vue de réformes sociales considérées comme progressistes. Les dirigeants de ces églises se focalisent prioritairement sur tous les enjeux sociaux qui doivent, selon eux, être compris à l'éclairage de la morale personnelle. Dans cette perspective, les pratiques de jeu d'argent sont considérées comme des formes d'activités engendrant des conséquences sociales dévastatrices pour l'individu. C'est cette thématique qui assure l'unité du mouvement sur la durée, plus que celle d'une opposition acharnée et sans compromis à l'encontre des pratiques de pari ou de jeu d'argent. La cible principale des actions engagées n'est pourtant pas le joueur individuel mais au contraire les promoteurs des pratiques de jeu, par exemple les journaux et surtout les bookmakers professionnels contre l'activité desquels la NAGL va se former (en 1890) et lancer sa première campagne (la « racecourse bookmaking campaign »). Celle-ci échoue, mais fixe pendant dix ans environ l'orientation principale des activités de la ligue. Elle ouvrira par ailleurs un vaste débat public portant sur l'opportunité d'un accroissement du contrôle des pratiques de jeu par le gouvernement. Une deuxième campagne est lancée contre les bookmakers professionnels et aboutit en 1906 à une nouvelle loi (le « Street Betting Act ») qui interdit, pour le dire vite, les paris de rue. D'intenses campagnes sont organisées à l'échelle nationale mais,

en raison de la rareté des ressources financières et militantes, elles le sont sur des durées très brèves – de sept à dix jours environ – et sont concentrées sur les périodes où une forme ou une autre de pratique de jeu d’argent se trouve mise en cause, par exemple au moment des débats publics et parlementaires portant sur des amendements législatifs. Dixon indique par exemple que la NAGL a organisé dans les différentes villes britanniques plus de quatre cents meetings et conférences en l’espace de deux années pour soutenir le vote à la loi de 1906, en plus des actions entreprises par les sections locales (1991 : 151).

Cependant, la passation de cette nouvelle loi n’est pas vécue comme une victoire par les fractions les plus radicales de la NAGL qui y voient au contraire une défaite dans leur objectif de prohibition totale des jeux. En outre, elle conduit pratiquement à un effet inverse à celui qui est visé puisque les bookmakers parviennent graduellement à contourner les interdits par diverses stratégies (constitution d’associations, coopération avec la police en payant des amendes, etc.) et c’est au contraire un renforcement du professionnalisme des preneurs de pari qui s’en trouve favorisé. Il est alors question d’une possible dissolution de la ligue. Après de longs débats internes, les dirigeants de la NAGL prennent le parti de son maintien et d’une adaptation pragmatique de ses objectifs : seront favorisées de manière prioritaire les campagnes en faveur de lois anti-jeu ponctuelles.

C’est donc paradoxalement avec la réussite de sa première campagne que la NAGL va entamer son déclin en tant qu’organisme structuré autour d’une mission claire, et ce d’autant plus qu’elle échoue dans son objectif de se constituer en un véritable mouvement national. Elle va ainsi progressivement se diviser en sous-sections, organisées autour de groupements sociaux et religieux régionaux, soucieuses d’obtenir une autonomie d’action de plus en plus grande. La NAGL ne réussira donc jamais à monopoliser l’ensemble des activités d’opposition au jeu, d’autant qu’une autre grande ligue à ambition nationale se constitue (la Society for the Suppression of Gambling, SSG) et avec laquelle elle se retrouve en concurrence pour le recrutement des membres (même si certains ont pu, à un certain moment de leur parcours militant, adhérer aux deux organisations). La répartition des tâches entre les deux grandes ligues est tout de même assez clairement posée : la NAGL maintient ses activités politiques en vue d’obtenir des

modifications légales, alors que la SSG, financée par une famille de notables propriétaires d'un grand quotidien national, limite ses activités à des projets éducatifs de réforme. Malgré cela, les deux organisations entrent en compétition, renforcée par la concurrence à l'œuvre entre les sections locales de la NAGL, pour gagner ou pour maintenir des ressources raréfiées, d'ordre à la fois organisationnel, financier et de recrutement. En plus d'une mutation du climat social qui se positionne de plus en plus fortement contre les mesures de prohibition, les tensions internes jouent un rôle important dans le déclin de l'influence de NAGL vers la fin de la première guerre mondiale, d'autant que cette dernière n'a jamais pu produire la figure dirigeante populaire qui aurait pu réduire les divergences (Dixon 1991 : 152-153).

C'est au cours de la première guerre mondiale que les campagnes d'opposition au jeu ont rencontré le plus grand succès : les loisirs et les activités récréatives (sorties, danses, mode, jeu) sont alors très fortement associés à une forme de gaspillage et moralement condamnés parce qu'ils dérogeraient à l'effort de guerre. Le football et les courses de chevaux sont même momentanément interdits. Mais, loin de renoncer aux activités de pari, les bookmakers et les parieurs se tournent alors vers d'autres activités comme les courses de lapin ou le tir aux pigeons, ce qui entraîne en retour des campagnes contre la cruauté infligée aux animaux. Affaiblie en raison de problèmes organisationnels internes, la NAGL se retrouve dans l'incapacité de travailler un sentiment anti-jeu alors pourtant très puissant dans la société britannique, tout particulièrement au moment où le gouvernement lance un projet d'émission de bons de guerre (« premium bonds ») présentés comme une forme d'épargne alors que les opposants les associent à des activités de paris ; le principe de ces bons fut rejeté après deux années de débats virulents pour être finalement accepté dans les années cinquante.

Tout au long de son étude, Dixon montre avec minutie qu'il existe une montée parallèle des arguments favorables ou défavorables au jeu d'argent avec des interrelations constantes, mais à des degrés variables, entre les activités des représentants des administrations diverses et celles des réformistes dans la production des lois et des règlements. Cette interaction peut s'expliquer en raison de l'augmentation des activités publiques de jeu, et ce en dépit des actions entreprises par les opposants au jeu. La NAGL se trouve alors contrainte à s'allier

à des groupes d'acteurs engagés dans des actions analogues, mais au sein d'arènes qu'elle avait jusque-là peu ciblées (l'arène juridique principalement, mais également l'arène politique). Cette ouverture aboutit à une orientation de plus en plus pragmatique des actions entreprises alors que les alliances qui s'établissent avec les autorités politiques locales sont le plus souvent fragiles et transitoires.

La rhétorique portant la limitation du jeu d'argent par la prohibition plutôt que par une régulation légale s'est trouvée, à certaines époques, fortement relayée par le champ politique ou par les administrations elles-mêmes ; par exemple, le parti travailliste a été traversé par de sérieuses controverses internes sur l'opportunité d'interdire complètement le jeu d'argent. Cependant, selon Dixon, ni le renforcement – momentané – du positionnement prohibitif, ni la pression des acteurs anti-jeu associés à d'autres organismes officiels (légaux, administratifs, politiques), ne suffisent à expliquer pour quelles raisons les autorités locales ont fini par voter des lois anti-jeu. À son sens, c'est un dernier groupe d'acteurs qualifié d'« autorité de voisinage » (« neighbouring authority »), soit des notables ou des organismes locaux visant avant tout la protection de la qualité de vie d'un quartier (au nom de la tranquillité, de l'absence d'infractions, etc.), qui a en réalité joué un rôle crucial dans la mise en œuvre de ces interdictions (1991: 112-113).

### *Une stigmatisation des pratiques populaires*

Si les classes populaires sont stigmatisées en raison du gaspillage du temps productif dont elles font preuve dans leurs activités de jeu, notamment dans les pratiques de rue (Munting 1996 : 21), l'aristocratie, la gentry, est soumise elle aussi à la critique sociale en raison de l'extrême prodigalité qu'elle manifeste au travers des dépenses ostentatoires (dont le jeu) qu'elle engage pour marquer son statut. Les interdits qui frappent les pratiques de jeu d'argent ne peuvent donc être pensés que dans la mise en relation des pratiques populaires et des pratiques de la bourgeoisie ou de l'aristocratie, d'autant que, dans le courant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les pratiques de jeu d'argent mélangent plus que l'on ne le pense parfois le peuple et l'aristocratie, tentée par les jeux populaires (Munting 1996 : 15). Cependant, dans les débats savants et politiques entourant le « Street Betting

Act » de 1906, le constat – discuté – d’un recul des pratiques de jeu des classes supérieures est fortement mis en avant pour démontrer l’inutilité de la réglementation des pratiques de jeu. On voit dans ce recul une preuve de la capacité de la gentry à prendre la responsabilité de ses actes, sans intervention étatique ou extérieure. Cette dernière est donc finalement autorisée à maintenir ses activités de pari, notamment dans les cercles privés ou sur les champs de courses, puisque, pour les penseurs moralistes, la menace principale liée aux activités du jeu réside avant tout dans les pratiques de jeu de rue populaire comme les paris qui ont lieu lors des combats de coqs, les jeux de cartes ou encore dans des formes de jeux de table proches du backgammon et des jeux de dés (Munting 1996 : 15). Mais en raison d’une conception très organique selon laquelle le jeu d’argent est considéré comme un mal (ou un « poison ») attaquant le corps social et dont les racines viendraient de la « tête » avant de se répandre vers le « bas », les causes de l’accroissement des pratiques populaires sont largement attribuées aux activités des classes aristocratiques. Ces dernières sont dès lors fortement sollicitées par les groupements anti-jeu et par les moralistes à montrer l’exemple et à limiter leurs pratiques les plus ostentatoires (Dixon 1991 : 88). Dans ce contexte, et malgré le projet de prohibition généralisée qui continue à sous-tendre son action, les mesures promues par la NAGL visent finalement très directement les classes populaires que l’on considère devoir être guidées dans leur travail d’intériorisation de dispositions durables à l’épargne et à l’organisation des temps sociaux autour du pivot du travail productif (Munting 1996 : 24).

Cette éducation opère selon un principe social plus général qui poursuit l’acquisition de dispositions de contrôle de soi et de la transformation du contrôle social en autocontrainte, comme le montrent les travaux des historiens du jeu français Jean-Michel Mehl (1990) et Élisabeth Belmas (2006)<sup>16</sup> qui s’inspirent de la thèse développée par Norbert Elias dans *La dynamique de l’Occident* (1969). N. Elias met en évidence que la domestication généralisée des mœurs et la pacification de la vie sociale, qui découlent de ce qu’il nomme « procès de civilisation », se produisent en même temps qu’émerge un double monopole étatique : le monopole de la contrainte et le monopole fiscal. Aussi, dans le lent

---

<sup>16</sup> Jean-Michel Mehl est spécialiste du Moyen Âge et Élisabeth Belmas, de la France Moderne.

processus d'autonomisation des pratiques et des discours ayant mené aux formes contemporaines de jeux d'argent, l'intériorisation de l'autocontrôle des pulsions s'est d'abord accomplie par l'élaboration de règles et de dispositions réglementaires qui ont transformé les jeux en activités courtoises, débarrassées de leurs composantes agonistiques et assez distinctes des formes rituelles telles qu'elles ont pu être pratiquées au sein des cultures populaires ou traditionnelles. Cette transformation s'est opérée très progressivement dans l'ensemble du monde occidental, avec la mise en place d'une répression de plus en plus systématique des jeux sauvages ainsi que d'une fiscalisation des revenus du jeu. Les codes des comportements ludiques s'en sont trouvés assez profondément modifiés.

La réorientation progressive de la NAGL à l'encontre des pratiques de jeu d'argent des classes populaires s'explique également par la montée en puissance d'un discours auto légitimant qu'elle porte sur sa mission civilisatrice envers les plus démunis et qui s'apparente à une véritable croisade morale. La dénonciation des pratiques du jeu d'argent procède dès lors de la même logique que la dénonciation de l'abus de la consommation d'alcool par le mouvement de Tempérance, qui assimile les usages sociaux de la boisson à des générateurs de problèmes sociaux : endettement, ruine financière, ruptures familiales, perte d'emploi, problèmes médicaux. Le jeu d'argent n'a toutefois jamais supplanté la consommation d'alcool dans l'ordre des problèmes sociaux mis en concurrence par les différentes ligues morales de l'époque. Pour cette raison, les mouvements anti-jeu n'ont jamais obtenu les ressources et le soutien social qu'ont pu obtenir les groupes affiliés au mouvement de Tempérance britannique (1991 : 54). En revanche, c'est ce même mouvement de Tempérance qui, parmi les différents groupes de pression, fournit la comparaison la plus réaliste pour comprendre les activités anti-jeu, et ce d'autant plus que la NAGL tire un enseignement consistant des échecs et des déboires des longues campagnes antialcooliques.

#### *La poursuite du mouvement au XX<sup>e</sup> siècle : une orientation scientifique*

Malgré une sérieuse restriction de ses activités, la NAGL reste néanmoins active jusqu'en 1949, au moment où elle abandonne complètement le terrain à un

nouvel acteur collectif, la Churches Council on Gambling dirigée par le Révérend Gordon Moody qui en sera le secrétaire de 1958 à 1978 et qui se construira une solide réputation d'activiste au sein des groupes d'opposition au jeu d'argent (Dixon 1991 : 317). La CCG se constitue dans un paysage intellectuel où se développe le sentiment que peu d'études, et encore moins de données statistiques, ont été produites sur le jeu d'argent. En distinguant son argumentation des arguments théologiques, la CCG gagne rapidement en crédibilité en produisant divers rapports et en adoptant une attitude modérée, reconnaissant par exemple que le jeu d'argent – sous sa forme légale – peut constituer un mode de divertissement acceptable. Cette position lui confère une réputation de tolérance qui lui fournit la possibilité de former un groupe de pression auprès du gouvernement britannique jusqu'à la fin des années soixante-dix.

L'une des actions centrale de la CCG porte alors sur le regroupement des savoirs produits sur le jeu d'argent, de plus en plus disséminés. Sous l'influence notable de Gordon Moody qui s'inspire des recherches nord-américaines, la CCG reconnaît dès les années soixante la *dépendance* au jeu comme une maladie et comme un problème social et contribue à introduire cette idée en Grande-Bretagne. Pour atteindre ses objectifs, la CCG agit sur deux axes principaux : d'une part, en organisant en 1964 une branche des Joueurs Anonymes (Gamblers Anonymous) fondés en 1957 aux États-Unis sur le modèle de l'association des Alcooliques Anonymes et, d'autre part, en organisant conférences et consultations sur le thème de la dépendance, tout particulièrement suivies par des travailleurs sociaux, des fonctionnaires de la santé publique ou des officiers en poste dans les prisons, ainsi que par des chercheurs travaillant dans ce domaine. Les écrits de Gordon Moody, ses méthodes et les moyens de diffusion du savoir qu'il a développé sur le jeu d'argent vont jouer un rôle influent dans les milieux anti-jeu. Ses idées continuent à circuler dans l'ensemble du monde anglo-saxon, comme en témoigne la publication de l'un de ses articles par la revue académique nord-américaine *Journal of Gambling Studies* à l'occasion de son décès et où sont récapitulés trente ans de ses réflexions sur la « nature du jeu » dans les sociétés anglaises et nord-américaines (Moody 1995).

L'approche dite agnostique de Moody qui, malgré la fonction qu'il occupe au sein du clergé anglican, évite de s'appuyer sur les arguments théologiques ou

religieux faisant valoir l'interdit divin et la notion de péché, inspire progressivement confiance à des catégories professionnelles qui se proclament « concernées » par le jeu d'argent. Ces dernières constitueront désormais le public principal des associations constituées pour engager des prises de position par rapport aux décisions du gouvernement britannique portant sur la régulation du jeu. Sous cette influence, la mobilisation anti-jeu se renforce : parallèlement à la Churches Council on Gambling, la Society for the Study of Gambling est créée en 1977 autour d'individus qui assistent aux conférences sur la dépendance au jeu données par la CCG. Par ailleurs, le National Council on Gambling se forme en 1980 dans le but de constituer une société qui puisse succéder à la CCG, sur des bases considérées comme plus scientifiques (Dixon 1991 : 319). Afin de pallier l'absence de recherches sur ce domaine, le gouvernement britannique finit d'ailleurs par émettre la recommandation d'établir une unité de recherche sur le jeu d'argent pour en étudier toutes les incidences, sociologiques et psychologiques, sur un principe dit d'interdisciplinarité toujours en vigueur. Ce sont désormais des professeurs d'universités ou des travailleurs sociaux qui vont largement prendre le relais des activités portées par les anciens militants des ligues morales (Dixon 1991 : 317-318).

### **Un mouvement contemporain nord-américain : la National Coalition Against Legalized Gambling (NCALG)**

Aux États-Unis, le discours anti-jeu connaît un développement un peu similaire qu'en Grande-Bretagne, mis à part le fait que le jeu d'argent n'y a jamais été véritablement associé aux classes bourgeoises (jusqu'à très récemment), sinon dans certains textes tels que le célèbre essai de Thorstein Veblen, *La théorie de la classe de loisir* (1970). À la fois satiriste et observateur du monde états-unien, Veblen voit dans le jeu d'argent l'une des formes de loisirs les plus ostentatoires qui caractérisent les activités de ce qu'il appelle la « classe de loisirs », composée de grands propriétaires terriens ou de riches industriels. Dans la conception évolutionniste qui marque la pensée de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, période où il écrit, Veblen considère que le penchant pour le jeu (y compris sportif) manifeste d'une

« croyance en la chance » caractéristique d'une mentalité arrêtée à la conservation de « traits archaïques » d'un autre âge (dit « barbare ») : élan rapace de la rivalité, gaspillage, croyance « dans une intervention surnaturelle de l'enchaînement des faits » (Veblen 1970 : 195). Le jeu d'argent ou le pari sont alors dénoncés comme des activités parfaitement irrationnelles, enchâssées de manière dépassée dans un monde (occidental) engagé dans une forte industrialisation, et où l'épargne, la diligence, le dur labeur, l'économie et l'esprit d'entreprise sont particulièrement valorisés en tant qu'expression de la rationalité de la modernité. La notion d'irrationalité attachée aux pratiques de jeu d'argent et la dissonance d'avec le capitalisme émergent qu'on va leur assigner vont du reste largement perdurer dans les représentations contemporaines du jeu d'argent.

Ce sont les classes populaires qui seront les premières touchées par les entreprises de moralisation anti-jeu aux États-Unis. Tout comme en Grande-Bretagne, les opposants au jeu, par ailleurs souvent guidés par des convictions religieuses, veulent encourager une logique de l'épargne et protéger les plus pauvres des divers « périls » dont les figures sont dessinées dans les narrations héroïques issues de la « conquête de l'Ouest » et de la « Ruée vers l'Or », peuplées de professionnels malhonnêtes et de tricheurs. L'historien J. Findlay (1986 : 209-218) signale que l'un des corpus de recherches le plus important dans le domaine du jeu d'argent aux États-Unis porte sur l'émergence historique des différentes pratiques de jeu dès la création des premières colonies. Les sources empiriques au fondement de ces recherches ont été produites dans des pamphlets religieux, dans des journaux de colons, dans des ouvrages d'histoire générale sur le début des colonies, ainsi que dans des récits de première main portant sur la vie de joueurs professionnels opérant dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment dans la partie inférieure du Mississippi ou dans les villes localisées sur la « frontière » des Rocheuses, le « Far West ». Certains de ces textes sont toutefois à manier avec prudence, en particulier les biographies de joueurs repentis, dans la mesure où ils peuvent présenter un point de vue tendanciellement biaisé et particulièrement défavorable par rapport aux pratiques du jeu d'argent.

Plusieurs mouvements et organisations anti-jeu locaux émergent en étroite articulation avec des épisodes de légalisation des pratiques du jeu. Une première vague de légalisation a lieu dès l'époque dite coloniale où les premières colonies

américaines ont été financées par des loteries aussi bien publiques que privées. La deuxième vague accompagne le financement du Sud dévasté par la guerre civile ; de nombreux scandales de corruption éclatent alors (par exemple en raison de tentatives de corruption de gouvernements par des loteries privées comme le « scandale de Louisiane » en 1890) accompagnés d'effets oppositionnels tels que l'émergence de mouvements moraux ou le vote de lois prohibitives restées en vigueur pendant plus d'un siècle (Rose 1986 : 1-2).

Dans son ouvrage *Card Sharps, Dream Books and Bucket Shops* portant sur les pratiques de jeu d'argent aux États-Unis au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'historienne Ann Fabian décrit de manière assez détaillée l'émergence et l'action de la New York Association for the Suppression of Gambling (ASG). Fondée en 1850 par J. H. Green, un ancien joueur engagé auparavant dans une croisade anti-jeu personnelle, ainsi que par un agent d'assurance, des pédagogues et des notables connus pour leurs intérêts réformateurs, l'ASG entreprend avant tout une campagne auprès des employés de bureaux tentés par le loisir du jeu d'argent, menacés par le risque d'un glissement irréversible dans la spirale des dettes, des crédits impossibles à rembourser et, éventuellement, des détournements de fonds. Elle engage dans cette optique des critiques assez virulentes à l'encontre des pasteurs et des réformateurs focalisés sur le mouvement de Tempérance en tentant de leur démontrer que des employés malhonnêtes peuvent causer autant de tort que les gestes incertains et les absences des alcooliques. L'action de cette association, concentrée aussi bien sur la classe ouvrière que sur la classe moyenne, s'avère très rapidement être un échec dans la mesure où elle fait la promotion d'un contrôle extrêmement étroit des employés en développant auprès des entrepreneurs, moyennant un financement, un véritable marché de la surveillance. En plus des conférences et des mises en garde collective, elle propose en effet la constitution de listes d'employés fréquentant des salles de jeu, ces derniers étant soumis à des avertissements puis, en cas de récidive, à un chantage moral, l'ASG se chargeant d'avertir les employeurs (Fabian 1990 : 96-107).

Bien que réunies dans un esprit anti-jeu qui se construit tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les organisations ne parviennent toutefois pas à produire une campagne à but unique, les débats publics ne recouvrant pas toujours les mêmes

objets. Pourtant, dès 1830, plusieurs états du nord s'opposent aux loteries, considérées comme dangereuses et régressives et, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la plupart des formes de jeu d'argent étaient illégales, même si les pratiques de jeu n'étaient pas interrompues pour autant (Fabian 1990 : 1-2).

Cette interdiction s'adosse très largement à l'émergence du mouvement de Tempérance qui a aboutit à la prohibition des boissons alcoolisées des années 1920. Le débat social développé autour du contrôle de la boisson informe largement le débat sur le jeu qui oscille entre plusieurs alternatives : maintien d'une prohibition stricte, décriminalisation absolue, suppression du contrôle étatique sur le jeu, ou encore nationalisation visant un remplacement des pratiques privées par des activités liées à une régulation administrative étroite (une loterie nationale par exemple). Avec la légalisation des casinos dans l'État du Nevada dans les années 1930, c'est la solution de la régulation administrative qui est adoptée et qui remplace celle de la prohibition. Même si plusieurs catégories de notables politiques et religieux entreprennent des campagnes locales d'opposition, aucun mouvement anti-jeu important n'émerge alors (Munting 1996 : 38).

C'est l'année 1964 qui est généralement désignée comme le point de départ de la troisième vague de légalisation, avec la création de la première loterie d'État rapidement suivie par des aménagements légaux qui conduisent à l'autorisation d'autres loteries dans d'autres États jusque dans les années quatre-vingt (Rose 1986 : 1-2). À la fin des années quatre-vingt, ce sont les casinos qui se développent, aussi bien aux États-Unis qu'au Canada, avec des casinos autorisés dans les réserves indiennes, des casinos installés sur les anciens bateaux à roue ou dans les petites villes de montagne comme dans le Colorado ; ce sont enfin des casinos de taille plus considérable qui se développent dans des grandes villes comme Detroit ou Windsor (Canada).

C'est dans ce contexte de forte croissance que la National Coalition Against Legalized Gambling (NCALG) se constitue ; elle est l'une des rares associations contemporaine, sinon la seule, à émerger à l'échelle nord-américaine avec un programme qui se fonde exclusivement sur un contenu anti-jeu. Association à but non lucratif à visée pédagogique créée aux États-Unis en 1994, elle a longtemps été dirigée par un Révérend méthodiste aujourd'hui à la retraite, Thomas Grey. Elle dit rassembler des groupes dans tous les États-Unis, sur tout le

spectre politique et d'appartenances très variées : syndicats et groupements professionnels, religieux et séculiers. Un examen plus détaillé de son conseil d'administration, en charge de la ligne à suivre, montre néanmoins que sa composition est peut-être moins hétérogène qu'elle ne l'affirme : ce sont en effet principalement des membres d'églises protestantes, ainsi que des représentants de mouvements de citoyens opposés au jeu ou visant la promotion d'une meilleure qualité de vie dans un sens large comme des associations de lutte contre les dépendances diverses, en particulier à l'alcool. Ce conseil se réunit au moins une fois par année, à l'occasion d'un congrès national où sont invités des membres de différentes églises, des représentants de groupements divers, des chercheurs, ou encore des experts sur le jeu. Quoi qu'il en soit, l'association revendique régulièrement dans ses présentations officielles (interviews, présentations sur internet) une base politique à ses prises de position, en participant notamment aux débats en cours autour des politiques publiques, et affirme se détacher nettement des dénonciations purement morales d'ordre étroitement religieuses<sup>17</sup>. Malgré son importance d'ordre national, elle semble n'avoir pas fait à ce jour l'objet de recherches et de publications à caractère scientifique. J'ai donc dû me baser prioritairement sur les documents fournis et assez régulièrement mis à jour sur le site internet de l'association<sup>18</sup>.

La NCALG a pour objectif de s'opposer au jeu d'argent à tous les niveaux, et plus particulièrement dans ses formes les plus commerciales, en fournissant des informations sur les conséquences sociales négatives des pratiques de jeu d'argent avec tous les outils pédagogiques à sa disposition, afin de permettre au public de prendre des décisions informées. Des pistes d'action pragmatiques et ciblées sont élaborées notamment lors des conventions nationales et que l'on trouve formulées dans un bulletin publié sur internet. Elles s'inspirent largement de rapports produits par des organismes de recherche comme, entre autres documents, du volumineux rapport de la National Gambling Impact Study Commission

---

<sup>17</sup> Selon les propos du directeur politique de la NCALG, Bernard P. Horn publiés dans l'article « Is there a cure for America's gambling addiction ? ». Intervention publiée dans le dossier « Easy Money », sur le site internet du groupe de média indépendant PBS, basé à Arlington, en Virginie. [www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/gamble/procon/horn.html](http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/gamble/procon/horn.html). Dernière consultation le 8 septembre 2009.

<sup>18</sup> [www.ncalg.org](http://www.ncalg.org). Dernière consultation le 15 avril 2009.

commandité en 1999 par le gouvernement des États-Unis<sup>19</sup> qui met en évidence une dizaine de points spécifiques liés à des développements récents du secteur du jeu. À partir des conclusions établies par ce rapport, la NCALG revendique une interdiction totale du jeu sur internet et des installations favorisant l'utilisation des cartes de crédit près des emplacements de jeu (comme à Las Vegas, où les lecteurs de carte de crédit sont intégrés directement dans les machines à sous).

Mais derrière cette dimension pédagogique, le projet prend une dimension plus affirmée de croisade morale quand il met en avant, dans le bulletin de l'association, des énoncés rhétoriques tels que : « repousser cette menace qui détruit notre société » [en restaurant] le « rêve américain » du labeur et de l'éducation comme moyen de progrès social, au lieu du hasard et de la chance<sup>20</sup>. La croisade est plus directement portée par la National Coalition Against Gambling Expansion, NCAGE, une branche de l'association enregistrée légalement en tant qu'organisation politique qui opère comme une organisation médiatrice apportant un soutien logistique et de coordination aux organisations anti-jeu locales qui ont émergé aux États-Unis dans le contexte de renforcement du débat public autour du jeu d'argent, au moment des élections fédérales de 1996 (Campbell et Smith 1998; Preston 1998). Les gouvernements, qui jusque-là se contentaient de légiférer autour des pratiques de jeux d'argent, deviennent des acteurs à part entière du développement du secteur en prélevant des impôts ou en exploitant directement les maisons de jeux, les casinos et les machines à sous. Le débat public s'engage alors sur la légitimité des pratiques des agences

---

<sup>19</sup> Le rapport final de la National Gambling Impact Study Commission peut être consulté en ligne : <http://govinfo.library.unt.edu/ngisc/reports/fullrpt.html>. Dernière consultation le 2 septembre 2009. Constituée au milieu des années quatre-vingt-dix, cette commission a été chargée de proposer des recommandations qui orientent la politique des États-Unis sur les jeux d'argent. Elle était composée de neuf membres représentant différents secteurs : milieux universitaires, institutions indépendantes de recherche sur les politiques publiques, organes de régulation des jeux, industrie casinotière, secteur hôtelier, milieu médical, peuples autochtones et société civile (représentée par la fondation conservatrice Focus on the Family, plutôt défavorable au jeu d'argent).

Relevant la pauvreté des données disponibles sur le jeu d'argent dans des domaines aussi variés que la régulation, l'impact des pratiques, l'évolution économique ou les données statistiques, la commission a proposé que de grands organismes fédéraux s'engagent dans des recherches intensives, au même titre que le furent les programmes de recherche sur la consommation de drogues ou d'alcool. Elle a également suggéré un frein dans le développement des jeux d'argent, du moins tant que cette ressource économique et que cet ensemble de pratiques ne soient pas mieux investigués.

<sup>20</sup> C'est en ces termes que la NCALG se présente sur son site internet : [www.ncalg.org](http://www.ncalg.org). Dernière consultation le 15 avril 2009. Ma traduction.

gouvernementales ou des administrations plutôt qu'exclusivement sur celles des opérateurs commerciaux ou encore, plus rarement, des joueurs.

### **Les débats publics et les mouvements anti-jeu dans le contexte canadien**

Les développements des différentes pratiques de jeu d'argent et de la législation sur le jeu de la province de la Colombie-Britannique et du Canada s'articulent assez étroitement à trois grandes vagues de légalisation et d'expansion du jeu d'argent qui ont eu lieu aux États-Unis, en alternance avec des périodes de forte limitation des pratiques (Rose 1986; Rosecrance 1988; Thompson 1994). Les débats publics canadiens ont lieu avant tout autour de la mise en œuvre des actes législatifs régulant les pratiques de jeu et fixant de ce fait les limites à poser entre la légalité et de l'illégalité de ces dernières (Tremblay 2003).

Le Code criminel canadien, établi en 1892 déjà dans un climat assez fortement prohibitif semblable à celui qui domine dans les États-Unis voisins, autorise le jeu d'argent dans un cadre très limité ; il spécifie dans la section portant sur la réglementation que les loteries, la tricherie et la pratique du jeu d'argent dans des endroits publics sont strictement prohibés<sup>21</sup>. Les amendements apportés par la suite s'adaptent toutefois progressivement à l'évolution des pratiques sociales et, dans l'ensemble, autorisent des activités de jeu très modérées comme les tombolas, à la condition que ces activités ne soient conduites qu'à l'occasion de ventes de charités tenues par des églises ou des associations d'entraide et à des fins exclusives de récoltes de fonds destinées à ces dernières. De nombreuses autorisations sont progressivement octroyées sous la pression de lobbies dont le répertoire justificatif se fonde prioritairement sur la dimension d'utilité sociale des jeux, telles que les activités de jeux génératrices de ressources financières pour les collectivités locales ou constituant des sources de revenus pour certains secteurs professionnels (par exemple les forains qui vivent des

---

<sup>21</sup> Cet acte amalgame par ailleurs, du moins en ce qui concerne les loteries et les jeux de hasard, différents statuts issus des législations britanniques puisque les provinces canadiennes ne bénéficient que du statut de colonies britanniques, réunies dès 1867 en Confédération (ou « Dominion»). Ce n'est qu'en 1931, au moment de la création du Commonwealth, que le Canada obtient son indépendance législative (Brown et Linteau 1987).

ressources des jeux de hasard). Dans le même registre, après avoir été placés sous enquête fédérale, les paris hippiques sont finalement maintenus dans la mesure où l'activité d'élevage de chevaux est dite constituer des ressources et des réserves militaires pour l'Empire britannique en cas de conflit. L'institution du pari mutuel est d'ailleurs créée en 1914 à la suite de la publication du rapport d'une commission gouvernementale dénonçant les pratiques des bookmakers (Campbell 1997b : 608-611).

Avant tout, ce sont les années 1970 qui marquent au Canada l'expansion et la légalisation des pratiques de jeu. La montée en puissance des rapports de force entre le gouvernement fédéral canadien et les villes ou les provinces mène à un amendement au Code criminel de 1969 qui légalise les loteries, mais uniquement dans la mesure où elles contribuent au financement de grands événements à portée internationale comme l'Exposition Mondiale de Montréal (1967) ou encore les Jeux Olympiques d'Hiver dans cette même ville (1976). Les provinces canadiennes obtiennent du gouvernement fédéral le transfert du contrôle des revenus des jeux d'argent sous leur juridiction (Campbell 1991 : 157) et, dès 1985, elles sont également autorisées à exploiter directement les machines à sous. Dans l'ensemble, les chercheurs estiment que les différents amendements passés depuis l'établissement du Code criminel ont favorisé plutôt qu'ils n'ont freiné les activités de jeu d'argent au Canada alors que le débat public semble quasiment inexistant, d'autant que le gouvernement fédéral n'a commandité que très peu d'auditions publiques (Campbell et Smith 1998 : 23).

Cependant, dans le courant des années quatre-vingt-dix émergent des mouvements anti-jeu locaux avec le développement des premiers casinos mais sans que ces mouvements tentent de s'organiser dans une structure commune. En effet, différents modèles permettant des casinos dits de bienfaisance ont été mis en place dans quelques provinces (Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique) et, dès le début des années quatre-vingt-dix, les provinces canadiennes suivent une tendance mondiale, interrompue plus ou moins à la fin de la décennie, en autorisant la construction de casinos dans d'importants centres urbains (Windsor, Winnipeg, Halifax, Montréal, Hull, Regina) ou touristiques (Niagara Falls, Charlevoix, Sydney en Nouvelle Écosse). La controverse du Seaport Centre de Vancouver se place ainsi directement au cœur de cette problématique et s'inspire

de vives oppositions qui ont pu émerger en particulier aux États-Unis comme le montre l'exemple de la construction avortée d'un casino à la Nouvelle Orléans en 1995 (Rittvo 1997) ou des difficultés financières qu'ont rencontré d'autres casinos, notamment à Kansas City.

Parallèlement à ces développements, quelques fondations régionales se constituent et portent la problématique du jeu d'argent sur la scène des problèmes publics, comme par exemple la Responsible Gambling Council<sup>22</sup> (antérieurement la Canadian Foundation on Compulsive Gambling) ou la Gambling Watch Network dans la province de l'Ontario qui occupent aujourd'hui une position centrale dans la montée en puissance des débats sur le jeu d'argent et dans la constitution de la dépendance comme problème public. L'un des objectifs principaux de ces fondations est la mise en œuvre de réseaux dits citoyens de responsabilisation et de prévention qui orienteraient dans les grandes lignes les actions des mouvements locaux.

Pour récapituler en quelques mots ce chapitre et mettre ainsi en évidence les éléments qui ont fourni une première grille de lecture sur les mouvements contemporains et qui ont, pour partie, orienté ma recherche sur le terrain, on peut retenir que, dès leur création dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, les ligues ou organisations anti-jeu opèrent sur un mode d'action assez récurrent : création de branches locales qui vivent sur les cotisations des membres, pétitions destinées aux autorités, lettres adressées à des députés, organisation de conférences et d'assemblées publiques.

Par la suite apparaît un deuxième registre d'action qui repose sur un objectif pédagogique et informationnel s'appuyant sur la conception de « public bien informé » et qui va générer une importante littérature militante : pamphlets, livrets d'information à l'usage du public ou des groupes anti-jeu, matériel anti-jeu tiré d'articles de presse, bulletins d'information, rapports. Ces rhétoriques et ces manières de concevoir l'action vont perdurer et se retrouver activées et actualisées, dans une certaine mesure, dans les mouvements anti-jeu contemporains : par exemple, l'usage généralisé des machines à sous dans les casinos et espaces de jeux contemporains fait surgir une recrudescence de débats

---

<sup>22</sup> [www.responsiblegambling.org](http://www.responsiblegambling.org). Dernière consultation le 11 septembre 2009.

sociaux qui peuvent revêtir des tonalités propres aux débats du XIX<sup>e</sup> siècle. L'action engagée par ces différents mouvements repose fortement sur les ressources militantes qui peuvent être mobilisées à des moments donnés, ainsi que sur leur capacité à travailler le climat social et à opérer des orientations et des réorientations à partir de la double modification des actes législatifs et des pratiques sociales.

Mais c'est avant tout le principe des diverses réorientations et réélaborations entreprises par ces différents mouvements et ligues dans la conduite de leurs actions qui sera retenu ici. On constate en effet de nombreuses imbrications, ainsi que des effets de va-et-vient, entre le mouvement anti-jeu (groupements strictement anti-jeu et associations dites « sociales ») et les arènes juridiques, politiques et savantes. Ces déplacements expliquent le constat d'une montée en puissance parallèle des arguments favorables et des arguments défavorables au jeu. Enfin, le discours moral tenu par les organisations anti-jeu se détache de plus en plus fortement des dénonciations religieuses et est relayé par une forme de pragmatisme qui met en question avant tout les intérêts économiques aussi bien des gouvernements que de l'industrie du jeu, avant d'agir sur les pratiques populaires.

## Chapitre 3.

### Une démarche par itération

La carence déjà soulignée de recherches empiriques portant sur les mouvements anti-jeu pouvait laisser ouverts plusieurs angles d'approche, parmi lesquels il a fallu trancher après un temps consacré à un dépouillement très systématique de la littérature scientifique portant sur le jeu d'argent. Parmi les divers angles d'approches possibles, on peut envisager un approfondissement des recherches historiques portant sur les liens potentiels établis entre le mouvement de Tempérance et le mouvement anti-jeu. D'un point de vue plus sociologique, des études plus approfondies que je n'ai pu le faire dans le chapitre précédent pourraient être conduites sur les grandes ligues ou sur les fondations nationales contemporaines, promotrices des problèmes publics liés au jeu d'argent. Enfin, on aurait pu imaginer entreprendre une analyse comparative de divers mouvements anti-jeu locaux en procédant à une enquête sur différents sites (dans différentes villes ou régions). Le choix final d'orienter la focale sur une étude détaillée d'un seul mouvement a largement tenu à la démarche ethnographique qui a été choisie, ainsi qu'à la difficulté d'identifier d'autres mouvements locaux stabilisés et opérationnels à peu près en même temps que le mouvement de Vancouver ; les nombreux mouvements locaux identifiés semblent en effet avoir émergé quelques années plus tard.

#### **Une enquête par étude de cas**

Comme on l'a déjà dit, ce type de mobilisation ne présentait pas de caractère très stabilisé au moment où a débuté l'enquête. Le dépouillement des articles de journaux (grand public, financiers ou spécialisés dans le domaine du jeu) indique que le mouvement de Vancouver représente l'un des premiers mouvements citoyens de ce type qui a émergé dans les années quatre-vingt-dix. En raison de sa capacité à s'être maintenu sur la durée – au moins une dizaine

d'années (1994-2004) –, il a été traité comme un cas exemplaire, tout en prenant garde toutefois de ne pas trop extrapoler à partir de ce cas unique et de ne pas trop opérer de montées en généralité incontrôlées, même si l'enquête s'est largement attachée à ancrer l'objet dans son double contexte historique et sociétal qui dépasse le seul niveau local.

Dans cette perspective, ce travail porte « une attention soutenue aux déplacements d'échelle » (Abélès 1996 : 110), dans la mesure où il est apparu en cours d'enquête que les acteurs recourent à la fois à des réseaux locaux et à des réseaux plus internationalisés (à l'échelle notamment de l'Amérique du Nord ou du monde anglo-saxon) dans la mise en forme de leurs pratiques militantes et dans la production d'une rhétorique liée au jeu d'argent. Il faut tout de même préciser que, du moins pendant les premières années, ce mouvement n'est entré qu'assez peu en contact direct avec d'autres mouvements locaux malgré une revendication, certes assez tardive, d'une appartenance à un mouvement « international » ; par ailleurs, il ne vise pas à atteindre des objectifs unifiés à l'échelle nationale, du moins à l'époque de l'enquête. Toutefois, les ressources mobilisées par les activistes anti-jeu dépassent bien le seul espace municipal ou provincial. Par conséquent, une attention particulière a été portée à la dimension plus globale de ces réseaux et au travail d'inscription et d'actualisation de ces derniers au niveau local, en examinant notamment le discours des experts et des consultants internationaux qui balisent largement aujourd'hui les questions liées aux jeux d'argent.

Parmi les différentes approches mises à l'œuvre en ethnographie, travailler sur une étude de cas (en l'occurrence sur une série de controverses qui se sont succédées sur un assez court laps de temps) implique, comme le souligne l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan, une grande combinaison dans la production des données : « autour d'une situation sociale particulière, constituant un "problème" pour les intéressés, problème social et/ou problème individuel, l'anthropologue va entrecroiser les sources : l'observation, les entretiens, les recensions, les données écrites » (1995 : 91). Une telle démarche est particulièrement pertinente dans un terrain où, comme on le verra, les données écrites prennent une importance particulièrement grande.

L'enquête a progressé selon une méthode dite par « boule de neige » (Pires 1997) ou par « arborescence » (Beaud et Weber 1998 : 125; Olivier de Sardan 1995 : 95). Dans cette méthode, un premier informateur rend possible, souvent grâce à sa position d'autorité, des contacts avec d'autres acteurs, qui vont à leur tour ouvrir l'accès à d'autres acteurs ainsi qu'à des situations d'observation. Par exemple, il m'a été possible, grâce à l'intermédiaire d'une enquêtée, de visiter pendant deux jours consécutifs un petit casino situé en plein cœur de Vancouver sous la conduite de son propriétaire. En plus de la visite guidée, j'ai obtenu son autorisation de consulter ses archives personnelles comprenant quelques courts rapports inédits. Parmi ces papiers se trouvait un document confidentiel produit par l'une des militantes et porte-parole de l'un des groupes anti-jeu dont le nom m'était déjà familier puisqu'il était fréquemment mentionné dans les médias locaux. C'est ainsi par l'intermédiaire de ce propriétaire que j'ai obtenu l'adresse privée de cette femme, étudiante en droit, avec qui il avait eu quelques contacts d'ordre professionnel. Le niveau très local de l'enquête permet ainsi de faire jouer « un principe d'interconnaissance » (Beaud et Weber 1998 : 39) où les enquêtés fréquentent le même milieu et se connaissent au moins de nom ou de vue. En parallèle à l'efficacité de cette démarche pour l'identification des acteurs clef, sont intégrées en cours d'enquête des informations (sous la forme d'histoires, d'anecdotes ou de ragots, etc.) que les enquêtés rapportent les uns à propos des autres, et à partir desquelles l'enquêteur comprend la structure de ce milieu d'interconnaissance pour ainsi mettre en contexte les données qu'il produit.

La démarche choisie procède par itération (Abélès 2002; Beaud et Weber 1998; Olivier de Sardan 1995). Le chercheur assume alors comme une stratégie méthodologique à part entière le fait que l'enquête, qui s'adapte aux divers circuits sociaux locaux, progresse de façon non linéaire. Cette démarche implique un réaménagement régulier du cadre interprétatif et théorique à l'éclairage des données produites au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête, plutôt que la vérification de modèles préalables ; elle est « dans un sens plus abstrait un va-et-vient entre problématique et données, interprétation et résultats. Chaque entretien, chaque observation, chaque interaction sont autant d'occasion de trouver de nouvelles pistes de recherche, de modifier des hypothèses, d'en élaborer de nouvelles » (Olivier de Sardan 1995 : 95) ; dit autrement, « l'itération évoque les

va-et-vient d'un chercheur sur le terrain » alors que ses enquêtés ne sont pas choisis par avance « selon des méthodes de tri (statistique, aléatoire) mais ils prennent place selon un compromis permanent entre les plans du chercheur, les disponibilités de ses interlocuteurs, les opportunités qui se présentent, les filières de parenté ou d'amitié déjà constituées, et quelques autres variables » (1995 : 95). Cette démarche, qui n'a rien de linéaire, présente un caractère « résolument éclectique » et « s'appuie sur tous les modes de recueil de données possibles » (1995 : 90). Cet attachement à la description empirique fait ainsi apparaître que les mouvements se montrent plus désordonnés et composites qu'ils ne sont parfois montrés ou pensés, avec des mouvements de militants et des coalitions temporaires qui se forment et se divisent. Comme le souligne l'anthropologue Marc Edelman (2001), cette approche tend à présenter de la résistance aux généralisations ou aux modélisations de la « grande théorie » qui, néanmoins, lui donnent ses grandes orientations de départ.

### **La production du matériau dans une enquête « à contretemps »**

Le matériau principal a été collecté lors d'un séjour continu d'une année et demie, étoffé par un bref séjour exploratoire et des séjours de compléments d'enquête plus courts entre 1995 et 1998<sup>23</sup>. Il a été produit par des entretiens conduits en suivant un canevas d'entretien souple. À la différence d'un guide très structuré et plus organisé, le canevas propose uniquement les grands thèmes à traiter, dans le but d'ajuster l'orientation de l'entretien (Beaud et Weber 1998 : 220; Olivier de Sardan 1995 : 84). L'avantage de cette méthode consiste à maintenir l'entretien sur un mode conversationnel : l'absence d'une trop grande directivité peut contribuer à créer (ou à maintenir, dans le cas d'entretiens couplés

---

<sup>23</sup> Ce séjour a pu être effectué grâce à une bourse du Fonds National Suisse de la recherche scientifique. J'ai été hébergée au sein du département de géographie de l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver où les problématiques urbaines au sens large constituaient l'un des thèmes principaux d'enseignement et de recherche. Mon entrée sur le terrain et l'accès à certains enquêtés ont largement été facilités par mon rattachement à la chaire du professeur David Ley qui a amplement travaillé sur des thématiques liées à la ville de Vancouver, notamment sur le phénomène de gentrification et sur les politiques de planification urbaine (Lees et al. 2004; Ley 1981; 1994; 1995; Ley et Hasson 1994; Ley et al. 1992; Ley et Olds 1992).

à des moments d'observation) une relation de confiance qui ouvre à des descriptions plus détaillées ou plus fines des pratiques ou des perceptions individuelles.

En revanche, cette méthode est plus imparfaite quand on se trouve face à des enquêtés qui, comme une partie des enquêtés rencontrés dans cette enquête, sont fortement rompus aux exercices de la présentation de soi en public ou sont habitués à servir des discours *ad hoc*, parfois assez stéréotypés, par exemple à des journalistes. Le cadrage lâche du canevas a probablement rendu alors le travail de relance et de réajustement plus ardu, car il requiert une attention particulièrement soutenue en cours de l'entretien alors que les enquêtés présentent une forte résistance aux questions posées et persistent à parler de leur engagement, de leurs motivations individuelles, etc. de manière relativement impersonnelle, en se retranchant derrière des versions officielles mises en forme par les associations ou encore saturées par les narrations des médias. C'est probablement pour cette raison que les réponses aux questions portant par exemple sur les raisons de leur engagement se retrouvaient rabattues par moments sur le pôle plus impersonnel d'une narration opérée sur un mode épique, relatant les événements les plus spectaculaires qui se sont déroulés lors de la controverse principale, ou alors portant sur des considérations bien trop générales sur les méfaits connus ou supposés du jeu d'argent en général ou sur la corruption des politiques. Pour réduire quelque peu le biais de la « version officielle », la question d'ouverture d'entretien portait sur l'éclairage personnel que chaque enquêté donnait au déroulement de la controverse de 1994 (même les enquêtés qui se sont engagés plus tard avaient une bonne connaissance des événements déroulés et proposaient une interprétation personnelle de ces derniers). Trois grands axes ont conduit ces entretiens : dégager les raisons personnelles qui ont conduit à l'engagement dans la cause, identifier concrètement le type d'action engagée et, enfin, comprendre de quelle manière la rhétorique anti-jeu a été intériorisée puis reproduite par chacun des enquêtés.

Cette méthode par entretien convient particulièrement bien pour des situations d'enquête que l'on pourrait qualifier de rétrospectives, c'est-à-dire qui portent sur des événements antérieurs et que les acteurs sont appelés à commenter, mais que le chercheur ne peut observer, du fait du décalage temporel. Dans cette

enquête, la majeure partie des entretiens a été conduite un peu plus d'une année après le dénouement de la controverse principale auprès d'acteurs et d'actrices qui se sont engagés dans une action d'opposition au jeu à l'occasion de la première controverse mais également, dans des cas plus rares, lors de controverses ultérieures qui occupent une moins grande visibilité dans l'espace public. Ces controverses ultérieures ont largement eu lieu à l'occasion de débats conduits au sein de l'administration provinciale ou communale en vue de changements légaux ou de règlements, par exemple lors des discussions sur l'introduction des machines à sous dans les casinos. Aussi, trois mois à peine après la fin de mon plus long séjour, le mouvement a repris de la vigueur pour quelque six mois environ, en relançant notamment des mobilisations publiques, des manifestations de rue et des conférences de presse. Ces activités étaient de nouveau plus ou moins retombées lors d'un nouveau séjour effectué dans le courant de l'été suivant et, dans ce sens, on pourrait quasiment parler de cette enquête comme d'une enquête menée « à contretemps ». Les moments de l'enquête de terrain à proprement parler s'encastrent ainsi dans la période plus large prise en compte pour ce travail, soit entre 1994 et 2004, puisque le mouvement anti-jeu s'est maintenu pour contrer différentes tentatives d'introduction de nouvelles modalités de pratiques de jeu (introduction des machines à sous, augmentation des mises, etc.), et en réaction aux changements constants opérés par le gouvernement provincial dans le système de régulation des jeux d'argent.

En parallèle à ces entretiens, des phases assez ponctuelles d'observation directe ont été conduites lors de manifestations publiques ou de meetings, dont l'un mettant en débat les représentants des partis politiques locaux sommés de se positionner par rapport au jeu d'argent devant les médias (télévision, presse) ; lors de consultations publiques officielles organisées devant les conseils municipaux et auxquelles participaient les différents groupes d'acteurs du champ du jeu d'argent (promoteurs, employés, opposants de différents bords) ; ou enfin lors de conférences d'ordre professionnel. Ces observations ont été complétées par des rencontres et de discussions informelles avec des militants ou des participants croisés au cours d'activités (débats, colloques, etc.) organisées autour du thème du

jeu d'argent<sup>24</sup>. En raison du caractère « à contretemps » de cette enquête, les manifestations de rue spécifiquement anti-jeu n'ont pas pu être observées dans le temps même de leur déroulement. Les informations que j'ai pu obtenir sur ces dernières découlent d'extraits d'entretiens, ainsi que d'articles de journaux ou d'extraits de journaux télévisés que j'ai visionnés dans les locaux de la Canadian Broadcasting Corporation (CBC) à Vancouver.

La sociologie des problèmes publics a mis en évidence le rôle joué par les médias dans la production de ces derniers et leur mise sur agenda par les autorités politiques (Garraud 1990; Henry 2007; Neveu 1999), en montrant notamment les mécanismes à l'œuvre entre les sources, les journalistes et les entrepreneurs de cause qui font émerger ou non un problème. Cet axe de recherche aurait pu constituer une recherche en elle-même mais n'a pas été poursuivi dans ce travail dans la mesure où le dépouillement des articles consultés n'a pas été suffisamment systématique, d'autant que je me suis principalement appuyée sur des coupures de journaux collectées par les bibliothécaires de la Bibliothèque Municipale de Vancouver sur des thèmes préétablis. Je n'ai donc pas tenté d'opérer un traitement statistique de ces articles, contrairement aux recherches qui s'appuient, parfois exclusivement, sur ce type d'analyse des données (Baumgartner et al. 2008; Henry 2007). Toutefois, à un moment donné de mon enquête, il me devenait impossible de dégager les grandes lignes éditoriales des quotidiens locaux à partir des nombreux articles que je consultais, tant les rhétoriques et les faits s'y entrecroisaient. Aussi, après avoir rencontré un militant associatif critique du Seaport Centre et de surcroît journaliste au *Vancouver Sun*, j'ai entrepris d'interroger deux autres journalistes de ce même quotidien qui avaient signé des articles lors de la première controverse. Le premier en était le correspondant principal pour la rubrique société ; il a changé de ligne éditoriale en cours de processus. Le second, journaliste à la rubrique économique, est demeuré favorable au projet.

---

<sup>24</sup> Voir en annexe 2 la liste des principales observations effectuées.

## **Une collecte documentaire en vue de la contextualisation de l'objet**

Le travail de collecte documentaire tient un rôle important dans cette enquête. Assez classiquement, il a dans un premier temps fortement contribué à la contextualisation de celle-ci. Une source de données se trouve à la bibliothèque de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) à Vancouver qui archive les comptes rendus des délibérations du conseil municipal de Vancouver ainsi que les documents officiels des différents organes gouvernementaux provinciaux, les communiqués de presse et les rapports administratifs. Par ailleurs, deux associations, l'une anti-jeu et l'autre active dans le soutien aux personnes vivant dans des quartiers socialement précarisés et engagée dans le mouvement, avaient constitué des archives abondantes quoique très peu organisées.

Ce travail a tout d'abord permis de constituer deux grands corpus. Un premier corpus a rassemblé une centaine d'articles de journaux et de magazines publiés entre 1994 et 1998 dans les quotidiens et hebdomadaires de la région de Vancouver principalement, complétés par des articles reçus ultérieurement ou consultés à partir des sites internet des quotidiens. Un deuxième corpus a été constitué à partir d'une centaine de rapports (consultants, instances officielles, délibérations des conseils municipaux) publiés à la même époque et diffusés principalement dans les diverses instances administratives et politiques provinciales ou municipales<sup>25</sup>. J'ai très rapidement opéré des choix dans ces documents et n'ai pas focalisé mon travail d'analyse sur un traitement systématique ou statistique de ces données. En effet, l'objectif initial assigné à la collecte de ce matériau visait avant tout à le faire travailler en complément à la démarche par arborescence : repérer les acteurs anti-jeu, obtenir quelques informations préalables sur ces derniers, évaluer la manière dont les médias en parlaient avant d'effectuer un entretien, ne serait-ce que pour pouvoir créer une distance sur des mises en récit (de soi ou des événements) trop convenues (certains enquêtés étant par exemple parfaitement habitués à se présenter à des journalistes) ou trop formatées (leurs récits suivant alors trop décidément les descriptions médiatiques).

---

<sup>25</sup> Voir en annexe 1 la liste des archives consultées.

Le deuxième objectif assigné à la collecte documentaire à laquelle j'ai consacré les premiers mois de mon séjour sur le terrain visait à me faire gagner rapidement une familiarisation avec les grandes lignes des débats publics locaux afin de pouvoir engager des discussions avec les enquêtés lors des moments d'observation, lors des prises de contact et même, parfois, en cours d'entretien. Presque chaque entretien a débuté par des conversations plus générales sur les raisons qui m'avaient poussé à « visiter » la ville ou encore sur la durée de mon séjour, ce qui conduisait l'enquêté à produire ce que j'ai fini par percevoir comme un test éprouvant ma connaissance préalable de cet espace ainsi que des différentes problématiques locales (politiques, urbaines, jeu d'argent). La démonstration d'une bonne connaissance du contexte a pu être assimilée à une garantie de « professionnalisme », particulièrement valorisé auprès d'enquêtés engagés dans des activités professionnelles très prenantes (avocats, enseignants, consultants, planificateurs, agents administratifs) et de ce fait a suscité une certaine bonne volonté à me consacrer du temps.

Dans un premier temps, une chronologie détaillée des controverses liées au jeu d'argent entre 1994 et 2004 a été établie à partir des entretiens informels et des observations conduites pendant l'enquête de terrain auprès de fonctionnaires de l'administration municipale et provinciale, de fonctionnaires travaillant sur la régulation et le contrôle du secteur du jeu d'argent ainsi que de certains propriétaires ou administrateurs de casinos. Elle s'appuie également très largement sur des articles de journaux publiés sur cette période, sur des procès-verbaux des séances du conseil de la municipalité de Vancouver disponibles sur internet, ainsi que sur des rapports officiels commandités par la ville, par la province et par l'institut de recherche indépendant en politiques publiques Canada West Foundation<sup>26</sup> dont en particulier le rapport du criminologue canadien C. Campbell (2000) portant sur l'implantation des politiques publiques spécifiques au jeu d'argent dans la province de la Colombie-Britannique. Ces données ont été croisées avec un état des lieux à la fois détaillé et succinct des

---

<sup>26</sup> L'institut Canada West Foundation a entrepris une analyse indépendante sur le jeu d'argent au Canada sur une durée de trois ans (1998-2001). Cette étude approfondie produira seize rapports, la plupart étant téléchargeables sur le site de la fondation : [www.cwf.ca](http://www.cwf.ca). Dernière consultation le 12 septembre 2009.

anciennes polémiques qui a été produit par un opposant anonyme, écrivant sous le pseudonyme de « Stanley Tromp »<sup>27</sup> lors de la controverse de 1994. Enfin, pour comprendre l'articulation entre le développement local des pratiques et des institutions de jeu locales par rapport au contexte national canadien, je me suis appuyée notamment sur une série d'articles et de rapports publiés par les quelques spécialistes du jeu de la région (Campbell 1991; 1997a; 1997b; 2000; Campbell et Lowman 1988; Campbell et Smith 1998).

En plus des documents consultés dans les différentes bibliothèques (municipale, universitaire, associative), je repartais souvent, après un entretien, chargée de documents, de rapports, et dotée de références en tout genre (noms d'enquêtés potentiels, listes d'associations, références d'ouvrages grand public sur le jeu d'argent, etc.). L'importance manifeste que tient cette forme de littérature pour les acteurs anti-jeu me l'a assez rapidement fait envisager comme partie prenante de la recherche, dans la mesure où elle ne sert pas uniquement à comprendre le contexte mais également à situer les discours ainsi que le positionnement des acteurs dans le débat public<sup>28</sup>. On peut émettre l'hypothèse que la production de cette littérature, de même que sa diffusion, oriente en réalité une partie des pratiques militantes et c'est l'un des éléments auquel j'ai consacré une partie de mon travail d'analyse. Cette piste initiale s'est en quelque sorte solidifiée au moment où j'ai pris conscience, en dépouillant la littérature mobilisée en vue de la rédaction de la partie portant sur le contexte historique, de l'importance que revêt la production de rapports et de documents pédagogiques, en plus des tracts militants, dans les mobilisations analysées. D'autres données, comme des rapports, des retranscriptions de conférences ou des débats municipaux, ont été obtenues soit sur internet (par exemple les procès-verbaux des

---

<sup>27</sup> Tromp, Stanley. « A casino timeline. Or - everything old is new again », Vancouver, *Terminal City* : 6-13, 1994. Ce pseudonyme renvoie probablement, et de manière ironique (qui classe d'emblée l'auteur quant à ses positions par rapport à l'issue de la controverse), à la double référence à Donald Trump, riche propriétaire de casinos et d'immobilier de prestige aux États-Unis, et à Stanley Ho, tycoon financier, propriétaire de casinos à Macao ainsi que, entre autres, d'une compagnie immobilière et d'une luxueuse résidence secondaire à Vancouver.

<sup>28</sup> Les références des matériaux empiriques utilisés (articles de journaux et de magazines professionnels, rapports administratifs, etc.) sont indiquées en note de bas de page. Les références académiques (articles, ouvrages, rapports d'organismes de recherche) sont traitées dans le système de référence anglo-saxon qui renvoie les références complètes dans la bibliographie. La liste des journaux, des revues et des magazines consultés figure en annexe 1.

conseils municipaux de la ville de Vancouver), soit ont été fournies ultérieurement par certains enquêtés, transformés en informateurs privilégiés sur le long terme.

Enfin, en guise de complément d'enquête, je me suis rendue pendant quelques jours à Las Vegas, au centre universitaire sur le jeu d'argent International Gaming Institute (transformé depuis en Center for Gaming Research). Ce séjour m'a rendu attentive à l'existence d'une littérature spécialisée, aussi bien de magazines professionnels que des revues à exigences académiques comme le *Journal of Gambling Studies*. La visée interdisciplinaire (médecine, psychologie, psychiatrie, santé publique, criminologie et, dans une moindre mesure, sociologie et science politique) de cette revue en rend toutefois le contenu assez hybride puisque la revue est ouverte à la fois aux chercheurs, aux journalistes professionnels ou encore à des écrivains ou essayistes, du moins à ses débuts. Pour cette raison, certains de ces articles ont finalement été traités aussi bien comme matériau d'enquête que comme supports au travail d'analyse, dans la mesure où l'attention est portée aussi bien aux propos des enquêtés qu'à ce qu'ils font pratiquement ; dans ce sens, leurs productions écrites sont considérées comme un moyen d'action parmi d'autres. C'est incontestablement une adaptation assouplie du principe du « better read than dead » (« mieux vaut lus que morts ») énoncé par le sociologue des problèmes sociaux Ronald Troyer (1984) dans son plaidoyer pour le recours à ce type de matériau ou à la littérature grise (notamment les rapports), trop souvent délaissé ou disqualifié, qui a considérablement orienté le traitement des documents écrits mobilisés dans cette recherche.

### **Le rapport subjectif à l'objet**

Tout au long de mon enquête, c'est principalement un travail de mise à distance de toute forme de connotation moralisatrice qui a constitué la trame de mon rapport à mon objet. En effet, une gangue moralisatrice pèse sur le jeu d'argent à un point tel qu'il en arrive à se trouver disqualifié comme objet digne d'être étudié. Même une grande partie de la littérature savante produite sur le jeu n'arrive que difficilement à s'en dégager. Dans ce registre, mon parcours s'est

bien souvent trouvé émaillé de commentaires de collègues vaguement dénigrants ou perplexes qui se demandaient sur quoi pouvait déboucher un tel travail (« si l'on travaille sur le jeu d'argent, où va-t-on ? »). Cette remarque, pour anecdotique qu'elle paraisse, montre à quel point la question du jeu d'argent était, dans l'esprit de certains chercheurs en sciences sociales, secondaire et très peu légitime.

Pour cette raison, j'ai eu pendant longtemps l'impression que ce sujet n'intéressait quasiment personne en Suisse (trop spécifique, trop nord-américain, trop peu « exotique » : des collègues croyaient que je travaillais sur les casinos des réserves amérindiennes, comme si une recherche anthropologique au Canada ne pouvait porter que sur les populations autochtones ou sur des thématiques touchant à l'« interculturel » ou au « multiculturalisme » étant donné la composition sociale des grandes villes canadiennes). Mais la récente montée en puissance – très médiatisée – de la notion de « dépendance » (au jeu d'argent ou à d'autres pratiques) a enfin donné à mon travail le petit « public » qui lui a fait défaut très longtemps (à part peut-être parmi les spécialistes du jeu ou des mouvements sociaux). Je traite finalement assez peu de la question de la dépendance parce qu'elle n'entre pas vraiment dans l'économie de ma recherche : elle n'est abordée que comme l'une des composantes de la rhétorique militante du mouvement. Au moment de mon enquête, il s'agissait d'une notion relativement peu mobilisée par les militants car elle commençait seulement à émerger en tant que catégorie médicale en Amérique du Nord. Par ailleurs, les milieux médicaux ou autres n'en faisaient alors quasiment jamais référence en Suisse ou en France. Mais la situation a largement changé et tout se passe comme si désormais le phénomène du jeu d'argent dans son ensemble n'était plus envisagé comme une simple pratique de loisir mais comme un phénomène exclusivement pathologique. Une émergence aussi rapide ne peut qu'intriguer et j'ai fini par développer une grande réserve face à une notion qu'il s'agirait de travailler sérieusement d'un point de vue sociologique.

L'approche constructiviste adoptée dans cette recherche met avant tout en évidence les partisans d'une cause, les choix qu'ils opèrent sur les enjeux à soulever, les buts qu'ils visent, les moyens qu'ils mettent en œuvre pour y parvenir, etc., plutôt que de formuler des conclusions qui s'imposeraient sur la

« nature » des choses (Gusfield 1984 : 43-45). Pour le chercheur, le but de son travail n'est pas de juger la vérité, la crédibilité, l'exactitude ou le caractère raisonnable de ce que les membres disent ou font. Mais une approche strictement constructiviste peut néanmoins atteindre une position parfaitement relativiste et éthiquement intenable chez un chercheur qui ne prendrait jamais position sur les revendications proposées, quelle que soit la véracité du propos. Une telle position, désignée comme une position « ironique » par Gusfield (2009), doit éventuellement s'accompagner d'une réflexion critique sur les résultats et parfois même proposer une vision alternative. Comme l'objectif de mon travail est de suivre au plus près le mouvement anti-jeu dans son travail de production d'un problème public et de produire une monographie, je me suis contentée de mettre en discussion la notion de dépendance en montrant brièvement sa construction historique et, en quelques notes de bas de page, les débats qui se déroulent autour de sa définition (Chapitre 9).

Quant au mouvement contre le jeu lui-même, n'étant ni joueuse (sinon très occasionnelle) ni opposée au jeu, je n'ai jamais ressenti le besoin de construire une mise à distance avec un objet avec lequel j'aurais partagé trop de présupposés ou, au contraire, dont j'aurais réprouvé le positionnement. Si, dans un premier temps, les acteurs anti-jeu me semblaient manquer un peu de « réalisme » en lançant un tel mouvement, j'ai fini par développer de l'admiration pour les capacités mobilisatrices dont ils avaient fait preuve. La démarche ethnographique, qui observe les processus de l'intérieur, m'a placée dans la situation de comprendre, en le vivant moi-même, une partie du cheminement intellectuel effectué par les militants dans leur propre progression par rapport à la question du jeu d'argent. Tout comme eux, j'ai graduellement pris conscience de la puissance de l'industrie du jeu dont j'ignorais tout. À force de me plonger dans la lecture de rapports ou de documents collectés, de parler à des représentants de l'industrie du jeu, d'écouter des acteurs du mouvement, d'observer les publicités pour la loterie et les casinos disséminées partout dans la ville, de me focaliser sur l'omniprésence du jeu, j'ai fini par me laisser largement imprégner par le sentiment de menace que l'expansion du jeu d'argent ferait peser sur la société. Dans mon travail de construction de l'objet, il m'a ainsi fallu porter à un certain moment une attention

toute particulière à ne pas me laisser absorber par la rhétorique moralisatrice, ou tout du moins dénonciatrice, de l'industrie du jeu véhiculée par mes enquêtés.

Finalement, c'est le rapport intellectuel à l'objet, la construction du corpus théorique et la définition d'un angle d'approche qui a représenté le principal défi de ce travail. Le mouvement anti-jeu n'était pas la focale initiale qui motivait mon séjour à Vancouver. Dans un premier temps, au moment de la rédaction de mon projet de demande de bourse, il avait été convenu que j'allais travailler sur la pression que les grands espaces de loisir (casino, stades au centre-ville) faisaient peser sur le quartier du Downtown Eastside, et me concentrer sur les controverses qui avaient pu éclater ainsi que sur la question de la gentrification. Lors du séjour exploratoire que j'avais effectué, il était apparu sans le moindre doute que le complexe du Seaport Centre allait être construit (tout le monde y voyait une affaire conclue, « a done deal »). Mais entre le moment du dépôt de ma demande et mon arrivée sur le terrain, la situation avait été complètement retournée, comme on le sait. Je perdais, en partie, mon objet (d'autant qu'aucune véritable controverse n'avait éclaté autour de la construction des deux stades) et il m'a fallu procéder à une réorientation. C'est ici probablement que la notion d'« itération » prend tout son sens : la lecture des articles de journaux, la découverte de différentes archives, la force du mouvement lui-même, m'ont progressivement dirigée sur la thématique du mouvement anti-jeu. La découverte de l'ouvrage de Gusfield (1963) sur le mouvement de Tempérance a définitivement ouvert mon esprit à la possibilité de traiter sérieusement cet objet. Les autres travaux de Gusfield et quelques-uns des textes constructivistes cités dans ce travail, complétés par le corpus de littérature sur le jeu d'argent que je constituais au fur et à mesure de mon enquête – et tout particulièrement l'ouvrage de David Dixon, *From Prohibition to Regulation. Bookmaking, Anti-Gambling and the Law* (1991) –, ont donné les grandes orientations à mon travail de terrain. Par la suite, la lecture de l'ouvrage de Bernard Lahire sur la fabrique publique de l'« illettrisme » (1999) et l'article d'Olivier Fillieule (2001) sur la dimension processuelle de l'engagement individuel a définitivement influencé la forme finale qu'a prise ce texte. Une telle démarche, que je qualifierais de plus inductive que déductive, me paraît rétrospectivement un peu trop coûteuse en temps ; en revanche, elle laisse ouvertes des pistes qui auraient pu être négligées avec un

cadre théorique plus défini au départ, je pense ici en particulier au rôle qu'ont joué les fonctionnaires dans le mouvement.

## Chapitre 4.

### La constitution du mouvement local

La notion de constitution qui structure très directement ce chapitre renvoie à une double acception. D'une part, elle s'articule étroitement à une approche qui envisage l'action publique, le militantisme et les mouvements sociaux dans une perspective processuelle, c'est-à-dire comme le produit d'une construction qui opère au cours de l'action (Crossley 2006; Fillieule 2001). D'autre part, elle fait référence à la démarche itérative et réflexive qui guide ce travail, où l'objet d'étude est construit au fur et à mesure du déroulement de l'enquête empirique et où le corpus théorique est adapté en retour aux découvertes réalisées sur le terrain.

Les chercheurs ont amplement montré la diversité des intérêts à l'œuvre dans les actions de promotion des pratiques du jeu d'argent, ainsi que dans l'opposition à ces dernières (Dixon 1991; Dombrick 1996). À Vancouver, le mouvement a été présenté par les médias ou par les observateurs locaux comme particulièrement hétérogène et, pour cette même raison, confus<sup>29</sup>. Aussi, la construction de l'objet a-t-elle débuté avec le travail d'identification, la plus exhaustive possible, des acteurs collectifs et individuels actifs d'une manière ou d'une autre dans les différentes controverses. Et c'est à l'éclairage de la notion d'intérêt vue sous l'angle de l'approche constructiviste des problèmes publics présentée plus haut que s'est effectuée l'opération de recombinaison des groupes d'acteurs pertinents pour l'analyse. Dans ce sens, la notion d'intérêt a été prise dans ce travail sous une acception heuristique, dans la mesure où elle est largement utilisée comme un outil aidant à l'identification du positionnement des

---

<sup>29</sup> Voici par exemple la situation du Seaport Centre telle qu'elle a été décrite dans un ouvrage établissant le bilan du premier ministre de la province en poste à l'époque de la première controverse : « L'alliance bizarre qui soutenait le projet – des dirigeants des syndicaux et des mouvements de gauche, des Libéraux fédéraux [...] et le sorcier de Las Vegas Steven Wynn – avait transmis un message assez confus au public qui se demandait quels intérêts étaient réellement en jeu. L'opposition elle-même représentait un étrange mélange : une petite minorité de la communauté des affaires s'opposait à ce projet, avec des segments de ces mêmes mouvements de gauche et une large coalition de groupes communautaires. Le Seaport Centre fut un enjeu qui a tout particulièrement semé la discorde dans la gauche municipale » (Gawthrop 1996 : 265). Ma traduction.

acteurs dans l'espace de la mobilisation. En revanche, elle ne soutient pas une interprétation qui ne mettrait en avant que la seule dimension stratégique de l'action laquelle, à force de s'employer à dégager d'où parlent les acteurs, ne rendrait plus compte ni des pratiques militantes, ni de la rhétorique qui les soutient. Aussi ai-je opéré, à partir des entretiens effectués et des documents collectés, un travail de recomposition autour de trois grands types d'intérêts (anti-jeu, redistribution, autonomie décisionnelle) qui a fait émerger trois grandes catégories d'acteurs collectifs ayant occupé une position dominante dans la montée en puissance du problème public du jeu d'argent et dans la consolidation d'un discours d'opposition au jeu dans la région de Vancouver : les groupes militants anti-jeu, le milieu associatif et l'administration municipale.

### **Les groupes d'opposition au jeu**

Dans un premier temps, le mouvement d'opposition au jeu s'est principalement articulé autour de deux groupes parallèles spécifiquement identifiés comme des groupes d'opposition au jeu d'argent qui se sont constitués au moment de la controverse du Seaport Centre qu'ils ont largement contribué à déclencher et à porter. Un premier groupe, le No Casino Committee, est constitué d'une vingtaine d'individus qui semblent avoir été identifiés principalement par relations personnelles ou par des actions individuelles (par exemple par des envois de lettres au voisinage). Le groupe s'agrège autour de la figure d'un chef d'entreprise, Hart M., ancien directeur des associations professionnelles du Tourism Vancouver et de la Vancouver Hotel Association, qui va devenir l'un des garants de la légitimité du mouvement anti-jeu<sup>30</sup>. Les intérêts spécifiques de ce groupe s'expriment avant tout dans une lutte sectorielle, orientée de manière prioritaire contre la construction du mégacasino sur le front de mer et des problèmes économiques et sociaux qu'un tel projet risquait d'occasionner pour les entreprises locales et, surtout, pour les quartiers voisins et pour les associations. À

---

<sup>30</sup> En dépit de tous les efforts déployés, il m'a été impossible d'obtenir un entretien formel de la part de Hart M. qui semblait ne plus vouloir parler de cette aventure.

la fin de la controverse du Seaport Centre, il va se dissoudre complètement sans que ses membres ne poursuivent aucune activité militante anti-jeu.

De son côté, un deuxième groupe anti-jeu, le Concerned Citizens Against the Casino, se constitue autour de l'avocate Connie F. Malgré leur action parallèle, décrite par les enquêtés comme peu concertée pour des raisons liées à des variations dans leur positionnement idéologique anti-jeu ainsi qu'à des divergences dans la conception de l'action militante que l'on analysera de manière plus détaillée par la suite, une très large visibilité est donnée au mouvement lors d'une première grande manifestation à l'Hôtel de Ville. Plusieurs dizaines, voire centaines, d'opposants vont y prendre part et elle sera assez fortement médiatisée<sup>31</sup>. Les représentants de ce qui sera désigné comme la « coalition anti-jeu » (en l'occurrence neuf représentants d'horizons assez disparates : monde des affaires, Églises, syndicats et monde académique, en plus des représentants des deux groupes anti-jeu<sup>32</sup>) réussissent à s'imposer devant le conseil municipal malgré un refus initial de les recevoir. Après cette prise de parole devant le conseil, Connie F. émerge comme l'une des actrices les plus centrales du mouvement de 1994.

À l'issue de cette première controverse, le Concerned Citizens Against the Casino opère une reconversion de ses objectifs, adaptés à l'annonce du gouvernement provincial d'interdire la construction de grands casinos sur le modèle des casinos de Las Vegas tout en laissant la porte ouverte au développement d'autres formes de jeu d'argent. Elle devient alors le Citizens Against Gambling Expansion (CAGE), appellation sous laquelle elle restera généralement identifiée. La rhétorique anti-jeu de CAGE se développe dès lors autour d'une rhétorique d'opposition à toute forme d'expansion du jeu d'argent et vise avant tout le maintien du statu quo autour des formes de jeu très limitées et contrôlées existant depuis les années quatre-vingt ; une rhétorique strictement abolitionniste, brièvement portée par une petite minorité de militants rapidement marginalisés, est abandonnée. CAGE s'installe dans l'espace des collectifs

---

<sup>31</sup> La consultation des archives des journaux télévisés et radiophoniques diffusés par la Canadian Broadcasting Corporation (CBC), ainsi que le dépouillement d'articles de journaux, montre que cet événement a été bien couvert par les médias locaux. CBC consacre une partie de son émission du 26 juillet 1994 à la manifestation, de même que plusieurs quotidiens comme le *Vancouver Sun*.

<sup>32</sup> Lee, Jeff. « Casino foes take on City Hall », *Vancouver Sun*, Tuesday, July 26, 1994.

militants locaux en tant que groupe porteur d'une cause unique (« single issue group »), assimilé à la mouvance conservatrice en raison de son objet de lutte et des alliances très larges qu'elle a pu développer notamment avec des représentants de diverses églises.

Tout comme pour le No Casino Committee, le nombre de membres de CAGE est difficile à établir avec précision puisqu'aucune liste de membre ne semble avoir été constituée. En croisant les informations obtenues en entretien ou à la lecture des articles de presse, on peut estimer qu'il s'agit en réalité d'un très petit groupe militant qui fonctionne à partir de l'activité d'un faible nombre de bénévoles travaillant en relation avec quelques sympathisants. Parmi ces derniers, certains sont parfois formellement adhérents à d'autres organisations engagées dans les controverses et d'autres agissent en acteurs individuels qui disent conduire leur propre action tout en soutenant l'action de CAGE. Dès sa création, CAGE a principalement opéré sur une base limitée d'environ vingt-cinq membres actifs, atteignant parfois une bonne centaine à des moments d'activités militantes intenses, notamment lors de la controverse du Seaport Centre. Du reste, parmi les enquêtés membres de CAGE, aucun n'a semblé en mesure de pouvoir quantifier le nombre de militants autrement que par « quelques dizaines », par « plusieurs dizaines » ou encore par « beaucoup ». En règle générale, une forte valorisation du mouvement et, par conséquent, du nombre de ses militants, est mise en avant au moment de l'expression d'une revendication face aux médias ou face aux autorités politiques. Au contraire, face à une enquêtrice, les permanents ou les porte-parole des différents groupes déplorent régulièrement la minceur des effectifs devant le considérable travail militant, rédactionnel ou d'archivage à accomplir. Dans les deux cas, on peut estimer que ce qui se joue tient beaucoup d'une mise en scène de l'intensité de l'engagement – qui s'exprime tantôt autour du nombre d'activistes, tantôt autour de l'investissement militant – et, partant, de la capacité à porter et à défendre la cause. En dépit des annonces périodiques de dissolution liées à un fort affaiblissement de l'investissement militant de la part de ses adhérents de la première heure, âgés d'une cinquantaine d'années pour la plupart ou souvent proches de l'âge de la retraite au moment où j'effectue mes entretiens, on peut amplement estimer que c'est l'engagement de sa cofondatrice Connie F. qui portera et maintiendra CAGE pendant une bonne dizaine d'années

(avec le fort appui de deux permanents, Harvey P. et Isabel M., qui signent régulièrement des prises de position et participent à des débats ou à des auditions publiques).

Entre 1995 et 1996, le débat social autour du jeu d'argent connaît une phase d'accalmie dans la mesure où aucune annonce d'une modification de la régulation n'est attendue. Le mouvement entre donc dans une phase de diminution de ses activités qui se résument à la participation à quelques auditions publiques devant les conseils municipaux du Grand Vancouver. Diverses interventions y sont conduites pour contrer des projets de relocalisation ou de développement de casinos déjà existants. Par ailleurs, sans engager son action directement sur le plan politique, CAGE organise en période électorale des débats avec des représentants des partis politiques sur le rôle social et économique que doit tenir le jeu d'argent dans la province.

CAGE occupe alors un rôle en retrait, si l'on compare son activité à l'organisation d'actions publiques de plus grande envergure entreprises lors de la controverse du Seaport Centre. Dès cette époque, ce groupe va donner une orientation plus étroite à sa mission qui est de « fournir une direction et de l'information à tous les résidents de la Colombie-Britannique désirant faire cesser toute forme de développement du jeu d'argent légal dans la province »<sup>33</sup>. Bien qu'assimilée à un groupe marqué par une forte orientation militante et politique, CAGE s'assigne alors plutôt le statut plus neutre de groupe de lobby et de centre de ressources destiné à répondre à des sollicitations de soutien et de conseil de la part de municipalités, d'associations, de journalistes et d'individus. Le bureau du groupe, situé dans le même bâtiment et sur le même étage que le cabinet d'avocat de Connie F. (il conservera cette adresse pendant un peu moins de dix ans), se développe ainsi progressivement en un petit centre d'archives où sont conservés des articles de journaux, des prises de position rédigées par les membres du groupe ainsi que des rapports divers collectés auprès des gouvernements provinciaux, nationaux et municipaux.

---

<sup>33</sup> Harvey, P. « Mission Statement, Vancouver, 1995 ». In *Legalized Gambling. What Gambling Expansion means for British Columbia*, CAGE, Citizens Against Gambling Expansion, Vancouver, March 1996, p. 62. Ma traduction.

Dès 1996, divers nouveaux projets de développement du jeu relancent les interventions de CAGE après une période de latence, de même qu'ils ont favorisé l'apparition de nouveaux petits groupes anti-jeu (quelques dizaines de membres actifs pour chacun) dans l'espace du Grand Vancouver. C'est très largement sous l'acronyme de CAGE que le mouvement d'opposition au jeu d'argent des dix dernières années sera identifié.

### **Les associations « généralistes » : une expression d'intérêts ambivalents**

Parallèlement à ces deux groupes d'opposition au jeu, une nébuleuse d'associations s'est trouvée enrôlée, du moins dans la controverse de 1994. Un deuxième ensemble militant a ainsi été recomposé autour d'associations engagées dans un considérable travail communautaire et sanitaire entrepris au sein d'une zone urbaine particulièrement sensible située près du Port de Vancouver adjacente au complexe casinotier projeté, le Downtown Eastside<sup>34</sup>. Traditionnellement représenté comme le site original de la ville, le Downtown Eastside a longtemps dépendu d'une économie liée aux ressources naturelles de la province (industrie forestière et minière, minoteries, pêcheries) dont les activités tendent à décliner fortement aujourd'hui. Composé d'une population d'ouvriers et de travailleurs du port souvent pourvus de très faibles revenus parce qu'au chômage ou à la retraite, ce quartier du front de mer est occupé par une forte proportion d'hommes célibataires vivant dans des hôtels bon marché ou parfois dans la rue. Désigné comme l'espace le plus démuné de l'espace métropolitain, il abrite en outre une population de sans-abri dont une forte proportion de population autochtone vivant hors réserve, ainsi que des familles ou des individus dotés de très bas revenus ou au bénéfice de l'aide sociale.

De ce fait, cette population est largement soutenue et encadrée par des programmes sociaux mis sur pied à la fois par la municipalité et par un grand

---

<sup>34</sup> Les informations sur le Downtown Eastside et sur les diverses associations qui y sont actives sont tirées des entretiens effectués, de la Carnegie Newsletter, ainsi que de diverses publications de géographes qui ont entrepris des recherches sur cet espace (Blomley 2003; Ley et Hasson 1994; Ley et al. 1992; Ley et Olds 1992; Söderström 1992; Sommers 1998).

nombre d'associations privées ou parapubliques comportant une population mixte de bénévoles et de salariés. En 1973, une association de quartier, le Downtown Eastside Residents Association (DERA) s'est constituée dans le but de lutter, entre autres, contre les grands projets de réhabilitation urbaine entrepris dans des espaces adjacents et qui menacent l'équilibre fragile de ce quartier. Le marché du logement y subit en effet de très fortes pressions en raison des grands projets de développement urbains ou de divertissement tels que celui de l'Exposition Universelle de 1986 qui a provoqué une hausse des loyers en raison d'un afflux touristique et, partant, un déplacement de la population la plus démunie. Le projet du Seaport Centre, avec son complexe casinotier et hôtelier haut de gamme, a soulevé les plus grandes inquiétudes de voir cette situation se reproduire.

L'une des missions prioritaires de DERA a constitué dans l'identification, en collaboration avec les services sociaux et de planification urbaine de la ville, des problèmes spécifiques à ce quartier (santé précaire des résidents, alcoolisme, trafic et consommation de drogue, tuberculose, problème de logements) et la formulation de solutions communautaires. Mais avant de s'engager dans une série de campagnes qui dénoncent l'absence de services pour les habitants de ce quartier marginalisé ainsi que l'inadéquation de l'offre de logement, DERA s'est employé à lutter de manière prioritaire pour une désignation positive de cet espace, stigmatisé sous la désignation de Skid Row – soit un quartier mal famé peuplé de clochards<sup>35</sup> – en le renommant selon l'appellation nettement moins péjorative de Downtown Eastside. Il passe alors, grâce au travail de lutte engagé par les associations contre la stigmatisation de la population qui y vit, du statut d'espace « pathologique » à celui de « communauté » (Sommers 1998 : 298).

---

<sup>35</sup> Selon la traduction proposée par le dictionnaire Robert Collins Senior, 2002.

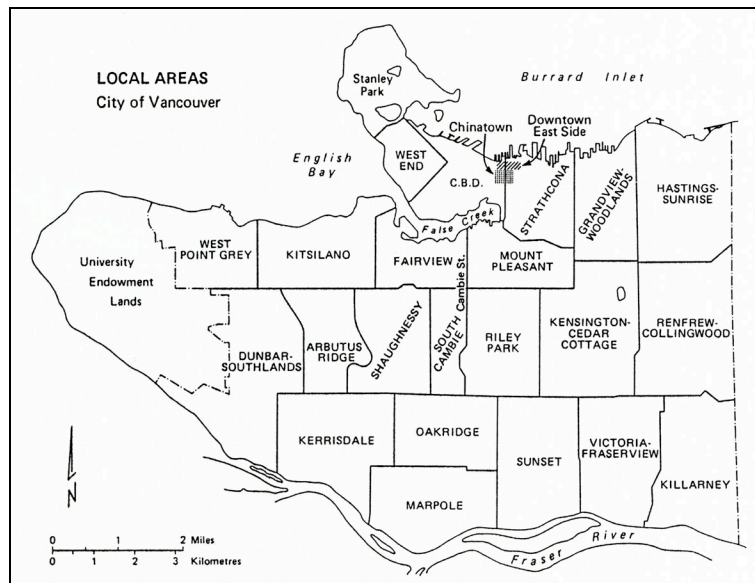


Figure 2. Quartiers de Vancouver<sup>36</sup>

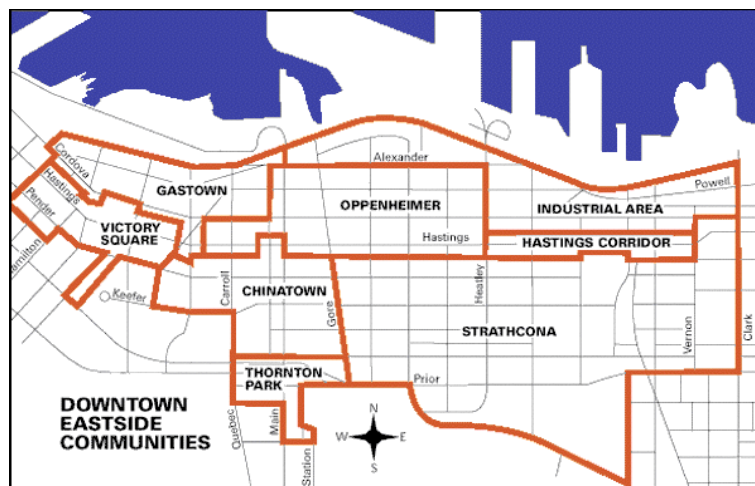


Figure 3. Plan du Downtown Eastside et des quartiers adjacents<sup>37</sup>

<sup>36</sup> Document trouvé au Central Planning Department, City of Vancouver.

<sup>37</sup> Plan disponible sur le site de la municipalité de Vancouver :

[http://vancouver.ca/community\\_profiles/downtown\\_eastside/index.htm](http://vancouver.ca/community_profiles/downtown_eastside/index.htm). Dernière consultation le 12 juillet 2005.

En plus de son poids numérique (l'association compte environ 5 000 membres à la fin des années 1980), DERA acquiert très rapidement une forte autorité morale en se positionnant en tant que bloc d'opposition, notamment face aux promoteurs immobiliers et au monde des affaires, en associant à ses actions des syndicats représentant les corps de métier actifs sur le front de mer, des associations de locataires, ainsi que des groupes proches des partis de gauche, voire d'extrême gauche (Sommers 1998 : 299). Par ailleurs, l'une des forces de DERA a indéniablement reposé sur la capacité à mettre très fortement en avant la réalité et la vigueur des liens communautaires et de sociabilité développés entre les habitants du quartier, malgré leurs conditions de vie précaires, et d'associer à leurs actions les résidents y compris sino-canadiens vivant dans cette zone ou dans les espaces résidentiels proches tel que le quartier populaire de Strathcona. Parmi les premières et principales batailles de DERA, on peut donc mettre en évidence la création d'espaces de socialisation dont le Carnegie Community Centre. Géré comme une association, le centre Carnegie a été créé<sup>38</sup> afin de pallier l'absence d'activités sociales dans le Downtown Eastside et pour lutter indirectement contre l'alcoolisme et la dépendance aux drogues en offrant un lieu d'activité et d'information dans le quartier. Il représente l'un des espaces communautaires les plus fréquentés de la ville avec ses programmes sociaux, de loisirs et éducatifs. Désormais propriété de la ville de Vancouver et financée pour partie directement par le département des services sociaux, cette maison de quartier, qui comprend depuis 1976 des lieux de réunion et une bibliothèque dotée d'une grande collection de journaux chinois et d'archives liées aux activités du milieu associatif local. C'est à Carnegie qu'a été trouvée une grande partie du matériel (tracts, etc.) distribué contre le Seaport Centre par le mouvement associatif et diffusé en partie dans le bulletin du centre, la Carnegie Newsletter.

Lors de la controverse du Seaport Centre, les deux associations DERA et Carnegie, qui connaissaient à cette époque des problèmes d'organisation interne liés à leur croissance, à leur orientation future et à la gestion des projets déjà existants, sont, en dépit de ces problèmes, particulièrement actives dans le

---

<sup>38</sup> Le centre communautaire Carnegie est localisé dans la première bibliothèque de la ville construite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'aide du philanthrope milliardaire Andrew Carnegie qui, par son action, a contribué à créer des dizaines de bibliothèques dans toute l'Amérique du Nord.

mouvement anti-jeu. Elles sont parvenues à recruter pour quelques mois sur une base salariée John S., un militant associatif de longue date, dont la mission a consisté à coordonner autour de Carnegie les actions des associations du Downtown Eastside qui n'avaient alors que peu de forces à engager. L'action de ce dernier débute officiellement en juin, avant la prise d'action officielle des associations anti-jeu qui commencent seulement à se constituer. Globalement, la rhétorique strictement anti-jeu est relativement peu marquée au sein de cet ensemble d'associations qui manifestent d'un engagement à la fois très réactif contre le casino – du moins dans un premier temps – et plus généraliste, attaché à la défense d'un espace urbain particulier et à des revendications liées à cette défense : maintien ou développement des services sociaux ou des associations, des loyers à bas prix, ou encore des espaces verts (souvent des plages) dont la sauvegarde est problématique dans cette partie de la ville qui bute contre l'espace industriel du Port de Vancouver, alors qu'ils se déploient sur des kilomètres dans les quartiers résidentiels de l'ouest bordant l'océan Pacifique.

Pour une large part, c'est donc à l'action de ces associations, plus ancrées dans le tissu social, que beaucoup de citoyens opposés au casino se sont identifiés, plutôt qu'à des groupes d'opposition au jeu alors inconnus du public ou perçus comme trop moralisateurs. Du reste, l'action contre le Seaport Centre s'est révélée particulièrement efficace aussi bien par rapport à l'issue pratique de l'enjeu que d'un point de vue symbolique, c'est-à-dire qu'elle a favorisé l'expression d'un sentiment, bien qu'assez flou, d'appartenance collective et identitaire des habitants de la ville qui s'est vu activé pendant toute la durée de cette première controverse.

#### *Défense d'un modèle local de répartition des bénéfices du jeu*

Les intérêts défendus par le milieu associatif présentent pourtant un caractère plus ambivalent qu'il n'y paraît de prime abord dans la mesure où son action participe à l'expression d'une deuxième grande catégorie d'intérêts, qui a mobilisé un grand nombre d'associations œuvrant dans l'ensemble de la province

et qui a ainsi permis au mouvement de déborder l'espace du centre-ville ainsi que du Grand Vancouver.

La teneur des débats autour du jeu d'argent en Colombie-Britannique est largement tributaire des modifications de la législation fédérale canadienne sur le jeu. Mais comme la gestion publique des jeux relève de l'autorité des gouvernements provinciaux, les débats se développent avant tout autour de configuration des mises en forme légales et structurelles, aussi bien provinciales que municipales. Au moment de mon enquête, le champ de l'industrie du jeu d'argent est divisé entre trois grands sous-secteurs : les courses hippiques, qui ont été écartées de l'objet parce que leur apparition et leur maintien découlent d'une logique différente des autres secteurs du jeu (en raison notamment des enjeux liés à l'élevage de chevaux, autrefois militaires et aujourd'hui sportifs et commerciaux) ; une loterie provinciale particulièrement bien implantée ; et enfin le secteur du jeu dit de bienfaisance ou « charitable gambling », lié aux tombolas d'associations ou d'institutions (hôpitaux, musées, etc.) et à un réseau de bingos (lotos) et de petits casinos (dix-sept à dix-huit pour toute la province, selon les périodes) et sur lequel je me suis focalisée.

En Amérique du Nord, le sous-secteur du « charitable gambling » (casinos, bingos, tombolas, loteries, etc.), que la terminologie des rapports officiels canadiens francophones<sup>39</sup> traduit par « jeux de hasard au profit d'œuvres de charité » ou parfois par « jeux de hasard de bienfaisance », représente une part importante des subventions du secteur associatif à but non lucratif (« non-profit sector ») et en particulier des associations assimilées, par leurs statuts, à des associations caritatives ou à des organismes de bienfaisance. Au Canada, l'institution du jeu de bienfaisance (que je résumerais désormais de la sorte) connaît des développements assez variables selon les provinces, mais suffisamment remarquables pour que les grandes fondations comme le Centre canadien de philanthropie ou l'institut de recherche indépendant en politiques publiques Canada West Foundation aient engagé des recherches sur ce mode de financement qui constitue un appoint non négligeable, quoique relativement instable, pour les associations (Azmier et Roach 2000; Campbell 2000). Par

exemple, un tiers des associations interrogées dans une grande enquête nationale entreprise par la Canada West Foundation disent avoir participé au moins une fois à une activité charitable entre 1995 et 1999 (Azmier et Roach 2000 : 9). Les promoteurs de ce système l'assimilent à une simple collecte de fonds destinés au financement de projets publics, dont le principe a été mis en place dès l'émergence des toutes premières loteries<sup>40</sup>. Des points de vue plus critiques dénoncent pourtant ce mode de financement qui s'est tout particulièrement développé pendant une période de lourdes restrictions budgétaires où les gouvernements (fédéraux ou provinciaux) ont procédé à une forte diminution du financement de nombreux programmes sociaux.

Bien qu'il se rapproche des modes d'organisation du jeu d'argent développés par les provinces de l'Alberta et de l'Ontario (Azmier 1998; Campbell 1997b; 2000), le modèle de jeu de bienfaisance mis en place en Colombie-Britannique dès les années 1980 a été conçu aussi bien pour valoriser un système de redistribution dit semi-direct des revenus du jeu que pour favoriser des activités de jeu qualifiées de modérées (avec une forte limitation de machines à sous autorisées dans les casinos locaux, du montant des mises et du type de jeux proposés). Mais, dans un premier temps, la mise en place de ce modèle a fourni l'occasion d'un contrôle accru et d'une unification de pratiques déjà existantes, relevant aussi bien du jeu d'argent que de la levée de fonds. L'assimilation du jeu d'argent à une forme d'économie sociale a permis, dans un deuxième temps, la construction de l'adhésion d'un public traditionnellement hésitant par rapport au jeu d'argent et assez fortement marqué par un balancement des représentations sociales opposant – ou parfois combinant – les conceptions du jeu d'argent comme un « bien » et comme un « mal » social (Selby 1996; Smith 1996). Un tel registre est très emblématique des rationalisations mises en avant par les promoteurs du secteur du jeu d'argent de bienfaisance de la province de la

---

<sup>39</sup> Voir par exemple : *Les jeux de hasard au Canada*. Rapport du Conseil national du bien-être social, Ottawa, 1996.

<sup>40</sup> Au XVI<sup>e</sup> siècle, le jeu d'argent est mis au service de l'intérêt public avec des droits prélevés sur le jeu de carte ou par la création de loteries qui, en plus de leur finalité charitable, constituent l'une des techniques auxquelles les gouvernements français ou anglais font recours pour lever les fonds nécessaires à la construction d'écoles militaires, de ponts, d'hôpitaux ou de grands travaux publics (Belmas 2006; Dufourcq 1996; Munting 1996). Sur le même principe, des loteries sont établies au XVII<sup>e</sup> siècle afin de favoriser l'installation des colonies nord-américaines de Virginie.

Colombie-Britannique dans l'objectif de normaliser les pratiques de jeu d'argent tout en fournissant une forte garantie morale sous un « halo de bonnes causes » (Campbell 1997b). Ces procédures de moralisation se reflètent par ailleurs pour une large part dans l'organisation matérielle des espaces des jeux qui fait l'objet de négociations incessantes entre les opérateurs privés locaux, les régulateurs et les collectifs d'associations (heures de jeu limitées et mises basses, distributeurs d'argent installés à l'extérieur des casinos, consommation d'alcool interdite, fumée circonscrite aux espaces fumeurs).

À l'exception des membres de groupes religieux ayant délibérément décidé de ne pas recourir à ce mode de financement par conviction éthique ou encore les adhérents d'associations, notamment culturelles, qui ne sont pas parvenues à se faire assigner par l'administration provinciale le statut d'association d'utilité publique, les individus engagés dans la vie associative provinciale échappent assez rarement à ce qu'ils appellent les tâches liées au jeu d'argent. Ces derniers doivent en effet s'acquitter d'activités administratives assez lourdes pour l'obtention de ces « subsides » (nombreux formulaires à remplir, justificatifs à fournir sur l'usage des fonds attribués, etc.). L'une des moins recherchées parmi ces tâches, et qui n'est plus en vigueur depuis au moins le début des années 2000, consistait à faire accomplir aux acteurs associatifs des « nuits de casino ». Chaque association agréée se voyait alors dans l'obligation de mandater quatre à huit de ses membres pour effectuer diverses activités d'assistance du personnel à l'intérieur même des salles de jeux. La fonction principale attribuée aux bénévoles se focalisait principalement sur l'alimentation en jetons des tables de jeu, sur le transport de l'argent des tables de jeu vers la salle de comptage (dite banque) et sur l'activité de comptage à proprement parler de l'argent déposé à la banque. Les promoteurs de l'industrie du jeu ont longtemps trouvé un assez fort intérêt à ce travail (de l'avis général pourtant assez inutile) des bénévoles qu'il fallait pourtant assez sérieusement encadrer, dans la mesure où cette activité était assez largement assimilée à une fonction de relation publique particulièrement efficace. De ce point de vue, cette activité a assez amplement contribué à faire lever les réticences du public par rapport au jeu d'argent, en étant assimilée à une activité à forte connotation d'utilité sociale,

soutenant et renforçant les programmes associatifs et, partant, le tissu social<sup>41</sup>. Aussi, il est loisible de conclure que la structure associative a constitué l'un des supports privilégiés de l'intégration de pratiques de jeu d'argent et de leur acceptabilité en Colombie-Britannique.

Si, du moins dans un premier temps, ce système de jeu de bienfaisance a amplement servi de caution morale à la normalisation des pratiques de jeu d'argent (ou de « moralisation » de ces pratiques), un nouveau registre de critiques d'ordre éthique monte en puissance dans le courant des années quatre-vingt-dix, dénonçant les fraudes et les détournements de fonds, ou encore la question de la dépendance au jeu qui remet en question le principe de simple collecte de fonds mis en avant jusque-là. L'enjeu économique joue également un rôle central dans l'apparition de ce nouveau registre critique dans la mesure où cette forme de financement a fini par devenir indispensable au fonctionnement et même à la survie du secteur associatif<sup>42</sup> au sein duquel s'engage une forte compétition pour l'attribution des crédits. Le statut particulièrement flou de la catégorie de « charity » ou d'organisme de bienfaisance devient l'enjeu d'une lutte de définition entre les associations. Cette lutte porte entre autre autour des critères d'attribution des licences, qui s'articulent autour d'une conception assez

---

<sup>41</sup> Pour mieux comprendre ce modèle communautaire, j'ai consacré une courte phase d'observation du mode d'organisation des bénévoles dans les casinos. J'ai ainsi participé à l'une de ces « nuits de casino » en compagnie de parents d'une formation d'enfants joueurs de cornemuse, le *White Spot Pipe Band Society*, sponsorisée par la chaîne de restaurants populaires locale *White Spot*. Ces bénévoles devaient notamment trouver des fonds pour compléter quelques-uns des uniformes des jeunes musiciens, par exemple acheter des kilts qui sont très onéreux. Ces activités au sein des casinos, souvent perçues comme très astreignantes, sont encadrées par une soirée préalable de formation à laquelle j'ai également participé. Un fonctionnaire de la *B.C. Gaming Commission* y explique à des participants parfois exaspérés la méthode lourde de savoir-faire utilisée pour compter les jetons sur les plateaux ainsi que l'argent qui revient des tables vers la banque. Pendant cette soirée, les bénévoles sont amenés à accepter l'idée, a priori choquante pour certains, que l'argent qui se joue, et surtout l'argent qui est perdu par les joueurs, est en réalité leur propre argent, ou plutôt celui que leur association va gagner dans le contexte d'une activité d'amusement innocent. Les réticences sont d'autant plus facilement levées que la plupart des bénévoles ont accepté d'effectuer un tel travail parce qu'il s'apparente, dans leur esprit, à une activité de lever de fonds, simplement plus efficace que les traditionnelles ventes de gâteaux. Observation-participante à une « training night », 21 août 1996 ; puis observation-participante à une « casino night », le 31 août 1996.

<sup>42</sup> Les profits liés au jeux d'argent auraient augmenté de 167 pour cent entre 1992 et 1998 pour les gouvernements des provinces canadiennes, alors que ces mêmes jeux ne rapportaient quasiment rien dans les années soixante-dix. La province de la Colombie-Britannique a évalué que le jeu d'argent a généré près de 2 milliards de dollars canadiens de revenus en 2002, tous secteurs confondus. Le gouvernement provincial en a retiré près de 585 millions de dollars et les organismes à but non lucratif près de 148 millions (Cosgrave et Klassen 2001 : 3).

vague de service à la collectivité (qui va d'activités culturelles ou artistiques aux projets éducatifs, en passant par des programmes de prise en charge de problèmes sociaux ou des projets de préservation de l'environnement).

Pourtant, en dépit de ces critiques, la préservation de ce modèle fait l'objet d'une mobilisation régulière de la part du secteur associatif qui s'organise entre autres sous l'ombrelle d'associations centrales ou de collectifs d'associations travaillant parfois en coordination avec les opérateurs des salles de bingo et des casinos, comme la British Columbia Association for Charitable Gaming (BCACG) formellement constituée en association en septembre 1997<sup>43</sup> (mais opérationnelle plusieurs années auparavant en tant que Community Advocates for Charitable Gambling), chargée de défendre sur une base très large les intérêts des associations autour des questions liées aux revenus du jeu<sup>44</sup> et dont la stratégie d'action tient principalement d'une activité de lobbying auprès du gouvernement provincial. Lors de la controverse du Seaport Centre, dont la construction aurait représenté une menace directe sur ce système de bienfaisance, la BCACG aurait ainsi essayé très activement d'obtenir le maintien du statu quo et des garanties pour le milieu associatif. Sans prendre part – du moins officiellement – aux manifestations publiques, son représentant principal a néanmoins participé à des débats contradictoires, notamment radiophoniques, sur la chaîne de radio nationale Canadian Broadcasting Corporation (CBC) avec divers promoteurs, aussi bien de Las Vegas que de la compagnie immobilière locale VPC.

Pendant plusieurs années, et jusqu'à la passation d'un nouvel acte (« gaming control act ») au début des années 2000, de nombreuses modifications légales, des réorganisations administratives et des consultations publiques ont été entreprises par le gouvernement provincial. L'une des nouveautés introduites par cet acte repose sur une répartition des ressources du jeu entre les associations et les municipalités, selon le principe dit du « community chest » (déjà appliqué dans

---

<sup>43</sup> Les informations sur la BCACG sont tirées de divers documents écrits (Community Advocates for Charitable Gaming, *Position Papers*. Burnaby/Vancouver. 1994-1996 ; British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming, *Meeting Minutes*. 1996-1997) et d'entretiens avec Randall G., responsable de l'association, ainsi que de l'observation de la journée de présentations et de conférences qui marque officiellement la constitution de l'association, le 6 septembre 1997.

<sup>44</sup> Le criminologue canadien Colin Campbell signale l'existence de la Coalition of Self-Managed Operators (COSMO) représentant les salles de bingo, avec laquelle je n'ai pas eu de contact pendant la période passée sur le terrain (Campbell 2000 : 7).

les provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Ontario) et dans lequel les revenus du jeu destinés aux associations sont gérés de manière centralisée par des fondations provinciales. Bien qu'il maintienne les acquis des associations tout en diminuant leur participation effective, ce modèle est toutefois combattu par ces dernières qui y voient la porte ouverte à un accroissement du contrôle gouvernemental non seulement dans la régulation mais également dans l'opération des maisons de jeu, les casinos de la province étant des entreprises privées. Elles estiment que le secteur pourrait se retrouver soumis à des interventions politiques accrues, aussi bien de la part des partis que des groupes d'intérêt, ce qui pourrait tendanciellement provoquer une perte d'autonomie du milieu associatif pour la définition de l'usage de ces fonds (Campbell 2000 : 9). Par ailleurs, si les associations obtiennent le droit de continuer à organiser des activités de jeu directes (vente de tickets de loteries privées, organisation de bingos) sous réserve de l'obtention d'une licence spécifique, elles craignent toutefois que le secteur communautaire ou de bienfaisance ne disparaisse du modèle législatif en tant que partenaire et principal bénéficiaire des revenus du jeu. En effet, les municipalités ou les gouvernements locaux, dont les revendications portées depuis plusieurs années ont fini par aboutir, bénéficient désormais d'une part importante de ces revenus pour le financement de programmes sociaux (création de parcs, construction d'habitat social, etc.). Un fonds spécial général attribué à des questions de santé publique a par ailleurs été créé, dont une portion non négligeable a été attribuée à la lutte contre la dépendance au jeu dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la prévention. De plus, dans les années qui ont suivi la controverse du Seaport Centre, les débats autour de la construction de casinos « commerciaux » dits « de destination » qui ne relèvent pas du modèle du jeu de bienfaisance renforce le sentiment d'inquiétude qu'éprouve le milieu associatif par rapport à la pérennité des sources de financement liées au jeu d'argent.

En conclusion, le système de jeu de bienfaisance ou communautaire est progressivement battu en brèche en raison de ses faiblesses structurelles : faible rentabilité des divers systèmes de jeu de bienfaisance mis en place et de plus en plus soumis par ailleurs à la concurrence des structures de jeu dites commerciales, carences dans le contrôle des fraudes, forte baisse des engagements bénévoles

dans la participation à ce mode de collecte de fonds (Azmier et Roach 2000 : 6). Ce phénomène se retrouve dans d'autres régions du Canada où, parmi les groupes qui s'engagent dans des controverses d'assez large envergure autour du jeu d'argent, on ne trouve pas uniquement des groupes désignés communément et a priori comme les « ennemis naturels » (Azmier 1998 : 4) du jeu d'argent (que l'on trouverait parmi les groupes religieux fondamentalistes et les groupes anti-jeu abolitionnistes ou prohibitionnistes), mais bien des associations fortement tributaires des revenus du jeu. La province de l'Alberta par exemple a vu le déploiement, tout au long des années quatre-vingt-dix, d'une action citoyenne très suivie contre les appareils de loterie vidéo implantés dans les bars privés, accusés de faire baisser les ressources financières provenant du secteur du jeu de bienfaisance (Azmier 1998).

### **Les fonctionnaires municipaux**

À la question « qui a le plus fortement contribué à faire échouer le projet du mégacasino ? » que je me posais au début de mon enquête, la réponse qui s'est dégagée aussi bien des narrations proposées par les diverses personnes de contact que des articles parus notamment dans les quotidiens me renvoyait non seulement aux groupes strictement anti-jeu et au milieu associatif, mais également à la municipalité de Vancouver à laquelle l'issue (qualifiée de « victorieuse ») de la controverse est assez fréquemment imputée. En outre, à la suite d'une présentation de l'un des post-doctorants du département de géographie dans les locaux de la planification urbaine de la ville et à laquelle j'assistais, j'ai pu constater qu'une importante documentation sur le jeu d'argent y avait été rassemblée et archivée. C'est à ce moment que j'ai commencé à entrevoir à quel degré, aussi bien chronologiquement qu'en intensité, la municipalité de Vancouver s'était trouvée impliquée en tant qu'acteur collectif dans la première controverse au moins.

En règle générale, aussi bien dans le sens commun que dans bon nombre de recherches, une coupure assez nette est opérée entre l'administration d'une part et les mouvements sociaux ou la société civile d'autre part. Howard Becker lui-même distingue dans son ouvrage *Outsiders* deux types de « croisés moraux » :

ceux qui créent les normes (les croisés à proprement parler), et ceux qui les font appliquer (les fonctionnaires chargés de mettre en place une nouvelle loi, etc.) ou qui institutionnalisent les campagnes (Becker 1985: 171). Il a déjà été largement montré dans d'autres contextes engageant des actions associatives, comme le champ de l'humanitaire ou des sans-papiers, que la représentation d'une opposition de la société civile, qui serait plus participative, « à des États aux administrations incapables de se réformer » tient en quelque sorte du mythe (Siméant 2003 : 163). Au contraire, les fonctionnaires deviennent souvent les gestionnaires des problèmes ou, du moins, se trouvent pris dans un réseau de rapports subtils entre les différentes administrations et les mouvements sociaux. Dans certaines conditions, on peut estimer que des rapports ou des convergences plus étroites s'établissent entre administration et société. Dans son ouvrage *Fonctionnaires et militants. Étude des rapports entre l'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Calliope Spanou (1991) montre par exemple qu'un système d'interrelations complexe et nuancé s'établit entre la variété des groupes d'acteurs, notamment lors de l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques. Les objectifs et les moyens d'action des administrations ne sont en réalité pas toujours si différents des objectifs et des moyens d'action promus par les associations militantes ou les groupes d'entraide, comme on le constate sur une plus grande échelle avec les campagnes de prévention autour de l'alcoolisme ou du tabagisme. De fait, bon nombre de mouvements sociaux ont un correspondant. Par exemple, dans le cas du mouvement anti-jeu de Vancouver, le centre Carnegie qui emploie plusieurs centaines de bénévoles chaque année est ainsi sous la responsabilité directe du département des affaires sociales (« social planning ») dont certains fonctionnaires vont se retrouver par ailleurs impliqués dans la task force.

Il paraît par ailleurs plus fructueux de considérer que l'État ne constitue pas une entité homogène poursuivant des intérêts spécifiques et, qu'au contraire, il est constitué d'arènes de luttes multiples entre les différents niveaux de gouvernements. Cette position se trouve d'autant plus renforcée qu'un certain nombre de fonctionnaires provinciaux, employés dans des agences chargées de réguler et de contrôler le secteur du jeu d'argent se retrouvent d'eux-mêmes, par des prises de position officielle ou des propositions de mesure, à devancer ou à

rejoindre – parfois sous des effets de lobbying – certaines revendications des militants anti-jeu, notamment sur la dépendance, puisque le cadre légal ne fixait alors rien à ce sujet. Pour ces raisons, et à l'éclairage des premiers résultats empiriques, c'est donc la piste de l'inclusion des fonctionnaires dans la coalition au sens large qui a rapidement été favorisée, même si les militants associatifs ou des groupes anti-jeu fournissent des interprétations concurrentes qui minimisent pour certaines assez fortement le rôle joué par la municipalité, contre laquelle quelques manifestations ont du reste été entreprises lors de la première controverse.

Le rôle de collectif anti-casino attribué à l'administration municipale de Vancouver est par contre validé par les représentants du groupe de travail (ou task force) qui mettent très fortement en avant leur participation à la rédaction d'un rapport devenu depuis lors référence nationale et internationale sur la question des oppositions au jeu. Quelques semaines après l'annonce du projet du Seaport Centre, soit en février 1994, la municipalité de Vancouver décide donc de constituer une task force, composée de représentants de plusieurs services de l'administration municipale (planification urbaine, logement social, affaires sociales, affaires culturelles, police). Le groupe travaille dans un contexte particulièrement sensible en raison de l'imbricatio foncier et de planification que représente le site du front de mer, ainsi que des enjeux économiques et symboliques qui y sont attachés (Blomley 1997; 2003). Il suffit simplement de retenir que cette situation complexe est générée par la position particulière du Port qui constitue en réalité une société d'État ou, autrement dit, une agence fédérale. De ce fait, le terrain vague du front de mer est propriété du gouvernement fédéral (Ottawa) et non pas du gouvernement provincial ni, surtout, de la municipalité de Vancouver qui n'a pas été consultée malgré les différentes démarches de planification entreprises auparavant pour le centre-ville et pour le front de mer en collaboration avec la société du Port<sup>45</sup>. Engagée depuis plusieurs mois avant cette annonce dans une étude portant sur l'impact de la construction de mégastructures (stades, nouveau centre de congrès, grands ensembles résidentiels) qui se développent autour du Downtown Eastside, la municipalité invoque par ailleurs le

fait que le plan général de développement conçu pour le centre-ville de Vancouver et pour la zone portuaire voisine n'a jamais intégré de casino. Pour toutes ces raisons, le rapport final, de même que le premier rapport intermédiaire<sup>46</sup> (qui sont depuis lors amplement cités au-delà des frontières provinciales) produits par la task force municipale ont constitué un élément charnière dans la décision finale du gouvernement provincial d'interdire la construction du complexe casinotier.

Dès 1997, un nouvel acteur collectif administratif apparaît dans les débats et les procédures de réglementation du jeu. Les municipalités, regroupées sous une l'Union of British Columbia Municipalities (UBCM), association centrale qui regroupe quasiment toutes les municipalités de la province, obtiennent officiellement le statut de partenaire décisionnel dans le développement des équipements liés au jeu d'argent. Ce statut leur ouvre un droit de regard direct sur l'évaluation des impacts occasionnés par les pratiques liées au jeu d'argent sur le tissu économique et social de leur collectivité, ainsi que sur toute décision d'implantation de nouvelles salles de jeu<sup>47</sup>. L'association fait notamment appel au soutien et aux conseils de CAGE<sup>48</sup>. Comme on l'a vu plus haut, les municipalités obtiennent également que tout revenu généré par les activités de jeu de bienfaisance soit partagé entre les associations et les gouvernements locaux dans la mesure où ceux-ci prennent en charge le coût de l'infrastructure nécessaire au fonctionnement des établissements de jeu.

Finalement, le rôle d'opposition attribué à l'administration municipale se trouve d'autant plus validé que, après la dissolution du groupe de travail, les services sociaux ont ainsi continué leur production de rapports divers sur le jeu d'argent (attributions des bénéfiques liés au jeu de bienfaisance, dépendance, etc.). C'est largement en raison des actions entreprises par la municipalité que les machines à sous ont pu être interdites, du moins jusqu'en 2004, dans les espaces

---

<sup>45</sup> City of Vancouver and Vancouver Port Corporation. *Central Waterfront Port Lands Policy Statement*. 1994.

<sup>46</sup> City of Vancouver. *Casino Review : A Discussion Paper*, 1994 ; City of Vancouver. *Casino Review. Final Resolutions*. Vancouver, 1994.

<sup>47</sup> Union of British Columbia Municipalities (UBCM), *Local Government and Gaming Policy*, Richmond, September 16, 1996.

<sup>48</sup> CAGE. *To Mayor and Council. All B.C. Municipal Governments. A Defense Against Gambling Imposition*. Vancouver, May 1, 1997.

de jeu et les trois (puis deux) casinos directement situés dans les limites de la ville de Vancouver.

### **Le bornage temporel du mouvement : chronologie des controverses et des débats publics**

Dans une telle enquête, il est rigoureusement impossible de procéder à une genèse du mouvement selon un modèle tel que celui de l'histoire naturelle tel que celui qui a été proposé par exemple par Spector et Kitsuse (1973), avec identification du moment de l'émergence du problème donné et description des phases successives conduisant à son institutionnalisation. D'une part, dans ce cas, il n'y a pas de problème unique. L'opposition au casino et l'émergence d'un discours critique envers ce type d'infrastructure de loisir s'enracinent et se ramifient dans des discours d'opposition au jeu bien plus diffus, dont les origines remontent parfois au siècle précédent ou même bien plus tôt encore. D'autre part, le mouvement de Vancouver n'existe à proprement parler qu'autour de brèves périodes de mobilisation qui entraînent une adhésion populaire relativement forte ; il se maintient surtout sous une forme latente et mutable, sans que toute opposition ne cesse pour autant, ne serait-ce que sous la forme de débats parlementaires ou d'activités de lobbying portés par des acteurs aux intérêts différents des acteurs engagés dans le mouvement d'opposition au jeu.

Les problèmes portés s'enchevêtrent dans la mesure où l'opposition aux casinos ne signifie pas l'opposition au jeu dans tous les cas ou à toute forme de jeu, ni même à toute forme de jeu de casino ; il s'agit plutôt d'un axe d'oppositions qui va de la position la plus radicale (à l'exception d'une position prohibitionniste) – CAGE qui veut interdire toute expansion au jeu – à la moins radicale, qui veut surtout éviter la construction d'un casino dans un quartier donné (ou, dans la première mobilisation, d'un mégacasin sur une partie du front de mer). Par conséquent, on ne peut aborder la question du jeu d'argent en général. La fluctuation des revendications est telle qu'il est vite apparu impossible en cours d'enquête d'aborder dix années de controverse sous l'angle du seul secteur casinotier. Le jeu d'argent, désigné comme un problème social unifié, ne l'est en

réalité que par l'intermédiaire d'un travail de désignation de sous-problèmes particuliers exprimés en fonction des intérêts de groupes spécifiques. Le travail d'analyse que j'ai effectué s'est donc déployé dans un double mouvement : d'une part, analyser (de manière rétroactive) le travail de distinction que les acteurs sociaux effectuent pour désigner les divers sous-problèmes et, d'autre part, observer selon quelle dynamique se constituent les liens entre certains de ces derniers, souvent présentés dans les discours des acteurs comme absolument indissociables. Le découpage temporel opéré sur une période de dix ans paraît ainsi constituer une durée suffisamment longue pour faire apparaître la ramification des discours ainsi que le phénomène d'intermittence. Une chronologie succincte permettant de situer les grandes lignes des débats publics portés sur cette période a été établie<sup>49</sup>.

Toutefois, le moment de déclenchement du mouvement est quant à lui très identifiable : l'annonce de la construction du complexe du Seaport Centre, bien qu'un grand nombre de petites controverses aient jalonné toute l'histoire de l'implantation des équipements et des espaces de jeu locaux et ce bien avant cette annonce de la société du Port. Mais on peut largement estimer qu'aucun mouvement d'opposition au jeu ne s'est organisé avant 1994. La clôture de la période analysée a été constituée par deux décisions du conseil municipal de Vancouver en 2004 d'autoriser à la fois l'introduction des machines à sous sur le territoire de la municipalité et la construction d'un nouveau casino dit « commercial », c'est-à-dire conçu selon un modèle internationalisé fonctionnant sur des modes d'organisation et d'opération obéissant à des principes de marché de plus en plus homogènes dans une économie mondialisée (McMillen 1996b). Pratiquement, cet événement a ainsi représenté l'occasion de mettre un point final à la collecte de documents qui s'était poursuivie depuis mon départ du terrain. Cette décision diffère quelque peu de la situation idéale de clôture du terrain anthropologique liée un phénomène de saturation, avec par exemple le caractère de plus en plus répétitif des informations collectées, « quand, sur un "problème",

---

<sup>49</sup> Cette chronologie a été établie à partir des entretiens et des observations conduits pendant l'enquête de terrain. Elle s'appuie également sur des articles de journaux, des procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Vancouver et des rapports officiels commandités par la ville, par la province et par l'institut de recherche indépendant en politiques publiques Canada West Foundation dont en particulier le rapport du criminologue canadien C. Campbell (2000).

la productivité des observations et des entretiens décroît » (Olivier de Sardan 1995 : 98).

Dans cette enquête, la possibilité de poursuivre ou de répéter les entretiens jusqu'à aboutir à cet effet de saturation s'est néanmoins trouvée un peu limitée, le terrain se fermant progressivement en raison de la difficulté croissante à contacter un plus grand nombre d'opposants que ceux qui ont été enquêtés. Cette difficulté peut s'expliquer dans la mesure où certains militants contactés se sont montrés assez réticents à s'exprimer sur une action qu'ils ressentaient comme amplement achevée et sur laquelle il leur semblait inutile de revenir, ou alors parce qu'ils étaient fortement engagés sur d'autres causes ou dans leurs activités professionnelles. En d'autres termes, il m'a semblé qu'un double bornage devait être opéré pour mener à bien cette recherche : celui de la période de dix ans qui a porté avant tout sur la collecte de documents empiriques et théoriques, et celui de l'enquête à proprement parler, plus réduit et encastré dans cette période.

### *Des polémiques constantes*

Les controverses autour du jeu d'argent ont émergé dès le moment de l'implantation des premières maisons de jeu à Vancouver. Elles présentent un caractère endémique et récurrent qui adopte des formes plus ou moins virulentes selon les époques ou les contextes. En réalité, ce phénomène de récurrence doit être pensé comme une dimension constitutive du domaine du jeu d'argent dans la mesure où les pratiques de jeu elles-mêmes ne cessent de se modifier et induisent de nouvelles formes d'opposition.

Dès la création officielle de la ville de Vancouver, il y a de cela un peu plus de cent ans, les pratiques de jeu d'argent ont représenté une double activité de loisir et économique non négligeable pour une société composée de chercheurs d'or, de trappeurs, de marins, de pêcheurs, de travailleurs employés dans les usines de conserve ou à la compagnie de chemin de fer en cours de construction. Comme ailleurs, les pratiques de jeu et de pari ont sans cesse oscillé entre des périodes de tolérance ou de semi-autorisation et des périodes d'interruption ou de prohibition, initiées le plus souvent par des vagues de descente de police dans des

tripots clandestins. Dans un article daté du 7 novembre 1901 déjà<sup>50</sup>, le quotidien *The Province* mentionne qu'une grande agitation autour de pratiques de jeu clandestines a animé Vancouver : des citoyens soutenus par les maires de certaines municipalités incitent la police locale, par pétition et par manifestation, à éradiquer les racines de ce qu'ils désignent comme un « mal social ».

À cette époque, c'est l'espace de Chinatown qui représente l'objet de presque toutes les condamnations du jeu d'argent. Bien que les descentes de police contre les salles clandestines se soient faites plus rares dès la fin des années 1920, on retrouve des traces d'intervention contre les salles de jeu qualifiées d'Orientales jusque dans les années soixante. Selon la géographe Kay Anderson, qui a reconstitué l'émergence d'un registre de discours raciste à partir de la stigmatisation du Chinatown de Vancouver, le jeu d'argent permettait avant tout de créer des espaces de socialisation pour les très nombreux immigrants d'origine asiatique ou à améliorer l'ordinaire de conditions de vie parfois très précaires, du moins pour les tenanciers des salles de mah-jong (jeu populaire de dominos chinois). Mais ces espaces de jeu ont été très rapidement assimilés à des lieux de vente et de consommation de l'opium, alors que dans le même temps Chinatown se trouvait progressivement perçue par les notables blancs comme une menace pour le monde civilisé, d'autant que ces lieux dits de vice étaient largement fréquentés par des habitants d'origine non asiatique (Anderson 1991 : 103). Malgré la stigmatisation raciale persistante, quelques jeux de paris chinois très populaires à l'époque (par exemple un jeu appelé fan tan) furent néanmoins officiellement autorisés au début des années cinquante, au nom d'une nouvelle approche du jeu qualifiée de rationnelle, présentant une tolérance, dans des proportions très limitées, aux activités de jeu afin d'éviter de les renvoyer dans la clandestinité. Le ministre de la justice de la province annula cependant très rapidement cette décision municipale en s'appuyant sur l'argument très général, qui sera régulièrement repris par la suite, qu'il ne voulait pas voir Vancouver se transformer en un « second Reno »<sup>51</sup>, considérée dans les années 1950 comme la

---

<sup>50</sup> Les paragraphes portant sur le jeu d'argent à Vancouver avant 1980 s'appuient sur une base de données établie sur micro-films par la British Columbia Legislative Library ; déposée à la bibliothèque municipale de Vancouver, elle rassemble des articles parus dans des quotidiens de la province entre 1900 et 1979.

<sup>51</sup> *The Vancouver News-Herald*, Thursday, March 1, 1951.

capitale mondiale des jeux d'argent, avec une augmentation du nombre des jeux tolérés.

Dans les années 1950 montent en puissance les thématiques liées à la crainte de la corruption des fonctionnaires de police ou au développement excessif de jeux tolérés comme les petites loteries ou les jeux de bingo qui ont été installés dans le sous-sol des églises et dans certains clubs privés et qui étaient parfois détournés de leur fonction première de collecte de fonds. Ces détournements font alors tout particulièrement l'objet de l'attention médiatique, renforçant la représentation sociale d'une forte convergence entre les pratiques du jeu d'argent et les pratiques mafieuses. Une anecdote particulièrement caractéristique de l'état d'esprit de cette époque relate que le chef de la police de Vancouver fut jugé coupable d'avoir accepté pendant plusieurs années des pots-de-vin versés par des joueurs qui s'étaient réparti la ville en deux zones<sup>52</sup>. Du reste, un certain nombre d'acteurs opposés au jeu ou des employés des compagnies casinotières locales croisés au cours de mon enquête croyaient pouvoir se remémorer, avec amusement, de vieux récits de descentes de police opérées dans tel cercle social aujourd'hui disparu, ou encore dans tel sous-sol d'église. L'image d'officiers de la gendarmerie royale canadienne se saisissant de joueurs clandestins frappait encore les esprits de certains enquêtés.

À part la création assez décriée d'une loterie opérée par le gouvernement provincial en 1974 (Osborne 1991), la British Columbia Lottery Corporation (BCLC) (qui connaîtra une très forte croissance au point de finir par chapeauter, une trentaine d'années plus tard, tous les secteurs du jeu d'argent dans la province), le développement du jeu est assez fortement ralenti jusqu'au début des années 1980 où le système du jeu de bienfaisance est créé. Le débat public se déplace et monte alors en puissance autour de toute proposition, gouvernementale ou privée, d'expansion de ce modèle : les controverses qui jalonnent les années quatre-vingt-dix en sont amplement l'expression.

---

<sup>52</sup> Tromp, Stanley. « A casino timeline. Or - everything old is new again », Vancouver, *Terminal City* : 6-13, 1994.

*1994 : première controverse, émergence du mouvement*

Au début du mois de février 1994, pour couper court à des rumeurs qui vont en se renforçant dans la région de Vancouver, la Société du Port et la compagnie Mirage Resorts<sup>53</sup> de Las Vegas annoncent officiellement qu'un projet de développement urbain sur le front de mer de Vancouver, qui sera connu sous le nom de Seaport Centre, est à l'étude. Ce projet prévoit la construction d'un quai d'embarquement pour les grandes croisières touristiques, d'un centre de congrès et d'une grande salle de spectacle, le tout couplé à un hôtel-casino planifié sur le modèle des mégacasinos de Las Vegas et dont le casino Mirage était alors le prototype. Le 4 février, le quotidien le plus diffusé dans la région de Vancouver, le *Vancouver Sun*, publie un article commentant de manière assez factuelle cette annonce sous la signature de Jeff Lee, un journaliste occupé sous diverses rubriques et qui couvrira la totalité de la controverse qui va éclater et se développer dans le courant de l'année 1994<sup>54</sup> ; elle sera en outre régulièrement suivie par les grands médias nationaux<sup>55</sup>.

Le 17 février, le conseil municipal de Vancouver débat de ce projet de développement et constitue une task force municipale. Le conseil demande aux promoteurs la tenue de consultations publiques, d'autant que les détails du projet (en réalité quatre avant-projets soumis sur invitation par des compagnies immobilières et de construction) restent vagues, sous le prétexte de clauses de confidentialité liant le Port (qui dépend donc de l'autorité fédérale et non pas municipale) à la compagnie Mirage. Dès février, le porte-parole de Mirage, Alan Feldman, participe à des débats publics contradictoires à Vancouver, notamment sur la chaîne de radio publique CBC.

---

<sup>53</sup> Le casino Mirage a été construit sur le Strip de Las Vegas en 1989 par le promoteur Steven Wynn et faisait partie du groupe de casinos Mirage Resorts au moment de mon enquête. En 2000, le groupe a été racheté par le groupe MGM Grand pour former le groupe MGM Mirage, deuxième compagnie de casino au monde. Steven Wynn a reconstitué un nouveau groupe, Wynn Resorts, avec deux nouveaux casinos à Las Vegas (Wynn Las Vegas et Encore), et le Wynn Macao à Macao.

<sup>54</sup> Lee, Jeff. « Casino eyed in plan for Waterfront ». *Vancouver Sun*, Friday, February 4, 1994.

<sup>55</sup> Par exemple : Cerneting, Miro. « Vancouver to gamble on Vegas style casino ». *Globe and Mail*, February 25, 1994 ; Schreiner, John. « Vancouver casino bid frozen ». *Financial Post*, Wednesday, July 27, 1994.

À cette époque, le gouvernement provincial entreprend une étude dans le but de constituer les lignes directrices de la régulation du jeu d'argent et de la gestion de ses ressources. La commission est chargée d'examiner de manière prioritaire la régulation des formes de jeu d'argent électronique, les problèmes sociaux résultant de toutes les formes de pratiques publiques de jeu, ainsi que la question des revendications adressées par les populations autochtones pour obtenir le droit d'exploiter leurs propres établissements de jeu sur leurs réserves. Cependant, les médias refusent de ne voir qu'un simple hasard dans la constitution de ce groupe d'étude juste au moment de l'annonce du projet de construction d'un nouveau casino, d'une taille bien plus conséquente que les dix-huit casinos alors en activité dans la province. Le gouvernement provincial est alors soupçonné d'avoir conclu un accord secret avec le Port et la compagnie Mirage pour entériner la construction du Seaport Centre et se ménager ainsi d'importants revenus sous la forme de taxations. Les conclusions de cette étude<sup>56</sup> seront publiées quelques mois plus tard seulement, en octobre 1994. Élaborées à partir d'une centaine d'entretiens avec des représentants d'associations, de l'industrie du jeu et du secteur public, elles préconisent le maintien du système en vigueur.

Les toutes premières manifestations sont organisées en ville. Le 1<sup>er</sup> avril, à l'occasion du Vendredi Saint, un groupe religieux transporte une croix sur le site envisagé pour la construction du casino. La marche réunit une soixantaine de personnes. Fortement médiatisée dans la presse écrite, radios et télévisions locales, elle attire ainsi largement l'attention du public. On commence alors à parler assez généralement « du casino controversé du front de mer ».

Le 26 avril, la chambre du commerce (Vancouver Board of Trade) annonce, à l'occasion de la tenue de son forum annuel, la constitution d'un groupe chargé d'étudier les impacts possibles de ce casino, en particulier sur l'économie de la ville. À cette occasion, le porte-parole de Mirage produit un effet d'annonce qui se veut rassurant, en garantissant que sa compagnie va agir de manière à limiter l'impact négatif que pourrait avoir la construction du complexe casinotier sur le secteur du jeu d'argent de bienfaisance provincial. Après cette opération de

---

<sup>56</sup> Province of British Columbia. *Report of the Gaming Policy Review*. October 1994.

relation publique qu'elle estime particulièrement inquiétante, la municipalité engage Vicki K., une consultante spécialiste de la régulation du jeu, pour diriger sa task force. C'est à cette époque que les groupements strictement anti-jeu se constituent, notamment le Concerned Citizens Against the Casino avec Connie F., et le No Casino Committee. En juin 1994, le centre communautaire Carnegie engage John S. pour coordonner l'action collective des associations du Downtown Eastside contre le complexe casinotier.

Une deuxième conférence est organisée par la chambre du commerce le 28 juin 1994. Steven Wynn, PDG de la compagnie Mirage, se déplace exceptionnellement à Vancouver pour s'exprimer devant environ sept cents personnes, représentant principalement le milieu des affaires de la province. Il y défend son projet comme s'il s'agissait d'un projet de sauvetage d'une ville en pleine déroute économique, incapable par ailleurs d'assurer sa réputation internationale. Or Vancouver connaît à cette époque une économie florissante liée à la spéculation immobilière due, entre autres, à une forte immigration de résidents de Hong Kong redoutant l'échéance prochaine de la rétrocession de Hong Kong à la Chine. Des participants à cette conférence rapportent, en entretien ou lors de conversations informelles, ne pas avoir apprécié le ton « paternaliste » et le style dit « américain » du promoteur. Un nouvel article du *Vancouver Sun* ironise sur la manière dont ce dernier s'est permis de donner des leçons aussi bien à une presse locale « étroite d'esprit » qu'à la ville de Vancouver qui n'aurait pas su trouver un positionnement dans l'industrie du tourisme aussi efficace que celui de Las Vegas, dont le modèle de développement touristique, économique et urbain est pourtant mondialement débattu et souvent remis en question. Plusieurs enquêtés disent avoir pris position contre le projet à la suite de cette intervention. Pourtant, d'autres observateurs pensent que les participants à cette présentation étaient plus hésitants qu'on a bien voulu le dire après coup.

Au début de l'été, plusieurs rumeurs sont relayées par la presse. La plus notable vise l'establishment politique : le premier ministre de la province, ainsi que les cadres de son parti (New Democratic Party, NDP, gauche, social-démocrate), auraient été au courant depuis au moins l'été 1993 d'un projet de développement avec la compagnie Mirage, sans qu'aucune information ne filtre. Des questions se posent alors sur les liens qui pourraient exister entre les

promoteurs et le gouvernement provincial. Le No Casino Committee exprime son trouble face au manque d'informations et à l'opacité des processus. Les oppositions redoublent : elles proviennent principalement des associations anti-jeu, des associations communautaires regroupées autour de Carnegie, de quelques notables qui opère individuellement, et même de certains politiciens NDP. Quelques associations de quartier ainsi que la chambre du commerce prennent également position contre le projet.

Dans le courant de l'été, les activités militantes se renforcent. Le 26 juillet, une manifestation est organisée à l'Hôtel de Ville par les différents groupes d'opposition, dont la délégation parvient à s'exprimer devant le conseil municipal. Le même jour, la Société du Port de Vancouver annonce dans un communiqué de presse que le développement du projet du Seaport est momentanément interrompu et que sa poursuite dépend de la décision du gouvernement provincial dont il est attendu l'organisation de débats publics et une modification des règlements liés au développement du jeu d'argent dans la province. Le rapport intermédiaire du groupe de travail de la municipalité est rendu public en août : pour le formuler brièvement, il s'oppose à la construction de ce nouveau complexe. Une manifestation non annoncée est tenue le 5 août sur le site prévu pour la construction du complexe casinotier par le centre Carnegie. Le 18 septembre, une nouvelle manifestation est organisée par le Concerned Citizens Against the Casino dans un parc (CRAB Park, pour Create A Real Available Beach) jouxtant le site controversé sur le front de mer.

À la mi-septembre, la municipalité de Vancouver présente son rapport final lors d'une consultation publique à laquelle participent une centaine de citoyens et une vingtaine de groupes communautaires qui réaffirment ouvertement leur opposition. D'autres consultations publiques sont organisées au cours des semaines suivantes. Face à cette mobilisation croissante et après avoir multiplié de son côté les consultations, le gouvernement de la province annonce début octobre l'interdiction de toute construction de casino sur le modèle des grands casinos de Las Vegas, mais autorise un développement de jeu dit modéré. Cette annonce interrompt définitivement la mise en œuvre du projet du Seaport Centre.

*1995 – 1996 : entre deux mobilisations*

Dès la fin de la controverse de 1994, le Concerned Citizens Against the Casino se constitue en CAGE et devient la seule organisation exclusivement orientée dans la lutte anti-jeu. En 1996, les critiques fusent contre le projet d'implantation et de développement de nouveaux casinos, désignés de « style Monaco » parce qu'ils proposeraient des formes de jeu et des proportions architecturales plus réduites que le style « Las Vegas », tout en se détachant du modèle de bienfaisance. Le NDP est accusé une fois de plus de trahir la confiance de ses électeurs en essayant de couvrir à tout prix les déficits budgétaires. La thématique du jeu d'argent se trouve alors plus largement politisée et constitue même un thème de ralliement contre le parti. Les milieux associatifs commencent à désigner le jeu d'argent comme une source de problèmes sociaux, parmi lesquels toutes sortes de « crimes » (prostitution, fraude, etc.) et la dépendance. Par ce procédé qui a pour effet de défendre le jeu modéré, ils tentent avant tout de maintenir le principe de la redistribution des profits des jeux. Jusqu'alors très discrète, la BC Gaming Commission (créée au milieu des années quatre-vingt par le gouvernement avec pour fonction la gestion des fonds du jeu d'argent provenant du secteur du jeu de bienfaisance) intervient à son tour publiquement dans le débat pour mettre en garde contre la perte de ressources financières que pourraient rencontrer les associations.

Contrairement au positionnement plutôt discret qu'elle a tenu lors de la première controverse, le Casino Management Council prend fortement le parti d'un nouveau casino « Monaco style », afin de préserver l'industrie locale des jeux de casinos qui souffrirait d'une forte concurrence avec les États-Unis dans la mesure où un grand nombre de joueurs canadiens semblent se rendre dans les casinos indiens de l'État du Washington voisin, à environ trois heures de route de Vancouver. Sa prise de position menace assez fortement le statu quo.

*1997 : une deuxième vague de mobilisations*

Dès l'été 1996, un deuxième mouvement, la Anti Casino Coalition, se constitue et engage une deuxième vague de mobilisation qui dure au moins une année. Le mouvement présente un caractère aussi hétérogène que le premier : il regroupe les militants anti-jeu de CAGE, des représentants des églises, des politiciens provinciaux et municipaux ; elle compte également des représentants de l'opposition politique au gouvernement NDP (social-démocrate) comme le maire de Vancouver (libéral), mais également des alliés traditionnels du NDP tels que des fonctionnaires municipaux, des députés, des militants associatifs. L'action engagée ne cherche par contre pas à obtenir l'interdiction stricte du jeu d'argent ni même son développement, mais vise avant tout à faire interdire la construction de tout grand casino et l'introduction de machines à sous.

En janvier 1997, une manifestation est organisée par CAGE, et près de deux cents personnes y participent. Une deuxième manifestation est mise sur pied par la Anti Casino Coalition avec des représentants de différentes églises, des politiciens provinciaux et municipaux, des représentants de groupes anti-jeu, des militants associatifs, pour protester contre la nouvelle tentative du gouvernement provincial de faire passer le jeu d'argent à un niveau plus important. Le Révérend Robert S. de la First United Church et Connie F. donnent plusieurs interviews où ils accusent le gouvernement provincial d'être désormais « dépendant » des revenus générés par le jeu d'argent pour combler les déficits financiers. Cette action a été comprise, notamment par les grands médias provinciaux ou même nationaux, comme une action plus largement politique dirigée entre autres contre la politique budgétaire du gouvernement provincial<sup>57</sup>.

En mars, une commission chargée d'évaluer l'état du jeu d'argent dans la province dépose son rapport. La controverse se met à enfler alors que le gouvernement provincial semble vouloir annoncer l'ouverture de cinq nouveaux casinos dits « commerciaux » dans la province ; les estimations laissent penser qu'un nouveau casino au moins pourrait être construit dans le Grand Vancouver. CAGE soupçonne que le gouvernement planifie la construction d'un nouveau

casino de ce type dans la municipalité de Richmond, située au sud de Vancouver et où réside une forte proportion d'immigrés d'origine chinoise récemment installés au Canada. Selon un stéréotype très largement répandu qui considère que les populations d'origine asiatique seraient tout particulièrement attirées par les pratiques de jeu, cette banlieue serait depuis 1994 la cible régulière de projets d'implantation de casino.

En avril, le ministère du développement annonce officiellement une nouvelle étape dans l'expansion du jeu, soit un accroissement du nombre de casinos existant, une augmentation du nombre d'heures d'ouverture (de 8 heures à 14 heures), l'introduction de nouveaux jeux de table et, surtout, des machines à sous toujours interdites dans les casinos. Une procédure d'application à l'ouverture de maisons de jeu – bingos, et casinos soit de bienveillance soit de « destination » – est ouverte. Un épais document<sup>58</sup> d'une centaine de pages est très largement distribué dans toute la province aux candidats ayant manifesté leur intérêt (compagnies de jeu existantes, Premières nations, nouveaux entrepreneurs, etc.). Le 25 avril, un forum public est organisé à l'Université Simon Fraser pour débattre de la nouvelle politique du jeu, avec une quinzaine de participants représentant tous les secteurs du jeu d'argent, des fonctionnaires, des consultants, des membres d'associations à but non lucratif, mais sans que les délégués de la coalition d'opposition aient été invités à participer alors que ces derniers viennent de déposer une pétition de près de 50 000 signatures auprès du gouvernement provincial. Le débat sur les pratiques du jeu d'argent se complexifie en raison de l'implantation de jeux de Keno et des machines à sous appelées « appareils de loterie vidéo » (VLT) dans les bars, les hôtels et les restaurants de la ville. Le 14 mai a lieu une nouvelle manifestation devant l'hôtel Waterfront Centre alors qu'un colloque sur le jeu d'argent y est organisé.

---

<sup>57</sup> McInnes, Graig and Ross Howard. « Opposition builds to B.C. casino ». *Globe and Mail*, Thursday, January 23, 1997.

<sup>58</sup> Lotteries Advisory Committee, Request for proposals. *Destination and Charitable Gaming Facilities in the Province of British Columbia*. British Columbia, Ministry of Employment and Investment. 1997.

*1998 – 2004 : nouveaux débats*

Le 1<sup>er</sup> juin 1998, en réponse à une décision judiciaire, tous les casinos de « bienveillance » sont placés sous le contrôle direct du gouvernement provincial : autrement dit, la British Columbia Lottery Corporation prend le contrôle de la gestion de ces derniers. De nouvelles compagnies privées émergent, comme la Great Canadian Gaming Corporation, qui rachète la Great Canadian Casino qui possède déjà plusieurs casinos. Elles visent un développement des activités de jeu, notamment à l'extérieur du Canada. Les machines à sous sont introduites dans divers casinos de la province, à l'exception notable de ceux qui sont localisés dans la ville de Vancouver où le conseil municipal leur est largement opposé et fait valoir un certain nombre de règlements pour entraver leur implantation.

Au début des années 2000, les casinos et les bingos (notamment le Starship Bingo dont dépend le financement de plus de quatre-vingts associations) de Vancouver exigent l'introduction des machines à sous dans les maisons de jeu localisées sur le territoire municipal, alors qu'un projet de dérogation à cette interdiction en faveur exclusive de l'hippodrome de Hastings est en cours de débat. En décembre 2003, une nouvelle manifestation d'une cinquantaine de personnes, à laquelle participe notamment Connie F. est organisée pour protester contre l'introduction des machines à sous sur le champ de course. CAGE semble alors relativement inactive, bien que certains de ses membres participent à des auditions publiques ; elle reste cependant inscrite en tant que groupe de lobby dans le registre des associations de la Vancouver Public Library. Par contre, deux nouveaux petits groupes (quelques dizaines de membres actifs pour chacun) apparaissent sur la scène anti-jeu du Grand Vancouver : la Stop the Slot Machines in Hastings Park Committee, une association de résidents voisins de l'hippodrome qui militent dans le but de voir tout le parc environnant transformé en espace vert, ainsi que la Multi-Cultural Coalition Against Gambling Expansion dirigée par un immigrant chinois, Bill C.<sup>59</sup> coordinateur de la Chinese Christians in

---

<sup>59</sup> Smith, Charlie. « Vancouver's bright lights illuminate the city », *Georgia Straight*, September 21, 2006.

Dans cet article, y sont présentées huit personnalités, parmi lesquelles Bill C., choisies par le comité éditorial du journal en fonction de l'impact social qu'elles ont joué sur les activités communautaires de la ville au tournant des années 2000.

Action (CCIA). Cette association est engagée avant tout dans une lutte contre le « colonialisme », la « globalisation » et parmi d'autres activités, elle s'emploie à susciter des contacts, d'ordinaire très sporadiques, entre les membres de la « communauté » chinoise (chinois ou sino-canadiens) et représentants des populations amérindiennes. Dans sa campagne contre le jeu d'argent, elle tente par ailleurs d'établir une alliance avec les églises lesquelles, déplore-t-elle, restent pour la plupart insuffisamment impliquées.

Dans l'objectif de contrer à la fois la concurrence et les oppositions, le Royal Diamond Casino, le Grand Casino et le Starship Bingo planifient un regroupement et la construction d'un grand casino (Edgewater Casino) à Vancouver avec une salle de bingo et des machines à sous. En janvier 2004, le conseil municipal de Vancouver vote le principe de l'introduction de quelque six cents machines à sous dans ce nouvel établissement de jeu<sup>60</sup>. La décision prise par le conseil de reverser une part des bénéfices directement aux associations a probablement entraîné la majorité des conseillers de la gauche municipale, dont les représentants du parti Coalition for Progressive Electors (COPE) considérés jusque-là comme de fermes opposants à l'expansion du jeu d'argent, à voter en faveur de ce projet après plusieurs rebondissements et revirements de position. Connie F. estime dans une interview donnée au quotidien *The Province* que « la boîte de Pandore est ouverte »<sup>61</sup>, et ce d'autant que la BC Lottery Corporation projette une baisse de la vente des produits des loteries pour l'année et planifie une politique de développement qualifiée d'« agressive » (augmentation du nombre de jeux autorisés ou encore du montant des mises). Enfin, en juillet 2004, le même conseil municipal vote, à une voix près (six contre cinq), l'autorisation de placer quelques centaines de machines à sous sur l'hippodrome de Hastings. Cette dernière décision a été prise après la tenue d'une consultation publique particulièrement longue – deux cents citoyens sont intervenus dans le courant de quatre soirées – qui manifeste de la vigueur qu'a tenu pendant ces dix ans le jeu d'argent dans le débat public provincial.

---

<sup>60</sup> City of Vancouver, Community Services, Social Planning. *Initiative and Policy Works : Gambling Issues*. Vancouver, June 30, 2004.

<sup>61</sup> Lazaruk, Susan. « Slots approved for Vancouver ». *The Province*, January 23, 2004.

### **Thématique des principaux problèmes portés sur dix ans**

Malgré le constat des différentes reprises d'activité, on peut estimer que dix ans après l'éclatement de la controverse qui a conduit, fait relativement remarquable dans le contexte nord-américain, à l'interdiction des machines à sous et à la construction d'un casino sur le modèle des casinos de Las Vegas, le mouvement de Vancouver n'a guère réussi à faire aboutir ses revendications qui présentent une forte variabilité. Cependant, **trois grandes lignes de force thématiques** peuvent être dégagées du débat public tel qu'il se déploie en Colombie-Britannique.

On constate dans un premier temps une forte émergence de revendications portant sur la **qualité de vie** de quartiers ou de voisinages, qui a été particulièrement manifeste avec la controverse du Seaport Centre, mais également sur toute la décennie considérée, avec des interventions plus ou moins soutenues de la part d'individus, de groupes militants ou encore de municipalités qui mobilisent tous les supports légaux à leur disposition. Le type de développement économique qui accompagne la construction des casinos, en particulier des casinos implantés en site urbain, est remis en question à partir d'une argumentation portant sur les préjudices sociaux qui seraient ainsi potentiellement générés. Dans l'ensemble, ces derniers ne sont pas exprimés dans le registre classique de la dénonciation d'un jeu criminogène qui induirait une augmentation des pratiques délictueuses (prostitution, vols), mais portent également sur des enjeux d'ordre urbanistique (trafic, stationnement, tapage nocturne, aménagements d'infrastructures, qualité visuelle du quartier) et de mode de vie (notamment autour des modèles de loisir à défendre). De ce point de vue, le jeu d'argent est généralement considéré avant tout comme un « mal nécessaire », en l'occurrence parce que ces pratiques, malgré les méfaits sociaux qu'on leur impute, constituent la base d'un important soutien financier pour le milieu associatif.

Aussi, c'est bien le débat sur le mode de **redistribution** qui monte le plus fortement en puissance avec, d'un côté, la revendication du maintien du statu quo et du modèle du jeu de bienfaisance et, de l'autre, celle d'une forte limitation de l'expansion des jeux. Cette revendication se manifeste avant tout par une forte

opposition publique aux projets de construction de grands casinos dits commerciaux ou de destination qui pousse le gouvernement provincial et les compagnies privées à proposer des modèles plus modérés aussi bien dans le volume des jeux proposés que dans la taille des établissements. La montée en puissance de l'opposition publique face au jeu d'argent porte alors largement sur l'introduction de nouvelles machines à jouer électroniques (machines à sous, appareils de loterie vidéo), sur leur localisation (dans les établissements privés, dans les casinos communautaires, sur les champs de course) et, par extension, sur les destinataires des profits qui en sont tirés. Des parallèles peuvent être établis entre les débats qui se déroulent autour des appareils de loterie vidéo et ceux qui accompagnent les jeux opérant via les médias électroniques (toutes les formes de jeu sur internet et, plus récemment encore, via la télévision interactive ou le téléphone portable). En fonction de la législation mise en place pour encadrer ces pratiques émergentes, les gouvernements provinciaux ou le secteur associatif pourraient ainsi obtenir des gains supplémentaires très substantiels ; cependant, la trop grande accessibilité de ces jeux et les formes de dépendance particulièrement rapide qu'ils semblent induire remettent largement en question ce mode de financement. Ces critiques, par ailleurs quasiment inexistantes auprès des enquêtés rencontrés étant donné le caractère très récent de ces pratiques, passent dans un premier temps par la médiation de rapports produits par des agences gouvernementales ou des organismes de recherche indépendants, canadiens ou états-uniens (Azmiar et al. 2001; Cabot 1997).

Néanmoins, en Colombie-Britannique, les faits divers portant sur le jeu d'argent commencent à mettre en évidence des épisodes liés aux enjeux liés à l'application de la législation canadienne par rapport aux jeux en ligne. À Vancouver par exemple, la compagnie Starnet Communications se constitue dès 1995 dans le but de développer des technologies et des sites de jeu en ligne. Afin d'échapper aux barrières légales canadiennes, elle offre via des compagnies basées offshore (Antigua) des produits de jeu de casino, de paris mutuel et de paris sportifs, ainsi qu'une loterie et des bingos interactifs. La gendarmerie royale finit par y opérer une descente en invoquant un serveur courriel basé à Vancouver en tant que support direct des activités des compagnies offshore. En 2001, elle est condamnée à payer une amende de 100 000 \$ en raison de son implication dans

des formes de jeu d'argent sur internet. Elle change alors de nom en World Gaming et ouvre un bureau à Toronto afin d'opérer sur les marchés émergents asiatiques, européens et sud-américains où les législations nationales sont souvent moins restrictives qu'au Canada et qu'aux États-Unis (Azmier et al. 2001 : 9). Dans l'ensemble, les critiques adressées aux développements du jeu d'argent, pas uniquement dans ses formes électroniques, adoptent ainsi de manière croissante un registre rhétorique mettant fortement en avant une discussion sur la dimension éthique des modes de rétribution (mise en question de ressources provenant de pratiques suscitant de la dépendance, demande d'un contrôle accru des opérations de jeu au nom de la justice sociale et de la défense d'un intérêt général).

Enfin, l'un des objets les plus fortement controversés lié au débat sur l'expansion du jeu d'argent tient à la question des formes de jeux spécifiquement attribués aux **nations amérindiennes**. Dès la promulgation de l'Indian Gaming Regulatory Act (IGRA) par le Congrès des États-Unis en 1988, on assiste à un rapide essor des casinos et d'autres formes de jeu sur les réserves amérindiennes (dans plus de trente états en 2006, et cinquante casinos en Californie uniquement). Le développement des activités de jeu d'argent y est autorisée, à la condition que ces revenus soient assignés à des financements collectifs et à des programmes développés par les gouvernements tribaux (aide sociale, promotion du développement économique sur les réserves). Aux yeux du Congrès, cette loi permet d'établir un équilibre entre les droits des Premières nations à s'engager dans des activités économiques indépendantes de la juridiction fédérale ou des états, et les intérêts des états à réguler les pratiques de jeu sur leur territoire. Pour les Amérindiens, cette loi représente au contraire une trop forte intrusion des états dans la gestion du jeu d'argent. Dans l'ensemble, la possibilité d'exploitation d'un casino ou de toute autre infrastructure de jeu sur les réserves est revendiquée au nom de la justice sociale et du droit à l'autodétermination culturelle et économique et, en dernière instance, en tant que renouveau de la question de la souveraineté tribale. Aussi, au-delà des débats portant sur le contrôle de la corruption et sur le mode de redistribution, c'est donc par rapport à l'obtention de ces droits que les opposants aux jeux tribaux se positionnent, dénonçant avant tout le principe de société distincte et l'abandon du traitement équitable des droits

individuels (Cattelino 2007; Darian-Smith 2002; Perry 2006; Skea 1997; Spilde 1998; Thompson et Dever 1997).

Ces revendications sont portées également par les Premières nations au Canada qui n'est pas doté d'une loi telle que l'IGRA. Les provinces sont habilitées à légiférer et les règlements fluctuent assez fortement en fonction des spécificités politiques provinciales. Dans la région de Vancouver, un débat social demeuré assez largement en arrière-fond lors de la controverse de 1994 se développe dès le milieu des années quatre-vingt-dix autour de demandes très discutées des populations autochtones (dans l'espace du Grand Vancouver sont établies les Premières nations Musqueam, Tsawwassen, Squamish et Burrard) à ouvrir des casinos qui pourraient être exploités de manière autonome sur leurs réserves. Cette revendication suscite de solides oppositions dans une province où le premier traité d'extraterritorialité entre un groupe amérindien et le gouvernement provincial n'a été signé qu'en 2000<sup>62</sup>. Dans un climat de – relatif – soutien populaire<sup>63</sup>, et alors que des controverses parcourent les « communautés » amérindiennes elles-mêmes sur la nature de l'argent ainsi obtenu, des activités de lobbying sont entreprises par les Premières nations qui tentent par ailleurs de négocier un accord avec le gouvernement provincial sur la question du jeu d'argent. Parmi ces dernières, la nation Musqueam est alors tout particulièrement la cible des médias et de rumeurs, dans la mesure où elle planifie très ouvertement la construction d'un casino près de l'aéroport international. Les grandes lignes du plan de construction, l'aspect du bâtiment, son orientation organisée selon les préceptes du feng-shui pour une potentielle clientèle asiatique, étaient déjà plus ou moins élaborés avant même la demande d'octroi de licence<sup>64</sup>. En plus des contraintes liées aux soumissions de projets à construire, cet empressement s'explique largement par le fait que les caractéristiques esthétiques des casinos amérindiens font l'objet de préoccupations toutes particulières d'une part en tant

---

<sup>62</sup> Dans les années 1990, plus de quarante Premières nations sont engagées dans des négociations avec le gouvernement la Colombie-Britannique sur des revendications territoriales et des droits de propriété. Ce n'est qu'en mai 2000 qu'un premier traité dit « moderne » entre en vigueur entre le gouvernement canadien, le gouvernement provincial et la nation Nisga'a qui négocient depuis un plan d'exécution. <http://www.bctreaty.net/> Dernière consultation le 4 janvier 2010.

<sup>63</sup> Bell, Stewart. « BC residents back casinos on native land ». *Vancouver Sun*, Monday, April 14, 1994.

<sup>64</sup> Communication personnelle de Jim K., représentant de la Première nation Musqueam.

que facteur prépondérant d'attraction de la clientèle et, d'autre part, pour mettre en avant des propriétés identitaires (référence à des traits perçus comme traditionnels, à des particularités de la culture locale, à des éléments de l'environnement physique, ou encore à des thèmes ludiques, dans les cas où cette dimension serait valorisée sur la dimension culturelle). Le projet des Musqueam a suscité des oppositions inattendues comme celles de mouvements environnementaux ainsi que celles de diverses branches des administrations provinciales et municipales chargées de l'environnement et de la pêche puisque la construction du casino était envisagée sur une zone adjacente à une réserve pour les oiseaux sauvages située sur le delta du fleuve Fraser ; ce dernier représente en outre une voie de passage importante pour les saumons qui remontent frayer dans ses petits affluents.

Comme le montre l'anthropologue Richard Perry dans un article portant sur le lien entre la souveraineté des nations amérindiennes et le jeu d'argent, avec l'apparition récente de casinos sur les réserves urbaines, les mouvements d'opposition au jeu font de plus en plus fortement recours à des arguments dénonçant les impacts environnementaux au sens large, y compris écologiques. La mise en accusation ne porte plus sur les effets négatifs qui pourraient être occasionnés sur le territoire même des réserves mais sur la valeur des terrains limitrophes (Perry 2006 : 126). Les plus virulents opposants à ces développements de jeu se recrutent ainsi désormais aussi bien auprès d'associations de riverains qu'auprès d'entreprises concurrentes sur le marché du divertissement localisées à proximité des réserves (parcs à thème, centres de vacance, centres commerciaux). En définitive, comme les compagnies de jeu d'argent amérindiennes diffèrent assez fortement les unes des autres, un nombre incalculable de détails sont constamment remis en cause à des niveaux politiques intra et intertribaux, de même qu'au niveau local et de l'État.

Si l'on peut déplorer le traitement largement exotique et anecdotique qui lui est réservé dans les médias, cette question commence toutefois à donner lieu à des recherches académiques sérieuses. Elle ne sera pourtant pas traitée en tant que telle dans ce travail à moins d'interventions aussi spécifiques que rares de la part d'enquêtés et même si elle fait l'objet de rumeurs (par exemple, des Premières nations auraient été secrètement contactées par la compagnie Mirage). Par

ailleurs, le mouvement tel qu'il a été délimité n'a jamais porté ouvertement de revendication liée à cette question.

### **La question de l'hétérogénéité du mouvement**

Comme il l'a été montré plus haut, l'hétérogénéité de leur composition et des objets de revendication est une caractéristique constante des mouvements anti-jeu, contrairement par exemple au mouvement de Tempérance décrit par Gusfield qui mobilisaient principalement au sein des classes moyennes protestantes issues des milieux ruraux ou des petits centres urbains. Selon John Dombrick (1996), l'hétérogénéité actuelle s'explique, du moins en Amérique du Nord, parce que la pratique du jeu d'argent en tant que loisir de masse a émergé d'une période de croissance qualifiée de spectaculaire dans le courant des années quatre-vingt-dix, liée à une conjoncture économique globale tendue. Tout au long de la décennie, la construction des casinos est présentée comme une forme incontournable de développement. Aussi, cette forte expansion a-t-elle eu lieu sans avoir produit ni de préoccupations d'ordre politique très sérieuses quant aux conséquences économiques et sociales induites, ni non plus de mouvement social puissant en faveur, par exemple, de la criminalisation des pratiques de jeu.

Certaines campagnes entreprises en vue d'une implantation de casinos ont tout de même échoué, à l'occasion par exemple de la tenue de référendums et, parfois, sous la pression des mouvements citoyens qui ont émergé occasionnellement (Azmier 1998; Dombrick 1996; Dombrick et Thompson 1990; Thompson et Gazel 1995; Thompson et al. 1993). Dans un tel contexte, les mouvements locaux n'ont souvent pas d'autres ressources que de former des alliances au coup par coup avec, entre autres, les groupes d'intérêts et de lobbying qui agissent avant tout aux niveaux fédéraux et provinciaux, chapeautés ou non par des ligues ou des réseaux anti-jeu ayant émergé au niveau national (du moins pour les États-Unis). De plus, les batailles menées contre le jeu d'argent sont souvent le produit d'actions de groupes concurrents opérant au sein d'un même secteur et qui cherchent à contrôler l'économie en croissance du jeu.

Pour toutes ces raisons, il est mal aisé de fixer les frontières du mouvement anti-jeu de Vancouver dont les militants ne se distinguent pas selon des propriétés sociales particulièrement caractéristiques (ni selon leur appartenance politique, ni selon leur profession ou leur origine sociale, ni même selon leur confession même si l'on peut estimer qu'on y trouve une plus forte proportion de chrétiens protestants). Il n'en demeure pas moins que le mouvement se caractérise par une forte dominante de notables (avocats, professeurs) et des personnalités militantes ou associatives connues. En effet, derrière une absence de structure apparente, le mouvement local anti-jeu de Vancouver s'est structuré sur un dense réseau d'associations, informelles ou non, qui s'est constitué graduellement en mouvement d'opposition au jeu.

Une dimension plus populaire est néanmoins revendiquée quand il est affirmé que le mouvement a pu mobiliser aux moments les plus forts de la controverse des citoyens de tous milieux sociaux ainsi que des résidents de la ville tout entière et non pas seulement des quartiers directement adjacents (comme le Downtown Eastside et l'ancien quartier restauré de Gastown proche du centre-ville et à forte vocation touristique). C'est à la légitimité d'une politique dite citoyenne, issue de la base (« grassroots ») et non partisane, à laquelle font recours les opposants pour agréger des individus, des groupes ou des associations aux intérêts parfois très hétérogènes. Loin de constituer un obstacle à la mobilisation, les collectifs d'opposition au jeu vont travailler cette hétérogénéité en la traitant comme une ressource permettant la valorisation de l'expression d'une forte unité populaire.

Comme le souligne Howard Becker, le « destin » d'une « croisade morale » peut être d'atteindre totalement son but (1985 : 176). Dans ce cas, le mouvement s'arrête de lui-même et certains individus peuvent s'engager dans d'autres causes. Mais, dans d'autres circonstances, le but visé pourra être graduellement perçu comme illusoire, à l'éclairage d'autres expériences comme par exemple celle de l'échec de la Prohibition qui marque très fortement les esprits nord-américains quand il s'agit de penser les causes dites morales. Ce but est alors repoussé et modifié indéfiniment, les buts intermédiaires se transformant alors en fonction de l'évolution de ce dernier. Certains acteurs s'engagent alors souvent de manière très ponctuelle sur un aspect spécifique : changements de

régulation, élévation du montant des mises aux tables de jeu, introduction d'items électroniques sur les machines à sous rendant le jeu plus rapide, apparition de formes de jeux d'argent sur internet, critique du développement d'espaces de jeux ou de loisir construits selon les critères d'aménagement du secteur du divertissement qui s'inspirent de plus en plus largement des industries culturelles et du type d'urbanisme produits autour des plus récents casinos de Las Vegas (Hannigan 2007).

On remarque ces dernières années un affaiblissement du mouvement anti-jeu local à Vancouver. Cela tient assez largement au fait que les différents groupes d'opposants, à part CAGE qui a maintenu une position stricte contre l'expansion du jeu, semblent avoir été plus étroitement intégrés aux processus décisionnels et aux consultations publiques organisées des administrations provinciales. Mais au-delà de cette dimension d'ordre politique, il faut prendre en compte un important phénomène d'intermittence qui constitue l'une des grandes particularités de ce mouvement, dans la mesure où les activités des groupes restent en veilleuse, jusqu'à disparaître dans certains cas, pour connaître un regain d'activité à d'autres moments. Les diverses configurations des groupes d'acteurs engagés dans de telles actions vont ainsi varier, de même que leurs objectifs vont se transformer fréquemment selon les circonstances spécifiques aux controverses locales.

En définitive, derrière le constat très général d'une expansion mondiale et homogène des casinos, on constate en réalité de fortes variations dans la structuration de l'industrie du jeu d'argent et dans les formes d'opposition qui participent, parfois, à sa constitution. C'est ce que démontre également la recherche du sociologue Jeffrey J. Sallaz (2006) qui travaille dans une perspective comparative sur les cas récents de la Californie et de l'Afrique du Sud. Les deux cas analysés le sont à des échelles administratives et politiques différentes mais la comparaison est légitime puisque c'est à ce niveau que s'établissent les législations, tout comme au Canada où la plus grande part des régulations du jeu d'argent a été déléguée aux provinces. Dans les deux cas, on remarque qu'il existait depuis longtemps une industrie du jeu composée de petites compagnies (par exemple des bingos à but de bienfaisance) qui s'est transformée dans les années quatre-vingt-dix en une industrie casinotière à large échelle. En Californie, une coalition de groupes amérindiens est arrivée à imposer ses revendications en

vue de l'obtention d'un monopole sur les casinos en tirant parti de l'Indian Gaming Regulation Act, et ce en dépit des oppositions du gouvernement néolibéral et des experts de l'industrie du jeu qui visaient la promotion d'un marché de libre concurrence. Le cas sud-africain présente à peu près le même type de revendications qu'en Californie alors qu'un groupe d'entrepreneurs ethniques conteste une décision du gouvernement ANC, pourtant socialiste et très préoccupé dans la période post-apartheid à la construction d'une économie politique plus fortement redistributive envers les minorités, d'attribuer le marché du jeu à une grande compagnie privée.

En conclusion, dans chacune de ces controverses, on observe que les intérêts concurrents, qui s'expriment le plus souvent autour de la notion de l'intérêt général et du bien commun, finissent par produire des régulations assez dissemblables, notamment en ce qui concerne les droits de propriété (c'est-à-dire qui peut posséder, opérer, et tirer profit des compagnies casinotières ou de jeu) et des différences notables dans la structure et dans l'organisation de l'industrie du jeu.

## **PARTIE II.**

**STRATEGIES ET ACTIONS MILITANTES :**

**HOMOLOGIES ET DIVERGENCES**

## Chapitre 5.

### Des engagements religieux ?

En Amérique du Nord, le puissant sentiment d'opposition au jeu d'argent qui s'est manifesté depuis une dizaine d'années et les alliances qui se sont composées localement reflètent bien la pluralité d'horizons dont peuvent être issus les groupes d'opposants (Dombrick 1996 : 45-46). Pourtant, fortement ancrée dans les représentations sociales, persiste l'idée que les mouvements anti-jeu, de même que toute forme de croisade morale, ne seraient portés presque exclusivement que par les églises puritaines ou conservatrices. Par exemple, un article intitulé « The moral politics of gaming »<sup>65</sup> paru dans la revue professionnelle *International Gaming and Wagering Business* dénonce le rôle de plus en plus central que tiendraient les associations conservatrices et religieuses dans l'opposition que rencontre l'industrie du jeu d'argent. De même, les milieux académiques tendent parfois à assimiler l'ensemble des mouvements anti-jeu à la nébuleuse conservatrice de la nouvelle droite chrétienne, comme on peut le constater par exemple dans la préface du numéro spécial des *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences* consacré au jeu d'argent (Frey 1998). Ces affirmations nécessitent d'être discutées plus précisément bien qu'elles présentent une certaine validité dans la mesure où, comme on l'a vu, le comité national de la National Coalition Against Legalized Gambling (NCALG) est assez largement composé de représentants issus des milieux des églises, dont quelques-unes parmi les plus conservatrices<sup>66</sup>. En outre, les diverses formes d'opposition au jeu s'articulent aux actions des églises (aussi bien catholiques que

---

<sup>65</sup> Doocey, Paul. « The moral politics of gambling ». *International Gaming and Wagering Business*, vol 1, 1995, pp. 44-46.

<sup>66</sup> Les frontières de la droite chrétienne sont malaisées à fixer tant elle se compose d'un kaléidoscope de mouvements et d'églises. Le plus souvent, on l'assimile à la nouvelle droite politique (New Right) et elle est identifiée sous diverses appellations (Christian Right, Religious Right, New Christian Right, New Religious Right). Elle rassemble des courants des églises protestantes évangéliques, des membres des églises protestantes dites libérales ou progressistes (luthériens, presbytériens, méthodistes), des catholiques conservateurs, des juifs messianiques ou encore des représentants de la secte Moon. Avec l'apparition de nouvelles formations ou associations, elle a connu un fort regain dans les années quatre-vingt (Ben Barka 2006 : 36-38).

protestantes) ou à des groupes religieux rattachés pour certains à la mouvance de la droite chrétienne, comme la Christian Coalition ou la Traditional Value Coalition qui portent à leur agenda la lutte contre l'expansion des jeux d'argent sans toutefois en faire un objet central.

De fait, le préjugé qui ne voit dans l'interdit du jeu que la résultante d'un interdit religieux universel demeure très prégnant, non seulement dans le monde social mais également au sein du milieu scientifique. Ce dernier conduit avant tout à créer un effet d'homogénéisation de ces mouvements en masquant leur variété ou alors, paradoxalement, à ne pas identifier clairement ou à minimiser le rôle moteur que peuvent jouer certains groupes religieux dans ce type de contestation, par rapport à d'autres groupes.

Bon nombre de chercheurs, parmi lesquels A. Oberschall (1993), ont pourtant bien montré à quel point la nouvelle droite chrétienne a joué un rôle important dans le débat public nord-américain avec, dans les années quatre-vingt, la forte émergence de mouvements dits de renouveau moral organisés autour du maintien des valeurs conservatrices et de la préservation des valeurs familiales « traditionnelles », et engagés dans la lutte contre l'avortement, l'homosexualité, la sexualité prémaritale et la pornographie dans les films ou dans les livres scolaires ainsi que contre toute forme d'attitudes ou de pratiques jugées déviantes.

Oberschall s'appuie entre autres sur la notion de politique symbolique développée par Gusfield dans son analyse des mouvements dits de « status », comme le mouvement de Tempérance, et selon laquelle les catégories sociales engagées exprimeraient une volonté inconsciente du maintien d'un statut qu'elles sentent vaciller. Les vieilles classes moyennes protestantes issues des milieux ruraux ou des petits centres urbains, en situation de déclin, auraient ainsi tenté, par le contrôle de la consommation des boissons alcoolisées, de recouvrer une forme de prestige social<sup>67</sup> qu'elles estimaient devoir détenir par rapport à d'autres groupes sociaux concurrents, notamment urbains et de confession catholique, associés à une immigration plus récente, à une culture urbaine nationalisée et à une économie industrielle en plein essor. En quelque sorte,

---

<sup>67</sup> Pris dans le sens de Gusfield, « il faut entendre par prestige l'approbation, le respect, l'admiration ou la déférence qu'une personne ou un groupe est capable d'obtenir en vertu de qualités qu'on lui attribue » (1963 : 14). Ma traduction.

comme le souligne Erik Neveu, « un trait culturel du groupe, ici la tempérance liée à une forme d'athlétisme moral protestant, est érigé en valeur d'une essence de l'américanité » (1996 : 83). Oberschall reprend en partie cette analyse dans la mesure où il admet que l'existence de ces mouvements conservateurs exprime bien un conflit culturel autour de l'imposition de valeurs. Toutefois, qui dit conflit ne dit pas forcément déclin. Pour expliquer la virulence et l'intensité de cet engagement dans les années quatre-vingt, il va montrer qu'au contraire les militants fondamentalistes actifs dans les petites villes étaient à cette époque plutôt en phase d'ascension sociale et que leurs alliés politiques sont plutôt à chercher parmi les membres de la classe moyenne supérieure, proches notamment du parti Républicain. En réalité, l'engagement dans des groupes proches de la nouvelle droite chrétienne a pu représenter, dans certains cas, un ascenseur social (1993: 377).

D'un point de vue idéologique, le sociologue Mokhtar Ben Barka (2006) souligne que l'activisme des groupes sociaux associés à la nébuleuse de la nouvelle droite chrétienne a suscité une forte émergence du religieux comme forme d'idéologie politique dans la mesure où est combattue avant tout l'expression d'un humanisme séculier ou laïc, « synonyme de perte d'identité et de dissolution du sentiment religieux » (2006 : 39). Dans le courant des années quatre-vingt, la rhétorique produite par ces groupes s'est néanmoins assez fortement modérée, évitant le recours aux références théologiques et aux croisades moralisatrices pour se focaliser sur la dénonciation de problèmes sociaux qui mettraient en danger la cohésion familiale. Leur stratégie d'action s'est adaptée aux règles séculières du jeu politique en se focalisant sur des problématiques locales, dont celle de l'expansion du jeu, qui permet de recruter et de former des militants à l'action sociale et politique (2006: 68-70).

Ce soupçon de fondamentalisme tend également à peser sur toutes les formes d'opposition au jeu d'argent au Canada où l'influence de la droite chrétienne (avec des organisations comme Focus on the Family Canada ou Concerned Christians Canada Inc.) joue également un rôle sur l'établissement des politiques publiques. Cette influence n'y semble toutefois pas particulièrement prépondérante dans la mesure où la pertinence de l'engagement des églises au sein de la société civile canadienne y est très débattue socialement et connaît de fortes

oppositions. Bien qu'elles s'alignent sur des positions à tendance conservatrices, les églises canadiennes engagées dans les débats publics tendraient plutôt à se rapprocher de positions sociales moins conservatrices (Ammerman 1991; Herman 1994). Une recherche conduite à la fin des années quatre-vingt-dix sur un mouvement conservateur dit « pro famille » (défendant le principe de la famille nucléaire hétérosexuelle) à Calgary (province de l'Alberta) montre pour sa part que si quatre groupes chrétiens ont bien été centraux dans ce mouvement, ces derniers ont construit des alliances avec d'autres associations ou groupes qui n'épousaient pas la doctrine chrétienne. Au contraire, l'assimilation du mouvement à un mouvement religieux aurait freiné les adhésions et, selon les auteurs, seule l'action d'une association non religieuse pouvait contribuer à l'expansion du mouvement (Anderson et Langford 2001). Un récent rapport de l'institut Canada West Foundation relativise également le poids de la variable religieuse en montrant que seulement quarante pour cent des signatures récoltées pour une pétition passée contre l'implantation de machines à sous électroniques dans la province de l'Alberta seraient issues de groupes religieux, le reste provenant du travail de collecte des associations civiles ou du comité pétitionnaire, non religieux (Azmier 1998 : 10).

### **La position ambivalente des églises : entre dogme et pratiques sociales**

Une très forte valorisation du facteur religieux pose en outre le problème de présupposer une extrême cohérence des valeurs présentées comme particulièrement homogènes et spécialement peu poreuses à d'autres influences sociales. Pourtant, on constate que les églises chrétiennes – sans mentionner les autres grands systèmes religieux – ne partagent pas une conception univoque sur la moralité du jeu d'argent et sur le mode de traitement à appliquer à ces pratiques ludiques. D'un point de vue doctrinal, une partie de ces églises condamne absolument le jeu alors que d'autres adoptent une position radicalement contraire ; ces perspectives et opinions peuvent du reste varier, historiquement et socialement, au sein d'un même courant.

Il est possible toutefois d'avancer que l'église catholique a plus ou moins constamment adopté par rapport au jeu d'argent une position qualifiée par le spécialiste du jeu d'argent William Thompson de « théologique » (par opposition à « déontologique » ou strictement éthique) (1994 : 37). Cette position soutient le point de vue selon lequel la possibilité de décider si une activité est juste ou fautive, si elle est bénéfique ou non pour la société et donc s'il s'agit de la réguler ou non, est une prérogative strictement humaine et sociale et n'est pas le produit d'une instance divine extérieure. Les courants qui admettent cette position considèrent de ce fait que certaines pratiques de jeu sont acceptables et que d'autres sont des formes de péché. En général, les moralistes catholiques condamnent le jeu d'argent quand ce dernier est motivé par le seul appât du gain ou quand il menace les relations familiales ou sociales. Le jeu d'argent est jugé avant tout sur les conséquences sociales qu'il induit : quand les résultats sont estimés être plus bénéfiques socialement que les coûts générés (par exemple dans des pratiques très limitées, tels que les jeux de bingo conduits par les églises), le jeu d'argent peut bénéficier d'une forme de promotion morale. Comme le statut de ces critères moraux et sociaux varie de cas en cas, l'église catholique a soutenu, par exemple, quelques référendums publics en faveur de l'expansion du jeu d'argent et en a rejeté d'autres (Thompson 1994 : 31). Dans les débats récents sur la légalisation du jeu, les représentants de l'église catholique se sont ainsi particulièrement inquiétés des problèmes que peuvent rencontrer les plus démunis exposés au risque de dilapidation de leurs ressources.

En revanche, du moins du point de vue dogmatique, la plupart des églises protestantes libérales (luthérienne, presbytérienne, méthodiste) et des églises protestantes évangéliques ou fondamentalistes (baptiste, pentecôtiste, certains courants de l'église méthodiste), de même que l'église mormone et les Témoins de Jéhovah, s'opposent strictement au jeu toujours largement considéré comme un vice (à entendre comme un « dérèglement » de conduite par rapport à la norme morale). Ce point de vue « déontologique » est reflété dans de nombreuses prises de positions officielles adoptées par ces églises. Toutefois, des adaptations y sont régulièrement apportées, y compris aux principes en apparence les plus inflexibles ou les plus radicaux. William Thompson rapporte par exemple que l'église mormone restreint l'accès de ses temples aux fidèles qui occuperaient un emploi

dans un casino ou dans tout autre établissement de jeu. Mais au moment où cette église a pris la décision de construire un temple à Las Vegas (ville dont environ dix pour cent de la population est mormone), les mormons employés dans les casinos ont demandé une modification des conditions d'octroi d'un statut de « bonne réputation ». Il a été estimé alors que les employés de casino qui ne jouaient pas eux-mêmes et qui n'encourageaient en aucune façon d'autres personnes à jouer pouvaient bénéficier de ce statut en échange de services effectués bénévolement au sein de l'église (1994 : 33).

On constate que parmi les différentes églises qui adoptent des positions d'opposition au jeu d'argent, toutes ne sont pas également actives dans l'espace des revendications. Par ailleurs, dans la mesure où c'est le point de vue étroitement doctrinal qui est le plus souvent mis en avant, le sens commun nord-américain tient le catholicisme pour bien plus tolérant envers les pratiques de jeu d'argent que ne l'est le protestantisme, alors qu'en réalité les attitudes adoptées par les diverses églises ne sont pas aussi nettement ni aussi systématiquement tranchées et varient en fonction des contextes politiques et sociaux locaux.

### **Place des croyances religieuses dans le mouvement de Vancouver**

Pour sa part, le mouvement de Vancouver s'est également trouvé assimilé à cette dominante fondamentaliste, ou du moins fortement religieuse, en particulier par ses détracteurs. Ce rapprochement tient pour partie au fait que quelques-unes des actions publiques ont été organisées par des groupes religieux. Par exemple, à l'occasion du Vendredi Saint, une marche a rassemblé une soixantaine de personnes de diverses appartenances confessionnelles chrétiennes. Une croix, symbole de la crucifixion du Christ, est transportée sur le site envisagé pour la construction du Seaport Centre et, dans les discours prononcés à cette occasion, sont dénoncées les valeurs morales « perverses par l'argent facile » qu'illustrerait la construction d'un casino à une telle échelle<sup>68</sup>. L'assimilation à une dominante religieuse se trouve par ailleurs étayée en raison des alliances

---

<sup>68</sup> Ward, Doug. « Casino is a cross they can't bear ». *Vancouver Sun*, Saturday, April 2, 1994.

stratégiques, souvent relevées en entretien, établies entre le Concerned Citizens Against the Casino (puis CAGE) et les églises, parmi lesquelles des églises très conservatrices telles que l'église pentecôtiste Glad Tidings<sup>69</sup>.

On peut avant tout souligner la récurrence du positionnement des enquêtés par rapport aux églises et au point de vue « moral ». Quand ils évaluent ou expliquent l'action de leur groupe, ou encore celle des associations ou des groupes concurrents, les enquêtés commentent la manière dont ils perçoivent (pour les réprouver ou pour les approuver) les « compromis » passés par les associations strictement anti-jeu avec les argumentaires des églises. À cet égard, CAGE paraît trop intransigente ou « fondamentaliste » au regard de son projet d'interdiction de toute expansion du jeu d'argent, tout en n'étant jamais suffisamment « pure », c'est-à-dire intacte de tout compromis ou de toute influence tant religieuse que politique (comme on le verra), alors que lui est assigné, aussi bien par ses membres que par des sympathisants, un positionnement strictement non partisan et non religieux. En somme tout se passe comme si CAGE était renvoyée à un espace de moralité radicale qui servirait en quelque sorte de base de comparaison pour évaluer les actions des autres groupes ou associations. Cet état de fait s'explique dans une certaine mesure en raison d'une confusion manifestée autour de la notion de fondamentaliste dans les propos de certains enquêtés : elle renvoie en effet à la fois à la fois à l'idée d'un fondamentalisme religieux et à celle d'un rigorisme moral (interdiction du jeu) exprimée sans pour autant que cette notion ne renvoie explicitement à des fondements religieux. L'assimilation et la réduction du deuxième sens au premier s'expliquent dans la mesure où le référent religieux semble jouer comme une grille de lecture locale conventionnelle, aisément mobilisable par chacun et, en réalité, assez systématiquement mobilisée.

Dans le même temps, le référent religieux paraît particulièrement délicat à manipuler dans la mesure où les stratégies ponctuelles de rapprochement avec les églises entreprises par telle ou telle association (anti-jeu ou autre) constituent un élément de décrédibilisation, voire de discrédit, du mouvement. De ce fait, un travail de mise à distance des appartenances confessionnelles est opéré par l'ensemble des enquêtés dans le but de produire une rupture avec l'image

---

<sup>69</sup> Austin, I. and J. Bermingham. « Casino roundly rejected ». *The Province*, September 15, 1994.

stéréotypée et réductrice d'un engagement qui ne serait motivé que par des croyances religieuses intransigeantes et intolérantes. Connie F. a souligné elle-même dans au moins une interview accordée dans un quotidien local<sup>70</sup> (mais sans jamais le mentionner en entretien) son appartenance à la confession catholique et sa tolérance pour les activités de jeux à mises très limitées dans les églises, sans doute pour mieux tenir à distance les accusations de fondamentalisme qui jettent le discrédit sur son engagement. Cette mise à distance est particulièrement manifeste auprès des militants associatifs qui tentent de se démarquer plus ou moins strictement de toute position « morale ». Pourtant, malgré l'expression de ces réticences, certaines associations, dont DERA, semblent être entrées elles aussi en contact avec différentes églises, notamment celles de quartiers plus résidentiels de la ville (Shaughnessy, Point Grey, Kerrisdale) situés bien au-delà du front de mer, afin de sensibiliser les populations plus aisées et les notables qui y résident aux enjeux posés par le Seaport Centre<sup>71</sup>.

Les entretiens permettent en fait de dégager que les valeurs et les convictions religieuses jouent un rôle peu central dans le passage à l'acte, y compris pour les enquêtés qui y font référence en mentionnant l'appartenance à une église ou une prise de conscience déclenchée dans ce contexte. Mais, avant tout, on peut émettre le constat d'un fort enchevêtrement des convictions religieuses avec d'autres registres de valeurs, rendu visible notamment à l'examen du parcours biographique des enquêtés et des raisons plus détaillées qui ont motivé leur engagement. Le cas de Art T. en constitue une bonne illustration. Ingénieur à la retraite, ce dernier s'est engagé dans des actions d'opposition au jeu d'argent depuis la controverse du Seaport Centre sur un mode individuel. Il dit n'avoir contacté CAGE qu'après la controverse de 1994 et avoir ignoré le nom des groupes anti-jeu pendant toute la durée de celle-ci. Interrogé sur les raisons qui l'ont poussé à l'action, il indique tout d'abord que l'église dont son épouse est membre et qu'il fréquente également a sans aucun doute joué un rôle central dans le déclenchement de son engagement anti-jeu. Dès 1995, il se met à faire circuler des pétitions auprès des membres de la branche de Tsawwassen (l'une des

---

<sup>70</sup> Braverman, Steve. « Gambling. A taboo in decline ». *VancouverEcho*, Wednesday, March 13, 1996.

<sup>71</sup> Entretien avec Dan M., DERA, 12 août 1996.

municipalités du Grand Vancouver) de l'Église Unie du Canada (United Church), qu'il fait parvenir au gouvernement provincial. Dans un deuxième temps, il met en avant des raisons personnelles qui auraient motivé son engagement (il mentionne le cas d'une « petite dépendance au jeu » dans sa famille). De son point de vue, son objectif militant vise avant tout « à améliorer l'information en général »<sup>72</sup> et il intervient de manière individuelle auprès des médias à propos d'autres objets moraux ou d'autres causes sociales. Son bureau déborde de dossiers et d'articles de presse qui servent de documentation de base pour son « travail », comme il qualifie l'engagement qu'il n'a entrepris qu'au moment où il a cessé ses activités professionnelles.

Il narre du reste très longuement sa première action militante. Outré par une publicité télévisée, qu'il qualifie d'« abusive », diffusée par Coca Cola lors d'une compétition de base-ball et choqué notamment par les fortes connotations racistes du message véhiculé, il écrit plusieurs lettres aux producteurs de l'émission, aux principales chaînes de télévision canadiennes ainsi qu'à un observatoire canadien sur la publicité. Il finit par déposer une plainte officielle qui sera reçue par une commission de professionnels. À l'issue de deux mois d'activité qu'il estime « intense », il dit s'être retrouvé propulsé à l'avant-scène des médias locaux et nationaux. Encouragé par ce succès, il consacre son temps à la participation à des débats publics et à l'écriture de quelques articles qu'il vend à des journaux nationaux.

Depuis, son action générale est surtout orientée par le besoin de « rétablir la vérité » et de « lutter contre la distorsion des faits ». En ce qui concerne le jeu d'argent, il écrit des lettres de protestation au personnel politique de la province, soit au nom de CAGE avec qui il collabore, soit parfois au nom de la United Church, mais il dit s'identifier plus volontiers à la figure du libre-penseur dégagé de toute affiliation idéologique.

---

<sup>72</sup> Entretien avec Art T., CAGE, 14 mai 1996, ma traduction. Lors de ma visite à son domicile, il me remet un dossier comprenant des pétitions et des lettres rédigées soit au nom de son église, soit au nom de (ou en collaboration avec) CAGE.

*Un pasteur modéré : des engagements multiples*

Dans la constitution de mon échantillon, une place peu importante a été accordée aux représentants des églises dans la mesure où les enquêtés ont été identifiés soit à partir des articles de journaux ou des archives établies par le secteur de la planification de la ville de Vancouver, soit à partir des désignations des enquêtés eux-mêmes. Aucune de ces sources n'a réellement désigné un engagement particulièrement manifeste des églises, même si un bon nombre d'entre elles ont produit des discussions internes sur le jeu d'argent organisées par des groupes paroissiaux ou autres. Dans l'ensemble, à Vancouver, on peut estimer que les églises n'ont pas joué de rôle influent dans les actions publiques entreprises lors des controverses qui ont éclaté autour du jeu d'argent.

Par ailleurs, en plus de Art T., seuls deux enquêtés estiment que leur engagement a largement été motivé par leurs convictions religieuses : une femme d'origine chinoise convertie à une église protestante, et le pasteur d'une église protestante particulièrement active dans le Downtown Eastside et engagée à ce titre aux côtés des autres associations œuvrant dans ce même espace. Le révérend Robert S. de la First United Church est l'une des figures du clergé la plus active dans le mouvement anti-jeu, notamment parce qu'il s'est engagé à deux moments cruciaux pour le mouvement (en 1994 et en 1997). La First United Church basée dans le Downtown Eastside de Vancouver s'est par ailleurs positionnée officiellement à trois reprises au moins par rapport au développement du jeu dans la province. Cette dernière est une congrégation de l'Église Unie du Canada (United Church of Canada), la plus grande église protestante du Canada qui compte environ 2.8 millions de fidèles<sup>73</sup>; fondée en 1925, elle s'est constituée à partir du regroupement de différentes églises méthodiste, presbytérienne et d'autres églises protestantes (Campbell 1988). L'Église Unie, qui assume une position modérément conservatrice et plutôt libérale, a conservé du dogme

---

<sup>73</sup> « Religions au Canada », Ottawa : Statistique Canada, mars 2004. Recensement du Canada de 2001. Ces 2.8 millions correspondent au 9% de la population qui dit s'identifier aux orientations de la *United Church*. Les églises protestantes regroupent 35 % de la population et l'église catholique romaine, 38% (dont une minorité de croyants orthodoxes). Le reste rassemble les appartenances religieuses non chrétiennes : Juifs, Musulmans, Sikhs, Hindous ainsi que les groupes comme les scientologues. Environ 15 % de la population se déclare non croyante.

méthodiste une profonde réticence à l'égard de pratiques que le révérend S. assimile à une « passion sociale » : les loisirs dominicaux, la danse, l'alcool, le jeu d'argent. Si elle ne demande plus aujourd'hui l'interdiction du jeu, ayant tiré la leçon de l'échec de la tentative de prohibition de l'alcool aux États-Unis dans les années 1930, elle continue à considérer cette pratique comme dangereuse parce qu'elle tirerait profit de la faiblesse des gens.

En 1994, l'Église Unie réunit un groupe de travail chargé depuis quelques années d'observer le développement du jeu d'argent dans la province. Dans les recommandations adressées au ministre en charge du jeu, le respect de la dimension « économique et morale » est fortement souligné dans le sens où il est estimé que le jeu d'argent n'enrichit ni la vie de la collectivité ni la vie personnelle des gens, même si la dimension sociale et socialisatrice de certains jeux (de bingo notamment) est reconnue. Le développement économique lié au jeu d'argent est estimé représenter un véritable leurre, dans la mesure où aucune recherche ni aucun groupe promoteur n'a jamais pu apporter une preuve rigoureuse et empirique de l'implantation réussie des établissements de jeu dans les communautés<sup>74</sup>. Ces arguments prolongent un bref rapport établi en 1987 déjà en collaboration avec le diocèse anglican provincial<sup>75</sup> à l'adresse du gouvernement provincial. Après une mise en discussion très générale des conceptions économiques et des priorités politiques engagées par une société promotrice du jeu d'argent (présentée comme une société qui s'appuierait sur des bases irréelles parce que fondées sur les « fausses valeurs » de l'« argent facile »), les auteurs soutiennent la dimension de redistribution des ressources occasionnées par le jeu modéré. Ils dénoncent néanmoins l'inégalité d'accès aux revenus qui créerait une trop vive compétition entre les associations pour l'obtention d'une licence et l'accès à un établissement de jeu. La diffusion d'une meilleure information sur les associations qui bénéficient de ces revenus est revendiquée, ainsi qu'une catégorisation de ces dernières en fonction de leurs objectifs d'utilité publique et de leur accès à d'autres ressources financières. Cependant certaines congrégations

---

<sup>74</sup> United Church of Canada, British Columbia Conference. *On the special project to develop a comprehensive policy covering the regulation and conduct of gaming in British Columbia*. Vancouver, May 1994.

<sup>75</sup> Best, Marion et Ronald Shepherd (Bishop). *Brief to the BC Gaming Commission by the Anglican and United Churches of Canada*. Vancouver, September 2, 1987.

comme la First United Church de Vancouver appliquent une ligne plus stricte en refusant de faire recours aux bénéfices des bingos ou des casinos du système de bienfaisance, considérant qu'il ne s'agit pas là d'un mode de financement en adéquation avec leur éthique.

De son côté, la First United Church constitue en 1994 un task group<sup>76</sup> de six personnes, toutes plus ou moins de formation académique (le Révérend Robert S. est détenteur d'une thèse en théologie ; parmi les autres participants, on compte un enseignant universitaire en économie et une directrice d'un programme universitaire de MBA). En plus de rédiger et d'organiser des petites conférences, ce groupe tente avant tout de former des alliances et d'établir des contacts avec les autres églises protestantes et anglicanes, ainsi qu'avec les membres de groupes confessionnels non chrétiens qui ne sont pas opposés au jeu sur des bases exclusivement doctrinaires (Sikhs, Juifs, etc.). Par ailleurs, le groupe relaie un grand nombre d'appels téléphoniques exprimant des manifestations individuelles d'opposition provenant de toute la province. Chacun de ses membres participe à des réunions dont le nombre est évalué comme « considérable » (le révérend S. estime avoir participé à une centaine de réunions en quelques mois uniquement sur la question du jeu), à des rencontres avec des politiciens et à des activités organisées par les groupes anti-jeu et surtout par les associations du Downtown Eastside.

Comme beaucoup de militants associatifs actifs au sein de cet espace très faiblement doté en infrastructures sociales et culturelles, et dont il défend avec beaucoup de conviction la dimension communautaire et solidaire, le révérend S. considère que l'action qu'il a entreprise au sein du mouvement anti-jeu n'est que secondaire par rapport à l'ensemble des problèmes spécifiques au Downtown Eastside. Il se dit plus sollicité par des questions sensibles auxquelles son église doit faire face à cette même époque, par exemple des abus, sexuels ou autres, commis sur des enfants autochtones et imputés à des membres du clergé. Dans cette optique, il estime que sa mission principale en tant que pasteur protestant est d'aider les personnes les plus en détresse et les plus démunies. Toutefois, bien qu'il ait affirmé à plusieurs reprises que ses intérêts le portaient vers des

engagements sur des questions qui mettent profondément en débat son église (comme l'accès de l'Église Unie aux croyants homosexuels, auquel il est favorable), c'est au nom du sens du devoir accompli (« j'ai accompli mon devoir ; mes passions, mes combats sont ailleurs »<sup>77</sup>) qu'il va renouveler son engagement dans la deuxième coalition qui émerge en 1996 et 1997 contre des projets de casinos et d'implantation de machines à sous dans l'ensemble de la province. C'est donc tout autant sur des bases morales et religieuses (« valeurs anti-jeu ») avec lesquelles il se sent en adéquation qu'en tant qu'acteur solidaire des autres associations du Downtown Eastside que le révérend Robert S. engage ouvertement la First United Church dans le mouvement d'opposition au jeu. Ce qui apparaît le plus manifestement de sa trajectoire militante tient à ses engagements multiples qui le poussent à opérer une hiérarchisation et au caractère secondaire qu'il assigne à son engagement contre le jeu d'argent.

*Une femme protestante d'origine chinoise : un premier engagement public*

Originaire de Hong Kong et convertie au protestantisme à son arrivée en Amérique du Nord, où elle vit depuis près de vingt ans (aux États-Unis puis au Canada), Jane C. est la seule parmi les enquêtés à confier, avec beaucoup de pudeur et après quelques réticences, que ce sont ses convictions religieuses qui ont renforcé sa décision à s'engager dans une action publique pour la première fois de sa vie. Elle minimise toutefois son engagement en mettant en avant sa dimension ponctuelle et très circonscrite : une intervention publique devant un conseil municipal, quelques participations à des séances de consultation publique puis à un meeting politique organisé par CAGE avec des politiciens en pleine période électorale. Diététicienne dans un centre médical de Vancouver et résidente de la municipalité de Richmond, elle est ainsi intervenue devant le conseil municipal de sa ville de résidence pour y protester contre la construction d'un deuxième casino communautaire, alors que la controverse du Seaport Centre deux ans auparavant,

---

<sup>76</sup> Burns, Susan. *Notes for the Gaming Commission. Gathering informations from interest groups.* Vancouver, United Church of Canada, BC Conference, Task Group on Gambling in BC, 1994.

<sup>77</sup> Entretien avec Robert S., First United Church, 27 juillet 1996, ma traduction.

de même que sa thématique, l'avait laissée, dit-elle, relativement indifférente. Même si elle affirme afficher une certaine distance par rapport aux événements d'ordre politique ou culturel, elle connaît suffisamment les débats qui se déroulent à Vancouver en général, et l'histoire de la controverse du Seaport Centre en particulier, pour se souvenir, au moment où elle envisage la possibilité d'une réaction, du collectif anti-casino le plus visible pour elle, c'est-à-dire DERA qu'elle contactera et qui l'orientera vers CAGE :

« Je l'ai entendu [le promoteur] à la radio, et il disait que construire un [deuxième] casino à Richmond permettrait de satisfaire les besoins des joueurs asiatiques. Alors là j'étais en train de conduire, c'était autour de Noël, et là j'ai réagi et je me suis exclamée « mais ce sont des stéréotypes ! » [...] Je suis arrivée au travail et je n'arrêtais pas de me demander ce que j'allais faire, bon, [elle hésite longuement] j'ai dit une petite prière et je continuais à me demander ce que je pouvais faire. J'ai appelé la station de radio pour me plaindre. Mais me plaindre à qui, de quoi ? Ce ne sont que les informations, on ne peut pas se plaindre, il ne s'agissait pas d'un talk-show. Et puis tout d'un coup j'ai pensé à DERA, cette association, une des organisations qui était très opposée au Seaport [...]. J'ai appelé DERA. Je ne savais même pas comment commencer, comment demander, alors j'ai dit ce que j'avais entendu à la radio en leur demandant si nous pouvions faire quelque chose. La personne m'a tout de suite orientée vers CAGE, alors j'ai appelé CAGE et en cinq minutes Connie m'expliquait tout le contexte de Richmond, le maire, le conseil municipal qui n'était pas du tout intéressé à arrêter l'expansion du jeu. Ils ne se rendent pas compte de l'erreur qu'ils commettent et pourtant ils sont réélus [ton irrité].

*[question] Qu'est-ce que CAGE a proposé de faire ?*

Qu'ils n'allaient pas faire grand-chose, parce qu'il n'y a que peu de gens qui travaillent avec eux à Richmond, cinq ou six personnes que j'ai contactées. Connie m'a donné tous les numéros de téléphone et de fax du maire et des conseillers municipaux, moi qui n'avais jamais eu de contact avec ce genre de personne et qui n'avais même jamais écrit de lettre à un bureau public !

*[question] Connie vous a aidé à écrire cette lettre ?*

Elle m'a dit que si j'étais suffisamment en colère je pouvais écrire une lettre [rires], alors je me suis assise et, très rapidement, j'étais très fâchée [rires], j'ai écrit une lettre et je l'ai faxée au maire et au conseil municipal. Puis j'ai pensé de moi-même que je pourrais traduire cette lettre en chinois. J'ai trouvé un ami qui parle mieux le chinois que moi, qui peut rendre la langue plus belle, et j'ai faxé la lettre à une organisation qui est une grande association pour immigrants qui a des bureaux un peu partout, à Vancouver, à Surrey, à Richmond, et j'ai appelé le directeur à Richmond en lui demandant son aide. Il m'a dit

qu'il ne pouvait pas vraiment m'aider ouvertement, qu'il devait d'abord aller à une réunion et obtenir un accord pour me soutenir, ce qui allait prendre trop de temps. Mais il m'a suggéré de photocopier la lettre et de la distribuer dans leurs classes d'anglais pour immigrants, dans les classes de cuisine, de couture, toutes sortes de classes, ce qui fait qu'il y a beaucoup de personnes chinoises qui les fréquentent. Au moins je pouvais demander aux personnes de signer une liste que nous pourrions envoyer au conseil municipal. Et alors, parce que j'appartiens à une église chinoise qui est à Vancouver et pas à Richmond, j'ai pris l'annuaire de toutes les églises chinoises à Richmond, mais aucune n'avait de fax et je ne connaissais pas leur nom anglais, je n'ai finalement trouvé que le nom et le numéro de fax de deux pasteurs, à qui j'ai donc faxé la lettre. Je pensais, pendant les vacances de Noël, *avoir fait mon devoir civique*, que j'avais été *une bonne citoyenne* [elle accentue fortement], *une bonne chrétienne* [elle accentue fortement] »<sup>78</sup>.

Insérer un aussi long extrait d'entretien s'explique dans la mesure où il restitue particulièrement bien, en plus du contexte, la tonalité générale de l'entretien que l'on pourrait qualifier, pour le dire en deux mots, de fierté d'avoir osé « faire quelque chose », présentée sur un mode assez détaillé et parfois un peu emphatique. Dans cet extrait, Jane C. met spécialement en scène l'effort considérable qu'elle dit avoir fourni au moment du passage à l'acte, par exemple quand elle met en avant le travail de recrutement de coreligionnaires accompli dans le but de soutenir ses interventions devant le conseil municipal ou pour la rédaction puis la diffusion d'une simple lettre de protestation (aide linguistique, construction de relais de soutien). L'impression qu'une difficulté particulièrement grande a été surmontée à cette occasion est rendue de manière encore plus aiguë quand on prend en compte les petites dramatisations narratives opérées par l'enquêtée, par exemple quand elle exprime son très grand embarras au moment où il s'agit de traduire la lettre de protestation en chinois et de contacter les milieux immigrés.

Par ailleurs, on peut noter que le vif sentiment d'indignation spontanée (« j'ai réagi », « j'étais très fâchée ») qu'elle dit ressentir à l'écoute d'une seule séquence d'informations radiophoniques est largement travaillé par CAGE, qui

---

<sup>78</sup> Entretien avec Jane C., CAGE, 21 mai 1996, ma traduction, je souligne.

saura la conseiller et l'encourager à entreprendre sans délai une action auprès de sa municipalité. Sans intervenir directement, CAGE lui fournit une marche à suivre rapide (qui contacter et comment) et parvient à susciter une impression d'expertise et de compétence (explication succincte et précise du contexte local, numéros de téléphones et de fax fournis très rapidement) ce que Jane C. résumera par l'affirmation « vous connaissez CAGE, avec eux ce sont des données et des statistiques ». CAGE poursuivra ce travail d'intéressement en la contactant à nouveau alors que la situation prend la tournure d'une controverse locale avec l'apparition d'un projet de troisième casino et l'assignation en justice de l'un des promoteurs. Là aussi CAGE la conseillera sur la marche à suivre : s'inscrire pour une audition publique devant le conseil municipal de Richmond qui se trouvera contraint à agender rapidement la question du casino ; réunir pour la séance des personnes d'origine asiatique, ce qu'elle fera par l'intermédiaire des églises et des associations d'immigrés.

Les conditions de possibilité d'un passage à l'acte sont ici largement déterminées par les réticences d'ordre confessionnel, notamment par rapport à la pertinence ou non de toute forme d'engagement séculier qui est largement débattu au sein des églises. Mais elles sont également liées à des freins d'ordre plus culturel. En effet, malgré le contexte multiculturel particulièrement marquant propre à Vancouver et aux grandes villes canadiennes, et en dépit des diverses affirmations de l'existence d'un large mouvement populaire d'opposition au jeu, les résidents d'origine asiatique semblent avoir été particulièrement absents du mouvement alors même que les municipalités à forte densité de population chinoise se disent particulièrement ciblées par l'industrie du jeu. Toutefois, l'idée selon laquelle les populations d'origine asiatique se tiendraient assez systématiquement, pour des raisons culturelles, à l'écart de toute action militante ne tient pas complètement à Vancouver. En effet, dès sa création dans les années soixante, DERA a conçu ses actions militantes en relation étroite avec les résidents du quartier populaire de Strathcona proche du centre-ville et à forte dominante asiatique, ainsi qu'avec des associations telles que la Strathcona Property Owners'and Tenants Association (SPOTA) alors coprésidée par un jeune militant d'origine chinoise, dans le but d'engager une résistance aux programmes dits de revitalisation urbaine (construction d'une autoroute à huit voies,

construction de nouveaux espaces résidentiels conduisant au déplacement des habitants les moins aisés) ou encore pour revendiquer la construction de logements à l'occasion de la mise en œuvre de l'Exposition Universelle de 1986 (Ley et Hasson 1994)<sup>79</sup>. Des données générales et plus récentes sur le militantisme ou sur la participation aux activités associatives des « communautés » asiatiques font défaut. Les activités récentes d'associations comme la Multi-Cultural Coalition Against Gambling Expansion engagée dans des controverses autour du jeu dès le début des années 2000<sup>80</sup> contribuent à réactiver pour partie le mouvement (alors que CAGE ne semble plus guère active à Vancouver) ; elles mettent par ailleurs en évidence un phénomène d'activité militante des populations d'origine asiatique un peu plus vigoureux qu'on ne le présente habituellement.

Aussi, au-delà de ses convictions religieuses, le sentiment d'appartenance ethnique joue un rôle non négligeable dans l'engagement de Jane C., dans la mesure où l'on constate que la construction de ses convictions à propos du jeu s'est opérée en réaction à une préconception très fortement généralisée selon laquelle les Chinois seraient particulièrement « joueurs ». Cette idée rencontre une assez large adhésion, y compris dans le monde académique, comme on le constate par exemple dans des travaux orientés entre autres vers la production de politiques publiques. On y estime par exemple que les « communautés » sino-canadiennes sont à la fois plus sensibles à la dépendance au jeu que n'importe quel autre groupe social et plus résistantes aux programmes de prévention établis depuis une dizaine d'années au Canada. Les fondements culturels qui sous-tendraient les pratiques de jeux (croyances, conceptions de la fatalité et de la chance, tendance à ne pas reconnaître certaines activités comme des activités de pari, refus de « perdre la face » en cas de perte, refus de l'assimilation du jeu excessif à une maladie mentale comme le fait la médecine occidentale) rendraient ainsi les

---

<sup>79</sup> Voir en particulier les chapitres « Chinatown – Strathcona : Gaining an entitlement » (Ley et Hasson 1994 : 112-136) et « The Downtown Eastside : 'One hundred years of struggle' » (Ley et Hasson 1994 : 172-204).

<sup>80</sup> Au début des années 2000, l'association Multi-Cultural Coalition Against Gambling Expansion est mentionnée dans les médias ainsi que dans le rapport de l'agence Ipsos Reid, *Attitudes Toward Gaming in the City of Vancouver, Final Report*, January 15, 2004. Ce rapport met en évidence qu'en dehors des actions anti-jeu ponctuelles, les habitants du Grand Vancouver ne portent que peu d'attention aux enjeux sociaux, économiques et urbains liés aux pratiques de jeu.

populations d'origine chinoise particulièrement sensibles aux risques de jeu excessif (Papineau 2001).

Jane C. réfute ce qu'elle perçoit comme une stigmatisation quand elle affirme que « les Chinois ne sont pas joueurs, il faut lutter contre les stéréotypes d'ordre ethnique ». Elle dénonce ainsi, sur le registre du scandale, les diverses tentatives du secteur du jeu, loterie comprise, à cibler les joueurs d'origine chinoise. Mais, dans le même mouvement, elle adhère assez fortement à cette idée qu'elle a en réalité fortement intériorisée depuis son enfance. Lors de l'entretien, elle décrit assez longuement et avec réprobation les conséquences sociales du jeu d'argent en s'appuyant sur son expérience personnelle alors que, petite fille vivant à Hong Kong, elle assistait à d'interminables parties de mah-jong jouées pendant des heures par toute sa famille, les femmes surtout, et qu'elle contemplait les effets « funestes pour les familles » des paris hippiques. En somme, ce n'est qu'après sa conversion au protestantisme que sa réticence contre le jeu, au premier abord fondée autour de valeurs strictement culturelles, rencontre la rhétorique puritaine protestante.

Jane C. invoque ainsi sa foi quand elle explique les raisons de son engagement. Mais en creusant plus avant, on remarque que, du moins dans cet engagement ponctuel, les croyances et les convictions religieuses agissent aussi bien comme une ressource que comme un moteur ou que comme un facteur déclencheur du passage à l'acte. Par exemple, elle dit prier à un moment où elle ressent le besoin d'un soutien alors qu'elle est confrontée à la difficile épreuve, pour elle, d'une prise de parole en public. Elle trouve également un soutien à la fois émotionnel et logistique auprès d'une cinquantaine de coreligionnaires d'origine chinoise. Si l'on peut relever une affinité entre ses valeurs religieuses et son engagement, celle-ci tiendrait avant tout d'un sentiment du devoir accompli. On peut ainsi émettre l'hypothèse que ce qui s'exprime dans le cas de Jane C. relève de la nécessité ressentie de l'actualisation d'un engagement citoyen ou public (« une bonne citoyenne, une bonne chrétienne »), thème qui se trouve par ailleurs largement débattu au sein même des églises, y compris celles appartenant à la mouvance de la droite chrétienne.

En définitive, les croyances ou l'adhésion à des préceptes moraux dogmatiques ne suffisent pas pour autant à expliquer à eux seuls les raisons (et le

maintien) de l'engagement dans une cause dont l'enjeu est par ailleurs désigné comme secondaire par la plupart des enquêtés (hormis par les membres de CAGE). Plus généralement, un lien de causalité ne peut tout simplement pas être établi entre croyances et action, ce qui relèverait d'une conception particulièrement réductrice ou mécanique de l'action. Être porteur de convictions morales ou d'une croyance ne signifie ainsi pas nécessairement un passage à l'action pour défendre cette croyance ou au nom de celle-ci. Comme le souligne Bernard Lahire, distinguer entre ce qui constitue le « véritable déterminant » de l'action et ce qui en représente le « déclencheur occasionnel » quand il s'agit de comprendre les ressorts de l'action tiendrait d'un exercice purement rhétorique : « en fait, la réalité est ici relationnelle (ou interdépendante) : le comportement ou l'action est le produit d'une rencontre dans laquelle chaque élément de la rencontre n'est ni plus ni moins 'déterminant' que l'autre » (1998 : 65). Par ailleurs, il importe pour le sociologue de rester vigilant et « de distinguer les différents éléments constitutifs de la structure complexe que forment les agencements individuels de dispositions à agir (habitudes d'action) et de croyances (dispositions à croire, habitudes mentales ou discursives) » (2002a : 419).

À partir de ce point de vue, on peut considérer que la fréquentation des églises ou des cercles religieux a probablement contribué à étayer, à renforcer ou à construire des convictions (ou des croyances) par rapport au jeu d'argent. Mais, dans le même mouvement, cette fréquentation a sans aucun doute favorisé l'intériorisation de compétences organisationnelles, notamment par la pratique d'activités telles que la prise en charge bénévole des classes d'éducation religieuse, la participation à des commissions chargées de l'organisation de l'église, la collecte de signatures pour des pétitions, la mise sur pied de groupes de discussion portant sur des thèmes socialement sensibles (entre autre sur le jeu d'argent) ou encore la participation à des manifestations publiques. Les sermons entendus lors des services religieux ou encore les discussions engagées lors de réunions de groupes de fidèles ont pu sensibiliser certains au débat social suscité par le projet du casino sans réellement les solliciter directement en vue d'un engagement autre que la participation à des actions ponctuelles ne demandant pour la plupart qu'un investissement minimal. Toutefois, le contact régulier avec

les églises a probablement rendu possible les conditions du passage à l'acte pour un certain nombre d'enquêtés et, éventuellement, le maintien de l'engagement pour certains d'entre eux.

En somme, le facteur religieux ne semble pas jouer un rôle particulièrement déterminant dans l'engagement dans ce type de cause, sinon à en constituer une composante parmi d'autres, du moins sur ce terrain canadien. La dimension religieuse de ce type mouvement est rendue particulièrement visible dans les récits qu'en fournissent les médias et dans les interprétations qu'en donnent les individus (y compris certains acteurs du mouvement) car il s'agit d'une interprétation facilement disponible, ou d'un « prêt-à-penser » aisément mobilisable, alors que dans le même temps les chercheurs commencent à constater que les mouvements d'opposition au jeu plus récents, du moins aux États-Unis, sont moins portés par une seule rhétorique religieuse et plus orientés vers le thème du bien-être des communautés (Hannigan 2007 : 971). Pourtant, comme on l'a vu, la situation se présente d'une manière plus complexe aussi bien à l'examen des mobilisations locales qu'à celui des motivations à l'engagement des acteurs sociaux.

## Chapitre 6.

### Un travail de politisation

Gusfield a amplement mis en évidence que le mouvement de Tempérance, qui a débuté comme une forme de persuasion morale, s'est transformé en force politique nationale de grande envergure dans la lutte contre la consommation d'alcool<sup>81</sup>. Ceci est loin d'être le cas pour les mouvements d'opposition au jeu d'argent, malgré les tentatives de la NCAGL de s'imposer en force nationale notamment au moment de la constitution de la National Gambling Impact Study Commission par le gouvernement des États-Unis et la publication de son rapport final en 1999<sup>82</sup>. Les mouvements locaux qui ont pourtant émergé en nombre n'ont jamais réussi à construire et à coordonner un mouvement puissant ni au Canada, ni même aux États-Unis. La plupart du temps, les oppositions se sont arrêtées aux limites municipales.

Toutefois, les revendications ont progressivement été portées autour de la nécessité d'une politisation des débats publics qui ont pour objet le jeu d'argent et, partant, de son traitement administratif et légal. Ainsi, tout au long des années quatre-vingt-dix, des groupes de citoyens de l'ensemble du Canada ont revendiqué le droit de voter sur l'introduction des diverses formes de jeu et l'accès à une plus grande participation aux processus de décision. L'un des rapports de l'institut Canada West Foundation montre par exemple que, dans la province de l'Alberta, les citoyens des municipalités de Calgary et d'Edmonton où était envisagée l'introduction de machines à sous (VLT) ont eu recours à différents mécanismes démocratiques disponibles, en particulier en faisant circuler deux

---

<sup>81</sup> De l'analyse que produit Gusfield sur le mouvement de Tempérance émerge une interprétation politique des tensions sociales générées entre les différentes sous-cultures nord-américaines autour de l'interprétation du binôme « boisson/abstinence ». Tout en adhérant aux analyses des historiens qui montrent que le mouvement de Tempérance a débuté en tant que force de persuasion morale, Gusfield a mis en évidence d'autres aspects de ce mouvement telles que les propriétés économiques et sociales des adhérents (vieilles classes protestantes en déclin issues principalement des milieux ruraux) ou encore sa dimension politique : sous cette force de pression, certains États adopteront dès 1840 les premières lois de prohibition.

<sup>82</sup> <http://govinfo.library.unt.edu/ngisc/reports/fullrpt.html>. Dernière consultation le 2 septembre 2009. Pour un aperçu du contenu du rapport, voir note 20.

pétitions au niveau municipal. Ces dernières comptent parmi les quinze plus importantes pétitions canadiennes jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix quant au nombre de signatures, fait particulièrement remarquable dans la mesure où le registre dominant de ces pétitions porte plutôt sur des thèmes plus étroitement sécuritaires comme la violence à la télévision, le contrôle du port d'armes ou encore la répression de la criminalité (Azmi 1998 : 2).

La notion de politisation est comprise ici comme un processus de « requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités » (Lagroye 2003 : 360-361). Ces transgressions prennent des formes variables et opèrent notamment par le détournement « de finalités et de dispositifs sociaux de l'action collective » qui échappent classiquement à l'activité politique (activités religieuses, syndicales, associatives, caritatives ou culturelles) ou par le « dépassement des limites assignées par la sectorisation à certains types d'activités » (2003 : 365). Par exemple, des militants associatifs peuvent découvrir que, pour la réussite de leur projet, la cause qu'ils défendent doit être transformée en enjeu politique, c'est-à-dire qu'elle doit être portée dans les débats qui se déroulent au sein des institutions politiques, les acteurs s'efforçant de créer les dimensions problématiques nécessaires à cette requalification.

Aussi, en plus des activités pratiques de mise en visibilité sont produites en parallèle des catégories de pensée qui permettent d'en parler et qui vont favoriser les déplacements de perspective susceptibles de susciter des réponses considérées comme des réponses politiques. Dans le champ du jeu d'argent, on peut comprendre par réponses politiques des changements législatifs, l'introduction d'un droit de référendum sur le jeu d'argent, la mise sur pied de programmes de prévention, ou encore l'interdiction de certains jeux.

### **Un contexte social sensible : des scandales politiques-moraux**

À l'époque des deux premières grandes mobilisations, une série de scandales liés à des détournements de fonds provenant des ressources tirées des bingos et à une implication plus ou moins lointaine du gouvernement provincial dans ces derniers, a amplement contribué à forger les conditions rendant possible une mobilisation de grande envergure contre les jeux d'argent, en s'appuyant sur l'émergence d'un fort sentiment d'indignation populaire.

En 1985, le gouvernement de Colombie-Britannique procède à la suspension des licences de trente-deux associations qui auraient régulièrement violé les règles d'opération du jeu de bingo. Pour faire face à ce problème ainsi qu'à une demande croissante de licences d'exploitation de casinos occasionnée par une modification opérée dans la législation canadienne, le gouvernement provincial met alors sur pied la British Columbia Gaming Commission pour assurer la prise en charge administrative et le contrôle d'une partie du secteur du jeu (les bingos et les casinos, la loterie dépendant au départ d'un autre département). Dans un contexte aussi mouvant qu'a pu l'être celui de la réglementation du jeu d'argent dans cette province, les organismes de contrôle ayant été transférés à plusieurs reprises entre différents ministères, la commission s'est toutefois maintenue pendant une bonne vingtaine d'années et n'a été démantelée qu'à la fin des années quatre-vingt-dix. Elle était encore active au moment de mes séjours sur le terrain et j'ai eu à plusieurs occasions des contacts avec ses représentants pour effectuer des entretiens informels ou pour obtenir des informations factuelles (rapports, données chiffrées, etc.). L'une des fonctions principales de cet organisme consistait alors à agréer les associations qui pouvaient bénéficier des revenus générés par les casinos du système de bienfaisance ou par les salles de bingo, ainsi que de fixer et d'appliquer les critères d'utilité sociale permettant la sélection de ces associations. Sa légitimité a du reste été durablement contestée sur ce deuxième point dans la mesure où les critères de désignation ne paraissaient pas suffisamment transparents aux associations qui tentaient de figurer sur ce que beaucoup d'enquêtés avaient fini par appeler « la liste », manifestant par là des soupçons envers les activités de la commission accusée de « travailler dans l'opacité » à partir d'une notion d'utilité

sociale insuffisamment clarifiée<sup>83</sup>. La montée en puissance de cette impression va susciter une forme de défiance quant à la capacité des milieux politiques et administratifs à gérer les nombreux problèmes régulièrement soulevés par l'expansion des pratiques de jeu d'argent. Dès sa mise en place, la commission s'est ainsi retrouvée confrontée à une série de petites controverses très diverses comme des grèves de croupiers ou d'employés de casino, ou encore le contournement de réglementations qui a conduit à fermer momentanément certains lieux de jeu. Puis ce sont les débats portant sur l'introduction de nouveaux jeux, les changements à apporter à l'offre proposée à la clientèle (horaires, hausse des mises, introduction des machines à sous) et, surtout, l'attribution des licences ainsi que la redistribution des sommes gagnées dans les salles de bingo et dans les casinos qui ont motivé les interventions de la commission.

La plus importante agitation sociale et médiatique liée au jeu d'argent a émergé autour de scandales politico-moraux qui se sont déroulés durant les années suivant la controverse du Seaport Centre. Des détournements de fonds normalement attribués à des associations ont été rendus publics dès le début de 1996 et quelques personnalités politiques se retrouvent impliquées dans un premier scandale baptisé « Bingogate ». Après une longue enquête de police et une saisie massive de documents par la gendarmerie, l'un des ministres du gouvernement provincial a été condamné à une peine de prison pour fraude et détournement de fonds aussi bien au bénéfice de son parti qu'à des fins personnelles.

---

<sup>83</sup> On retrouve cette problématique en Suisse romande où les bénéficiaires de la Loterie Romande (LoRo) contribuent largement au soutien de programmes associatifs ou culturels. Par contre, les bénéficiaires tirés des casinos sont directement versés au gouvernement fédéral, notamment pour le financement des retraites. Cette répartition est l'objet de vives controverses, et les milieux culturels et artistiques (par exemple l'association enJEUpublic qui milite pour la sauvegarde financière des artistes de toute la Suisse) soutiennent le principe d'utilité publique assigné à la LoRo. Cette dernière est du reste présentée comme le « premier mécène romand en péril », selon le titre d'un petit ouvrage d'opinion rédigé par le président de la LoRo, Jean-Pierre Beuret (2006). Une récolte de signatures a été lancée en avril 2008 dans le cadre d'une initiative populaire intitulée « Pour des jeux d'argent au service du bien commun » qui cherche à ancrer dans la constitution le principe d'utilité publique de tous les jeux d'argent. L'initiative a été déposée à Berne en septembre 2009, et les Suisses pourraient devoir voter sur cet objet. Si elle est soutenue par les loteries ainsi que par les associations et autres milieux qui bénéficient de ce mode de redistribution des profits, elle connaît par contre une forte opposition de la part de la fédération suisse des casinos qui y voit avant tout un moyen de « cimenter le monopole des sociétés de loterie ».



Figure 4. Dessin de presse sur le « bingogate »<sup>84</sup>



Figure 5. Dessin de presse sur le « bingogate »<sup>85</sup>

<sup>84</sup> Source : *The Vancouver Sun*, Friday March 22, 1996, p. A18.

<sup>85</sup> Source : *The Vancouver Sun*, Tuesday, July 9, 1996, p. A12.

Le premier ministre de la province, bien que n'ayant pas été inquiété, a démissionné en prenant sur lui la responsabilité politique du scandale<sup>86</sup>. À peine quelques années plus tard, son successeur s'est vu lui aussi éclabousser par une deuxième polémique, le « Casinogate », qui portait sur une (éventuelle) promesse d'octroi d'une licence de casino que ce politicien aurait faite à l'un de ses voisins en échange de travaux effectués dans sa maison. Cette polémique, pourtant nettement moins virulente que la précédente, va pousser ce premier ministre à démissionner à son tour<sup>87</sup>. Le scandale est d'autant plus grand que ces deux politiciens appartiennent au même parti de gauche, le New Democratic Party (NDP), qui se retrouve ainsi compromis à deux reprises dans le même genre d'affaire alors même qu'il est soupçonné d'avoir voulu favoriser la construction du complexe casinotier du Seaport Centre à Vancouver et l'expansion des jeux d'argent dans l'ensemble de la province.

Ces scandales ont fait l'objet de plusieurs caricatures parues dans le quotidien *The Vancouver Sun*. J'en ai retenu deux qui ont été publiées pendant l'une de mes périodes d'enquête sur le terrain et qui illustrent assez bien le climat du moment. Une première caricature représente trois imposants officiers de la Gendarmerie Royale du Canada, les célèbres Mounties, revêtus de leur uniforme d'apparat immédiatement identifiable par tout citoyen canadien. Ils sont chargés de lourds cartons remplis de documents labellisés « NCHS. Bingo Charity Scandal Evidence » qui occupent quasiment tout l'espace de l'image et qui font référence à la volumineuse masse de documents saisis. Entre deux officiers au visage austère et au maintien rigide, marquant par leur posture la gravité de la situation, surgit le Premier Ministre, souriant et s'exclamant dans une boutade, comme pour minimiser l'affaire : « Considérez ceci comme une action de votre gouvernement concerné par l'écologie... Du recyclage de papier ! »<sup>88</sup>. Les documents saisis lors de l'enquête appelée Nanaimo Commonwealth Holding Society Nemetz Inquiry ont en effet rempli à eux seuls une vaste annexe du

---

<sup>86</sup> Cet épisode est bien documenté dans une biographie consacrée à ce politicien (Gawthrop 1996).

<sup>87</sup> La vie politique canadienne semble particulièrement bien détaillée sur l'encyclopédie en ligne Wikipédia. Un résumé de la carrière de ce politicien, qui a été blanchi pour l'affaire du « Casinogate » en 2002, est présenté sur le site suivant : [http://en.wikipedia.org/wiki/Glen\\_Clark](http://en.wikipedia.org/wiki/Glen_Clark). Dernière consultation le 20 avril 2009.

<sup>88</sup> Ma traduction.

Tribunal de Vancouver et ont nécessité plusieurs mois de travail de classement et d'archivage<sup>89</sup>.

Une deuxième caricature publiée à la même époque met en scène trois figures dessinées en référence directe à la créature du docteur Frankenstein (clous et cicatrices apparents sur le visage et sur le front, air borné, etc.). Au premier plan, l'une d'entre elles appelée « Budget '96 » marche penchée sur un côté, de toute évidence en état de choc ; elle perd l'équilibre et doit s'appuyer au support du cadre de l'image alors que des bulles lui sortent des oreilles. Ses deux sosies, « Hydro » et « Bingo » se tiennent à l'arrière-plan, l'air tout aussi hébété. Ils représentent les deux grands scandales politico-économiques qui touchent alors la province, l'un concernant le marché de l'électricité (BC Hydro), et l'autre, comme on l'a vu, les détournements d'argent des bingos. Un petit homme portant une mallette, que l'on comprend être un expert en finances du gouvernement, les sermonne en indiquant la troisième créature : «... bien évidemment nous ne pensons pas qu'il soit politiquement correct de mentionner qu'il est totalement déséquilibré [Budget '96] »<sup>90</sup>.

L'impression d'absurdité comique qui se dégage de ce dessin donne au lecteur le sentiment que les finances de la province sont mal gérées en dépit des tentatives d'édulcoration des messages ou d'occultation de l'information par l'administration provinciale. Le sentiment de défiance provoqué par les scandales et reflété dans ces caricatures est renforcé par diverses rumeurs véhiculées à l'encontre du gouvernement provincial NDP que l'on soupçonne de tenter de combler les déficits budgétaires en favorisant le développement des pratiques de jeu hors de tout débat public. Il est dit que certains cadres NDP auraient été au courant bien avant l'annonce officielle d'un projet de construction de casino à Vancouver en collaboration avec la compagnie Mirage.

Malgré le climat politiquement sensible qui entoure le jeu d'argent et avec l'émergence d'un sentiment populaire d'opacité, de défiance et d'indignation, les partis politiques hésitent à s'emparer du thème, à moins qu'ils ne soient directement sollicités à le faire par des militants anti-jeu ou autres organisateurs

---

<sup>89</sup> Communication personnelle du criminologue C. Campbell, chargé de l'archivage et du dépouillement des documents saisis.

<sup>90</sup> Ma traduction.

de colloque. Quand ils interviennent, on remarque alors que le clivage gauche-droite qui marque les positionnements sur d'autres objets est assez largement neutralisé et traité, en somme, sur un mode très dépolitisé. L'alternance des gouvernements au niveau provincial (de la droite conservatrice, avec le parti du Social Credit (Socred), à la gauche avec le NDP) ne met à aucun moment de frein clair au développement du jeu d'argent, ni ne l'encourage véritablement. En réalité, même les partis les plus à gauche, qui voient dans cette forme de développement économique une forme d'impôt régressif, finissent par recourir aux ressources du jeu pour remédier, entre autres, aux baisses de recettes fiscales.

### **Une mobilisation réactive ?**

Même si la lutte contre l'implantation du grand casino sur le front de mer a agi comme le principal facteur déclencheur de la mobilisation, le mouvement anti-jeu émerge ainsi en partie en réaction à l'invisibilité du traitement du jeu d'argent dans les débats politiques qui conduisent, dans une certaine mesure, à des scandales de grande ampleur. Comme le souligne John Dombrick dans son article « Gambling and the legalisation of vice. Social movements, public health and public policy in the United States », les attaques engagées contre le jeu d'argent au nom de « l'immoralité » n'ont vraiment pris que si elles se combinaient avec des scandales de corruption politique et de fraudes, y compris dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle (Dombrick 1996 : 48).

Cette réactivité se manifeste à Vancouver autour d'objets assez différents : contre l'impression d'opacité ressentie face à des processus décisionnels administratifs imbriqués à des manœuvres politiciennes, contre un sentiment d'injustice (« les jeux sont joués d'avance », « les choses n'ont pas été faites d'une manière ouverte »<sup>91</sup>), mais aussi contre la dégradation d'un voisinage et de la qualité de vie :

---

<sup>91</sup> Ce sentiment d'opacité est largement répercuté dans les médias, tel l'article de Jeff Lee qui reproduit les propos d'un représentant du groupe Concerned Citizens Against the Casino dénonçant l'absence de débat public autour de ce projet. Lee, Jeff. « Casino dealings "going on in back rooms" », *Vancouver Sun*, Wednesday, July 13, 1994.

« Au départ nous étions quatre personnes, assises à une table dans une cuisine et nous disant : mais c'est ridicule, cette chose, ce Seaport casino, est en train d'arriver et personne n'est vraiment en train de s'opposer. Cette horrible chose est en train d'arriver, le gouvernement devrait être en train de la combattre mais personne ne le fait, personne ne combat, personne n'élève la voix. Alors nous nous sommes dit : commençons quelque chose »<sup>92</sup>.

Pour les acteurs favorables à l'implantation de Mirage et rencontrés dans le courant de l'enquête (certains journalistes, des représentants de la société du Port, certains casinotiers), cette mobilisation est assimilée à un phénomène purement ponctuel, à une pulsion irrationnelle qui s'approcherait d'un « réflexe militant »<sup>93</sup>, désigné par l'acronyme NIMBY ou « not in my backyard » (en français, « pas dans ma cour »). Cette formule transposée à ce terrain pourrait être traduite par : « pas de grand casino sur mon front de mer ». Forcée par les planificateurs pour expliquer les diverses oppositions auxquels ils sont régulièrement confrontés, cette notion a rapidement été appliquée comme une grille d'interprétation *ad hoc* sur toutes les formes d'opposition à des projets d'implantation. Dans ce type d'analyse, toute tentative d'aménagement d'un équipement collectif qui peut potentiellement créer des nuisances pour les riverains verrait l'émergence d'engagements à dominante purement réactive visant la défense d'un environnement immédiat ou plus largement d'un style de vie. Les opposants sont souvent assimilés à des personnes rétrogrades ou obscurantistes, conduites par des peurs irrationnelles, présentant une attitude de rejet presque pathologique dans la mesure où elles surestimeraient, voire imaginaient, les risques de nuisance liés à l'implantation de ces projets tout en négligeant les bénéfices collectifs qui pourraient en résulter.

Cette notion de NIMBY est désormais largement critiquée et rejetée par les chercheurs en raison d'une généralisation excessive combinée, paradoxalement, à un point de vue trop restrictif ; en effet, elle a été tellement mobilisée qu'elle finit en réalité par ne plus expliquer grand-chose (Dear 1992; Jobert 1998; Neveu 2002). Une analyse en termes de NIMBY est en effet

---

<sup>92</sup> Entretien avec Connie F., CAGE, 15 mai 1996, ma traduction.

<sup>93</sup> Entretien avec Jacee S., Great Canadian Casino et Casino Management Council, 5 juin 1996.

incapable de produire une explication convaincante de ces conflits qui ne sauraient être réduits à une seule montée d'égoïsmes locaux. À l'examen des pratiques et des controverses, il est préférable d'admettre que les conflits d'implantation sont, au minimum, régis par deux logiques qui s'imbriquent. D'une part, il existe une logique d'ordre géographique où, le plus souvent, le choix de l'emplacement se trouve remis en question. Dans ce cas de figure, la protestation est certes motivée par les intérêts immédiats des collectivités locales qui valorisent la sauvegarde de leurs intérêts particuliers à la réalisation d'un intérêt général qui transcenderait les premiers (ici, un développement économique et urbain présenté par ses promoteurs comme particulièrement favorable pour les emplois, pour la ville et pour l'ensemble de la province). Mais on peut également estimer qu'il existe une deuxième logique à l'œuvre qui peut être qualifiée de plus politique. En effet, ce type de dénonciation favorise un débat plus large en permettant l'expression de divergences concernant l'ordre des priorités politiques attribuées au domaine concerné (aménagement du territoire, développement économique, etc.).

En réalité, « l'idée de NIMBY tend à produire une dichotomie entre les droits des citoyens (qui peuvent concourir à l'élaboration de l'intérêt général) et ceux des riverains ou des habitants (forcément porteur d'intérêts particuliers) alors que c'est au contraire en tant que riverains-citoyens que les opposants entendent légitimer leur expression sur la scène politique » (Jobert 1998 : 73). Dans une discussion critique de la notion NIMBY basée sur l'analyse de plusieurs mobilisations qui se sont déclenchées autour d'un site expérimental dans le traitement de sols miniers pollués dans le nord de la France, l'anthropologue Catherine Neveu estime quant à elle que la multiplication des conflits d'aménagement doit être interprétée à la fois comme l'émergence d'un nouveau modèle de construction de l'intérêt général (différent de la somme des intérêts particuliers) et comme le fruit d'un combat politique où se confrontent des acteurs (et des acteurs collectifs) très différents. Ces citoyens revendiquent en fait d'autres processus de prise de décision politique, ce qui ouvre à une série de questions concernant la participation des citoyens dans l'action publique et la création d'une sphère publique locale (2002 : 51-52).

Dans la controverse du Seaport Centre, on peut observer un usage explicite de la notion de NIMBY par certains opposants eux-mêmes. Sur quelques tracts, dont l'un distribué conjointement par deux associations de défense de résidents de quartiers populaires directement menacés par la construction du complexe (les Strathcona Residents Association et Carnegie Community Centre Association), on lit : « Las Vegas North – Not in our Backyard ». L'argumentaire mobilisé s'élabore à l'éclairage des problèmes urbains et sociaux auxquels les habitants de ces quartiers ont déjà été confrontés lors de l'implantation d'autres grands projets urbains (grands stades, exposition universelle, ensembles résidentiels). Dans le même temps, la référence explicite à Las Vegas renvoie à un deuxième ordre de problèmes qui seraient propres à l'implantation de casinos (criminalité, etc.) et qui relèvent de représentations alarmistes ou romantiques véhiculées dans les films ou dans les romans (Las Vegas, ville de perdition, « Sin City »). Le contenu des tracts en appelle ainsi à une large mobilisation de citoyens chargés de contacter les pouvoirs publics – le maire de la ville ou le premier ministre de la province – pour leur demander d'intervenir contre la construction du complexe. Mais de manière générale les acteurs engagés dans la controverse tendent plutôt à rejeter toute référence à la notion de NIMBY, perçue comme une forme de disqualification du mouvement.

### **La politisation progressive d'un objet résiduel**

On a pu formuler l'hypothèse selon laquelle les mouvements dits moraux qui ont émergé dans le courant des vingt dernières années constituent des formes de protestation collective issues, pour partie, d'une interrogation critique face aux problèmes liés à la crise de l'État social, à la frustration engendrée par la désillusion ressentie face au système des partis traditionnels ou encore à une bureaucratisation croissante (Eder 1985). Ces différents facteurs agiraient comme des points de départ favorables à l'émergence de formes de protestation collective et à la constitution de modèles de groupes de pression inédits s'appuyant sur des enjeux que la culture politique dominante ne prend pas réellement en compte.

On peut largement estimer que les différents collectifs composant le mouvement anti-jeu entreprennent dès leurs premières actions un travail de politisation de cet objet parce qu'ils estiment avant tout qu'il ne bénéficie que d'un traitement résiduel et qu'il est marginalisé dans les préoccupations des partis, aussi bien au niveau municipal que provincial. La requalification visée tient donc à faire gagner cet intérêt en centralité dans l'ordre des débats politiques et de transformer la question du jeu d'argent en un enjeu prioritaire pour les responsables politiques. J'assiste ainsi à un meeting intitulé « Hotseat Forum on Gambling Expansion » présenté comme un meeting politique et organisé par CAGE dans une salle disponible au sous-sol de l'église pentecôtiste Glad Tidings du pasteur Ernie C., qui s'est montré à plusieurs reprises actif auprès de CAGE depuis la première controverse (par des signatures de lettres, des interventions publiques, des interviews données dans les médias). L'assemblée est composée d'une cinquantaine de personnes proches de CAGE. Le débat a lieu en présence des médias, en particulier de l'une des chaînes de télévision locales. Cette couverture médiatique relativement importante d'un rassemblement somme toute modeste s'explique en raison d'élections provinciales à venir. Les partis semblent estimer qu'ils ne peuvent commettre l'erreur stratégique de ne pas faire acte de présence et sont donc relativement bien représentés lors de ce meeting<sup>94</sup>. Les politiciens s'expriment surtout en réponse à des questions préparées d'avance par Connie F. qui agit comme modératrice, profitant de l'exercice pour rappeler au passage les positions de CAGE pour laquelle le jeu d'argent est un « cancer social » et « nuit à l'héritage moral et culturel canadien ». Ils affichent pour la plupart des points de convergence avec CAGE, quand ils défendent notamment le frein à l'expansion du jeu d'argent, la mise en débat du mode de financement des associations ou encore le danger social présenté par les nouvelles machines à sous.

Cependant, toute thématique trop connotée politiquement est tenue à l'écart du débat, en particulier la question des revendications des peuples

---

<sup>94</sup> Observation personnelle du meeting « Hotseat Forum on Gambling », 29 avril 1996. Y participent le parti des Verts, le Social Credit (gauche), le Reform Party (droite), le Parti conservateur, le Parti libéral, le Family Coalition Party (conservateur et minoritaire). Seul le New Democratic Party (NDP), parti de gauche majoritaire du gouvernement provincial (dont le premier ministre en fonction à l'époque), n'a pas mandaté de représentant alors que c'est son action en faveur du développement du jeu d'argent qui est particulièrement visée à cette époque.

amérindiens à pouvoir ouvrir des casinos sur leurs réserves. L'animatrice n'aborde jamais la question de front, mais certains politiciens y font référence d'eux-mêmes, parfois sous les applaudissements de l'assemblée, notamment quand le représentant du Parti des Verts défend longuement la nécessité de l'ouverture de casinos sur les réserves au nom d'une justice sociale et économique, alors que les partis de droite s'opposent plus ou moins strictement à ce modèle de développement dit « séparé ». Les casinos sont présentés par la gauche comme une forme de développement économique « obscène » qui peut néanmoins compenser l'abandon total ou partiel de formes plus traditionnelles d'activités comme les pêcheries, en raison notamment de l'imposition de quotas sur les droits de pêche qui fragilise les ressources économiques précaires des populations autochtones. Mais cette question n'est jamais vraiment débattue ni lors de ce meeting ni dans d'autres débats politiques. Elle ne parvient à être verbalisée que dans des contextes très spécifiques, par exemple lors d'un congrès organisé précisément sur le thème des jeux d'argent et des Premières nations tels que celui auquel j'ai assisté dans un grand hôtel du centre-ville<sup>95</sup>. Y étaient présentées, sur le mode un peu convenu qu'induit l'intervention individuelle publique, les revendications des populations amérindiennes locales, des propositions de consultants ayant développé des projets dans d'autres régions canadiennes ainsi que diverses explications des fonctionnaires de la BC Gaming Commission qui, interviewés pour certains de manière informelle lors de l'un de mes passages à Victoria, la capitale de la province, ont évité d'aborder ce sujet. En réalité, aucun véritable débat n'émerge publiquement autour de la question des casinos sur les réserves indiennes lors des controverses successives analysées.

### **Des carrières militantes**

Le contexte qui vient d'être présenté permet de fournir un éclairage sur le climat général qui pèse sur les jeux d'argent dans la province. Elle ne constitue néanmoins pas une dimension suffisante pour comprendre les raisons qui poussent

---

<sup>95</sup> *Conference on Gambling and Aboriginal Gambling in B.C.*, 1<sup>er</sup> mai 1996, Hotel Vancouver.

certaines acteurs sociaux à passer à l'acte sur un tel type de mobilisation ni à comprendre le processus de requalification politique entrepris. À l'examen des propriétés sociales des enquêtés, il s'est avéré qu'une partie d'entre eux avait eu des expériences d'engagement ultérieures ou parallèles à leur engagement contre le jeu, autrement dit une carrière politique ou associative qui va largement structurer leur action au sein du mouvement anti-jeu. La notion de carrière a été amplement travaillée et développée depuis qu'Howard Becker l'a mise en œuvre dans son ouvrage *Outsiders* (1985). J'en retiendrai surtout l'idée qu'elle permet de montrer un processus, une « suite des passages d'une position à une autre » (1985 : 47) accomplis par un acteur social en mettant en évidence aussi bien les facteurs objectifs (ce qui relève de la structure sociale) que subjectifs (les motivations, les changements de perspectives des individus) dont dépend cette mobilité. Mais plutôt que de m'attacher à dégager de manière précise les différentes séquences ou positions et les conditions qui rendent possibles le passage de l'une à l'autre, j'ai simplement mis en évidence quelques constantes ou spécificités de l'ensemble de ces carrières dont je vais présenter quelques-unes plus de manière plus détaillée, et qui permettent en retour un éclairage sur le mouvement.

Parmi ces carrières, celle de Connie F. paraît donc constituer l'une des plus intéressantes à mettre en évidence en raison du rôle central qu'elle a joué dans CAGE et dans le mouvement anti-jeu en général. Née dans la province de la Saskatchewan, institutrice de formation, elle reprend des études de droit à son arrivée à Vancouver et commence à exercer sa profession au début des années quatre-vingt. Épouse d'un avocat qui a été conseiller municipal pendant plus de vingt ans et cofondateur d'un parti de gauche actif à un niveau municipal, la Coalition of Progressive Electors (COPE), elle est elle-même élue dans les années quatre-vingt à la commission des parcs de la municipalité de Vancouver. Les postes qu'elle obtient au sein des commissions scolaires (« School Board ») et des parcs (« Parks Board ») jouent un rôle non négligeable dans l'organisation et la gestion des municipalités. Aussi, ces mandats donnent-ils souvent l'opportunité d'acquérir une première expérience politique.

Créé en 1968, COPE soutient un programme se proclamant « proche des besoins des gens », portés par des « citoyens ordinaires » et se situant à la gauche du NDP. Il engage une politique partisane tout en se rapprochant des

mouvements sociaux aussi bien par le style de politique engagée (en portant des luttes et des débats à la fois électoraux et extra-parlementaires) que par les causes défendues (logement abordable, transports publics). Par ailleurs, COPE s'est construit en forte opposition à la Non-Partisan Association (NPA), groupe politique désigné de centre droit que l'on dit sponsorisé par des compagnies commerciales, tout en essayant de créer un mouvement qui articule les différents enjeux et objectifs de la gauche locale (Ley et Hasson 1994; Vogel 2000). Cette double composante a très certainement influencé l'orientation donnée aux actions des deux groupes anti-jeu que Connie F. a successivement dirigé, c'est-à-dire une focalisation sur les citoyens dits ordinaires pour porter une revendication d'indépendance économique par rapport aux grandes compagnies commerciales états-uniennes, comme à l'époque Mirage Resorts en ce qui concerne l'industrie du jeu d'argent.

Au moment où la société du Port annonce le projet de construction du Seaport Centre, COPE a du mal à maintenir sa ligne et à organiser son action. Opérer le travail de stratégie et de production d'une vision alternative nécessaire au rassemblement des mouvements et intérêts disparates des forces de gauche de la ville de Vancouver contre le complexe casinotier paraît particulièrement difficile pour ce petit parti politique municipal (Vogel 2000). La direction de COPE prend alors la décision de ne pas s'engager officiellement dans la controverse. Connie F., qui exerce alors l'activité d'avocate indépendante, s'écarte du groupe auquel elle reproche l'inertie et la soumission envers les syndicats qui auraient dû tirer des bénéfices directs de la construction du centre (emplois, rétributions financières) et qui soutiennent par conséquent le projet :

« [question] Étiez-vous active dans d'autres groupes [que CAGE] ?  
Oh, j'ai toujours été active au niveau municipal dans un groupe politique et nous avons essayé d'obtenir le soutien de ce groupe politique dont j'étais membre, nous avons essayé de leur faire prendre le leadership dans la controverse mais ils ne voulaient pas le faire. Mais c'est un bon comité qui s'appelle COPE, un comité qui avait l'habitude d'être un comité pour des électeurs progressistes, un groupe qui avait l'habitude de se battre comme je le faisais, très durement, mais... Il y a eu une rencontre en mai 1994, nous les avons rencontrés et nous leur avons demandé... En fait c'était lors d'un meeting annuel des membres, et un membre s'est levé et a dit aux dirigeants « nous

voulons que vous preniez position contre ce qui se passe, nous voulons que vous combattiez... ». Les membres ont pris une décision unanime dans ce sens mais les dirigeants ont refusé de faire quoi que ce soit. Probablement parce qu'ils étaient en relation avec les gens qui voulaient construire ce casino, ils prenaient leurs décisions et même leurs ordres à partir de cette connexion, c'est juste la manière dont la politique fonctionne »<sup>96</sup>.

Tirant parti de la forte médiatisation personnelle et de l'expérience acquise dans le mouvement anti-jeu, elle finira ainsi par se placer définitivement en rupture avec COPE en lançant à l'occasion des élections municipales de 1996 une éphémère coalition appelée VOICE, rassemblant aussi bien des politiciens de gauche que de droite, et visant à faire obstacle aux ambitions de COPE qui n'obtint aucun siège.

Elle commence alors à militer à un niveau fédéral au sein d'un nouveau parti créé en 1997, le Canadian Action Party ou Parti de l'Action Canadienne<sup>97</sup>, dont les grandes lignes du programme visent la souveraineté environnementale, financière et économique du Canada. Elle y occupe dès 1998 la fonction de présidente puis, à l'occasion des élections fédérales de 2004, de leader, jusqu'en 2008. Ce succès politique constitue l'aboutissement d'une carrière politique qui a débuté, comme on le constate à l'examen de son curriculum vitae, dans les années quatre-vingt où elle a donc occupé plusieurs mandats, en partie électifs, à l'échelle municipale.

Mais c'est bien la campagne qu'elle lance au milieu des années quatre-vingt-dix contre le jeu d'argent qui la place sous le regard public et où elle va véritablement entamer son activité politique en entreprenant un activisme d'opposition à la globalisation, dans lequel elle inclut ses activités militantes anti-jeu. Parallèlement à CAGE, Connie F. a ainsi co-organisé un forum public sur l'unité canadienne, juste après le référendum sur la souveraineté du Québec de 1995. Elle dirige alors l'association Defense of Canadian Liberty Committee/Le comité de la liberté canadienne<sup>98</sup>, engagée dans la diffusion d'informations sur des

---

<sup>96</sup> Entretien avec Connie F., CAGE, 15 mai 1996, ma traduction.

<sup>97</sup> Site du parti : <http://www.canadianactionparty.ca>. Dernière consultation le 6 avril 2009.

<sup>98</sup> <http://www.canadianliberty.bc.ca>. Dernière consultation le 6 avril 2009.

enjeux légaux et politiques qui pourraient à son sens menacer les droits constitutionnels des citoyens canadiens. Dans ce contexte, et en collaboration avec son mari, elle va par exemple engager une action légale et pas moins de trois procès pour freiner l'entrée du Canada dans l'Accord Multilatéral sur les Investissements (AMI — MAI). Ces dernières visent également à faire comprendre au public les mécanismes qui jouent un rôle dans la structuration économique et sociale du Canada. Au nom du Parti de l'Action Canadienne qui porte à son programme pas moins que le démantèlement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'abrogation des accords de l'ALENA (NAFTA), elle a ainsi cherché à constituer un agenda pour Vancouver après les grandes manifestations organisées contre la tenue du sommet de l'OMC dans la ville états-unienne voisine de Seattle en 1999.

Réunissant à la fois des aptitudes mobilisatrices, coordinatrices et de porte-parole, Connie F. est souvent présentée comme le véritable moteur de la défaite du Seaport Centre, une « dynamo de la gauche » titre un journal local<sup>99</sup>. Si CAGE se maintient pendant une bonne dizaine d'années, c'est bien parce qu'elle y investit des ressources personnelles considérables, tant financières que logistiques. Elle peut recourir en effet aux ressources de son cabinet privé, les bureaux de CAGE étant situés au même étage que son propre bureau, et elle dit avoir payé « de sa poche » une somme assez considérable (dont elle tait le montant) pour animer ce groupe. Connie F. estime que son engagement au sein des deux collectifs anti-jeu successifs constitue une forme d'engagement politique et, avant tout, une forme de militantisme non partisan :

« Une autre chose qui constituait la beauté de ce mouvement, c'est qu'il traversait tous les partis politiques, les gens venaient de tout le spectre politique et à ce point nous ne recevions aucune protection d'aucun des partis politiques, aucun parti n'avait cette question sur sa plate-forme [...]. Ces politiciens sont tous les mêmes partout, ils ont été dupés jusqu'à penser qu'utiliser les revenus du jeu est bon pour la société à long terme [...]. Alors beaucoup d'entre nous avons pensé que ces politiciens ne faisaient pas leur devoir et donc nous les avons

---

<sup>99</sup> Il s'agit du titre d'un long article illustré de photographies couleur où Connie F. pose avec des cartes et des dés à jouer : Gold, Kerry. « Dynamo of the left : gambling foe driven to succeed », *The Vancouver Courier*, Wednesday, June 5, 1996 ; pp. 1 ; 4-5.

talonnés en leur disant « protégez-nous, nous insistons ». *Oui, c'était de l'activisme politique, mais à un niveau populaire* »<sup>100</sup>.

La requalification principale à porter sur le plan politique vise ainsi la défense d'un modèle de société qui serait mis en danger par les pratiques de jeu d'argent qui, si elles étaient autorisées de manière massive, iraient jusqu'à « restructurer la société ». Une vision particulièrement nationaliste émerge de ses propos, car c'est l'ensemble de la société canadienne qu'elle veut préserver quand elle l'oppose, comme elle a pu le faire à de nombreuses autres reprises, au modèle états-unien. On voit apparaître là l'ébauche de l'un des grands axes de son action politique ultérieure :

« Vous savez, le jeu d'argent a toujours existé dans le monde, mais pas au Canada, nous avons gardé cette activité hors du pays et pendant longtemps nous ne l'avons pas permise du tout, jusqu'à il y a environ deux ans. Ça n'était simplement pas là. Les gens pouvaient jouer au poker ou au bingo, ce qui est plutôt une forme innocente de jeu, et puis les loteries ont commencé à être acceptées. Il n'est pas juste de dire que ces pratiques ont toujours existé, parce que l'acceptation du jeu d'argent comme manière de structurer la société n'a jamais constitué notre manière de vivre. En tant que Canadiens, nous avons choisi, nous avons pris des décisions politiques dans le passé selon lesquelles nous n'allions pas construire et structurer une société autour d'un modèle du jeu d'argent. Mais les choses sont en train de changer »<sup>101</sup>.

L'action de CAGE est généralement comprise par un grand nombre d'acteurs locaux comme celle d'un « single issue group », sans autre objet que l'opposition au jeu d'argent. Indépendante dans sa démarche perçue comme « vocale et bruyante », CAGE est le plus souvent perçue hors de toute affiliation politique ou religieuse. Le radicalisme affirmé du groupe ne renverrait ainsi à rien d'autre qu'à la défense de la cause anti-jeu elle-même, sans autre agenda politique caché, et il a gagné pour cette raison une forte crédibilité publique. Cependant, pour certains des acteurs parmi les plus critiques de CAGE, cette perception est

---

<sup>100</sup> Entretien avec Connie F., CAGE, 15 mai 1996, ma traduction, je souligne.

nuancée, voire contredite, par une seconde lecture : malgré son absence de liens politiques officiellement déclarés qui soutiendraient son action, CAGE est assimilée – et s’assimile elle-même – à un groupe fortement politisé dans la mesure où elle tente de porter la question du jeu d’argent sur l’agenda politique municipal et provincial. Cette représentation est renforcée par la figure de Connie F., très introduite dans le jeu politique local. Les liens étroits, personnels et militants, qu’elle entretient avec la gauche locale, sa capacité à porter avec succès la question du jeu d’argent dans le champ politique, attirent sur elle le soupçon de visée d’intérêts électoraux personnels et d’un agenda politique individuel. Aussi, malgré la posture particulièrement désintéressée qu’elle tend à s’attribuer, et que les membres de CAGE lui assignent, c’est bien Connie F. (plus que CAGE) qui paraît porteuse d’ambiguïté pour l’ensemble des acteurs interrogés. En réalité, Connie F. semble avoir développé l’aptitude à jouer sur deux registres et sur deux images publiques en mettant en avant, selon les circonstances, aussi bien les dimensions de don de soi et de gratuité dans son engagement (temps consacré, fonds versés sans contrepartie, type de cause défendue) que la démonstration d’une compétence à opérer un très fin calcul stratégique obéissant à des intérêts plus directement individuels (à la fois dans le champ de l’action associative, politique et professionnelle). C’est en partie en raison de cette ambiguïté que l’action de Connie F. et, partant, celle de CAGE, est contestée par ses détracteurs, ou du moins tenue à distance par une bonne partie des autres acteurs des collectifs anti-jeu.

Un exemple de carrière militante assez similaire peut être relevé chez une deuxième femme qui a joué un rôle important au début du mouvement anti-jeu, en participant très activement au No Casino Committee, organisation à la fois concurrente et partenaire du Concerned Citizens Against the Casino conduit par Connie F. avant la constitution de CAGE. Margot F. explique la différence principale qu’elle a pu observer entre les deux courants à partir des différences de positionnement personnel qu’elles ont occupé et occupent encore dans l’espace politique local au moment où sont conduits les entretiens :

---

<sup>101</sup> Entretien avec Connie F., CAGE, 15 mai 1996, ma traduction.

« Et puis il y a une deuxième raison, il y avait Connie, vous l'avez rencontrée ? Maintenant je dirais que c'est intéressant parce que Connie a un agenda politique. Elle était plutôt de centre gauche, si vous voulez vous pouvez l'appeler une politicienne socialiste. Elle est très active et semble s'intéresser à obtenir un mandat politique, enfin, ça ne fait rien. [...] Moi, je suis une conservatrice avec un petit « c ». C'est-à-dire, euh, un grand « C » voudrait dire que vous êtes membre du parti conservateur, petit « c » simplement que vous avez une philosophie conservatrice. J'ai une philosophie de centre droit et Connie a plutôt une position socialiste, de centre gauche »<sup>102</sup>.

Margot F., âgée d'une quarantaine d'années au moment des deux entretiens que je conduis avec elle, a exercé divers emplois avant de reprendre des études de droit ; cette réorientation de trajectoire professionnelle fait en quelque sorte écho à celle de Connie F. Elle a occupé notamment la position de codirectrice du Centre de congrès et était ainsi relativement familière avec les termes généraux du débat qui a éclaté autour de la construction du casino qui devait être couplé avec la construction d'un deuxième centre de congrès dont la localisation avait déjà suscité un certain nombre de discussions et de présentations publiques officielles. Dans le courant de sa carrière professionnelle, Margot F. a exercé des activités salariées de manière plutôt indépendante et exécuté un certain nombre de ces dernières dans des contextes qu'elle estime très politisés : par exemple, elle a été administrative scolaire et représentante d'une association au niveau provincial ; puis elle a exercé la fonction de directrice de campagne pour un candidat politique local pendant des élections qui ont eu lieu au début des années quatre-vingt-dix. C'est à l'occasion de cette campagne qu'elle rencontre le propriétaire d'un casino de bienfaisance. Elle le contacte par la suite, alors qu'elle a repris une formation de droit et qu'elle est à la recherche d'un emploi pour l'été ; elle est embauchée au plus fort de la controverse du Seaport Centre. Ce propriétaire de casino perçoit alors l'arrivée d'un grand casino de Las Vegas comme une menace pour son propre établissement<sup>103</sup> et il engage Margot F. en

---

<sup>102</sup> Entretien avec Margot F., No Casino Committee, 17 mai 1996, ma traduction.

<sup>103</sup> Ce propriétaire de casino avait auparavant perdu un procès contre Steven Wynn parce qu'il avait baptisé son casino Royal Nugget, du même nom qu'un célèbre casino de Las Vegas et propriété du même Wynn, devenu depuis promoteur de Mirage Inc. Il a alors dû changer le nom de

raison de ses compétences de future juriste, de ses activités politiques préalables, et de sa connaissance étendue des enjeux, des acteurs locaux et, tout particulièrement, des promoteurs du projet. Elle accomplit différentes tâches d'ordre administratif, tout en regroupant de l'information disponible sur le jeu d'argent (rapports gouvernementaux ou de consultants) afin de décider sous quel angle d'attaque il serait plus judicieux de s'opposer au projet du Seaport Centre. Ces documents seront conservés dans les archives personnelles du propriétaire du casino auxquelles j'ai pu avoir accès lors d'une visite de son établissement.

Elle s'implique alors dans l'organisation du No Casino Committee qu'elle désigne comme « une coalition politique d'individus concernés » et dont elle se charge de coordonner les activités par rapport au groupe Concerned Citizens Against the Casino (future CAGE). Si Margot F. ne cache pas en entretien les liens professionnels qui l'unissent à un propriétaire de casino local pendant la controverse (même s'il n'est pas prouvé qu'elle ait été salariée par lui pour l'activité de coordination de son groupe anti-jeu), c'est qu'elle est relativement habituée à des activités de lobbying qui lui paraissent constituer une forme parfaitement légitime de l'activité politique. Ce point de vue lui fait ainsi rencontrer les intérêts de ce propriétaire de casino qui voit non seulement sa propre activité menacée, mais également tout le système du jeu de bienfaisance ou communautaire qu'ils considèrent tous deux, sur un registre qu'ils qualifient d'« éthique », comme un « moindre mal ».

Cette idée est reprise dans un « exposé de principe » ou « position paper » intitulé *In Support of Equal Opportunity and in Opposition to the Aboriginal Gaming Strategy*<sup>104</sup>, à la rédaction duquel elle travaillera dans les mois qui vont suivre la première controverse. Elle y défend le modèle de jeu modéré en vigueur dans la province dès lors que seul ce modèle permettrait d'« assurer un accès égal à tous les besoins légitimes liés au jeu d'argent » parce qu'il « maximise à la fois la distribution équitable des bénéfices et la responsabilité collective ». Ce document constitue l'anticipation de la bataille qui pourrait s'engager contre tout

---

son casino. Entretiens avec le propriétaire Gary J., et visite de son casino et de ses archives, 25 et 26 avril 1996.

<sup>104</sup> Margot F. (prepared by) for Gary J. (Royal Diamond Casino). *In support of equal opportunity and in opposition to the Aboriginal gaming strategy: for presentation to the B.C. Gaming Commission*. Vancouver, January 10, 1996.

projet d'implantation de casinos sur les réserves amérindiennes, pourtant alors à peine évoqué par le gouvernement. Margot F. construit son argumentation autour de la notion du respect des égalités individuelles et récuse toute dimension collective ou ethnique ; elle réfute même, dans une certaine mesure, le respect de droits spécifiques acquis par les Premières nations : « l'État n'a pas évolué pour institutionnaliser et renforcer des privilèges spéciaux définis par la race, la culture ou l'héritage. Il s'est développé dans la croyance fondamentale que tous les hommes sont créés égaux. Il ne peut être amélioré en adoptant une politique d'exclusion. Seule une politique d'inclusion aboutira à la justice, et non pas une politique basée sur l'extrapolation de relations historiques et de philosophies, mais sur une politique basée sur un partage égal des droits actuels, des responsabilités, des opportunités et des bénéfices »<sup>105</sup>.

En entretien, Margot F. est infiniment plus discrète en ce qui concerne ses prises de position par rapport aux Premières nations, bien qu'elle admette s'opposer sur cette question au gouvernement. Mais comme la plupart des discussions qui se déroulent autour de la question de l'accès au jeu d'argent des populations amérindiennes ne sont pas tenues publiques et que, de son point de vue, la plupart des informations seraient même délibérément tenues secrètes, c'est avant tout un droit à l'information ouverte, au débat public et collectif qu'elle réclame à ce propos, tout comme lors de la controverse du Seaport Centre. De ce point de vue, l'engagement dans le mouvement contre le jeu d'argent représente pour elle une forme de « petite politique » qui va croiser la « grande politique » ou la « politique avec un grand P » (« Politics with a big P ») de la province.

#### *Un engagement entre calcul individuel et désintéressement*

Plus que leur positionnement par rapport au jeu d'argent, parfois assez divergent (contre le mégacasin ; contre le développement du jeu) et leur mode d'entrée dans la coalition, c'est leur rapport à l'action et à l'engagement politiques qui permet de dégager une convergence entre ces deux enquêtées ; elles sont en

---

<sup>105</sup> Idem. Ma traduction.

effet les deux seules enquêtées à mettre en avant un fort engagement politique au sein d'un parti (à part la consultante Vicki K. qui m'invite à assister à une assemblée de son parti sans toutefois en parler en entretien). Aussi bien l'une que l'autre s'appuie sur les fortes ressources matérielles ou symboliques constituées au cours de leurs activités politiques et professionnelles, antérieures ou parallèles à leur action anti-jeu, pour porter les revendications de leur groupe et de l'ensemble du mouvement. À l'éclairage de ces deux carrières, et d'autres qui seront présentées plus loin, on peut ainsi estimer que le mouvement a été constitué de militants dotés de fortes compétences politiques (Connie, Margot) ou associatives (les militants des groupes strictement anti-jeu ainsi que, par la force des choses, les militants associatifs). Autrement dit, c'est une socialisation politique ou associative antérieure qui va favoriser pour beaucoup d'enquêtés le passage à l'acte et mener à un engagement soutenu dans le mouvement anti-jeu.

Mais, dans le même mouvement, on peut également estimer que les controverses (et en particulier la première) ont opéré comme de véritables moments d'apprentissage ou comme une forme de « socialisation par l'événement » (Darmon 2006; Ihl 2002) aussi bien à l'activité politique pour certains enquêtés qu'aux enjeux liés au développement des pratiques de jeu d'argent pour la plus grande partie d'entre eux. Cependant, force est de constater que cette socialisation n'a pas agi de manière homogène ni, surtout, de manière également durable sur les deux enquêtées. On constate en effet une forte persistance dans l'engagement dans le cas de Connie F., aussi bien au sein de CAGE qu'en politique (elle est élue à un niveau municipal, puis participe à la création d'un parti national dont elle finit par prendre la direction), alors que Margot F. abandonne ses activités politiques les plus visibles. Or, elles présentent toutes deux un parcours professionnel comparable (reprise d'études de droit sur le tard) et elles ont manifesté d'un même degré d'engagement au début du mouvement anti-jeu, chacune prenant la direction informelle (ou du moins la co-direction) de l'un des groupes d'opposition. Aussi peut-on se demander pour quelles raisons des modes de socialisation assez analogues (professionnelles, politiques) n'ont pas agi de manière aussi puissante sur l'engagement de l'une que de l'autre.

Une lecture rétrospective du parcours de Connie F. pourrait laisser penser que, contrairement à Margot F., ses raisons d’agir ont été animées avant tout par une stratégie individuelle de réalisation d’ambitions personnelles. Au regard de ses résultats politiques ultérieurs, son engagement dans le mouvement anti-jeu pourrait n’être lu que comme l’une des étapes parfaitement calculée d’un plan de carrière politique plus ambitieux (ce que sous-entendent du reste certains de ses détracteurs aussi bien au sein du mouvement que parmi les représentants de l’industrie casinotière locale). En quelque sorte, l’on serait tenté de voir chez l’une (Connie) l’incarnation d’une forme de raison calculatrice qui ne reposerait que sur la poursuite stratégique et intentionnelle d’intérêts strictement individuels (préparer un « coup politique » en organisant le mouvement anti-jeu, concrétisant par là une étape d’un agenda politique caché). Chez l’autre (Margot) se dévoilerait au contraire une raison non calculatrice (ou du moins, moins calculatrice), c’est-à-dire ne visant pas la réalisation d’intérêts strictement individuels puisque son engagement se superpose à une possible activité salariée au bénéfice d’une tierce personne et des intérêts de cette dernière (en l’occurrence son patron), et qu’elle semble avancer avant tout l’intérêt pour le mouvement (« sa beauté ») pour expliquer l’intensité de son engagement personnel dans la première controverse.

On peut néanmoins contester l’interprétation selon laquelle seuls l’intérêt individuel et le calcul conscient auraient motivé l’engagement de Connie F. dans le mouvement anti-jeu. Dans un article intitulé « Notes sur le concept d’engagement », Howard Becker (2006) montre qu’en réalité il est plus pertinent, ou plus heuristique, de considérer que l’engagement et, partant, la carrière militante, se forme dans l’action même par l’accumulation et l’emboîtement de micro-décisions. L’individu engagé, souligne Becker, « agit de manière à impliquer directement dans son action certains de ses autres intérêts, au départ étrangers à l’action dans laquelle il s’engage » (2006 : 183) ; par conséquent, il faut estimer que « l’intérêt créé par ses actions antérieures est une composante de l’engagement même » (2006 : 184). Aussi, les changements qui ont eu lieu dans l’entourage familial de Connie F. (par exemple avec des enfants devenus adultes, et la retraite puis le décès de son mari), le développement de ses activités professionnelles (avec l’installation de son cabinet d’avocate), les actions engagées en parallèle de son activité politique (notamment avec CAGE), la

transformation de son positionnement par rapport au parti de gauche dont elle a été longuement sympathisante puis au sein duquel elle a milité en compagnie de son époux, ont agi comme autant de moments successifs dans le renforcement de son engagement politique. Indéniablement, le succès inattendu du mouvement anti-jeu a joué une étape cruciale dans la carrière politique de Connie F. dont les ambitions se sont alors amplifiées. Ce n'est probablement qu'à la fin de la fin de la première controverse seulement qu'elle a pu commencer à soupeser le gain politique qu'elle pouvait obtenir de son engagement anti-jeu, en dépit d'un déni, probablement inconscient, de l'obtention de rétributions militantes, ce qui est au fond assez caractéristique d'un univers militant toujours officiellement désintéressé (Gaxie 2005) ; en entretien, elle met ainsi fortement en avant le sacrifice financier consenti, le temps investi, la gratuité de la défense d'une cause dont elle n'a rien à retirer directement.

À l'inverse, on pourrait émettre l'hypothèse que Margot F. se désengage de toute activité militante anti-jeu et vraisemblablement politique (du moins des formes d'engagements les plus visibles qu'elle a pu exercer à un moment de sa carrière), car son activité au sein du mouvement d'opposition au jeu d'argent ne lui fournit guère d'avantages à ce moment. En effet, elle doit achever ses études en droit qu'elle a donc reprises à un âge relativement avancé. Par ailleurs, on pourrait émettre l'hypothèse que la position ambivalente qu'elle a occupée pour son employeur (directement intéressé, lui, à la survie financière de son casino) l'empêche de valoriser pleinement son propre rôle au sein du mouvement et, malgré la forte visibilité publique qu'elle a pu y gagner, d'en tirer des rétributions symboliques, par exemple au niveau d'un gain de réputation ou de notoriété qu'elle aurait pu faire valoir à la fin de ses études. Au contraire, elle tend elle aussi à souligner le côté désintéressé de son engagement qu'elle minimise et de mettre en avant, d'une manière particulièrement appuyée, la dimension « grassroots », « spontanée et collective » du mouvement, « sa beauté », répète-t-elle. Au fond, pour cette enquêtée, la cause initiale (lutter contre le Seaport Centre) semble suffire pour elle-même en tant que rétribution, à en juger par le ton passionné et parfois jubilatoire que prend par moments l'entretien (« ah, c'est gratifiant, quelqu'un vient pour raconter cette histoire » s'exclame-t-elle quand je lui expose l'objet de mon enquête). Mais cette dimension altruiste (qui lui est du

reste souvent attribuée par les acteurs du mouvement malgré le soupçon de rétributions salariales) semble ne pas jouer un rôle décisif dans le maintien de son engagement dans le mouvement anti-jeu qu'elle abandonne dès la fin de la première controverse.

Comme l'a montré Gusfield pour le mouvement de Tempérance qui constitue à la fois un mouvement de protestation contre un système social en plein changement (avec les phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation) et une réforme désintéressée dans la mesure où elle n'est pas liée pour ces « croisés moraux » à l'obtention de bénéfices économiques ou matériels, les militants des causes dites morales tendent d'eux-mêmes à mettre en avant leurs dispositions vertueuses à l'altruisme et au don de soi. Les militants engagés dans ce type de cause se sentent investis d'une mission « humanitaire » qui participe à une vision plus générale de valorisation de l'être humain qui dépasse leurs seuls intérêts directs. Mais cette conception d'un engagement « altruiste » dans des causes « altruistes » s'est trouvée fortement banalisée alors même que la notion de « croisés moraux » a connu un usage de plus en plus généralisé dans les médias et dans les représentations ordinaires. Sur le terrain, il est évident que le renvoi constant à la notion de « croisade morale » pour désigner le mouvement anti-jeu laisse entendre que, dans l'esprit d'un grand nombre de personnes, c'est bien sous l'aune de la pureté des intentions et d'un engagement altruiste quasiment absolu que les militants sont évalués et que ces derniers, en retour, s'évaluent les uns et les autres.

Aussi, une analyse en termes de carrière permet-elle de montrer autrement que ne l'a fait Gusfield dans son approche plus structurelle que les composantes d'altruisme et d'intérêt (ou de calcul) se combinent chez chaque militant en variant non pas en fonction de l'intensité de l'engagement dans la cause considérée mais selon les différentes étapes de vie. En somme, on peut estimer que le calcul et l'intérêt personnel sont deux composantes de ce type d'engagement, qui éclairent surtout la poursuite de l'engagement. Néanmoins, pour éviter de sombrer dans une vision très sommaire de l'action « conçue comme un enchaînement réfléchi de décisions conscientes par un acteur économique lui-

même libre de tout conditionnement économique et social » (1989 : 47)<sup>106</sup>, on peut estimer que le calcul ou l'intérêt n'opèrent ni comme une « abstraction », ni d'une manière systématiquement réflexive ou également consciente pour chacun des enquêtés, ni comme un « invariant agissant avec la même force » en renvoyant à « une conception a priori du principe de toute action humaine » (Lahire 1998 : 184). Si toute carrière (politique ou autre) se construit bien sur un emboîtement d'intérêts, les logiques effectives d'action (par exemple en déterminer les coûts et les profits, etc.) fluctuent à chacune des séquences ou des étapes, selon les trajectoires propres à chacun (familiales, professionnelles, etc.), et les temporalités individuelles et collectives par lesquelles se fabrique l'apprentissage politique.

### **Une politisation des acteurs par le milieu associatif**

Aborder la question des carrières militantes « appelle l'articulation des trajectoires individuelles aux contextes dans lesquelles elles se déroulent. La prise en compte de l'offre politique contribue en effet à expliquer la manière dont s'opèrent les choix militants » (Fillieule 2001 : 209). Aussi, faut-il comprendre l'émergence de ce mouvement anti-jeu en articulation à la capacité de mobilisation propre à l'espace militant local, que nombre d'observateurs estiment particulièrement actif à Vancouver autour des questions de logement, d'implantation de grands projets urbanistiques ou encore de résistance au phénomène de gentrification d'espaces urbains populaires ou d'anciens espaces industriels plus ou moins laissés à l'abandon (Blomley 1997; Lees et al. 2004; Ley 1980; 1994; Ley et Hasson 1994). Pris en étau entre deux fronts de mer au nord et au sud, et à l'ouest par le quartier des affaires, le Downtown Eastside subit une pression croissante liée à la construction de mégastructures résidentielles ou de loisirs sous la pression de puissants investisseurs états-uniens ou chinois (stades, centre de congrès, hôtels, immeubles d'habitation haut de gamme construits sur le site de l'Exposition Universelle de 1986, réaménagement du port avec des quais

---

<sup>106</sup> Cette conception est soutenue par les théories de l'action rationnelle qui présentent un modèle « anhistorique et mutilé d'un *homo oeconomicus* poursuivant sans fin un intérêt transhistorique abstrait et immuable » (1989 : 51).

d'embarquement pour les croisières de plaisance, aménagement de zones touristiques, etc.) (Olds 1998; 2000). Le complexe du Seaport Centre devait ainsi être construit sur l'un des derniers très grands terrains vagues situés sur le front de mer, à la fois directement adjacent au centre des affaires, au Downtown Eastside et au centre touristique « pittoresque » de Gastown que l'on a restauré sur des caractères marquant l'ancienneté et l'authenticité (briques apparentes, etc.).

Cette planification a immédiatement été comprise par les acteurs des associations œuvrant dans le Downtown Eastside comme « la mégastructure de trop », celle qui allait achever de déstabiliser l'équilibre difficilement maintenu de ce fragile espace urbain et social, avec des menaces telles que des loyers en hausse ou une arrivée massive de touristes, tout autant de phénomènes de gentrification typiques<sup>107</sup>. De la très abondante et complexe littérature scientifique qui porte aujourd'hui sur ce sujet, on retiendra ici qu'il s'agit d'un processus à partir duquel des espaces populaires ou industriels sont transformés à partir de critères sociaux ou esthétiques valorisés par la classe moyenne (type d'appartements, espaces marchands et boutiques spécialisées, espaces ludiques, etc.). Ce phénomène aboutit le plus souvent au déplacement des populations fragilisées par ces modifications de style de vie qui s'accompagnent d'un affaiblissement des liens sociaux ou des réseaux de soutien locaux, et par l'augmentation du coût de la vie et des loyers. Ce déplacement est souvent analysé comme une forme d'exclusion et d'injustice sociale (Lees et al. 2004) et devient le moteur d'un certain nombre d'actes de résistance de résidents ou d'associations. À Vancouver, les luttes ainsi engagées sont largement portées par des associations politisées telles que DERA ou les associations de locataires qui travaillent à infléchir la politique de planification urbaine de la municipalité dans le but de développer, entre autres, du logement social et du logement coopératif. Par exemple, l'ancien ouvrier sidérurgiste, syndicaliste et anthropologue Jim Green, figure militante du milieu associatif et politique local, rapporte qu'il a fallu

---

<sup>107</sup> La préparation des Jeux Olympiques d'Hiver de 2010 entraîne le même type de phénomène, de débat et de résistance de la part des associations du Downtown Eastside qui craignent notamment que le projet Civil City, lancé par la municipalité avec un objectif sécuritaire ouvertement affiché, ne soit appliqué uniquement dans le but de « nettoyer » les rues du quartier des résidents indésirables. <http://www.vancouverpublicspace.ca/index.php/campaigns/democracy/civilcity>. Dernière consultation le 4 mai 2009.

sept années de luttes et de négociations entre DERA et la municipalité pour constituer le Carnegie Community Centre (Green 1997 : 792). Le mode d'entrée dans le mouvement anti-jeu d'un bon nombre d'acteurs est donc largement inscrit dans ce contexte de luttes associatives et par une socialisation à l'activité politique par cet espace.

Proche de la cinquantaine au moment de cette enquête, John S., coordinateur du mouvement associatif dans la lutte contre le casino du Seaport Centre, est né et a grandi dans un quartier populaire de l'est de la ville aujourd'hui en voie de gentrification. Il quitte l'école obligatoire pendant son adolescence et les changements qu'il voit s'opérer dans la ville l'amènent alors à entreprendre des activités bénévoles dans différentes associations, tout particulièrement avec DERA. Il obtient des petits subsides des gouvernements municipaux ou provinciaux afin d'entreprendre des recherches sur « ce qu'ils faisaient de faux » par rapport au logement social ou à la prise en charge des populations défavorisées, en particulier les toxicomanes. Une grande partie de son activité au sein des associations a consisté à élaborer des projets alternatifs aux développements qu'elles combattaient et, parallèlement, à essayer d'adapter les changements sociaux et urbains les plus inévitables aux habitants les plus fragiles du Downtown Eastside. En raison d'une expérience acquise directement dans l'activité militante et éducative, il est de plus en plus souvent sollicité à intervenir dans les universités de la région pour expliquer aux étudiants les projets qui ont été développés et les luttes associatives qui ont été conduites dans le Downtown Eastside (« aller parler à des étudiants ou à des groupes très ignorants de la vie des gens qui vivent dans ces quartiers et essayer de briser les mythes récurrents sur la pauvreté du Downtown Eastside »<sup>108</sup>). Ces va-et-vient de plus en plus réguliers entre les deux espaces (associatif et académique), les mandats de recherche appliquée dont il a bénéficié, le contact avec des militants diplômés (notamment dans des disciplines de sciences sociales comme l'anthropologie, la géographie ou la sociologie), vont conduire John S. à reprendre des études et à commencer tardivement des études universitaires qui le destineront à un métier d'enseignant d'anglais auprès d'adultes en formation.

---

<sup>108</sup> Entretien avec John S., Carnegie Centre, 4 juillet 1996, ma traduction.

Cette rupture dans sa carrière, qu'il présente comme allant de soi, s'opère à un moment où ses activités associatives lui deviennent de plus en plus fastidieuses et répétitives. Il cherche alors à donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle et écarte une option qu'il présente tout de même comme l'un des développements les plus « naturels » à son activité, et à laquelle il songe un moment : se porter candidat pour un mandat politique à l'échelle municipale en tentant de convertir en ressource électorale la réputation et les compétences acquises dans son activité associative. Après quelques hésitations, et en dépit de la conviction « que les solutions demandent un accès au pouvoir », il décide pourtant de ne pas se présenter. Les résultats aléatoires d'une élection (« qui sait si j'aurais été élu ») ne jouent cependant qu'un rôle secondaire dans sa décision qu'il présente plutôt comme le fruit d'un long travail introspectif.

En effet, il est alors conduit à marquer une distinction assez nette entre son engagement associatif et un possible engagement politique. Par son activité associative, il dit se sentir plus pleinement « citoyen » parce que plus « proche des gens » (cette notion de proximité assignée à l'activité associative revenant de manière récurrente dans les propos d'un grand nombre d'enquêtés) et estime ne se sentir « finalement pas politicien », la forme de démocratie participative assimilée au monde associatif lui paraissant représenter un modèle préférable à la démocratie représentative du monde politique. Rétrospectivement, il se demande pourtant s'il exécutait toutes ces petites recherches empiriques par goût véritable, ou uniquement par sens du devoir, parce qu'il « fallait bien le faire pour participer à la vie publique et pour tenir le rôle d'un citoyen vertueux » qui tente de « prendre la parole contre l'imposition de décisions prises uniquement par les grandes compagnies financières et immobilières, ou encore par des élus ». Il dit avoir été animé par cette conviction dès sa jeunesse, alors qu'il se rendait à des séances publiques organisées par le conseil municipal pour s'exprimer « en tant qu'individu » contre des projets de développement. C'est du reste en prenant la parole publiquement dans l'une de ces assemblées qu'il est entré en contact avec DERA. Cette conviction s'est depuis érodée. Complètement investi dans sa formation universitaire puis dans sa nouvelle activité professionnelle, il s'est ainsi progressivement désengagé de toute activité associative, du moins salariée, dans le courant des années 1980.

Toutefois, en 1994, au moment de la controverse du Seaport Centre, il retrouve momentanément une activité salariée quand il est contacté par le centre Carnegie pour coordonner une action contre le casino dont l'issue semblait a priori réglée (« a done deal »). Ce projet impliquait un tel nombre d'acteurs des milieux économiques et syndicaux locaux que l'expérience de John S., en raison des liens établis pendant ses années d'activisme et de sa connaissance du terrain, a semblé cruciale : il est aux yeux de beaucoup l'homme de la situation. Il dit avoir hésité mais avoir finalement accepté parce que cette lutte revêtait pour lui une signification symbolique plus importante que d'autres engagements qu'il avait pu avoir dans le passé, par exemple dans le mouvement d'opposition à l'Exposition Universelle de 1986 sur un autre site du front de mer. À son sens, l'enjeu soulevé par le Seaport Centre se rapproche tout particulièrement de celui posé par une autre grande controverse urbaine datant de 1967 et qui a abouti à l'interdiction de construction d'une autoroute conduisant directement jusqu'au centre-ville. Ces deux objets (l'autoroute, le casino) représentent à ses yeux les deux tentatives les plus emblématiques d'imposition de grands projets urbains potentiellement menaçants pour la qualité de vie qu'il défend. Malgré l'organisation d'auditions publiques par la ville, il analyse ces planifications sous l'angle d'un « déficit démocratique ». Il valide cette observation par le fait que ces projets semblaient devoir être construits sans consultation suffisante avec les habitants de la ville et, surtout, des quartiers concernés, alors que la municipalité adopte dans d'autres projets des procédures de consultations publiques bien plus complexes en mettant notamment sur pied plusieurs réunions préalables avec divers groupes de citoyens.

Son activité à Carnegie, financée en partie par une fondation privée locale créée par un pasteur à la retraite, a duré six ou sept mois, de l'été à la fin de l'année (soit un peu après le début de la controverse et un peu après l'annonce par le gouvernement provincial de l'abandon du projet). Elle a consisté à organiser les actions des sept ou huit des plus importantes associations du Downtown Eastside, dont son ancien employeur DERA, ainsi que Carnegie et le Strathcona Community Centre. Il dit s'être tout particulièrement employé à veiller à ce que les promoteurs du projet échouent dans leur tentative de division des nombreuses associations locales en leur faisant miroiter des financements spécifiques ou même des emplois. Il décrit son activité principalement comme une activité de

coordination entre les diverses associations qui l'ont mandaté, et de construction d'alliances y compris avec les groupes anti-jeu ou encore avec les églises, dans le but de constituer « une opposition citoyenne la plus large possible ».

Pendant tout l'entretien, John S. exprime pourtant une forte distance à la fois envers les mouvements anti-jeu locaux qu'il désigne lui aussi comme « des croisés moraux anti-jeu » et envers toute dénonciation « d'ordre moral » du jeu. Après avoir parlé de ses activités militantes et du déroulement de la controverse telle qu'il l'a vécue et comprise, John S. finit par décrire, avec beaucoup de réserves et un peu d'embarras, son expérience d'adolescent ayant effectué des petits travaux rémunérés dans le monde des courses hippiques au moment où il a abandonné l'école et un entourage familial populaire jouant intensément au poker (sa mère surtout), tout autant d'activités de loisir qu'il juge sévèrement comme des divertissements « de seconde zone menant à du désespoir ». S'il manifeste à maintes reprises une réprobation face à la dimension morale de la critique anti-jeu (qu'il assimile en partie à de la morale religieuse), il n'en demeure pas moins que son discours sur le jeu d'argent et sur ses influences jugées nocives est teinté d'une tonalité moralisatrice (loisir « malsain », activité de « seconde zone », « désespoir », etc.). Prenant conscience de l'émergence de cette dimension en cours d'entretien, il maintient et réaffirme pourtant de lui-même et à plusieurs reprises que le moteur premier de son engagement dans cette controverse est à chercher en dehors de la dénonciation morale, mais bien plutôt dans la défense d'un engagement citoyen et d'un droit au débat public le plus large possible.

Son engagement dans le mouvement anti-jeu est à insérer dans un discours général porté par les acteurs associatifs stigmatisant la dépolitisation et l'absence de moralité citoyenne que seule l'activité associative ou l'engagement au niveau de la communauté pourrait combler, en dehors du jeu politique des partis. Cette représentation de la très forte légitimité de l'action associative et, partant, de la légitimité amoindrie de l'action politique, est fortement ancrée chez lui dans la mesure où son engagement associatif a constitué un mode de socialisation puissant qui s'est substitué en quelque sorte aux socialisations scolaires et professionnelles puisqu'il a abandonné ses études très jeune. Pour toutes ces raisons, la reconversion des ressources militantes associatives dans un engagement politique représente pour lui une démarche particulièrement

problématique. On assiste à un déplacement partiel de ses intérêts avec d'un côté une remise en question quasiment inconsciente, du reste assez difficilement explicitée, d'une partie de son activité associative (doutes pour son « goût pour la recherche » et de l'utilité des conférences données en milieu universitaire) et, de l'autre, une valorisation consciente de ses activités d'enseignement qui va orienter ses choix professionnels de formateur pour adultes.

Sa conception de la politisation de la question du jeu d'argent diffère ainsi de la conception défendue par les adhérents des groupes anti-jeu : il s'agit en effet moins de construire le jeu d'argent comme un problème public (son discours sur le jeu d'argent ne se radicalise pas et il quitte le mouvement après la fin de la première controverse, même s'il participe aux auditions publiques de 2004 contre l'introduction des machines à sous) que de défendre un style de vie et un modèle politique (d'une démocratie participative et délibérative).

Le mode de passage à l'acte dans le mouvement anti-jeu via des formes d'engagement associatif est particulièrement puissant et se retrouve également auprès des adhérents aux groupes strictement d'opposition au jeu. Harvey P., retraité et l'un des rares permanents de CAGE sur le long terme, a largement été motivé dans sa lutte contre le Seaport Centre par la volonté de préserver un espace public sur le front de mer. Président d'un groupe qu'il appelle « son » « West End Committee », un groupe environnementaliste impliqué dans des actions liées à la propreté du quartier résidentiel de l'ouest de la ville dont il tire le nom, cet enquêté s'est ainsi fortement impliqué dans la revendication de la restauration du Lyon's Gate Bridge, un important axe de transit à trois voies nécessitant une rénovation toujours repoussée par la municipalité. S'il rallie le mouvement anti-jeu, c'est dans la continuité de son action associative en faveur de la préservation des espaces publics, et des espaces publics verts en particulier. Mais contrairement à John S., son discours sur le jeu s'est progressivement radicalisé alors que, dans le même temps, son engagement dans CAGE a représenté un moyen de poursuivre une carrière militante à un moment où il se trouvait en fin de carrière professionnelle. Son entretien met en évidence une conception de la politique différente de celle de Connie F. ou de Margot F., bien plus orientée que la sienne autour de l'univers partisan et du jeu des partis. Mais tout comme elles et comme la plupart des autres enquêtés, il considère que son engagement dans le

mouvement anti-jeu a été motivé en tout premier lieu par la manière apolitique dont le projet, puis le débat qui s'en est suivi, a été présenté par les promoteurs alors que « cette construction allait amener un changement radical pour la société, sur lequel on n'aurait jamais pu revenir »<sup>109</sup>.

### **Les fonctionnaires : des militants ?**

Finalement, la démarche par itération adoptée, qui s'adapte aux découvertes induites par le terrain, a conduit à s'interroger sur le rôle joué effectivement par les fonctionnaires de la task force municipale et à ne pas exclure ce groupe d'acteurs du mouvement anti-jeu en raison du point de vue trop limitatif selon lequel il existerait une forte opposition entre la société civile et l'État. Mais dans quelles conditions peut-on estimer que les fonctionnaires peuvent être considérés comme militants ? De quelle manière ces derniers ont-ils contribué à politiser la question du jeu d'argent ?

En plus des éléments déjà avancés pour expliquer les raisons qui m'ont amenée à inclure les fonctionnaires de la task force dans le mouvement, je reprendrai ici l'acception proposée par Calliope Spanou pour laquelle « le terme "administration militante" signifie que l'administration concernée témoigne d'un vif souci de se démarquer de l'accusation d' "alibi" ou de "poudre aux yeux", que formulent les mouvements sociaux » (1991 : 271). Ce souci de crédibilité permet d'expliquer le rôle relativement central qu'a tenu la task force municipale dans l'émergence et le maintien du mouvement, et ce en dépit de quelques dénégations venant des associations ou des groupes anti-jeu. Par ailleurs, on constate qu'il existe à bien des égards une proximité de vue et d'intérêts entre certains départements et les associations, notamment pour la défense des ressources financières obtenues par le jeu.

Si l'on analyse la manière dont les fonctionnaires se positionnent en entretien, mais également dans d'autres contextes, on remarque qu'ils prennent sur eux une partie du (ou des) problèmes liés au jeu d'argent ; ceci vaut en

---

<sup>109</sup> Entretien avec Harvey P., CAGE, 16 mai 1996, ma traduction.

particulier pour les services sociaux et culturels ainsi que pour l'urbanisme. Mario L., employé aux services sociaux, rappelle que les quelque cent quarante associations de la ville et certains services communautaires sont financés pour partie par l'argent rapporté par le jeu. En tant que fonctionnaire, il doit vérifier que cette ressource continue à être distribuée de manière équitable aux services communautaires de la ville qui en bénéficient. De même, la fonctionnaire chargée des affaires culturelles, en contact avec les associations culturelles qui ressentent l'arrivée du casino et, surtout, l'implantation de l'attraction permanente du célèbre Cirque du Soleil, comme une concurrence particulièrement menaçante, semble s'exprimer en leur nom. Ces fonctionnaires continuent à intervenir sur la question bien après la fin de la controverse du Seaport Centre, même s'ils ne s'engagent plus aussi directement dans les controverses qui vont suivre. Par exemple, lors d'un grand congrès international organisé à Montréal en 1997, Mario L. va participer à une session intitulée *The Vancouver Experience* pour expliquer (« c'est une histoire à raconter »<sup>110</sup>), en tant que représentant de la task force, l'opposition au jeu à Vancouver. Il participera également au congrès organisé à Vancouver en 2003<sup>111</sup> par le même institut pour défendre, en compagnie du criminologue Colin Campbell, l'idée que toute politique publique digne de ce nom en matière de jeu d'argent devrait prendre en compte l'échelle municipale. De son point de vue, le rôle politique que tiennent les gouvernements locaux dans la réglementation du jeu devrait être renforcé d'autant que ces derniers jouent un rôle essentiel dans l'acceptation des casinos par le public, ce que les controverses successives qui se sont déroulées aussi bien dans la province de Colombie-Britannique qu'au Canada en l'espace de dix ans ont bien montré.

La task force s'est rapidement vue assigner une fonction qui repose à la fois sur une orientation politique et d'expertise. Dans un premier temps, le groupe doit formuler des propositions à la municipalité de Vancouver afin qu'elle puisse

---

<sup>110</sup> Intervention donnée par Mario L. lors de la *10th International Conference on Gambling and Risk Taking*, organisée à Montréal du 30 mai au 4 juin 1997 par the *Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming*, Université de Reno, Nevada ; observation et notes personnelles.

<sup>111</sup> Intervention donnée par Mario L. lors de la *12th International Conference on Gambling and Risk Taking*, organisée à Vancouver du 26 au 30 mai 2003 par the *Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming*, Université de Reno, Nevada. L'enregistrement de la session *Gambling in British Columbia : The Current Status* a été obtenu sur copie CD.

se positionner rapidement aussi bien par rapport à la pertinence de la construction d'un tel casino que par rapport à l'activité militante d'opposition au jeu dans la région. Il lui faut, dans un deuxième temps, affirmer l'autonomie de l'administration municipale par rapport au gouvernement provincial, seul habilité à légiférer en matière de jeux (et donc d'interrompre le processus), tout en défendant les grandes lignes définies pour la planification du centre de Vancouver établies dans d'autres cadres en produisant une évaluation dite d'impact du projet du Seaport Centre :

« Nous étions une douzaine à la task force, je pense. Comme c'était un projet très porteur de controverse, nous avons répondu. Il y avait ce sentiment que la ville était laissée de côté, que la province allait décider et que la ville allait se trouver coincée avec ça, alors que la ville voulait être un acteur dans la négociation. On avait l'impression que la province allait décider de son côté en s'arrangeant avec le Port qui est fédéral pour construire le casino sans s'occuper des habitants. Alors la municipalité a voulu pouvoir contrôler le processus, et une fois qu'il est apparu qu'il n'y avait pas beaucoup de soutien au projet, la municipalité a compris qu'elle pouvait [hésitation] tirer un crédit politique en dirigeant ce processus, ce que la province n'était pas préparée à faire, et elle en a tiré pas mal de légitimité politique. [...] Il y avait une forte participation publique, c'était génial, c'était très ouvert, même s'il n'y avait pas vraiment un débat public parce qu'il n'y avait pas vraiment de supporters et que ces derniers étaient débordés par les opposants »<sup>112</sup>.

On peut dès lors estimer que le rapport au politique des fonctionnaires de la task force municipale revêt une double dimension. Dans un premier temps, par la fonction qu'ils occupent, c'est l'ensemble de leurs activités qui se trouvent presque constamment politisées ; en réalité, des interrelations opèrent régulièrement entre les sphères administratives et politiques qui entretiennent des rapports à la fois d'autonomie et d'interdépendance. Cette relation prend la forme de dossiers courants à traiter, de prises de positions de tel ou tel département par rapport à tel ou tel projet (comme le maintien et l'accroissement des espaces verts ouverts au public sur les fronts de mer) ou, quoique très rarement, des initiatives

---

<sup>112</sup> Entretien avec Cameron G., task force, 12 juillet 1996, ma traduction.

personnelles rendues possibles dans certains contextes très spécifiques offrant des marges de manœuvre très limitées. Par exemple, un planificateur urbain tente à un moment donné de mon séjour de constituer un groupe d'étude en collaboration avec des chercheurs universitaires afin de trouver un moyen de limiter les effets de la gentrification dans le Downtown Eastside, bien qu'il estime qu'il n'y ait aucune réelle volonté politique de sauvegarde des logements et d'amélioration des conditions de vie, et ce en dépit des financements officiels et de l'action intense des associations.

Dans un deuxième temps, les fonctionnaires enrôlés dans la task force prennent conscience qu'au-delà de la réponse technique (établir un rapport dit de « discussion publique ») qu'ils doivent fournir au conseil municipal auquel incombe la charge de traiter politiquement cette réponse, ils ont le pouvoir de faire porter l'action du gouvernement municipal sur un plan plus politique, au niveau provincial. Aussi, graduellement, leur activité procède-t-elle d'une construction sociale du problème du jeu d'argent qui passe d'un problème présenté comme purement technique (répondre à une question) en sa conversion en un problème politique, c'est-à-dire à le rendre politiquement sensible auprès du gouvernement, une fois le premier rapport intermédiaire rendu et alors que des auditions publiques sont organisées. Au fur et à mesure de ce processus, les fonctionnaires de la task force assument de manière plus affirmée leur pouvoir d'influencer le cours des événements et finissent par adhérer, sur des positions relativement proches des groupes associatifs, à l'idée qu'ils constituent bel et bien l'une des forces d'opposition au casino. Le traitement de ce dossier a ainsi pris un caractère de confrontation assez directe, quoique feutrée, vis-à-vis des hauts fonctionnaires et du personnel administratif et politique provincial. Dans le courant de la controverse, c'est un deuxième enjeu politique qui est porté par la task force, celui de la préservation de l'autonomie de la municipalité par rapport à une décision qui aurait été imposée « d'en haut ». Elle se retrouve à défendre le projet en se positionnant par rapport au gouvernement de Colombie-Britannique alors que, comme le souligne la consultante chargée de superviser la task force, « comme il s'agissait d'une propriété fédérale, il n'y avait aucun besoin de consulter le gouvernement local, du moins, la province ne considérait pas qu'il y avait un

besoin et il n'y a pas eu de débat public. La municipalité de Vancouver s'est sentie responsable et a pris sur elle de l'organiser »<sup>113</sup>.

En règle générale, les fonctionnaires municipaux interrogés, et en particulier les urbanistes, considèrent que des activités telles que la planification sont politiques en ce qu'elles constituent des instruments d'une action publique démocratique. De leur point de vue, le processus d'organisation d'auditions publiques est vu comme un véritable exercice de participation collective démocratique, même si une telle acception est en partie contestée par les militants anti-jeu ou associatifs. Pour étayer cette thèse, les fonctionnaires de la task force se réfèrent largement à une analyse effectuée par Steven Rittvo sur les raisons de l'arrêt de la construction en 1992 d'un grand casino urbain à la Nouvelle Orléans, après quelque six mois d'activité d'un casino temporaire. Selon cet auteur, l'attrait touristique d'une ville telle que la Nouvelle Orléans ne suffit pas si la planification (qui, en l'occurrence, avait pourtant été présentée comme relativement bien négociée entre la ville et la société propriétaire) n'est pas envisagée comme un processus politique qui engage une coordination minutieuse du plus grand nombre d'entités locales possibles (1997 : 349). La task force de Vancouver a eu accès à un rapport préliminaire, ainsi qu'aux recommandations de la New Orleans City Planning Commission<sup>114</sup>, qui l'ont largement influencé dans ses orientations et prises de position.

Si l'engagement du groupe de fonctionnaires procède avant tout par délégation, puisqu'il s'agit d'une mission assignée et strictement professionnelle, on remarque toutefois un engagement très personnel et une remise en question plus forte de l'économie et des pratiques du jeu d'argent dans ce groupe que dans le groupe des militants associatifs. Cette attitude critique par rapport au jeu d'argent et surtout le renforcement progressif d'une posture d'opposition au sein du groupe de travail ont, dans une certaine mesure, été conditionnés par les

---

<sup>113</sup> Intervention de Vicki K., consultante pour la task force municipale, donnée dans la session intitulée « *The Vancouver Experience* » lors de la *10th International Conference on Gambling and Risk Taking*, organisée à Montréal du 30 mai au 4 juin 1997 par the *Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming*, Université de Reno, Nevada ; observation et notes personnelles.

<sup>114</sup> New Orleans City Planning Commission. *Preliminary Staff Report : Conditional Use Application for the Grand Palais Casino and Poydras Parking Facility, Zoning Dockets 19/93 and*

orientations propres à la consultante, Vicki K., embauchée ponctuellement pour une durée de quatre mois afin de conduire et de coordonner les activités de la task force. C'est sous sa direction que deux rapports<sup>115</sup> largement diffusés dans la province (et même internationalement via internet) ont été rédigés ; ces derniers ont influencé à bien des égards l'issue de la première controverse et influencé la poursuite de la politique de Vancouver sur la question du jeu d'argent.

Ce qui caractérise avant tout la carrière aussi bien professionnelle que politique de cette consultante, c'est la reconversion professionnelle qu'elle opère et qui va infléchir ses orientations personnelles par rapport au jeu d'argent ainsi que son rapport au politique. Infirmière de formation, elle abandonne cette activité et finit par ouvrir sa propre entreprise de consultante après avoir œuvré pendant plus de dix ans au sein de la commission des jeux de la province (British Columbia Gaming Commission). Ces reconversions professionnelles s'expliquent d'une part par l'offre liée au marché de l'emploi dans cette province (fort développement des activités indépendantes de conseil ou de service dans les années quatre-vingt-dix) et, d'autre part, par l'intérêt de plus en plus fortement marqué de l'enquêtée pour les institutions politiques ou extra-politiques. En effet, s'intéressant de près aux activités scolaires de ses filles, elle a été très rapidement élue à la commission scolaire municipale. En parallèle, elle est élue conseillère municipale et s'implique au sein du comité d'une association (United Way) chargée de collecter des fonds pour les associations de la ville de Victoria, la capitale de la province située sur l'île de Vancouver où elle vit. Elle a été sensibilisée à cette problématique de collecte de fonds dès la fin des années soixante-dix par le biais de son expérience professionnelle d'infirmière où elle a pu constater la forte diminution des subventions aux programmes sociaux ou médicaux sous un gouvernement (Socred) appliquant un programme néolibéral, programme d'ailleurs plus ou moins poursuivi par tous les partis ultérieurement au pouvoir quelle qu'ait été leur orientation politique. Elle s'engage dans une activité politique au sein du parti libéral, sur laquelle elle ne s'étend pas beaucoup.

---

20/93. February, 1993. Rapport consulté dans les archives du City Planning Department, Vancouver.

<sup>115</sup> City of Vancouver Task Force. *Casino Review. A Discussion Paper*. August 1994 ; City of Vancouver. *Casino Gaming Review. Final resolutions*. December 1994. 72 p.

Pourtant, lors de l'une de mes visites à Victoria, elle me suggère de l'accompagner à un meeting électoral où elle me présente à un certain nombre de participants. C'est d'ailleurs lors des divers déplacements que j'effectue avec elle en voiture (du ferry à sa maison, de sa maison au meeting, etc.) que nous parlons de sa conception de la politique et de son engagement. Au moment de l'enquête, elle s'investit prioritairement dans ses nouvelles activités professionnelles qui nécessitent le développement d'une aptitude au réseautage.

Dans le cadre de son activité de recherche de fonds, l'occasion s'est ainsi présentée de travailler sur des projets liés à des financements provinciaux. Le fonctionnaire avec qui elle collabore alors suggère de tirer parti de l'argent du jeu. Cette proposition présentait un double avantage d'un point de vue politique : collecter des revenus et apprivoiser des citoyens de plus en plus virulents contre le jeu d'argent en raison de cas de fraudes ou de détournement d'argent dans les bingos. La British Columbia Gaming Commission a ainsi été créée dans le but de proposer une politique de régulation qui permette de contrôler ces revenus ainsi que leur redistribution. Elle a forgé le modèle de développement du jeu de bienfaisance tel qu'il a été appliqué pendant près de vingt ans en Colombie-Britannique. Vicki K. estime avoir joué un rôle central dans cette commission dont le président lui avait délégué la tâche de concevoir à la fois le modèle de régulation et la stratégie d'application.

Travailler à la production de ce modèle, qu'elle présente avec fierté comme un modèle « inédit » qui n'existerait nulle part ailleurs sous cette forme, a contribué à résoudre ses propres ambivalences ou réticences initiales par rapport au jeu d'argent et son souci face au désengagement du gouvernement dans le financement de programmes sociaux. Elle estime que son activité au sein de la commission lui a permis de « rationaliser la question des revenus du jeu d'argent, ou tout simplement l'existence même de ces jeux » dès lors que ces revenus « sont maintenant recyclés directement dans les communautés d'où ils viennent, et qu'ils ne disparaissent pas dans des revenus généraux servant à construire des routes dont je ne sais rien »<sup>116</sup>.

---

<sup>116</sup> Entretien avec Vicki K., task force, 1<sup>er</sup> juillet 1996, ma traduction.

Vicki K. est demeurée active au sein de cette commission pendant treize ans. C'est au moment où son mandat arrive à échéance qu'elle ouvre son bureau de consultante. Sa première activité professionnelle indépendante va donc consister à diriger et à coordonner la task force de la municipalité de Vancouver. Elle considère que cette dernière a réussi à contrer d'éventuelles négociations qui auraient pu avoir lieu en secret (par exemple entre le Port et les syndicats ou les caisses de pension) en politisant fortement l'enjeu. De plus, l'évaluation de la task force aurait constitué l'élément central dans la prise de conscience du public par rapport à l'enjeu du casino. Ce serait la tenue des auditions publiques qui aurait fourni à tous les groupes d'opposants l'opportunité de s'organiser à leur tour, à manifester de manière visible et à politiser à leur tour l'enjeu. Même si les procédures à partir desquelles elle a mené l'étude ont été par la suite l'objet de critiques de la part de spécialistes, Vicki K. a sans aucun doute joué d'une position d'autorité dans l'orientation anti-casino prise par les représentants de la task force dans le traitement de ce dossier.

En résumé, les carrières militantes présentées dans ces deux chapitres ont mis en évidence la variété des appartenances et des motivations des acteurs engagés dans le mouvement anti-jeu. On l'a suffisamment relevé : leurs motivations et leurs raisons d'agir dépassent la simple réaction morale (ou religieuse) ou l'expression d'une lutte conservatrice d'arrière-garde. En réalité, le passage à l'acte repose largement sur une expérience politique ou associative préalable. Aussi, peut-on estimer que les conditions qui rendent des acteurs sociaux mobilisables dans une cause aussi improbable reposent avant tout sur une appartenance à un réseau militant, principalement associatif, mais également politique ou même religieux, un certain nombre d'enquêtés (principalement les militants des groupes strictement anti-jeu) se caractérisant du reste par leur multipositionnalité. Même si la plupart déplorent le traitement résiduel du jeu d'argent par les autorités politiques, eux-mêmes considèrent leur action comme une action en quelque sorte annexe à d'autres luttes qu'ils peuvent mener. On pourrait ainsi formuler l'hypothèse que le seul engagement dans un mouvement à cause unique (« single issue ») ne favorise pas son maintien dans la durée ; il semblerait qu'il faille au contraire un cumul d'autres engagements pour que les acteurs fassent preuve d'une certaine persistance.

	<b>Groupe anti-jeu</b>	<b>Engagement associatif et/ou politique</b>	<b>Profession</b>
Connie F.	Concerned Citizens Against The Casino puis CAGE	Militante dans un parti municipal, puis divers engagements politiques avant de devenir leader d'un parti national Co-fondatrice du Comité de la liberté canadienne – information sur les droits constitutionnels des citoyens canadiens (Commission scolaire) (Commission des parcs de sa municipalité)	Avocate (Enseignante) <sup>117</sup>
Harvey P.	Concerned Citizens Against the Casino puis CAGE	Président d'une association de quartier, « West End Committee »	Retraité
Isabel M.*	Concerned Citizens Against the Casino puis CAGE	Implication individuelle dans différentes auditions publiques officielles en tant que « citoyenne concernée »	Enseignante
Don L.	Concerned Citizens Against the Casino puis CAGE	CRAB Park	En recherche d'emploi
Art T.	CAGE	Activités individuelles en tant que « citoyen concerné » - rédaction de lettres Eglise	Retraité (Ingénieur)
Jane C.	CAGE	Eglise Association sino-canadienne	Diététicienne
Michael S.	Proche de CAGE	Vancouver Board of Trade Directeur bureau consulting privé	Professeur d'université ;
Robert S.	Indépendant	Eglise Associations du Downtown Eastside	Pasteur

<sup>117</sup> Sont indiqués entre parenthèses les engagements préalables à la première controverse.

Margot F.	No Casino Committee	Militante dans un parti (Directrice de campagne d'un candidat politique) (Membre d'une association professionnelle) (Membre d'un groupe de femmes professionnelles)	Étudiante en droit (Comptable)
Hart M.*	No Casino Committee	Eglise Vancouver Tourism Association Vancouver Hotel Association Bénévolat dans le Downtown Eastside	Homme d'affaire, Hôtelier
John S.	Centre Carnegie	Carnegie Activités associatives diverses	Formateur d'adultes (Travailleur associatif)
Jeff S.	Centre Carnegie	Comité de direction de Carnegie Dix ans de bénévolat associatif, dont Carnegie	Doctorant en sciences sociales
Robert Sa.	Centre Carnegie	Bénévole à Carnegie Activités journalistiques « freelance » et « alternatives »	Journaliste
Don M.	DERA	DERA	Travailleur associatif
Randall G.	Community Advocates for Charitable Gambling	Différents engagements associatifs (Paraplegic Association)	Travailleur associatif
Vicki K.	Task force	Militante dans un parti (Membre de la British Columbia Gaming Commission) (Commission scolaire)	Consultante (Infirmière)
Michel D.	Task force	Différentes courtes fonctions au sein de l'administration municipale Mentionne un engagement associatif	Fonctionnaire
Sue H.	Task force	Association culturelle	Fonctionnaire

**Tableau 3. Multipositionnalité des militants anti-jeu**

\* hors entretiens formels

Dans un certain sens, l'entrée en scène de certains acteurs collectifs clefs (la municipalité d'un côté, certaines associations de l'autre) a contribué à ouvrir le champ des possibles aux autres acteurs : par exemple, la constitution puis les activités de la task force ont suscité un effet d'entraînement. Cette dernière a dans le même temps favorisé la solidification de la coalition en orientant pour partie aussi bien le positionnement de groupes militants nouveaux et peu structurés comme les groupes anti-jeu que des collectifs plus rodés à l'action militante comme les associations. D'un autre côté, on peut sans aucun doute estimer que les actions engagées par les associations du Downtown Eastside ont largement cristallisé une partie des sentiments anti-jeu de la ville, en raison de leur capacité à mobiliser rapidement sur une grande échelle et à déchiffrer les enjeux politiques investis autour de cet espace. C'est ce dernier aspect qui a pu rendre l'action de la coalition assez rapidement lisible comme potentiellement capable de remporter l'enjeu et, ainsi, de mobiliser très largement. Les mobilisations qui auront lieu ultérieurement vont amplement s'inspirer et travailler le succès de cette première action, alors que la municipalité tiendra un rôle plus extérieur en se bornant principalement à des interventions d'acteurs individuels, tels certains fonctionnaires employés dans les services sociaux.

La revendication d'une dimension politique représente une revendication centrale pour la plupart des enquêtés. Étant donné l'hétérogénéité de la composition sociale du mouvement, le rapport au politique doit être compris dans un sens large. Faire preuve de responsabilité civique, dénoncer un déficit de débat public, défendre un modèle de démocratie participative et délibérative, s'engager dans une action critique à l'égard du gouvernement (municipal ou provincial) potentiellement porteuse d'une modification d'une politique publique (limiter l'expansion du jeu d'argent), relève d'une décision jugée politique et se manifeste avec constance auprès de la plupart des enquêtés. Finalement, dans un contexte social de plus en plus fortement moralisateur en raison de différents scandales qui ont éclaté, la construction sociale du jeu d'argent en tant que problème passe bien par un travail de requalification politique dans le but d'obtenir une plus grande attention des institutions.

## Chapitre 7.

### Construction de la coordination et moyens d'action

Depuis les manifestations de 1994 et de 1997, les municipalités ont fini par obtenir un droit de regard sur l'établissement des règlements liés au jeu d'argent plus important que ceux qui leur sont formellement octroyés dans les divers processus de consultation lancés par le gouvernement provincial (successivement en 1994, 1999 et 2002). En dehors des revendications portées par leur association centrale, l'Union of British Columbia Municipalities (UBCM), les municipalités ont compris qu'elles pouvaient faire recours à divers instruments administratifs et légaux. Parmi les moyens à leur disposition, elles peuvent faire passer ou contester des règlements de zonage (principe de planification opérant à un découpage du territoire en zones et qui détermine l'utilisation du sol et de ses développements, en faisant office de loi) qui vont orienter les modalités de relocation des établissements de jeu ou la construction de nouveaux casinos. C'est dans cette perspective que la municipalité de Vancouver propose en 1997 l'amendement de plusieurs arrêtés de zonage pour contrer une décision du gouvernement provincial d'autoriser un développement du secteur du jeu avec l'introduction de machines à sous.

Une séance d'audition publique est organisée devant le conseil municipal en septembre. Exceptionnellement, elle se tient dans la salle de bal de l'hôtel Plaza situé à proximité de l'hôtel de ville, ce dernier étant inaccessible en raison d'une grève des fonctionnaires municipaux qui dure depuis plusieurs semaines<sup>118</sup>. Ce déplacement inopiné fournit à l'industrie du jeu locale l'occasion d'organiser dans ce même hôtel une conférence de presse et un cocktail autour du mot d'ordre

---

<sup>118</sup> Cette importante grève municipale a paralysé la ville. Mes activités de recherche s'en sont trouvées entravées alors que ce séjour ne durait que quelques semaines. J'ai rencontré des difficultés à obtenir des rendez-vous pour des compléments d'entretiens avec les fonctionnaires municipaux ou les représentants d'associations. En outre, je n'ai pas pu consulter des archives telles que celles de la *Gastown Historic Area Planning Committee* localisées au département de la planification urbaine. Elles auraient permis d'établir le rôle qu'ont joué les organismes focalisés sur le tourisme et sur la défense d'une image « pittoresque » et « authentique » de la ville dans l'opposition à la construction de nouveaux casinos.

« Say Yes to Charity ». Un grand autocollant rouge et noir portant ce slogan est distribué devant les tables d'apéritif où se pressent des propriétaires et des employés de casinos ainsi que des acteurs associatifs. Jacee S., présidente du Casino Management Council, l'organe central de l'industrie casinotière de la province, prend la parole pour rappeler la valeur de divertissement des jeux de casino et l'importance de la redistribution de leurs revenus aux associations. Elle réaffirme sans surprise la nécessité de maintenir une industrie du jeu locale forte, contrairement aux souhaits de la municipalité. Néanmoins, les conversations qui ont lieu parmi les convives indiquent qu'il n'y a pas d'accord sur ce point et plusieurs expriment une réserve par rapport à la dangerosité potentielle des nouvelles machines à sous électroniques qui entrent sur le marché.

Puis le public se déplace en nombre dans la salle attribuée à l'audition publique qui se déroule sur le mode routinier propre à toutes les séances publiques auxquelles j'ai pu assister (auditions ou présentations officielles, conférences d'orateurs célèbres ou non). Après une présentation de l'enjeu par le président, des membres du public se lèvent et patientent dans une file avant de poser des questions ou de prendre position par rapport à l'objet présenté. La plupart du temps, surtout dans les auditions publiques organisées par des instances officielles, les interventions sont préparées à l'avance, parfois même sous une forme rédigée, par des participants apparemment bien informés. Pour cette raison, les tours de parole sont souvent organisés par les différents camps en présence et constituent un moyen d'action familier et parfaitement compréhensible pour l'ensemble du public. Lors de cette soirée, les promoteurs du secteur du jeu de bienfaisance et tout particulièrement les propriétaires de casinos défavorables à l'amendement proposé par le conseil, font intervenir longuement leurs employés sur le thème du poids économique de leur secteur, qui représente par ailleurs un important fournisseur d'emplois permettant en outre à des personnes au parcours atypique de subvenir décentement à leurs besoins (étudiants finançant leurs études, mères de famille sans formation, etc.). Plusieurs joueurs interviennent à leur tour pour défendre la proximité des salles de jeu et l'intérêt de leur activité de loisir. On fait donc varier les arguments sur un large registre qui crée une impression de forte prégnance de cette industrie dans le tissu social et économique de la province.

Les opposants au développement du jeu, et donc favorables à l'amendement, ont rassemblé un nombre assez équivalent d'intervenants (je compte neuf intervenants favorables à l'amendement et douze contre)<sup>119</sup>, pour la plupart des représentants des églises et de CAGE qui prône un moratoire ainsi que quelques employés de casino qui se saisissent de l'occasion pour dénoncer des problèmes spécifiques liés à leurs conditions de travail. Dans l'ensemble, le registre argumentatif varie peu et met avant tout en question, de manière assez peu étayée, le modèle de société qui serait en jeu derrière la promotion du jeu d'argent. Après quelque quatre heures de consultation, et alors qu'il reste une vingtaine de personnes prêtes à intervenir, le conseil interrompt la séance pour en fixer une deuxième à laquelle je ne pourrai pas participer. À la suite de ces deux soirées de débats, l'amendement est passé ; il permettra d'empêcher plusieurs modifications demandées par les casinos existants (agrandissement des parkings, des locaux, etc.). Cette décision conduit surtout à ce que Vancouver demeure la dernière municipalité du Grand Vancouver à interdire les machines à sous pendant encore près de dix ans.

### **Une congruence militante**

L'organisation propre à ce type d'audition publique conduit les participants à se prononcer de manière tranchée en faveur ou contre les amendements. Mais, à l'examen, les opinions exprimées s'écartent somme toute assez peu les unes des autres : par exemple, aucune ne se prononce en faveur de l'abolition totale du jeu, aucune ne défend un développement sur les modèles des casinos du Nevada. Au contraire, il se dégage l'impression d'une assez forte homogénéité entre les intérêts et les discours défendus par les associations, les propriétaires de casinos et les fonctionnaires puisque tous semblent vouloir défendre, dans une certaine mesure, le statu quo et intervenir sur le gouvernement provincial pour obtenir une garantie.

---

<sup>119</sup> Observations personnelles de la soirée d'audition publique organisée par le Conseil municipal de Vancouver, 11 septembre 1997, et comptes-rendus des deux séances, disponibles sur internet.

Cette impression dépasse largement le cadre réduit de cet exemple et apparaît avec persistance dans plusieurs situations observées. On peut en déduire qu'en dépit de la variation des formes de politisation et des appartenances politiques, militantes et professionnelles des acteurs anti-jeu, des homologues, rhétoriques ou dans les manières de faire, vont apparaître entre les différents groupes d'opposants, et parfois même entre les groupes d'opposants et les groupes promoteurs. Comment un tel effet de congruence peut-il avoir lieu ? Comme le montrent les théories de la construction des problèmes publics, ces derniers sont produits progressivement dans des institutions ou des arènes au sein desquelles, pour reprendre un terme forgé par Hilgartner et Bosk, les « communautés d'opérateurs » (« communities of operative ») (1988 : 67), soit les acteurs légitimés à parler du problème, vont créer des synergies en scrutant les idées et les pratiques des acteurs à l'œuvre dans les autres arènes. En dépit de leurs divergences, il se peut qu'ils développent des « relations symbiotiques » (1988 : 72) et, comme le remarque le sociologue Erik Neveu, on peut estimer qu'ils sont souvent portés par « un intérêt commun pour le problème, parfois par une épistémè convergente dans la manière de formaliser les enjeux » (1999 : 54). De fait, l'historien David Dixon (1991) a bien décrit la montée parallèle des arguments favorables ou défavorables au jeu d'argent en raison des interrelations constantes qui s'opèrent entre les activités des diverses administrations et celles des réformistes, notamment pour la production des lois et des règlements.

À Vancouver, cette congruence a été en partie provoquée par la mise en place rapide, lors de la première controverse, d'un système d'alliance qui gomme la divergence d'intérêts entre les différents groupes militants qui s'emploient néanmoins, dans le même temps, à opérer un important travail de distinction. On peut du reste relever les nombreux jeux d'opposition qui se développent au fur et à mesure des controverses entre les militants du Downtown Eastside et la municipalité, entre les associations du Downtown Eastside et les groupes anti-jeu, entre le Concerned Citizens Against the Casino et le No Casino Committee au début, entre le mouvement anti-jeu et le gouvernement provincial, etc. Par ailleurs, une répartition des rôles entre les différents groupes s'opère de manière très négociée dès le début du mouvement. Il apparaît très rapidement que la tentative de construire un mouvement très centralisé n'est pas soutenue et que

c'est la formule d'un mouvement réticulaire et très large, prenant en compte des agendas différents, qui a été adoptée. La mise en œuvre d'une articulation raisonnée entre division des tâches et coordination étroite va se retrouver, malgré quelques doutes ou imprécisions, aussi bien dans le récit de Margot F. que dans celui de Connie F. qui reflètent bien la version fournie par la plupart des enquêtés.

Selon Margot F. :

«[question] *Quelle était la différence entre le No Casino Committee et CAGE ?*

Et bien, quand nous avons commencé, je crois que Connie est venue à notre premier meeting ou peut-être n'était-ce pas ce meeting mais à notre deuxième parce que je me souviens qu'à ce meeting général tout le monde était très énervé. Nous avons décidé de nous opposer au casino sur le front de mer pour toutes sortes de raisons. Il y a eu une tentative pour unir les deux groupes, enfin, CAGE n'existait pas encore à cette époque, il me semble que l'on parlait d'un No Casino Group à cette époque. Nous avons dû avoir un troisième meeting, enfin, je ne me souviens pas, et nous avons convoqué tout le monde dans une très grande salle et j'ai montré quelques diapos. L'objectif de ce meeting était de formaliser l'organisation, d'organiser une opposition en choisissant un nom et en définissant précisément les objectifs, et de mettre tout ça par écrit. [...] Mais à ce meeting il est vite devenu évident que ce serait une approche assez différente que l'autre groupe allait prendre, *nous étions vraiment une coalition d'individus*. Ils ont très rapidement constitué leur groupe et commencé leurs propres activités. Connie et moi *avons toujours été en communication* et nous voulions être sûres que *nous allions bien nous coordonner* [...]. Mais eux, je pense qu'ils ont toujours pensé que nous n'étions pas assez purs dans nos motivations [rires] »<sup>120</sup>.

Ou encore, pour Connie F. :

« Mais vous savez, il y avait un autre groupe appelé le No Casino Committee, et bien la différence était surtout, euh, surtout de connecter ces autres gens qui étaient des seconds couteaux, de les rassembler et de les organiser. Le No Casino Committee voulait, ils avaient déjà une idée de la structure qu'ils voulaient et ils voulaient tout contrôler eux-mêmes. Et ça m'est égal, les gens peuvent faire ce qu'ils veulent, mais j'ai aussi ma manière de vouloir faire les choses. Je suis très militante, et le leadership de ce groupe voulait surtout faire des choses derrière

---

<sup>120</sup> Entretien avec Margot F., No Casino Committee, 17 mai 1996, ma traduction, je souligne.

la scène, parler aux politiciens, ce qui est bien, il faut faire ce genre de chose, mais je suis beaucoup, beaucoup plus motivée et je trouve que le travail que je fais est plus efficace sur les choses qui, euh, qui doivent attirer l'attention du public, sur les enjeux, en n'ayant pas peur de poser des questions difficiles et de porter des accusations, en n'ayant pas peur de me lever devant tout le monde même s'ils ne le veulent pas et de faire une scène. Donc nous avons décidé lors de cette séance que *nous allions travailler tous ensemble* mais que les autres groupes qui étaient aussi présents *continueraient à faire les choses à leur manière*. [...] Chacun pouvait prendre des initiatives et des décisions différentes mais qui ne heurtent pas les initiatives de quiconque, et nous devons *tous travailler ensemble autant que possible*. Alors, dès le début je me suis chargée du travail d'organiser cette action, ce meeting, j'ai mis par écrit quelques informations que j'ai envoyées à la presse. Ce que je veux dire c'est qu'en terme de différence entre les groupes, j'avais la tâche de nous rendre visibles, de commencer tout ça »<sup>121</sup>.

Mais au-delà de ces narrations très similaires et teintées d'un soupçon d'angélisme quant à la convergence des points de vue, comment la coordination a-t-elle été effectivement possible ? Tout d'abord, dans chacun des trois groupes, le processus qui accompagne l'engagement individuel repose sur une démarche similaire : prise de conscience de l'importance de l'enjeu, rapidité d'action (soit en constituant des groupes anti-jeu, soit en activant des structures – notamment associatives – déjà existantes), prises de contact avec les autres groupes pour organiser des réunions et mettre sur pied des actions publiques et, enfin, acquisition d'informations par le biais de lectures intensives de dossiers et de coupures de presse et participation à des conférences. Dès 1997, c'est-à-dire après la deuxième controverse, CAGE va prendre complètement en charge le mouvement anti-jeu en travaillant principalement comme conseil pour les municipalités et parallèlement, mais sans beaucoup d'interactions, avec les fonctionnaires municipaux. Elle n'a pas réussi à donner une deuxième impulsion forte au mouvement ni à construire des alliances solides avec de nouveaux groupes, mais ce rôle ultérieur de conseil, bien reconnu, donnera toutefois une ligne identifiable et cohérente aux prises de positions publiques des conseils municipaux ou encore d'individus isolés opposés au jeu d'argent. Cependant,

---

<sup>121</sup> Entretien avec Connie F., CAGE, 15 mai 1996, ma traduction, je souligne.

malgré sa réputation et son expérience, elle ne réussira guère plus qu'à agréger quelques individus disparates qui ne militeront parfois que très temporairement ou sans vraiment adhérer aux orientations du groupe, comme par exemple l'enquêtrice chrétienne d'origine chinoise Jane C. ou l'ingénieur à la retraite Art T. :

« Quand j'ai contacté CAGE et que nous avons commencé à échanger des fax, et que j'ai commencé à aller à quelques-uns de leurs meetings, je dirais, euh, que CAGE est un groupe d'activistes et a progressivement construit son nom. *C'est un groupe indépendant qui fait de la propagande pour CAGE.* Ma philosophie est un peu différente, bon, c'est okay de faire ça, mais nous pouvons faire quelque chose pour nous donner du pouvoir les uns aux autres, en transmettant des informations qui soient utiles aux autres groupes, en faisant des réseaux, en obtenant le soutien de nos alliés naturels, en travaillant ensemble pour nous rencontrer.

[question] *Qui sont ces alliés naturels ?*

Ce sont les services sociaux, les ministères de la santé des gouvernements qui ont des programmes au sujet de la dépendance, les départements des procureurs généraux »<sup>122</sup>.

L'un des documents qui symbolise peut-être le mieux les efforts de coordinations du mouvement est un petit document de lutte rédigé dès la première controverse par le No Casino Committee (qui signe tous ses textes en soulignant le No) intitulé *Taking action manual against expanded gambling*<sup>123</sup>. Très diffusé, il servira à l'ensemble des militants et orientera le style des actions entreprises. En plus de brèves injonctions liminaires incitant à la mobilisation et à l'action collective, le document tient plutôt du vade-mecum (« how to ») qui décrit en dix points non seulement les actions à engager mais également la façon la plus efficace de le faire. Rédigé dans un style remarquablement concis (le document ne compte que neuf pages) et didactique, l'une de ses priorités est de former n'importe quel néophyte militant à l'art de la communication médiatique. Le lecteur est littéralement guidé dans la manière de contacter tous les soutiens possibles (en particulier les politiciens) et de s'adresser aux différents médias

---

<sup>122</sup> Entretien avec Art T., CAGE, 14 mai 1996, ma traduction, je souligne.

<sup>123</sup> The No Casino Committee. *Taking action manual against expanded gambling. A citizen's guide on how to oppose for-profit casino.* Ce document de neuf pages n'est pas daté mais fournit les coordonnées complètes et officielles de l'organisation au centre-ville de Vancouver.

(lettres de lecteur, contacts avec les journalistes, contacts avec la télévision et la radio, etc.) avec lesquels il est clairement demandé de travailler le plus étroitement possible afin d'établir des collaborations fructueuses pour le mouvement.

Pour consolider sa démarche et inciter à la prise de parole en public, le manuel s'appuie, non sans humour, sur une étude (non citée) démontrant que l'une des plus grandes peurs des citoyens nord-américains serait de s'exprimer devant une audience. Les sections les plus détaillées sont donc consacrées à la manière de conduire des interviews télévisées ou radiophoniques, de participer à des débats télévisés ou de donner un bon discours. Les ficelles du métier d'orateur ainsi que les erreurs les plus communes sont passées en revue, tout en favorisant une conception très professionnelle et consensuelle du débat (« Ne jamais argumenter avec un reporter à propos d'une question » ; « Ne dites pas 'comme je viens de le dire', cela vous donne un air agressif »<sup>124</sup>). Des conseils très précis sont fournis, en fonction des différentes interventions, sur la tonalité de la voix, sur la longueur des réponses, sur le rythme de l'intervention, sur la posture du corps et même sur le type d'émotion à montrer ou à ne pas montrer. L'attitude générale préconisée valorise ainsi non seulement la clarté du propos et la connaissance de l'objet, mais également une bonne capacité d'écoute (de l'interviewer et du public) et, surtout, un fort autocontrôle des émotions, en particulier celles qui pourraient être perçues négativement par une audience. Toutefois, si la situation le requiert, montrer une forte détermination ou de la colère bien dosée peut représenter un élément stratégique clef dans la mesure où tout discours est considéré constituer un « voyage émotionnel ».

En plus de l'indispensable efficacité rhétorique, ce document illustre également à quel point le mouvement a cherché à construire une image de militants rationnels et compétents qui s'éloigne du stéréotype d'exaltés irrationnels guidés par leurs seules convictions et déconnectés de la réalité (à entendre ici par réalité économique) trop souvent attachée aux mobilisations de ce type.

---

<sup>124</sup> Idem. Ma traduction.

## **Un répertoire d'action classique**

Les sciences sociales ont bien décrit comment les différents groupes font recours à des stratégies différentes tout en maintenant un ensemble cohérent d'activités que l'on appelle répertoire d'actions ; les répertoires varient selon les lieux et les périodes (le modèle de la grève apparaît par exemple au XIX<sup>e</sup> siècle) et s'articulent à l'évolution des structures sociales et politiques (Sommier 2006 : 169). Dans le mouvement anti-jeu local, le répertoire d'action s'appuie sur une pluralité de tactiques : tactiques institutionnelles avec du lobbying et circulation de pétitions ; tactiques pédagogiques avec activités éducatives et de loisir ; tactiques plus politiques ou expressives avec l'organisation d'actions directes et des manifestations de rue.

Le type de financement permet souvent de comprendre le choix des tactiques adoptées. Ici, les ressources financières semblent faire singulièrement défaut et le faible financement du mouvement est souvent déploré par les enquêtés, tel ce permanent de DERA : « nous avons eu une campagne avec badges, tout ce à quoi nous pouvions penser et que nous pouvions payer... ce qui ne faisait vraiment pas beaucoup d'argent »<sup>125</sup>. La collecte de fonds est du reste présentée comme l'une des premières actions engagées par le No Casino Committee ; comme le souligne Margot F. : « nous avons essayé de trouver de l'argent, ce qui a pas mal limité notre action au début ». De son côté, Connie F. met en avant en entretien la somme conséquente qu'elle a personnellement investie dans le mouvement. Enfin, la difficulté rencontrée par les associations à salarier John S. a sérieusement limité son engagement dans la durée. Ces problèmes financiers se répercutent de toute évidence dans l'aspect des documents et des matériaux militants fournis qui se distinguent par une extrême simplicité de présentation. Les badges mentionnés sont de simples badges ronds bon marché, bleu clair ou bleu foncé ; ceux que j'ai réussi à obtenir portent une simple inscription « No Casino » avec, sur l'un, les coordonnées du No Casino Committee et, sur l'autre, le slogan « Save the Downtown Eastside Community ». La plupart des documents trouvés présentent des mises en page peu onéreuses à

---

<sup>125</sup> Entretien avec Dan M., DERA, 12 août 1996, ma traduction.

l'exception, jusqu'à un certain point, des deux rapports de la municipalité. Le manuel de lutte lui-même est un simple document imprimé en noir et blanc, sans aucune illustration ni autre raffinement de mise en page.

Comme le font remarquer Hilgartner et Bosk, face à des problèmes qu'il s'agit de rendre visibles, les militants sont constamment en train de rechercher de nouvelles images et d'adapter les moyens d'action aux événements de manière à y injecter un sentiment d'urgence (1988 : 62). Si le supplice du goudron et des plumes qui punit les tricheurs au jeu dans un « Far West » du XIX<sup>e</sup> siècle n'a jamais véritablement existé et a été abandonné depuis, les moyens d'action mis en œuvre par le mouvement anti-jeu se rapprochent quant à elles de méthodes très éprouvées : manifestations, distributions de tracts, participations publiques, pétitions – en 1994, l'une d'entre elles recueille près de 12 000 signatures et une autre, en 1997, 50 000. En particulier, le style des documents paraît très daté pour l'époque qui valorisait déjà des supports visuels colorés, sophistiqués, bien présentés et séduisants. À Vancouver, cet état de fait est d'autant plus remarquable que la ville est déjà à la pointe d'une industrie high-tech de graphisme et de design et que ces nouvelles tendances ne se retrouvent en aucun cas dans la masse des matériaux collectés. Même le recours à internet, dont l'usage était alors bien plus développé au Canada que dans les pays européens, est extrêmement faible. Dans une certaine mesure, on peut estimer que ces moyens d'action vont contribuer à donner une image dépassée et désuète au mouvement et à renforcer l'impression d'un combat d'arrière-garde.

Cette situation s'explique donc par les faibles ressources matérielles à disposition et en raison de l'âge moyen de militants (proche de la cinquantaine) socialisés à l'engagement entre les années soixante-dix et surtout quatre-vingt. Elle tient également pour partie d'un choix délibéré à valoriser un style modeste, présenté dans certains cas comme une démarche alternative, pour dénoncer l'effet tape-à-l'œil et vulgaire (« tacky », « glitzy ») associé à l'industrie casinotière et dont même les concepteurs des petits casinos locaux tentent de se détacher<sup>126</sup>. Aussi, la capacité novatrice de ce mouvement ne tient-elle pas tellement à la créativité des actions engagées ou des matériaux produits, mais sans aucun doute à

---

<sup>126</sup> Entretien avec Randy K., architecte, Vancouver, 21 août 1996.

son aptitude à recruter très largement, à politiser son objet et à prendre sérieusement en charge la communication médiatique en s'appuyant sur un registre très familier.

### *Les manifestations publiques*

Dans la répartition des activités, on peut estimer qu'en plus de la rédaction du manuel de lutte et de tracts, le No Casino Committee s'est assigné la tâche de mobiliser les réseaux professionnels et politiques de ses membres proches du milieu des affaires. De son côté, le Concerned Citizens Against the Casino de Connie F. assure la mise en scène des actions publiques tout en participant à la coordination des actions anti-jeu, notamment avec les associations du Downtown Eastside avec lesquelles les intérêts et les objectifs divergent, y compris sur les alliances à construire (par exemple avec les syndicats en principe favorables à un équipement urbain qui aurait pu générer un grand nombre d'emplois). Comme le souligne John S. :

« J'étais finalement *très inquiet* [il accentue] *de me retrouver trop impliqué avec eux* tout simplement parce qu'ils avaient un agenda assez différent du nôtre. Le leur était de s'opposer au casino, le nôtre était de nous assurer qu'il y aurait bien un développement de cette zone qui soit non seulement agréable pour le voisinage mais également unique pour la ville. J'ai accepté de les rencontrer et quand ils ont produit leurs brochures, je leur ai donné mon opinion parce qu'une partie du discours qu'ils tenaient faisait passer les syndicats pour des tyrans et je leur disais que ça n'était plus le cas, que j'étais en train de travailler avec des syndicats, et que s'ils distribuaient une brochure pareille on risquait de perdre leur soutien, ce qui ne faisait aucun sens »<sup>127</sup>.

Malgré tout, la plupart des manifestations publiques qui sont organisées pendant la première controverse, puis en 1997 ou encore au début des années 2000 à l'hippodrome de Hastings, seront soutenues par tous les différents groupes

---

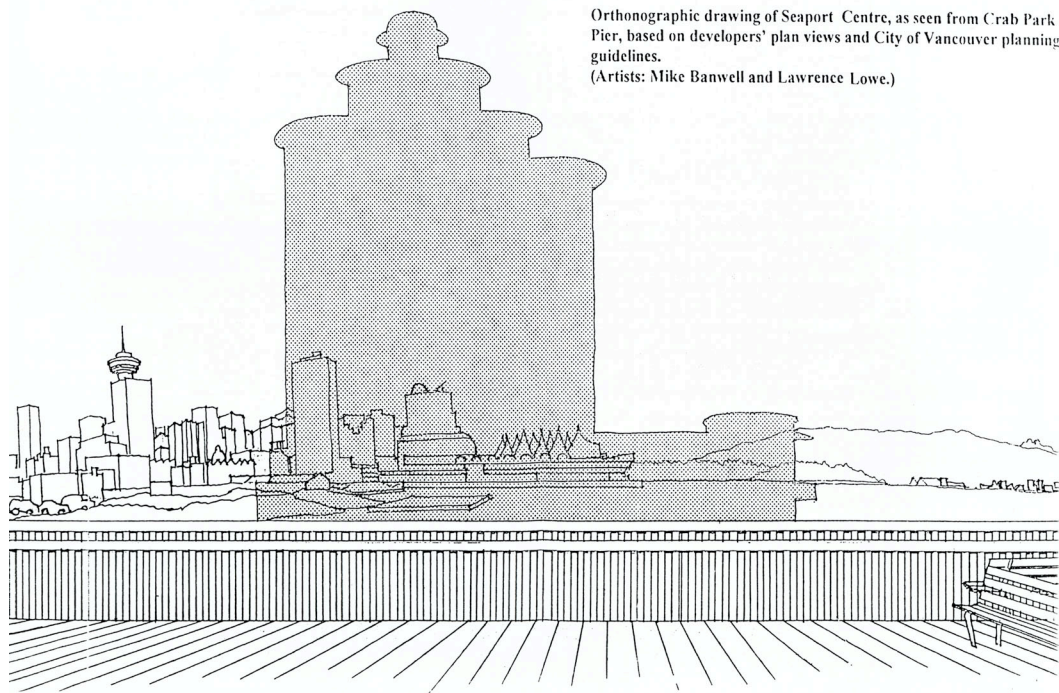
<sup>127</sup> Entretien avec John S., Carnegie Centre, 4 juillet 1996, ma traduction, je souligne.

comme en témoignent les nombreux tracts, documents et newsletters qui en assurent la publicité et les commentaires. Elles rassembleront, selon les rares coupures de presse collectées qui fournissent ce type d'information, de 50 à 200 personnes, et jusqu'à « plusieurs centaines » pour la plus importante.

L'un des lieux emblématiques des manifestations anti-jeu est le parc CRAB (« Create a Real Available Beach ») devenu depuis Portside Park. Situé directement sur le front de mer, adjacent à la fois au port et au site prévu pour l'emplacement du complexe du Seaport, le parc est tout autant menacé que le Downtown Eastside par l'implantation du casino. Il a été conquis de haute lutte sur la municipalité de Vancouver, et chacun de ses aménagements également (un petit pavillon construit selon les lignes architecturales propres aux canons esthétiques des Premières nations locales, une longue rampe d'accès pour les personnes handicapées en chaise roulante, etc.). L'entretien avec Don L.<sup>128</sup>, l'un des défenseurs du parc et membre de CAGE, a eu lieu dans le parc lui-même ; il est régulièrement interrompu par des échanges de salutations avec quelques personnes de sa connaissance qui traversent le parc ou qui marchent le long de l'océan. Des enfants y jouent malgré l'heure matinale et le temps couvert, une vie sociale paisible semble s'y être développée. Cet espace verdoyant et bien aménagé (quoique relativement bruyant en raison de la proximité d'un hélicoptère) est ainsi devenu un lieu indispensable à la qualité de vie de toute cette partie de la ville. Il s'agit dès lors de le préserver à la fois des touristes visitant Gastown (ce qui est possible parce que le parc est coupé de la ville par un terrain vague et par les rails du chemin de fer) et des futurs touristes qu'un nouvel hôtel de luxe, centre de congrès ou casino aurait pu attirer. Le point de vue sur le panorama du centre-ville de Vancouver et sur l'activité du port, espace industriel parfaitement restauré, rutilant avec ses grues rouges et inséré dans le cadre naturel des montagnes côtières qui longent le bras de mer, représente une attraction très plaisante. Préservé jusque-là d'un afflux de visiteurs extérieurs au quartier par sa difficulté d'accès, il devenait crucial pour les associations de lutter pour le maintien de cet espace.

---

<sup>128</sup> Entretien avec Don L., CRAB Park et CAGE, 27 mai 1996.



**Figure 6. Projection orthographique du complexe du Seaport Centre**<sup>129</sup>

Plusieurs meetings y sont organisés (notamment en août, en septembre et en octobre 1994) et le parc devient, autant que Carnegie, l'un des symboles de la résistance au Seaport Centre. À l'occasion d'une manifestation très festive organisée en août avec des amusements pour les enfants et une visite du site, une projection orthographique – soit un objet tridimensionnel projeté sur un plan en deux dimensions pour produire un effet de volume – y est largement distribuée et reprise dans les médias. Le dessin est esquissé à partir du premier projet soumis par les promoteurs et des indications fournies par la ville. Conçu pour frapper l'imagination, il induit la sensation d'une intrusion urbanistique massive et disproportionnée par rapport aux bâtiments des quartiers environnants qui aurait

pour effet de boucher presque complètement la vue sur la ville. La newsletter du centre Carnegie qui le publie affirme que « ce serait le bâtiment le plus grand construit à Vancouver, aussi grand que le stade » ou encore « le cinquième casino du monde en taille »<sup>130</sup>. Au nom de l'intérêt général, la préservation du parc et du panorama ouvert sur la ville, l'océan et les montagnes, devient alors un élément clef de la lutte lors de la première mobilisation.

Une tonalité moins spectaculaire et plus humoristique est donnée aux actions avec quelques tracts distribués lors des manifestations organisées notamment au CRAB Park. Une première caricature publiée très tôt dans la controverse met en scène un loup commentant le « nouvel ordre mondial » à un canard (inutile de préciser quel animal symbolise quel camp). Ils sont penchés sur une table de jeu sur laquelle sont disposés le front de mer et des jetons : le loup gagne très nettement et sans surprise<sup>131</sup>.

Dans une deuxième caricature, l'industrie du jeu est personnifiée par un charlatan brandissant un flacon de potion miracle censée transformer une ville de province ennuyeuse en une destination touristique internationale. Le titre joue sur le contraste créé par les termes « Réalité » et « Mirage », tout en ironisant sur le nom de la compagnie promotrice, pour exprimer la défiance des militants face une économie du jeu considérée comme peu fiable. D'autres documents reprennent cette formulation qui se transforme quasiment en slogan. Par exemple, au moment où le gouvernement interdit le Seaport Centre, le journal *The Province* va titrer sur un jeu de mots : « It's goodbye casino. It was just a Mirage after all »<sup>132</sup>.

---

<sup>129</sup> Document très diffusé et retrouvé dans plusieurs bibliothèques ou archives comme le Central Planning Department, le Carnegie Centre, la Vancouver Public Library.

<sup>130</sup> Carnegie Newsletter, August 15, 1994.

<sup>131</sup> Carnegie Newsletter, February 15, 1994.

<sup>132</sup> Bermingham, John. « It's goodbye casino. It was just a Mirage after all ». *The Province*, Tuesday, October 4, 1994.

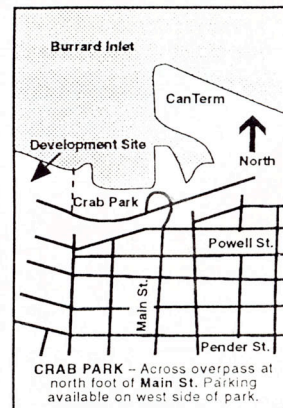
is it for **REAL** or is it just a

**Mirage?**

Come SEE for yourself at the  
**Waterfront Open House** and  
**Anti-Casino Celebration**

**Sunday, August 7 - CRAB PARK**  
**Main Events start at 1:00 pm**

★ Tours of Site ★ Kids' Stuff ★ Entertainment ★ Refreshments



CRAB PARK - Across overpass at north foot of Main St. Parking available on west side of park.  
Event sponsored by the Carnegie Community Action Project.  
For more information phone 689-0397

Figure 7. Tract annonçant l'une des manifestations contre le Seaport Centre<sup>133</sup>

<sup>133</sup> Document trouvé au Carnegie Centre.

Toutefois, la plupart des tracts retrouvés se contentent d'annoncer, parfois avec une traduction en mandarin ou en cantonais, un meeting ou une réunion ; d'autres présentent un caractère nettement plus didactique. Le No Casino Committee distribue ainsi très largement deux tracts<sup>134</sup> rédigés dans le style simple et efficace qui est devenu la marque du groupe. L'un résume en quelques lignes les arguments de fond (perte d'emplois, risques économiques, image touristique de la ville menacée, vie familiale en danger, augmentation de la criminalité) ; l'autre dénonce sept idées ou « mythes » propagés par l'industrie du jeu en reprenant dans les grandes lignes les mêmes thèmes que le document précédent. Ces tracts se veulent avant tout des guides d'action qui expliquent très simplement au citoyen ordinaire (« grassroot ») comment entreprendre des démarches (alerter ses voisins ou les politiciens, écrire aux journaux) en plus d'inviter à un engagement personnel.

Les manifestations de rue ne sont pas le moyen d'action le plus favorisé, même si quelques-unes ont pu être très médiatisées. La relative faiblesse des ressources, la tentative de politiser la question, le souci de crédibilité, vont plutôt orienter les militants vers des formes plus organisées ou, pour certains plus familières, telles que les auditions publiques devant le conseil municipal ou une commission officielle. De manière générale, ces interventions sont parfaitement planifiées et organisées, à la manière de celle qui s'est déroulée à l'Hôtel Plaza ou de celle à laquelle participe Jane C. à Richmond. Elles sont vues par beaucoup comme un lieu central du débat public. Les prises de paroles sont donc soigneusement préparées par les intervenants qui tentent par ailleurs à inciter le plus grand nombre de militants à participer à ces auditions.

Pourtant la manifestation qui marquera le mouvement et qui lui donnera sa visibilité a revêtu la forme, très inhabituelle dans ce contexte, d'une prise de parole publique non autorisée. En effet, en juillet 1994, plusieurs centaines de protestataires manifestent devant l'Hôtel de Ville avant d'envoyer une délégation<sup>135</sup> s'exprimer devant le conseil municipal qui refuse de les recevoir en

---

<sup>134</sup> The No Casino Committee. *Stop for-profit gambling in B.C. Our future is at stake ! Stop it now !* et The No Casino Committee. *Seven myth of for profit-gambling. Stop it now !*. Non datés.

<sup>135</sup> Lee, Jeff. « Casino foes take on City Hall ». *Vancouver Sun*, Tuesday, July 26, 1994. Le journaliste rapporte que la délégation comptait un prêtre catholique, un représentant du syndicat Canadian AutoWorkers, un professeur d'économie à la retraite, deux professeurs d'université, un

dépôt de demandes préalables adressées par courrier. Pour beaucoup d'enquêtés, cet acte d'insoumission représente le moment qui a constitué la mobilisation en une véritable force d'opposition, même si plusieurs admettent leur réticence initiale à participer à une action aussi publique et, surtout, non autorisée.

*Entre auditions publiques et activités de lobbying*

Si les groupes anti-jeu s'expriment prioritairement lors des auditions publiques formellement organisées par les municipalités, des auditions supplémentaires ont été organisées indépendamment par la task force au moment de la parution de son rapport final. Les opportunités au débat public ont été ainsi été largement accrues au plus fort de la première controverse. On peut donc considérer que le mouvement oriente ses activités sur deux niveaux : d'une part, l'activité militante à proprement parler et, d'autre part, l'activité de la task force qui a largement contribué à la publicisation du mouvement tout en fournissant des occasions supplémentaires de contact entre les groupes et, partant, à la construction d'une cohérence. Margot F., qui défend avant tout une conception de la politique portée par son groupe, estime que la collaboration entre le mouvement et la task force a surtout consisté en une forme de lobbying par le No Casino Committee sans jamais pouvoir spécifier quelle était la teneur de ce dernier. Quoiqu'il en soit, l'indépendance de la task force municipale a fini par être largement reconnue, du moins suffisamment pour que, dans son Manuel d'action, le No Casino Committee donne pour conseil liminaire la nécessité de s'informer sérieusement sur la question des casinos commerciaux en invitant les militants à consulter le premier rapport intermédiaire de la task force<sup>136</sup> qui jouera un rôle central dans la production d'une rhétorique unifiée.

En réalité, les activités de lobbying ne semblent pas aussi pratiquées que l'ont affirmé certains enquêtés au moment où, en entretien, ils entreprennent

---

leveur de fonds travaillant pour une grande association, Connie F. pour le Concerned Citizens Against the Casino, et enfin Hart M., ancien président des associations professionnelles Tourism Vancouver et Vancouver Hotel Association, représentant le No Casino Committee.

<sup>136</sup> City of Vancouver Task Force. *City of Vancouver Casino Review. A discussion paper*. August 1994.

d'expliciter le positionnement des différents groupes tout en marquant leurs différences. La seule véritable pratique de lobbying identifiée est le fait du Community Advocates for Charitable Gaming qui représente les intérêts de l'ensemble des associations de la province. Selon son responsable Randall G. que je rencontre à plusieurs reprises<sup>137</sup>, son association s'est tenue en marge du mouvement anti-jeu parce qu'elle était directement engagée depuis plusieurs années dans des négociations avec l'administration provinciale. Ses efforts se focalisent prioritairement sur la production des différentes phases d'une « gaming review »<sup>138</sup> qui a débuté quelques années avant la première controverse et qui, selon Randall G.<sup>139</sup>, a joué un rôle bien plus central que les mobilisations sur les orientations des politiques du jeu d'argent. Le mouvement dans lequel il dit s'être impliqué ne serait qu'une partie de ce processus ; il assiste à plusieurs conférences ou auditions publiques organisées lors de la controverse du Seaport Centre et, surtout, participe à un débat contradictoire avec le porte-parole de Mirage dans une émission radiophonique très populaire<sup>140</sup>. À le suivre dans ses différentes activités, il est évident qu'il consacre un temps et une énergie considérable à sa tâche ; la rétribution qu'il en retire réside, en plus de la conviction de bien faire son travail, dans le fait de se penser comme l'un des principaux acteurs impliqués « dans l'enjeu politique sérieux que représente le jeu d'argent ». Dans la position qu'il occupe, Randall G. se voit ainsi à la charnière d'importants jeux de pouvoir. Il incarne très nettement une culture de lobbying plus ancrée dans la durée et surtout bien plus effective que n'a pu l'être le No Casino Committee. Sa grande visibilité dans le champ associatif ainsi que son expertise dans la négociation à un

---

<sup>137</sup> En plus des entretiens formels et informels, c'est par l'intermédiaire de Randall G. que je peux assister à des activités telles que l'inauguration d'un nouveau casino, à une « casino night » ou encore à la journée de présentations et de conférences qui marque officiellement la constitution de l'association BCCACG, le 6 septembre 1997. Il me procure divers documents écrits sur l'association : Community Advocates for Charitable Gaming. *Position Papers*. Burnaby/Vancouver. 1994-1996 ; British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming. *Meeting Minutes*. 1996-1997).

<sup>138</sup> Une première étape de la « gaming review » s'est déroulée entre le début de 1992 et le début 1994. Une deuxième étape était engagée au moment de la controverse du Seaport Centre. Au moment où cet entretien est conduit, une troisième phase de consultation est engagée entre le gouvernement et les différents acteurs (associations, loteries, hôtels, etc.).

<sup>139</sup> Entretien avec Randall G., British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming, 28 juillet 1996.

<sup>140</sup> Emission Almanac de Cecilia Walters, CBC, 25 février 1994. Enregistrement de l'émission sur cassette remise personnellement par Randall G.

niveau provincial ont contribué à conférer du crédit aux formes d'opposition successives qui se sont organisées contre les casinos commerciaux.

Assimilés par certains à une forme de lobbying parce qu'ils impliquent un contact avec les autorités, les appels téléphoniques directs et les lettres adressées individuellement aux politiciens parfois très en vue ou aux conseils municipaux sont des moyens de pression jugés très efficaces en raison de leur faible coût, de leur facilité d'usage et de la personnalisation du message. Une intense activité épistolaire est développée notamment par CAGE<sup>141</sup>. En plus des lettres privées ou ouvertes publiées dans la presse, des petits rapports sont également envoyés à la municipalité et diffusés plus largement comme par exemple un petit rapport de six pages indiquant les auditions publiques organisées autour du Seaport Centre (sept sessions de quartier et trois auditions du conseil municipal)<sup>142</sup>. Les lignes argumentatives et rhétoriques visent à souligner, là encore, la ténacité du mouvement et le sérieux, voire le professionnalisme, du propos. L'économie du moyen en fera un moyen d'action privilégié.

### *Le rapport aux médias*

Le jeu d'argent est un thème qui bénéficie d'une bonne couverture médiatique, peut-être en raison des divers scandales et controverses qui lui sont attachées. J'ai relevé 102 références à des articles publiés dans des journaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux sur la controverse du Seaport Centre en 1994<sup>143</sup>. Par ailleurs, lors de mon passage à CBC, j'ai obtenu un listing de 250 titres d'émissions télévisées que la chaîne a consacré au jeu d'argent entre 1986 et 1997 pour la province dont 157 aux casinos. En plus de la presse écrite, la télévision est présente sur tous les événements importants : par exemple,

---

<sup>141</sup> Archives de CAGE et documents remis personnellement par Art T.

<sup>142</sup> Harvey, P. *Notes for an address to Vancouver City Council. Vancouver public review – The Seaport centre casino proposal*. Concerned Citizens Against the Casino, Octobre 21, 1994, 6 p.

<sup>143</sup> Les articles ont été trouvés dans la section d'archivage dite « coupures de journaux » ou « file clippings » de la Vancouver Public Library qui n'a pas peut-être pas procédé d'une manière très systématique. Comme ils ont été découpés, ils ne portent pas d'indication sur les rubriques. Enfin, après une première lecture, j'ai opéré un tri (et je n'ai donc pas tout photocopié). Par conséquent, il m'a été impossible de procéder à un traitement statistique ou plus détaillé de ces données.

l'esclandre de Connie F. devant le conseil municipal est filmé, de même que le meeting politique organisé par CAGE auquel j'ai participé. Un effort sensible est porté par le mouvement pour obtenir l'attention des médias (« les médias ont accroché, évidemment » ; « la presse a bien pris »). Une grande quantité de lettres retrouvées dans les diverses archives, parfois cosignées par des représentants des divers groupes, sont rédigées à l'intention des quotidiens ; il s'agit parfois de copies des courriers adressés aux politiciens les plus en vue.

Dans la presse écrite, le quotidien *Vancouver Sun* a sans aucun doute contribué à rendre l'effet d'une coalition particulièrement puissante en couvrant la première controverse du Seaport Centre avec au moins trois journalistes présentant des positions divergentes, voire antagonistes. Alan Daniels, chargé des sujets économiques et proche du monde des affaires, développe un point de vue favorable au complexe casinotier. Un autre, Jeff Lee, chargé d'une rubrique société, rédige l'un des tout premiers articles consacré au Seaport Centre<sup>144</sup> ; c'est le journaliste qui a le plus régulièrement couvert la première controverse, mais il n'a pas vraiment suivi le dossier du jeu d'argent par la suite. Parmi les 52 articles publiés en 1994 dans le *Vancouver Sun* et que j'ai trouvés archivés à la Bibliothèque Municipale de Vancouver, 27 ont été rédigés par Jeff Lee<sup>145</sup>. Au départ favorable au projet, il change d'opinion en cours de processus. Il estime que le jour où « Steven Wynn est venu en ville »<sup>146</sup> pour parler devant la chambre du commerce (Vancouver Board of Trade) a été un moment déterminant pour le mouvement. Tous les enquêtés qui ont assisté à cette présentation mentionnent l'attitude arrogante du promoteur qui a retourné un auditoire, alors bien plus hésitant qu'on a bien voulu le dire par la suite. Enfin, un troisième journaliste, Robert Sa., occupe une position remarquable en cela qu'il est à la fois journaliste, syndicaliste et bénévole au centre Carnegie. Il a publié plusieurs articles dans le

---

<sup>144</sup> Lee, Jeff. «Casino eyed in plan for Waterfront (Vancouver Harbor)». *Vancouver Sun*, Friday, February 4, 1994.

<sup>145</sup> J'ai retrouvé dans l'archivages dite « coupures de journaux » ou « file clippings » de la Vancouver Public Library, 52 articles portant sur la controverse du Seaport Centre publiés en 1994 dans le *Vancouver Sun* par des journalistes employés dans plusieurs rubriques. 27 ont été rédigés par Lee, 8 par Daniels, 4 par Sarti, 3 par Bula, et 10 par 8 autres journalistes.

<sup>146</sup> Entretien avec Jeff L., *Vancouver Sun*, 16 juillet 1996.

*Vancouver Sun* à propos du jeu d'argent et du Downtown Eastside<sup>147</sup>. Surtout il publiera le premier article critique sur le Seaport Centre en s'éloignant de la ligne factuelle appliquée jusque-là par le quotidien ; il y met largement en question la manière de conduire les affaires de Steven Wynn. L'entretien que je passe avec lui ne se déroule pas au *Vancouver Sun* comme ce fut le cas avec les deux autres journalistes de ce quotidien, mais dans sa maison de Strathcona<sup>148</sup>. Sa compagne Mugs S., l'une des quinze membres bénévoles du comité directeur de Carnegie, est présente et participe de loin à l'entretien. Active dans la première mobilisation en tant que présidente de Carnegie, elle est intervenue le plus souvent pour défendre aussi bien le Downtown Eastside que les sources de revenus du jeu lors d'auditions publiques organisées par la municipalité<sup>149</sup>.

Proche des positions de sa compagne, le discours de Robert Sa. est cependant plus critique quand il dénonce le fonctionnement de l'industrie du divertissement, à laquelle il assimile largement l'industrie casinotière, et plus généralement encore la « société du spectacle » qui structure de manière dominante toute l'offre de loisir (y compris la planification urbaine et architecturale). Cette conviction est si profondément assumée qu'elle l'entraîne notamment à prendre de longues vacances en été pour rédiger en free-lance des reportages qui couvrent des aspects alternatifs ou méconnus de la ville ; il présente par exemple des parcours pédestres urbains qu'il conçoit en partie lui-même. Évidemment, il constitue un puissant relais pour le mouvement anti-jeu avec les médias, de même que les rédacteurs employés dans des journaux locaux indépendants comme le *Vancouver Courier* ou le *Georgia Straight* qui produisent eux aussi des articles critiques sur le jeu d'argent et les conflits d'intérêts qu'il induit et ce bien après la première controverse.

---

<sup>147</sup> Quelques articles rédigés par Robert Sa. : «A numbers game. Eastside bingo is a serious business for players and cash-hungry charities». *Vancouver Sun, Saturday Review*, August 31, 1991 ; «Casinos accused of "cannibalization". Resorts hurt local business, study shows». *Vancouver Sun*, Tuesday, April 5, 1994 ; «Casino proposal (short sighted) conference on greening of city told». *Vancouver Sun*, Monday, May 9, 1994 ; «Jackpot from casino no sure thing, UBC business researcher warns». *Vancouver Sun*, Friday, June 10, 1994 ; «Waterfront casino plan decried at downtown residents meeting». *Vancouver Sun*, Monday, April 25, 1994 ; «Charities fear slot machines will cut bingo revenues». *Vancouver Sun*, Tuesday, March 18, 1997.

<sup>148</sup> Entretien avec Robert Sa., Carnegie Centre, 8 août 1996.

<sup>149</sup> Bolan, Kim. « Downtown Eastside casino vote urged ». *Vancouver Sun*, September 23, 1994.

### **Un « élan émotionnel » : la construction d'une indignation collective**

L'un des moyens de discréditer ce mouvement a été de le qualifier de purement émotionnel et de le renvoyer à un espace d'irrationalité sans poids : « vous devenez mélodramatique » lance Alan Feldman, le porte-parole de Mirage, à Randall G. dans l'émission radiophonique à laquelle ils participent tous les deux<sup>150</sup>; « le jeu d'argent déclenche des réactions trop émotionnelles » affirme Jacee S. pour défendre son industrie et minimiser l'impact du mouvement<sup>151</sup>. Cette forme de disqualification ne présente rien de vraiment surprenant ; il s'agit d'un procédé classique qu'appliquent les groupes dominants à toute forme d'opposition ou de résistance de groupes dominés: femmes, classes populaires, minorités ethniques. En l'occurrence, le groupe dominé est un petit groupe de militants locaux qui s'oppose à l'une des plus grandes compagnies d'une industrie en plein essor qui tente de se développer internationalement. De son côté, l'amplitude de la couverture médiatique rend bien, tout en contribuant à la créer, l'effervescence (certains enquêtés, de même que les médias<sup>152</sup>, parlent de « fièvre » ou de « passion ») qui s'est emparée de la ville lors de la controverse du Seaport Centre. En réalité, cette mise en accusation qui joue sur le registre de l'irrationalité est mobilisée dans les deux camps, en quelque sorte dans des jeux de miroir : si les opposants sont accusés par les promoteurs de manquer de réalisme, en particulier par rapport aux questions économiques, les militants, comme on le verra plus en détail plus loin, attaquent les promoteurs en les accusant de développer une industrie qui s'appuie à la fois sur des bases et sur une méthode irrationnelles (le jeu d'argent ne constitue pas la base d'une économie légitime, le mode de gestion de Steven Wynn est contesté).

Si une apparence de bon sens économique et de vraisemblance, de même qu'une image d'expertise technique, est un élément indispensable pour parvenir à construire une autorité sur le problème, une mise en scène dramatique et persuasive des événements (ou des faits) peut devenir une ressource symbolique

---

<sup>150</sup> Emission Almanac de Cecilia Walters, CBC, 25 février 1994. Enregistrement de l'émission sur une cassette remise personnellement par Randall G.

<sup>151</sup> Entretien avec Jacee S., Great Canadian Casino et Casino Management Council, 5 juin 1996.

<sup>152</sup> Ford, Ashley. « Gambling fever hits ». *The Province*, Wednesday, April 27, 1994.

très puissante quand il s'agit de se dégager des faits froids et durs pour mobiliser (Gusfield 1981). De plus, dans le principe de sélection qui se joue entre les problèmes publics, elle permet de faire face aux besoins de nouveauté et aux risques de saturation des publics, aux changements de rythme propres de la vie des organisations, aux biais politiques, etc. Par conséquent, dans le mouvement anti-jeu, la production des faits est clairement couplée avec une rhétorique – ou du moins un vocabulaire – saisissante et frappante (« cette chose horrible arrivait », « cette chose, ce Seaport casino ») et avec un travail sur un sentiment d'indignation qu'il faut relancer à chaque controverse. Au départ par exemple, une lecture systématique des lettres de lecteurs publiées dans les journaux permet aux membres des groupes anti-jeu d'identifier les individus « en colère qui crient au scandale »<sup>153</sup> qui pourraient être mobilisés. La participation à des manifestations et la signature de pétitions de grande ampleur contribuent à transformer l'indignation individuelle en un sentiment d'indignation collective. La publication d'articles et de tracts comparant la ville de Vancouver aux villes de Reno ou de Las Vegas agit comme un catalyseur d'émotion dans la mesure où la menace est élargie à la ville tout entière. Enfin, une dernière stratégie consiste à adopter subtilement une posture victimaire : affirmer que l'on crie dans le désert, dénoncer l'apathie générale ainsi que la stigmatisation du mouvement par les autorités ou par l'industrie du jeu, contribue à gagner un peu plus l'attention des médias et à rallier des individus portés par l'intérêt plus général du débat démocratique, du droit à la parole et de la justice sociale.

En conséquent, à partir d'une indignation initiale qui a eu pour conséquence possible de jeter certains opposants dans l'action, s'élabore un effroi bien fondé, une indignation en quelque sorte épurée du soupçon de seule moralisation. Si les actions engagées sont nombreuses, les moyens d'action varient peu et, en définitive, ce qui pourrait être perçu comme une faiblesse contribuera à donner une cohérence formelle au mouvement. Par ailleurs, un fort consensus se dégage sur le type d'action à entreprendre et sur les documents distribués ; toutefois, on ne remarque pas réellement de phénomène de réduction

---

<sup>153</sup> Entretien avec Margot F., No Casino Committee, 17 mai 1996, ma traduction.

du nombre d'intérêts spécifiques à chacun des groupes sinon avec l'apparition de ce qui est produit en nouvel intérêt général : le financement des associations.

En 2003, ce thème ressurgit au moment où les associations dénoncent<sup>154</sup> un changement majeur dans la politique du jeu provinciale qui aurait pour effet de ne financer que celles qui apportent la preuve d'une réelle contribution sociétale ou encore de remplir des critères d'utilité publique établis par les seuls organismes officiels chargés de la redistribution des bénéfices du jeu d'argent.

---

<sup>154</sup> Thompson, Wendy, représentante de 78 associations de la province de la Colombie-Britannique.

Intervention donnée lors de la *12th International Conference on Gambling and Risk Taking*, organisée à Vancouver du 26 au 30 mai 2003 par *the Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming*, Université de Reno, Nevada. Enregistrement sur copie CD.

## Chapitre 8.

### Le recours à l'expertise : un registre central d'action

Les premiers entretiens effectués lors de mon enquête commencent avec une visite à Larry B.<sup>155</sup>, directeur du département de la planification urbaine et responsable de la task force municipale sur le Seaport Centre. Ma visite se justifie dans la mesure où, au début de mon séjour, je pensais m'orienter plus largement sur les grands espaces de loisir du centre-ville et les controverses suscitées par ces derniers. La controverse autour du casino figurait donc au centre de l'entretien qui portait également sur deux grands stades, mais dont la construction n'a finalement pas suscité de réaction particulière. Au cours de l'entretien qu'il m'accorde, alors que je m'attendais à le voir développer des problèmes d'urbanisme, c'est le discours d'expertise qu'il porte notamment sur les effets sociaux des casinos qui me frappe. Il me montre par ailleurs un important archivage de rapports et de documents sur le jeu d'argent rassemblés par la task force municipale et que j'avais déjà remarqué lors d'une visite précédente. De l'entretien réalisé le lendemain avec Michel D.<sup>156</sup>, l'un des membres de la task force, se dégage une posture très analogue. C'est à ce moment que j'ai décidé de me focaliser exclusivement sur les controverses liées au jeu d'argent et de considérer la piste de l'expertise comme l'une des pistes à creuser.

#### **Un militantisme de dossier**

Interrogés sur leurs fonctions au sein des différents groupes militants, la plupart des enquêtés désignent l'une des principales activités militantes déployées à cette époque comme une activité de collecte d'information, voire de recherche : « la recherche que nous avons entreprise alors », « à ce moment-là, j'ai fait

---

<sup>155</sup> Entretien avec Mike B., Directeur du Central Area Planning Department, City of Vancouver, task force, 23 février 1996.

<sup>156</sup> Entretien avec Michel D., task force, 24 février 1996.

beaucoup de recherches ». Dans un premier temps, cette attitude aurait pu n'être qu'un effet de la situation d'entretien puisqu'il est apparu que certains de ces acteurs n'en étaient ni à leur premier chercheur venu les interroger ni à leur premier entretien. Certains d'entre eux, qui occupaient alors des positions très visibles dans l'espace social, avaient déjà eu l'occasion de fournir des informations sur leur conception du jeu d'argent, principalement à des consultants. Dans leur représentation de la situation d'entretien, ils se retrouvaient ici face à une doctorante étrangère qui devait remettre à son tour « un rapport ». Cette vision un peu instrumentale – ou du moins pratique – du savoir, ainsi qu'une pédagogie de l'alarme (face aux risques généralisés que pourrait créer une expansion mondiale du jeu d'argent), a peut-être rendu ces enquêtés plus soucieux d'énoncer des chiffres et des faits que des préceptes moraux. Cette attitude présente le bénéfice de donner une impression de sérieux, et surtout, leur attribue un caractère savant face à une chercheuse qui aurait pu, par ailleurs, se laisser piéger par une familiarité rhétorique. Mais il n'en demeure pas moins que cette posture d'expertise est revenue avec constance dans tous les entretiens. La collecte de documents effectuée en parallèle des entretiens (la dite littérature grise occupant un rôle à part entière dans ce terrain) et la mise en évidence des moyens d'action ont fait émerger à leur son tour l'importance de la thématique de l'expertise.

L'activité de recherche telle qu'elle est entendue par les enquêtés recouvre des pratiques variables et hétérogènes telles que la lecture intensive de rapports d'experts et d'articles de journaux, la participation à des conférences ou à des débats publics, l'invitation de conférenciers, la constitution de dossiers de presse et, moins fréquemment, la production de petits rapports de synthèse originaux; ce sont tout autant d'activités que l'on pourrait qualifier de militantisme de dossier. L'expertise recouvre deux moments ou deux stratégies qui parfois se superposent : d'une part, elle implique de mobiliser des savoirs produits à l'extérieur (par exemple, identifier un expert, lire des rapports, trouver des études inédites); d'autre part, elle vise à produire une expertise propre, ce que fait dans une certaine mesure la ville de même que CAGE, via des « memorandums » rédigés par ses membres. Par exemple, cette dernière produit un document de soixante-huit pages qui présente vingt points problématiques liés au jeu d'argent à partir « des faits et

des opinions des experts »<sup>157</sup>; il s'agit en réalité d'une compilation raisonnée d'articles de journaux, de rapports ou de prises de position antérieures de militants de CAGE (lettres ouvertes adressées au gouvernement, etc.). L'une des originalités de ce document réside dans la revendication de la tenue référendum populaire sur le jeu d'argent.

*Le rapport de la task force : un relais central dans la constitution du mouvement*

Un principe d'homologie, ou une autre forme de congruence, est identifié pour la plupart des enquêtés, soit la découverte du « problème du jeu d'argent » seulement après avoir commencé à militer ; la réaction contre le Seaport Centre et l'insistance à s'informer déclenche une prise conscience par rapport à la prégnance du jeu d'argent aussi bien dans l'économie provinciale que nationale ou mondiale. Au moment de leur engagement, quelques-uns pensaient que la Colombie-Britannique était « une zone zéro jeu » (« gambling free »). Margot F. affirme n'avoir « même pas vraiment [eu] conscience des casinos de charité, en tout cas je ne savais rien de leur fonctionnement »<sup>158</sup>. L'un des militants les plus permanents de CAGE décrit un processus très analogue : « à ce moment je n'avais pas de problème avec les casinos »<sup>159</sup>, de même que les membres de la task force :

« Vicki nous a indiqué quelques directions et du matériel à consulter, elle nous a donné des informations sur les régulations du jeu et combien de bénéfices un casino peut faire. Elle nous a donné une rapide éducation dans le domaine du jeu.

*[question] En combien de temps ?*

Oh, elle est venue à un tas de réunions, elle a passé du temps au département de la planification urbaine, pour son contrat. [...]

*[question] Tout le monde a l'air de savoir beaucoup de choses sur le jeu...*

Oh, c'est parce qu'elle nous a réunis et qu'elle nous a quasiment donné un cours sur le jeu d'argent ! Je pense que les planificateurs [de la task force] ont fini par se retrouver collectivement. Au début nous

---

<sup>157</sup> CAGE – Citizens Against Gambling Expansion. *Legalized gambling. What gambling expansion means for British Columbia. The human cost. The social and criminal consequences.* Vancouver, March 1, 1996, revised May 10, 1996.

<sup>158</sup> Entretien avec Margot F., No Casino Committee, 17 mai 1996, ma traduction.

<sup>159</sup> Entretien avec Harvey P., CAGE, 16 mai 1996, ma traduction.

n'étions ni opposés, ni en faveur, je dirais, mais nous avons fini par nous positionner contre au fil du processus, mais pas parce que les citoyens s'y étaient opposés »<sup>160</sup>.

On peut estimer que la rédaction du rapport final de la ville a constitué un processus d'apprentissage et de prise de conscience conséquent aussi bien pour les membres de la task force que pour le mouvement, dans la mesure où, si l'on se penche plus précisément sur sa genèse, le rapport final de la ville tient, dans une certaine mesure, d'une co-construction entre la task force et les militants anti-jeu et associatifs. Se reposer sur les capacités mnémoriques des enquêtés rend très mal aisé la reconstitution du processus dont les grandes lignes sont toutefois présentées dans le rapport final.

On l'a vu, la présence de Vicki K. a largement influencé le type de travail et les orientations du groupe de fonctionnaires, en particulier pour le choix de la littérature. En plus du rapport sur l'échec du casino de la Nouvelle Orléans déjà mentionné<sup>161</sup>, l'influence la plus notable se trouve dans un rapport publié en 1992 par la Citizen's Research Education Network, un groupe de chercheurs de Hartford, dans le Connecticut, travaillant sur mandat pour des associations locales autour d'un autre projet d'implantation d'un casino par le groupe Mirage<sup>162</sup>. L'analogie est frappante. Ce rapport, qui est présenté comme une étude d'impact produite dans l'urgence à partir d'entretiens avec des fonctionnaires locaux, a conclu au rejet du projet ; il a sans aucun doute constitué un modèle pour la méthodologie mise en œuvre pour produire une analyse du cas de Vancouver.

La ville décide de présenter un premier rapport intermédiaire en août. Dans le courant du mois de septembre, elle organise des séances d'auditions publiques (sept auditions publiques et treize réunions avec des « groupes d'intérêt ») et ouvre une ligne téléphonique dans le but de discuter publiquement ce document, tout en entreprenant en parallèle une autre étude sur les impacts économiques.

---

<sup>160</sup> Entretien avec Cameron G., task force, 12 juillet 1996, ma traduction.

<sup>161</sup> New Orleans City Planning Commission. *Preliminary Staff Report : Conditional Use Application for the Grand Palais Casino and Poydras Parking Facility, Zoning Dockets 19/93 and 20/93*. February, 1993. Rapport consulté dans les archives du City Planning Department, Vancouver.

Ce premier document<sup>163</sup>, distribué à plus de 4 000 copies et disponible en ligne, présente de manière très détaillée le calendrier d'activité de la task force et développe brièvement les dix points qui pourraient poser problème si un grand casino commercial était construit à Vancouver (particularités du modèle développé par la province, image de la ville, impact sur les commerces et sur les industries touristiques et culturelles, emplois créés, jeu problématique, accroissement des activités criminelles, question des quartiers adjacents, logement, gain pour les revenus de la ville, coûts induits par la construction du complexe). Chacun des points s'appuie sur des rapports produits par ailleurs ; si la littérature est citée (ce sont les documents archivés au département de la planification centrale), aucun n'est le résultat d'une recherche empirique originale. Le retour du public est important (forte participation, appels téléphoniques, lettres) et majoritairement opposé au casino. En octobre, l'analyse des impacts économiques est disponible au moment où la ville décide de s'opposer officiellement à la construction d'un grand casino à Vancouver. Le conseil municipal tient une audition publique spéciale sur trois jours et entend quarante-quatre délégations avant de présenter, en novembre, une série de onze recommandations. Le rapport final<sup>164</sup> que la ville rend finalement disponible en décembre 1994 rassemble les documents produits dès le début du processus, les rapports au conseil, les comptes-rendus du conseil municipal spécial et du conseil municipal qui vote les recommandations finales. Ces documents influenceront la politique du jeu défendue par la ville et viendront étayer les arguments des militants anti-jeu.

Pour sa part, la consultante engagée par la ville gagne nettement un statut d'experte locale sur le jeu d'argent et sa réglementation qu'elle va tenter de conforter dans les années suivantes. S'appuyant sur l'expérience acquise dans sa participation à la British Columbia Gaming Commission puis auprès de la municipalité de Vancouver, elle développe l'idée que les gouvernements locaux peuvent, tout autant et plus encore que ceux qu'elle désigne comme les

---

<sup>162</sup> Citizen's Research Education Network. *The other side of the coin : a casino's impact in Hartford, CN*. December 16, 1992.

<sup>163</sup> City of Vancouver Task Force. *City of Vancouver Casino Review. A discussion paper*. August 1994.

<sup>164</sup> City of Vancouver. *Casino Gaming Review. Final resolutions*. December 1994. 72 p.

« minorités morales », faire échouer l'implantation d'un projet de casino mal pensé et insuffisamment articulé avec les projets de développement économiques et urbains des municipalités. C'est ce travail de médiation entre promoteurs et municipalités qu'elle offre dans son nouveau métier de consultante. La reconnaissance de sa compétence d'expertise repose dès lors sur sa capacité à développer une clientèle (entreprises privées, peuples amérindiens, municipalités demandant conseil sur les procédures à suivre pour l'implantation d'un casino ou au contraire sur les moyens à appliquer pour l'en empêcher). Bien qu'elle tente de diversifier ses activités, son cœur de métier repose alors sur sa compréhension des procédures légales ou administratives propres à l'implantation d'infrastructures de jeu d'argent à un niveau local ou municipal. Elle participe activement à de nombreuses conférences provinciales, nationales et internationales, notamment aux États-Unis et en Angleterre où elle dit s'être rendue au moins une fois<sup>165</sup>. Lors de ma première visite à Victoria, son sympathique acharnement à me faire rencontrer, de manière inattendue et improvisée, quelques-unes de ses relations travaillant au sein des diverses administrations provinciales en charge du jeu d'argent donne à penser que, en plus d'une bonne volonté manifeste à aider, Vicki K. tentait d'affermir un peu plus sa position en démontrant des compétences d'expertise internationale que ma visite pouvait contribuer à asseoir. Les mécanismes de dérégulation du jeu et l'expansion du jeu d'argent sur le modèle de l'industrie des loisirs s'élargissant à l'ensemble de la planète, les premières expertises développées au début des années quatre-vingt-dix pouvaient alors être publicisées bien au-delà de l'espace local ou régional.

### **Une bataille de sondages, de rapports, d'expertises et de contre-expertises**

Un autre type d'expertise propre à ce mouvement tient dans la mobilisation – sollicitée ou non – de l'avis d'experts (pas nécessairement issus du monde académique) ou de scientifiques en vertu du principe rappelé par un

---

<sup>165</sup> Vicki K. a préparé, entre autres, une présentation sur le statut du jeu en Colombie-Britannique pour un groupe de conseil du New Jersey : The K. Consulting Group. *The status of gaming in British Columbia*. Prepared for Spectrum Gaming Group, Lawrenceville, New Jersey, 1996.

spécialiste du jeu d'argent et selon lequel « le fardeau de la preuve repose sur les épaules des opposants. L'existence de conséquences négatives ne peut pas à elle seule faire changer le sentiment que le jeu d'argent est une activité agréable, ni transformer l'idée selon laquelle il n'y a pas d'activité agréable sans quelques mauvaises conséquences (comme pour la natation où des gens se noient) » (Scriven 1995 : 65)<sup>166</sup>. Par ailleurs, Gusfield (2009) nous rappelle que, pour une large part, les problèmes publics sont configurés par plusieurs « fictions » plausibles écrites par la science et qui engagent très souvent à des batailles des faits chiffrés dont souvent on ne connaît pas la source.

Dans les controverses anti-jeu, ce sont d'abord les sondages qui jouent ce rôle de supports chiffrés. Par la suite, ce sont des rapports remplis de données factuelles (économiques, estimation de nombre de joueurs dépendants) qui prendront le relais. Dans un premier temps, plusieurs articles de journaux mentionnent deux sondages favorables au projet<sup>167</sup> établis par l'agence locale Marktrend Marketing en février et en mai 1994. Financé par la société du Port, le premier sondage téléphonique estime que 61 % des habitants de la province trouvent acceptable l'expansion du jeu d'argent et se déclarent favorables à un casino. Ces chiffres sont immédiatement contestés par deux professeurs d'université qui disent intervenir en tant que « citoyens concernés ». Ils estiment que ce sondage manque d'objectivité et qu'il constitue plutôt un moyen de construire du soutien pour le projet controversé ; l'échantillon, qui couvre toute la province alors que ce casino ne toucherait que la région du Grand Vancouver, est également mis en question.

Un premier sondage qui se veut indépendant est finalement produit par l'agence Angus Reid<sup>168</sup> et met en évidence une forte opposition au Seaport Centre. Il obtient le soutien de professeurs d'université qui prennent de plus en plus fréquemment position dans la controverse en commentant les chiffres et en acceptant de donner des interviews. Le débat d'experts a lieu dans un premier

---

<sup>166</sup> Ma traduction.

<sup>167</sup> Lee, Jeff. « Experts cast pall on poll suggesting B.C. wants casino ». *Vancouver Sun*, Thursday March 3, 1994 ; Ford, Ashley. « Poll favors casino ». *The Province*, Wednesday, March 2, 1994.

<sup>168</sup> Gemini Research et Angus Reid Group. *Social gaming and problem gambling in British Columbia*. Vancouver: Report to the British Lottery Corporation, 1994.

temps par médias interposés<sup>169</sup> sans qu'il puisse être établi que les personnes qui interviennent aient été directement sollicitées par le mouvement anti-jeu. Mais l'appropriation de leurs expertises par les groupes militants permet ainsi d'étoffer le registre de la dénonciation par des données factuelles ou par le recours aux chiffres : « vous connaissez CAGE, avec eux ce sont des données et des statistiques »<sup>170</sup>. La plupart des experts mentionnés dans ces articles sont des professeurs qui exercent dans les départements de science politique, de planification urbaine et d'économie (marketing, affaires, finance publique) des deux principales universités de la ville (UBC et Simon Fraser). À partir du moment où la compétence des experts financés par les instituts de sondage favorables au jeu est mise en question par les autres experts et par les groupes militants, les critères de validité scientifique, de compétence et d'expertise deviennent un enjeu central dans le débat public. Lors de la deuxième controverse de 1997, des scientifiques sont directement sollicités par CAGE tel Richard Lipsey, un professeur en économie, qui produira un rapport sur un projet de légalisation du jeu dans la province<sup>171</sup>. Le chercheur indique en préambule avoir travaillé bénévolement pendant un mois de vacances pour répondre à une sollicitation d'évaluation des revenus générés par le jeu d'argent pour le gouvernement provincial. Il précise avoir répondu à cette demande en tant que « citoyen concerné » et, surtout, il se défend de toute compétence d'expertise dans le domaine du jeu : ce sont les principes généraux de la discipline économique qu'il dit mobiliser pour mener à bien ce travail dont l'objectif réel est de discuter un précédent rapport rédigé par l'agence KPMG<sup>172</sup> commandité par le gouvernement de Colombie-Britannique. Il en conteste les sources : aucun opposant au jeu n'a été interviewé pour cette étude qui semble suivre trop étroitement les indications et le calendrier du mandataire. Pour sa part, le

---

<sup>169</sup> Sarti, Robert « Jackpot from casino no sure thing, UBC business researcher warns », *Vancouver Sun*, Friday, June 10, 1994 ; Lee, Jeff. « Support for casino drops in new survey ». *Vancouver Sun*, Friday, July 8, 1994 ; Appelbe, Alison. « Casino dial for research ». *The Vancouver Courier*, Sunday, July 10, 1994 ; Hughes, Fiona. « Prof urges trustees to oppose casino ». *The Vancouver Courier*, Wednesday, July 13, 1994 ; Lee, Jeff. « Poll on casino wins experts' approval », *Vancouver Sun*, Thursday, July 21, 1994.

<sup>170</sup> Entretien avec Jane C., CAGE, 21 mai 1996, ma traduction.

<sup>171</sup> Lipsey, Richard G. *The proposed increase in legalised gambling in B.C.: Evidence and appropriate procedures*. Burnaby, Simon Fraser University, 1997.

gouvernement est invité à financer des recherches empiriques indépendantes et approfondies et d'en rendre les résultats aussi publics que possible.

Un architecte, professeur dans un département universitaire de planification urbaine, directeur d'un bureau de consulting privé et membre d'organisations proches du milieu des affaires dont Tourism Vancouver, va progressivement se positionner comme l'un des experts locaux les plus influents. Bien qu'il ne soit jamais devenu membre d'aucun groupe anti-jeu, Michael S. collabore très étroitement avec CAGE qu'il qualifie néanmoins d'un peu « paranoïaque » mais dont il admire les aptitudes mobilisatrices. Il fait partie de la délégation indisciplinée reçue par le conseil municipal, participe à de nombreuses actions et en lance quelques-unes de son propre chef, fort de l'expertise acquise au sein de son bureau de consulting qui obtient des mandats portant sur le développement des infrastructures de jeu d'argent. Formellement, il semble difficile de le qualifier de militant du mouvement dans la mesure où il refuse toute forme d'adhésion mais il s'exprime néanmoins en disant « nous » quand il parle des actions engagées : « nous ? ce sont les gens qui se sont engagés, [...] il y avait un consensus et pas mal de personnes, vous savez, beaucoup de personnes étaient d'accord avec moi »<sup>173</sup>.

Il dit s'être engagé dès la première présentation organisée par la chambre du commerce. Il rédige alors une lettre de protestation adressée directement au responsable du Port, avec copie à la presse. La lettre, ainsi que la réponse, est publiée « et une fois que ça commence, les médias sont derrière vous tout le temps ». Sa haute visibilité lui confère d'emblée un statut d'expertise qu'il n'a pas à gagner mais, contrairement à plusieurs de ses collègues qui se trouvent placés dans la même situation, il persévère dans un engagement entrepris un peu par la force des choses. Il fait partie du groupe de professeurs qui vont interroger publiquement les sondages favorables au nouveau complexe casinotier en mettant en garde contre la « poule aux œufs d'or » que représenteraient les pratiques de jeu d'argent. Il rédigera par la suite quelques documents, lui aussi en « amateur

---

<sup>172</sup> KPGM. *Gaming Review : Expansion Options and Implications*, British Columbia Ministry of Employment and Investment. January, 1997.

<sup>173</sup> Entretien avec Michael S., 12 juin 1996, ma traduction.

éclairé » ou « concerné » dont un rapport intitulé *Place your bets*<sup>174</sup> qui sera publié en collaboration avec sa femme sous une version modifiée dans la revue scientifique *Canadian Public Policy* (Seelig et Seelig 1998). Ce qui le rapproche de CAGE, c'est que la majeure partie de ses objections était focalisée sur le casino et sur le jeu d'argent et « pas tellement sur le fait qu'il était projeté sur le front de mer ni sur le fait que le Downtown Eastside était à côté parce que cet endroit a besoin d'un peu de développement »<sup>175</sup>. Derrière un ton souvent véhément et parfois même très moralisateur (« le gouvernement exploite les faiblesses des gens, c'est triste »), son argumentation se fonde sans surprise sur une composante rationnelle qui oriente sa démarche : le jeu d'argent produit des problèmes sociaux qu'il s'agit de mettre en évidence (« vous savez, nous pouvons tout transformer en problème ou alors nous pouvons ignorer qu'il existe des problèmes du tout »). À son avis, ces problèmes ne feront que se renforcer puisqu'en Amérique du Nord chaque habitant devrait vivre, à terme, à quatre heures de route d'un casino. Comme le marché va connaître une saturation, les avantages économiques que l'industrie met en avant lui semblent loin d'être évidents.

Ce qui frappe dans ces situations, c'est qu'en réalité chacun des chercheurs accepte d'une manière ou d'une autre l'assignation du statut d'expert tout en le tenant soigneusement à distance, en disant s'avancer dans le champ du jeu « en amateur éclairé » ou en « citoyen concerné ». Michael S. sort de son domaine de l'urbanisme pour déplacer son argumentation vers le champ de l'économie. Quant aux économistes, ils récusent le statut d'expert tout en acceptant sous ce label une large diffusion de leurs travaux. Cet état de fait dénote du souci de sérieux manifesté par des chercheurs qui découvrent, tout comme les militants, l'univers du jeu sur lequel ils ont peu à dire a priori. Peu habitués à s'engager, ils trouvent là un moyen de convertir leurs compétences professionnelles (notamment oratoire et de recherche) dans une activité militante temporaire. Enfin, leur réserve peut éventuellement s'expliquer parce que le domaine du jeu d'argent, alors très peu développé dans le champ académique, représente pour certains un côté un peu

---

<sup>174</sup> Seelig, Michael et Julie Seelig. "Place your bets !". *On gambling, government and society. Lessons for British Columbia*. Vancouver, School of Community and Regional Planning. The University of British Columbia, 1997.

<sup>175</sup> Entretien avec Michael S., 12 juin 1996, ma traduction.

louche ou peu fiable et, par conséquent, paraît peu digne de crédit dans la constitution d'une carrière académique digne de ce nom.

### **Au centre des enjeux : la désignation du bon expert**

Dans l'espace de ces controverses, les expertises relèvent donc de deux ordres. Pour une part, il s'agit de commandes officielles (en principe gouvernementales) entreprises pour répondre à des besoins immédiats de planification. Pour une autre part, elles sont produites par les militants anti-jeu qui vont désigner leurs propres experts ou, plus fréquemment, produire de (petites) contre-expertises en s'appropriant ou en questionnant les expertises officielles.

La figure de l'expert est incarnée par un petit nombre de chercheurs, pour la plupart issus du monde académique (sciences sociales, mais surtout économie ou planification) ou d'instituts de recherches, qui ont rédigé des rapports sur diverses questions liées aux jeux d'argent (leur légalisation, leur implantation, leur expansion, leurs impacts) en « citoyens concernés ». Les experts désignés comme tels présentent en général deux propriétés qui parfois se superposent : soit ils possèdent une parfaite connaissance du terrain local, soit ils tirent leur compétence et leur reconnaissance d'une autorité et d'un champ extérieurs à celui du jeu d'argent. En principe, le problème posé par le choix d'un expert réside dans le fait assez peu discuté que le savoir de celui-ci n'est en aucun cas universel et la question de l'objectivité des travaux est très débattue par les experts eux-mêmes. Cependant, pour les militants, cette question ne paraît pas complètement centrale ; au contraire, elle semble surtout rhétorique. Les critères spécifiques de validation propres à toute démarche scientifique n'entrent pas, pour le cas analysé en tout cas, dans les critères principaux qui déterminent le choix de ce bon expert.

De même, la propriété de neutralité, souhaitée par le plus grand nombre, demeure un peu secondaire. En effet, pour les militants, un bon expert est perçu comme celui qui peut imposer son avis, le plus souvent grâce au retentissement que donnent à son travail la presse, les médias ou le milieu professionnel au sens large. Il est présenté avant tout comme un chercheur commis à la bonne cause ; il incarne pour eux la bonne manière dont les savants peuvent traiter du « monde

réel ». Un expert contribue largement à sa disqualification par sa neutralité académique et son absence d'engagement, perçues toutefois comme inhérentes à l'espace savant avec lequel il est nécessaire de composer.

Un certain nombre d'experts de réputation internationale et qui ont produit des documents critiques à l'égard du jeu sont invités à Vancouver. On compte parmi eux Eugene M. Christiansen (consultant dans une grande agence new-yorkaise ayant publié un bon nombre d'articles à teneur scientifique sur le jeu, invité par le Vancouver Board of Trade)<sup>176</sup>, Earl Grinols (économiste, invité par Connie F.)<sup>177</sup> et Robert Goodman (urbaniste, invité par Michael S.). Même si le mouvement ne revendique pas l'appartenance à un mouvement international, du moins jusqu'au début des années 2000, cette circulation d'experts et d'expertises génère une forte circulation des idées, amplifiée par la publication dans le *Journal of Gambling Studies* d'articles fondateurs de la critique du jeu comme ceux de Gordon Moody (1995), ancien secrétaire de la Churches Council on Gambling britannique.

Pour les militants, la figure du bon expert la plus emblématique est certainement celle de l'urbaniste états-unien Robert Goodman. En septembre<sup>178</sup>, Robert Goodman, qui a à son actif quelques rapports et un ouvrage très médiatisé sur les méfaits du jeu d'argent (1995), est invité à participer à un séminaire à l'Université Simon Fraser par le professeur Michael S. qui avait entendu parler de son étude sur les casinos<sup>179</sup> et dont il connaissait par ailleurs le travail d'urbaniste. En effet, dans les années soixante-dix, Goodman avait conquis une forte visibilité à l'intérieur et à l'extérieur du champ académique en raison de positions particulièrement critiques contre la planification urbaine (son domaine de

---

<sup>176</sup> Christiansen, Eugene Martin. *Casinos and Vancouver*. Christiansen/Cummings Associates for the Policy Forum on casino gambling. Vancouver Board of Trade. 1994. Invité le 26 avril 1994 au forum annuel du Vancouver Board of Trade, il y donne une conférence sur les changements qui ont eu lieu dans la perception sociale du jeu d'argent en Amérique du Nord, qui serait mieux toléré depuis que cette pratique a été absorbée par l'industrie de l'amusement.

<sup>177</sup> Grinols, Earl. « Bluff or winning hand, riverboat gambling and regional employment ». *Illinois business review*, vol 51, no 1: 8-11. 1994.

<sup>178</sup> Appelbe, Alison. « Casino opponents step up pressure ». *The Vancouver Courier*, Sunday, September 11, 1994.

<sup>179</sup> L'ouvrage de Goodman n'est pas le premier ouvrage universitaire à dénoncer les méfaits du jeu d'argent. On peut mentionner pour exemple le rapport plus ancien produit par des urbanistes de l'Université de Rutgers sur le jeu à Atlantic City (Sternlieb et Hughes 1983).

recherche) formulées dans un ouvrage<sup>180</sup> qui avait également connu un grand retentissement.

L'impact de Goodman a été considérable à Vancouver ; parmi tous les experts qui sont intervenus, il est celui qui est le plus fréquemment cités par les acteurs que j'ai interrogés. La garantie de crédibilité que ces derniers confèrent à un expert tel que Goodman repose ainsi principalement sur sa posture intellectuelle générale délibérément critique autant que sur des compétences théoriques sur le jeu, acquises en dirigeant la *United States Gambling Study*, une recherche de deux ans financée par la fondation Ford. Le rapport de 222 pages issu de cette recherche et publié en 1994, *Legalized gambling as a strategy of economic development*, circule largement. Ce dernier a servi de point de départ à un ouvrage extrêmement diffusé et commenté, *The Luck Business. The Devastating Consequences and Broken Promises of America's Gambling Explosion* (Goodman 1995). Dès lors, le mouvement anti-jeu considère que Goodman a produit la recherche académique la plus sérieuse et la plus objective dans le domaine du jeu. Il y montre comment des informations trompeuses ou peu fiables sont utilisées de manière routinière aussi bien par les décideurs que par les journalistes pour évaluer les bénéfices économiques que l'industrie du jeu parvient à créer. Comme la plupart des recherches publiées sur ce thème sont conduites par des consultants directement financés par l'industrie du jeu, un bon nombre de politiques publiques sont par conséquent établies sur la base de projections complètement biaisées. De plus, la plupart des études, dont l'objectivité est fortement mise en doute, tendent à exagérer les bénéfices économiques réellement générés.

Mais alors que son travail ainsi que ses interventions orales (plusieurs interventions publiques et devant les médias) sont désignés comme particulièrement fiables par les enquêtés (« une bible pour nous »), sa compétence est partiellement discréditée par une partie des spécialistes du jeu parce que ses recherches, bien que nécessaires, « ne font pas la preuve d'équilibre et de validité

---

<sup>180</sup> Goodman, Robert. *After the Planners. The Last Entrepreneurs*. New York, Simon and Schuster, 1972.

à la fois empirique et méthodologique »<sup>181</sup>. La professeure en politiques publiques Jan McMillen, alors directrice de l'Australian Institute for Gambling Research à Sydney, auteure d'articles sur le jeu d'argent (McMillen 1990; 1996a; 1996b; 1996c) et engagée dans des analyses d'impact des nouveaux casinos australiens très sophistiquées et approfondies, met en évidence quelques aspects problématiques de la recherche de Goodman, notamment quant à la démarche adoptée. Pour n'en citer que quelques-uns, elle relève l'absence d'une approche systématique, la construction de corrélations abusives et la déduction trop hâtive de liens de causalité (par exemple quand il s'emploie à montrer l'augmentation du taux de criminalité dans des zones où existe un casino sans fournir pour autant de preuves empiriques). Elle déplore surtout l'absence de recherche personnelle de première main.

En définitive, c'est le statut scientifique de la plupart des rapports produits qui peut ainsi être interrogé dans la mesure où ils ne se fondent pas sur des recherches empiriques originales et se contentent de compilation d'articles ou de rapports, jusqu'à créer des effets tautologiques. Dans un tel contexte de conflit de légitimité, le recours à des experts s'appuie donc tout particulièrement sur le projet défendu par ces derniers. Une fois l'expert désigné et agréé, la compétence d'expertise qui lui est conférée va se retrouver progressivement appropriée par les militants, en particulier sur des registres peu traités jusqu'alors, tel que le registre économique. Cette appropriation du discours savant par les militants procède par conséquent par tris sélectifs entre différentes modalités d'expertises.

#### *Le rôle d'un espace savant : les « gaming studies »*

Depuis quelques années, les experts « légitimes » du domaine du jeu sont validés par une institution qui est devenue de plus en plus déterminante dans la désignation des spécialistes du jeu d'argent. En effet, un espace de savoir commun, désigné par ses acteurs comme les « gaming studies », a été

---

<sup>181</sup> McMillen, Jan. Intervention orale à la *10th International Conference on Gambling & Risk Taking*, organisée à Montréal du 30 mai au 4 juin 1997 par the *Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming*, Université de Reno, Nevada ; observation et notes personnelles.

progressivement constitué autour de deux des principaux instituts de recherche nord-américains sur le jeu, l'Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming de l'Université du Nevada à Reno (créé en 1989) et l'International Gaming Institute de l'Université du Nevada à Las Vegas (créé en 1993, il héberge un grand centre de documentation). Premier institut universitaire nord-américain de ce genre, l'institut de Reno a pour but de promouvoir toute recherche portant sur les multiples dimensions du jeu d'argent, en organisant notamment une conférence internationale très fréquentée qui a lieu tous les trois ans. Sponsorisée par l'Université de Reno dès 1974, cette dernière joue un rôle fondamental dans la constitution de ce nouveau champ du savoir qui amalgame, à la manière d'un forum, le savoir managérial des professionnels de l'industrie du jeu et de ses consultants, le savoir appliqué des politiciens et des fonctionnaires chargés de la régulation, le savoir universitaire des économistes, des sociologues spécialistes des politiques publiques, des psychologues spécialisés dans la dépendance et celui, plus anecdotique, de quelques historiens ou sociologues du jeu. Certaines forces d'opposition (mais pas toutes) y trouvent également un espace où présenter leur « expérience ». Par exemple, les fonctionnaires de Vancouver qui travaillent dans le cadre des services sociaux, en collaboration ou non avec les associations, interviennent régulièrement dans les débats publics auxquels ils semblent parfois stratégiquement sollicités à participer en raison de leur point de vue perçu comme plus analytique, plus distancié et parfois même plus soutenu que celui des militants de CAGE dont l'engagement s'épuise. Les représentants de la task force y participeront pour présenter le rôle qu'a joué la municipalité dans l'opposition au complexe du Seaport Centre ainsi que les raisons qui ont motivé la contestation face au développement des appareils de loterie vidéo<sup>182</sup>.

Si les recherches sur le jeu d'argent se trouvent renforcées aussi bien en nombre et qu'en qualité, le financement de ces instituts par l'industrie du jeu pose néanmoins le problème déjà soulevé de leur indépendance. Le risque d'une trop

---

<sup>182</sup> Certains fonctionnaires participent à la session « Expanded gaming and the municipal role : Vancouver's experience », *10th International Conference on Gambling and Risk Taking*, organisée à Montréal du 30 mai au 4 juin 1997 par the *Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming*, Université de Reno, Nevada ; observation et notes personnelles. Ils participent également à une session tenue lors d'un colloque organisé à Vancouver du 26 au 30 mai 2003 par ce même institut.

grande d'adaptation fonctionnelle du savoir produit est latent. L'une des organisatrices de ces conférences, discréditant les arguments et les « recherches malhonnêtes » avancées par les opposants au jeu qui ne « peuvent présenter aucune donnée solide sur les coûts occasionnés par le jeu d'argent », estime très ouvertement que « cette tâche de recherche revient au monde académique, invité à se pencher sur les nouvelles dimensions d'analyse et de constitution des politiques publiques afin de maintenir la cohésion sociale des communautés, tout en apportant une nouvelle compréhension de l'industrie du jeu *qu'il ne s'agit plus de dénoncer* »<sup>183</sup>.

### **Entre discours savant et discours militant**

Dans ce mouvement anti-jeu, le terme savant et le terme expert sont utilisés indifféremment l'un pour l'autre et désignent peu ou prou tous les scientifiques qui ont produit une forme de savoir sur le jeu d'argent. Il ne s'agit donc pas pour le chercheur de réfléchir à la distinction qu'il faudrait opérer (ou qu'il devrait opérer) entre ce qui tiendrait du registre savant (qui produit une connaissance distanciée et en principe détachée de contingences utilitaires) et ce qui tiendrait d'un registre d'expertise (qui produit une connaissance orientée vers une évaluation et des propositions). Ce que l'on peut retenir toutefois, c'est que cette distinction n'est pas toujours si nette parce que l'assise savante est peu stable, que le monde des experts est tout autant hétérogène que le monde scientifique, que des passages s'opèrent entre les deux mondes (certains savants d'hier peuvent devenir les experts d'aujourd'hui) (Lahire 1999 : 194-195). En définitive, pour cet espace militant, le savant aussi bien que l'expert sert avant tout à faire exister le problème ou, plutôt, à faire émerger le caractère multi-problématique du jeu d'argent.

Ce qui a été mis en évidence, c'est qu'il existe des passages entre le discours savant dans un sens large et le discours militant. Cet emprunt à un discours savant, ou du moins à certaines formes de ce dernier, a été décrit

---

<sup>183</sup> Cornelius, Judy. «The role of the university in gambling policy». *World Casino Industry*

notamment par Sylvie Ollitrault (2001) qui, dans le cas de l'écologie française, met en évidence la mobilisation de ressources académiques au profit de la lutte militante. Elle décrit des militants dotés de ressources académiques fortes qui utilisent ces dernières pour attribuer du sens tant à la constitution et au projet de leur propre mouvement qu'au contenu de leurs revendications qui doivent nécessairement, pour se faire entendre, « repasser par le cadre des contraintes économiques » (2001 : 143). Contrairement aux militants environnementaux, les acteurs anti-jeu interrogés, même s'ils sont pour beaucoup dotés de diplômes universitaires, ne font pas vraiment recours à des compétences savantes préalables pour fonder leur rhétorique mais bien plutôt à leur nouvelle expertise largement orientée vers une critique d'ordre économique, indispensable pour gagner en crédibilité.

Comme le souligne Johanna Siméant, le discours savant ou expert tel qu'il est produit ou mobilisé est tourné vers l'extérieur des mouvements dans le but de convaincre l'adversaire ou de rendre la critique plus difficile et, de fait, « rhétorique de conviction et rhétorique de crédibilité s'enchaînent » (2002 : 22). Mais, dans le même temps, le recours à la science ou à l'expertise « n'est pas uniquement dirigé vers l'extérieur mais a des fonctions de réassurance interne » (2002 : 26); autrement dit, il conforte le choix des militants. Dans le mouvement anti-jeu, on constate ainsi que les arguments moralisateurs disparaissent ou semblent du moins s'atténuer au fur et à mesure que les opposants font appel à des arguments sociaux et économiques, plus ou moins fondés scientifiquement, pour contrer un développement qu'ils considèrent comme absolument excessif et hors contrôle. Une certaine « démoralisation » a donc lieu en parallèle à la montée de ce que l'on pourrait appeler une « rationalisation des valeurs » (Dubuis 2002), en partie liée à une rationalisation des pratiques qui accompagne le militantisme de dossier à l'oeuvre. Le travail intensif d'acquisition de savoir que déploie l'ensemble des militants interrogés dévoile ainsi une nécessité perçue et revendiquée de disposer d'éléments savants capables de fonder un discours militant « réaliste ». Si la plupart des enquêtés affirme avoir réagi dans un premier temps uniquement contre l'implantation du Seaport Centre, ils admettent

---

*Review*. October, pp 88-89, 1996. Ma traduction, je souligne.

également avoir acquis très rapidement des connaissances sur le jeu d'argent pour pouvoir argumenter, pour rédiger des lettres ou tout simplement pour s'informer. La lecture de rapports ou d'informations parfois contradictoires qu'ils ont pu avoir à leur disposition par la suite n'a pas infléchi la conviction d'une forte dangerosité sociale du jeu acquise pour la plupart au moment de leur entrée dans le mouvement ; elle s'est au contraire renforcée dans le processus même de l'action militante.

**PARTIE III.**

**DE NOUVELLES RHÉTORIQUES ?**

## Chapitre 9.

### Les rhétoriques anti-jeu : d'anciens registres critiques réactualisés ?

Cette dernière partie met l'accent sur la dimension rhétorique, ou autrement dit sur le travail de définition de la cause et l'émergence de deux grands registres critiques. Les théories des problèmes publics estiment que le langage joue un rôle primordial dans le processus de construction de ces derniers (Best 1987; Gusfield 1976; Lahire 1999). Le langage utilisé par les militants représente donc une ressource à part entière, qui permet la manipulation des mots ainsi que d'autres symboles dans le but d'affermir les revendications. Partant de ce postulat, certains auteurs considèrent que la construction des problèmes publics tient largement d'une activité rhétorique mobilisant différents registres d'idiomes qui en appellent au droit, à la mise en danger, à la catastrophe, à la perte, à l'irresponsabilité sociale, etc. et qui font apparaître l'ethos (ou les valeurs) implicite des revendications. Ce langage, pris ici dans le sens d'un « art de la persuasion » (Gusfield 1981 : 27), vise prioritairement la production de revendications orientées vers la transformation de conditions sociales particulières.

En définitive, l'ensemble de ces travaux met en évidence le travail de nomination qui constitue une dimension centrale de l'activité militante : « la croyance que le langage et la logique sont analysables comme de purs moyens de production des propositions sur un monde factuel ont subi de plus en plus de critiques [...]. Le discours est lui-même une action » (Gusfield 2009 : 24). Le passage par l'histoire des mouvements anti-jeu a montré, dans une certaine mesure, l'émergence de discours critiques qui persistent aujourd'hui encore dans une certaine mesure. Partant, on peut se demander si les rhétoriques dominantes aujourd'hui ne sont que de vieux arguments réactualisés et de quelle manière elles se sont transformées. On assiste aujourd'hui à un découpage selon deux grands axes, l'un qui porte une critique du modèle économique et l'autre qui dénonce le

phénomène de dépendance. L'un des deux a-t-il pris le dessus et comment ces deux registres interagissent-ils ? C'est ce que je vais montrer dans ce dernier chapitre.

### **Un nouveau cadre économique : vers une critique anti-capitaliste**

Les casinos constituent la grande idée de développement économique des années 1990 en Amérique du Nord. Les quatre projets soumis au à la société du Port de Vancouver au moment de l'appel d'offres pour le développement du site proposaient chacun un casino, alors qu'aucune consigne n'avait été donnée dans ce sens. Comme le souligne le représentant de la compagnie de promotion immobilière locale associée à Mirage, « nous avons besoin d'un générateur économique pour financer ce nouveau centre de congrès et le terminal de croisière, et le casino, c'est la seule solution que nous avons trouvée »<sup>184</sup>. De son côté, le porte-parole de Mirage, Alan Feldman, rappelle lors d'un débat radiophonique local que « le jeu d'argent est très bien connu. À Las Vegas, dans mon bureau, nous avons au moins deux appels par semaine de la part de promoteurs qui sont intéressés »<sup>185</sup>.

Si les casinos présentent un fort potentiel pour le développement économique, c'est parce qu'ils constituent des attractions pour les touristes ; de ce fait, on estime que les casinos ont le plus fort impact économique quand ils sont situés dans des régions où existent déjà des infrastructures touristiques, à distance des grands centres urbains. Mais plus récemment des casinos ont été permis dans un certain nombre de villes<sup>186</sup> et leur localisation est devenue porteuse d'enjeux. Dans plusieurs articles qui traitent de l'impact économique et touristique des casinos, William Eadington (1995; 1998), alors directeur de l'Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming à Reno, montre que les grands

---

<sup>184</sup> The Rafe Mair Show, March 17, 1994, ma traduction. Enregistrement de l'émission sur une cassette remise personnellement par Randall G.

<sup>185</sup> Emission Almanac de Cecilia Walters, CBC, 25 février 1994. Enregistrement de l'émission sur cassette remise personnellement par Randall G.

casinos urbains peuvent très bien réussir, mais qu'ils n'y arrivent qu'en attirant les revenus d'autres secteurs du marché local ou régional plutôt qu'en créant une véritable nouvelle activité économique. Mais dans un retournement argumentatif qui se trouve en réalité être un plaidoyer en faveur de la dérégulation et de l'ouverture du marché, Eadington conclut que ce problème est renforcé par les gouvernements qui autorisent moins d'espace de jeu que le marché ne pourrait en réalité absorber. De ce fait, il considère que le marché du jeu serait sous-alimenté. Si l'absence de concurrence qui découle de cet état de fait a pour conséquence de générer de bonnes performances pour le casino en place, elle risque de produire dans le même temps une atmosphère peu agréable pour les clients, en quelque sorte « captifs » et soumis à ce qui leur est proposé.

En général, on estime que les modifications du champ du jeu d'argent sont liées à de profonds changements de la structure sociale provoqués par la dérégulation de l'économie et des conduites morales qui se rapportent à celle-ci. On passe d'une économie productive à une économie de services dite « postindustrielle » à laquelle l'industrie du jeu est assimilée. L'un des symboles forts de ce passage est Lee Iacocca, ancien PDG de Chrysler, l'une des compagnies emblématiques des États-Unis. En 1994, il quitte Chrysler et déménage à Los Angeles pour monter une compagnie qui se focalise dans l'investissement et dans la construction de casinos, notamment à Detroit, symbole de l'industrie automobile déclinante (Goodman 1995 : 174) ; Iacocca devient même l'un des hommes forts de l'industrie du jeu<sup>187</sup>. Dès cette époque, même les syndicats traditionnels ne semblent plus guère s'opposer aux restructurations économiques et voient la construction de casinos comme une source d'emplois<sup>188</sup>. Enfin, pour achever de légitimer ce développement, les problèmes financiers des gouvernements sont régulièrement rappelés. Pour la Colombie-Britannique, une

---

<sup>186</sup> En dehors de Las Vegas et de Reno, on trouve un ou plusieurs casinos dans les grands centres urbains canadiens tels que Montréal, Windsor (Ontario), Winnipeg, Halifax, Hull, Regina, ainsi que la Nouvelle-Orléans ou encore Detroit aux États-Unis.

<sup>187</sup> Connor, Matt. «Gaming's new money men». *International Gaming and Wagering Business* 16: 52-53, 1995.

<sup>188</sup> Daniels, Alan. «Casinos hit jackpot with jobs». *Vancouver Sun*, Friday, February 18, 1994 ; Daniels, Alan. «Mirage Resorts: Casino promises to ante up 6000 jobs». *Vancouver Sun*, Friday, March 11, 1994 ; The Mixer (journal du syndicat des travailleurs de l'hôtellerie). «The casino wars. 6000 potential union jobs at stake». 19, 2, avril-juin, 1994 ; Lee, Jeff. «Indians need casino, but not at expense of others, Musqueam leader says». *Vancouver Sun*, Saturday, April 26, 1997.

politique proche de celle des autres provinces qui ont développé le jeu d'argent est estimée pouvoir occasionner des revenus de plus de 750 millions de dollars canadiens<sup>189</sup>.

Une bonne partie des travaux scientifiques critiques va donc s'employer à créer un débat autour des données produites (nombre d'emplois créés, etc.), à interroger concrètement les bénéfices matériels du jeu et à mettre en question l'importance des casinos comme instrument de politique économique, particulièrement sur le long terme (Henriksson 1996). Les mouvements anti-jeu sont donc étroitement liés à la croissance des jeux d'argent et des casinos, dont les revenus sont devenus aussi importants que ceux obtenus par la taxe sur l'alcool, et au contrôle de cette croissance. L'opposition aux pratiques de jeu, du moins dans les sociétés occidentales, doit ainsi nécessairement être comprise dans le cadre d'une construction – et de déconstruction – économique du phénomène (Cosgrave et Klassen 2001 : 11). La source d'inspiration la plus notable pour la production de ce cadre rhétorique est bien évidemment Robert Goodman, dont on retrouve la référence directe dans une bonne partie des documents (rapports, tracts, etc.) collectés ainsi que dans les entretiens. Son ouvrage (1995) dresse un portrait très négatif de l'Amérique du jeu tout en faisant recours à un langage tonique et imagé (les gouvernements sont présentés comme les nouveaux prédateurs, le jeu sur les nouvelles machines électroniques est qualifié de McGambling, le terme culture du hasard désigne l'industrie du jeu, etc.). Dans chaque chapitre est problématisée à grands traits chacune des questions que pose le développement de l'industrie du jeu dans les années quatre-vingt-dix. À ce que l'on peut juger à partir des documents militants collectés, ont connu le plus de succès, en raison de la simplicité rhétorique, du côté percutant des formules ou de la nouveauté du thème, les constats suivants.

Tout d'abord, l'argent qui se joue ou qui est dépensé dans un casino est un argent détourné d'autres entreprises locales, et en particulier des entreprises culturelles ou de la restauration ; l'argent du consommateur serait littéralement « cannibalisé » (1995 : 26-34). Cette idée est reprise par les enquêtés, tous groupes confondus, qui ont parfaitement bien intériorisé cet argument : « le jeu

---

<sup>189</sup> McInnes, Graig and Ross Howard. « Opposition builds to B.C. casinos ». *The Globe and Mail*,

aspire l'économie locale » ou encore « les casinos cannibalisent l'économie ». Il s'agit même de la préoccupation principale de Sue H., fonctionnaire qui travaille pour les services culturels de la ville et qui craint, entre autres, que les petits théâtres alternatifs ou amateurs ne puissent pas concurrencer les spectacles organisés dans les trois théâtres planifiés dans le projet du Seaport Centre (Cirque du Soleil installé en permanence, invitation de compagnies ou d'artistes se produisant à Las Vegas, etc.)<sup>190</sup>.

Une deuxième idée très reprise repose sur la mise en accusation aussi bien de l'industrie du jeu qui est en voie de se constituer en force politique à part entière tellement sa puissance de lobbying est grande, que des gouvernements qui, transformés en entrepreneurs de jeu, tirent profit de cette expansion. Parmi les diverses tentatives de requalification politique de la question du jeu, ce thème séduit, et il est repris sans relâche par les militants dans le but d'interpeller les politiciens, à tous les niveaux. Il renforce par ailleurs une impression d'omniprésence du jeu dans la société, du caractère inextricable de cette emprise et éventuellement de peur face à la menace annoncée d'une crise fiscale. En effet, selon Goodman, le jeu a été massivement légalisé pour faire face à des problèmes budgétaires ; dans une première phase, son développement génère des revenus considérables qui décroissent au fur et à mesure du désintérêt du public pour les activités de jeu ou du durcissement de la compétition sur le marché. Par ailleurs, les coûts occasionnés par la prise en charge de la dépendance, de la ruine des familles et des entreprises, ou encore par les frais de justice pèsent sur les finances publiques (Goodman 1995 : 163-165). On retrouve cet argument rapporté presque mot pour mot dans l'une des newsletters de CAGE, « How will legalized gambling change B.C. »<sup>191</sup>, qui décrit les problèmes sociaux et financiers rencontrés par l'État du Minnesota où une quinzaine de casinos ont été autorisés sur les réserves indiennes.

Tous ces éléments vont, par intériorisations et renforcements successifs, favoriser la consolidation de l'engagement de quelques-uns des militants anti-jeu

---

Thursday, January 23, 1997.

<sup>190</sup> Entretien avec Sue H., task force, 12 juillet 1996.

<sup>191</sup> Citizens Against Gambling Expansion. « How will legalized gambling change BC », *CAGE Newsletter*. April 21, 1997. Cet article est un résumé d'un long article publié dans le *Star Tribune* de Minneapolis.

les plus permanents qui sont passés en quelques mois d'une quasi-ignorance du système en place dans la province à une conscience exacerbée des risques liés au jeu tel Art T. :

« Mais la mentalité du jeu c'est du marchandisage qui conditionne la manière dont vous dépensez votre temps, vos dons, vos air miles ; vos chiffres de chance sont presque toutes les semaines dans votre boîte aux lettres, ces concours, vous pouvez gagner des millions [ton véhément]. *La vie commence à devenir quelque chose qu'on ne peut plus contrôler* »<sup>192</sup>.

La rhétorique des militants anti-jeu va coller de plus en plus étroitement au discours savant critique. Certains bouts d'entretiens ressemblent à des passages plus ou moins digérés de ces lectures, avec quantité de chiffres et de données à l'appui. Connie F. fournit pour sa part un brillant exemple de critique réappropriée :

« Ça ne produit rien. Évidemment, parfois vous gagnez, des gens gagnent, mais vous obtenez quelque chose pour rien, *vous n'avez rien produit* [...]. Et si vous avez une société basée sur une production qui doit faire fonctionner votre économie et sur laquelle vous allez structurer tous les mécanismes, alors *si vous vous appuyez sur le jeu d'argent vous n'avez pas de fondement*. Parce que pour un environnement sain [...], vous avez besoin d'une ressource qui peut produire et générer de la richesse, ce que ne fait pas le jeu d'argent. Votre première ressource est ce que produisent les gens, vous avez besoin de gens qui croient en ce qu'ils font, le jeu d'argent ne permet pas ça. *L'argent du jeu c'est juste de l'argent qui circule. Ça n'est pas une activité qui produit de la richesse, c'est une activité qui fait circuler de l'argent* et qui le prend à ceux qui peuvent le moins se permettre de le perdre. [...] Je suis convaincue, je suis absolument convaincue par toutes les études et par le matériel que j'ai lu qu'il n'y a rien, absolument rien de bon à dire sur le jeu d'argent »<sup>193</sup>.

C'est la logique productive – ou en l'occurrence non productive selon les militants – qui règle cette nouvelle industrie qui devient la cible des critiques généralisées, relayées du reste par les grands magazines d'opinion (de gauche)

---

<sup>192</sup> Entretien avec Art T., CAGE, 14 mai 1996, ma traduction, je souligne.

<sup>193</sup> Entretien avec Connie F., CAGE, 15 mai 1996, ma traduction, je souligne.

nord-américains comme *The Nation* ou *Mother Jones* qui consacrent à leur tour de longs articles d'investigation sur le jeu d'argent<sup>194</sup>.

Même l'American Anthropological Association publie dans l'une de ses newsletters une caricature qui décrit de manière critique et très amusante l'évolution de l'économie dans les différentes sociétés humaines. On constate que la logique du jeu de casino, située au bout du processus, n'y est plus assimilée à une économie de service légitime (située juste après l'industrie de production) mais à une économie fondée sur le gaspillage des ressources et de l'épargne (« Casino : gaspiller ce que vous aviez »), par conséquent, une économie improductive et, surtout, de gaspillage. Si cette caricature ironise, évidemment, les militants anti-jeu les plus endurcis ont, pour leur part, assimilé et amalgamé dans leur critique cette pratique improductive spécifique à tout un système économique.

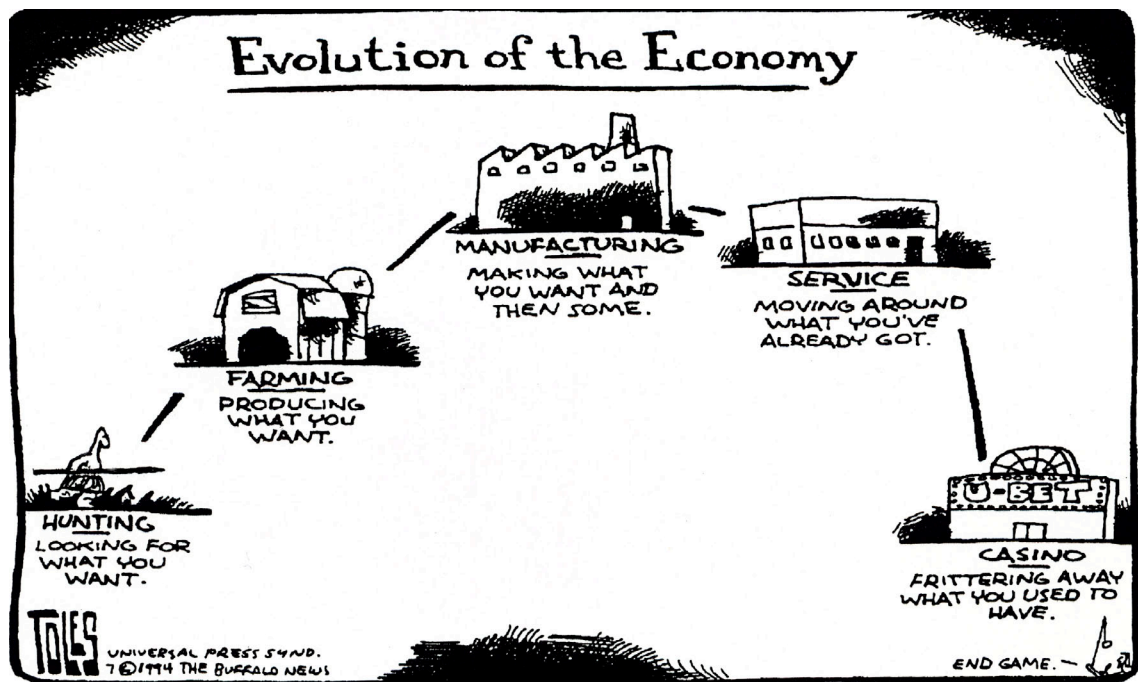


Figure 8. Dessin de presse ironisant sur l'économie casinotière<sup>195</sup>

Toles (c) 2004 The Buffalo News. Used by permission of Universal Uclick. All rights reserved.

<sup>194</sup> Cooper, Marc. «America's house of cards. How the casino economy robs the working poor». *The Nation* 19: 11-19, 1996 ; Koughan, Martin; April Lynch et Sandra Rosenzweig. «Easy money. Feel lucky ?». *Mother Jones. The investigative magazine*, 3, 32-43, 1997.

<sup>195</sup> Dessin éditorial de Tom Toles publié dans le Buffalo News et repris dans le bulletin de l'American Anthropological Association pour illustrer l'article de Dudley, Kathryn Marie. « (Dis)locating the middle class », *Anthropology Newsletter*, vol 40, no 4, April 1999, pp. 1 ; 4.

*Une proposition de développement alternatif*

Méfiant à l'égard d'une pratique critique qui pourrait se borner à la seule critique et, surtout, pas toujours alignés sur les positions radicales exprimées par CAGE, une partie des militants, en particulier les militants associatifs, ont tenté de sortir de l'étiquette réactive (« anti-emplois », « anti-tourisme ») en se rendant plus proactifs, en construisant « une campagne positive ». À partir d'un nouveau dessin longuement travaillé au cours de plusieurs réunions organisées dans les centres communautaires et lors de discussions informelles, le Centre Carnegie a tenté de rendre visible la conception de la vie en société pour laquelle il se bat. C'est d'ailleurs l'une des conditions posées par John S. au moment de son engagement : « travailler avec une communauté pour produire une vision alternative et pas seulement contre le projet de développement »<sup>196</sup>.

La planification alternative proposée met en scène un espace qui se veut à échelle humaine, qui s'écarte délibérément des différents horizons des grandes villes nord-américaines avec leurs gratte-ciels et leurs grands stades (qui constituent déjà une grande partie du paysage urbain de Vancouver), et qui contraste fortement avec la projection orthographique du casino distribuée lors des manifestations. Elle met en exergue une qualité de vie qui valorise mixité sociale (avec des activités et des résidences pour des populations âgées ou à bas revenus) et culturelle (qui tient compte de la population asiatique et amérindienne du quartier, y compris dans l'architecture des bâtiments) tout en proposant des activités touristiques, récréatives et sportives dissociées de l'industrie de masse (casinos, grands stades), ce que l'on ne trouverait dans aucune autre grande ville nord-américaine. Il s'agit d'un projet qualifié d'« unique » et qui distinguerait strictement Vancouver de villes globales comme Los Angeles ou Las Vegas. Ce plan, que je n'ai jamais vu dans aucune bibliothèque ou archive, semble n'avoir jamais vraiment été utilisé. Néanmoins, John S. exprime sa fierté d'avoir réalisé ce plan, dont il m'explique longuement les objectifs entretiens ; il m'en remet finalement l'un des exemplaires qu'il conserve précieusement chez lui.

---

<sup>196</sup> Entretien avec John S., Carnegie Centre, 4 juillet 1996, ma traduction.

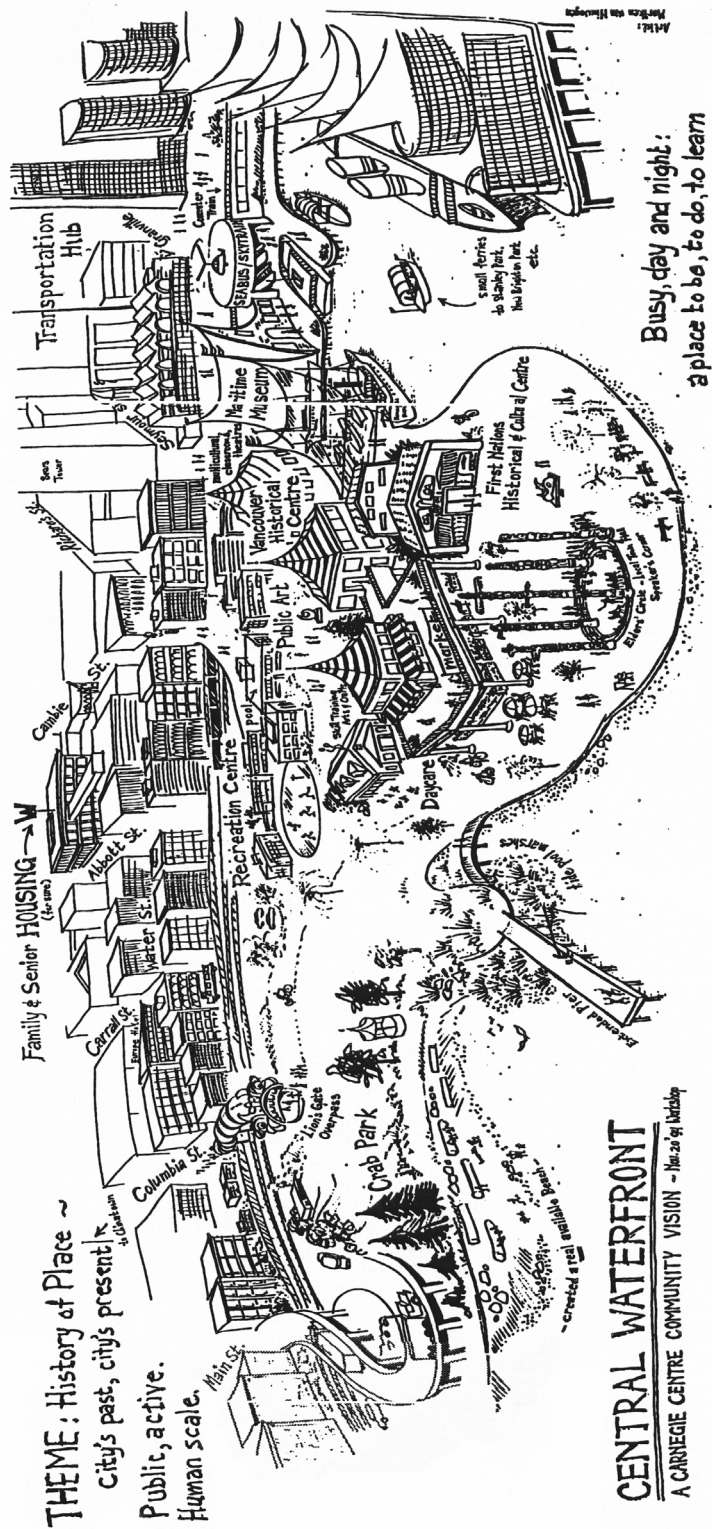


Figure 9. Vision alternative pour le front de mer<sup>197</sup>

<sup>197</sup> Document remis personnellement par John S., Carnegie Centre, 4 juillet 1996.

*La discussion savante du rapport entre jeu d'argent et capitalisme*

Les chercheurs qui cherchent à se distinguer des statuts d'expert ou du registre de dénonciation du discours militant, et qui visent une production originale plus proche des canons du monde académique, ont récemment tenté d'opérer une réflexion entre capitalisme et jeu d'argent. Ils montrent que ces deux univers économiques – capitalisme et jeu d'argent – entretiennent depuis très longtemps une relation complexe, alors que les discours les plus critiques (parfois y compris académiques) voient au contraire une stricte main mise de l'idéologie néolibérale et de celle de la valorisation du temps libre sur une pratique de loisirs. Certains chercheurs filent la métaphore de « capitalisme de casino » (Strange 1986), pour décrire (et dénoncer) une forme de capitalisme où la spéculation dominerait sur la production, alors que d'autres font recours à une connotation plus factuelle : le jeu d'argent représenterait « une forme hybride du capitalisme transnational » (McMillen 1996a). Pour d'autres, la perception contemporaine de la culture populaire du jeu d'argent serait ainsi largement construite sur l'éthique (« corporate ethos ») de ce qui a été érigé en nouvelle industrie (Nader 1994; Panasitti et Schull 1994). Plus généralement, les analyses sociologiques sur le jeu d'argent se bornent à considérer les pratiques du jeu comme la simple expression d'un amusement innocent, d'un plaisir ludique lié au choix d'un style de vie et de consommation de loisir (Kingma 1997 : 176).

En définitive, le type d'analyse savante qui construit une relation étroite entre capitalisme et jeu d'argent va largement contribuer à alimenter tout l'espace des représentations collectives portées sur le jeu et contribuer à son tour à alimenter la critique sociale ; toutefois, comme on le verra dans certains cas, c'est la critique militante qui finit par être appropriée puis développée par l'analyse savante. Au cœur de cette critique, c'est bien le sens que devrait prendre une « bonne économie » qui est mise en débat.

Le jeu d'argent semble quasiment consubstantiel au capitalisme émergent. Ainsi, dans la Venise du XVI<sup>e</sup> siècle, le jeu d'argent, manipulé par l'État depuis déjà près de deux siècles, s'associe étroitement, par la vente de billets, au concept du risque qui est déjà considéré comme l'un des stimulants de l'activité mercantile. Le jeu du Lotto représentait alors pour Venise une forme de

redistribution des richesses et a surtout contribué à créer de fortes rentrées d'argent pour la république ; les jeux font fructifier les capitaux et se situent au cœur même des cycles de développement de la société vénitienne (Olivieri 1982). De son côté, l'équipe de sociologues dirigés par David Downes (Downes et al. 1976) dégage pour sa part plusieurs étapes dites « socio-historiques » de la gestion du jeu d'argent spécifiques à la Grande-Bretagne. À chaque période vont ainsi étroitement s'imbriquer des contenus éthiques du jeu, variant selon les conceptions économiques prévalant à l'époque. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, on s'attache surtout à différencier les nouvelles transactions capitalistes (en bourse par exemple) des transactions propres au jeu : l'association spéculation – jeu de hasard est alors très discutée. Mais l'avancée du capitalisme mène la société anglaise vers d'autres débats : les valeurs d'épargne, d'austérité et de production propres à la classe moyenne sont adoptées par la classe ouvrière, plus ou moins contrainte à le faire ; par conséquent, les jeux de pari, tout comme d'autres activités populaires, sont largement découragés et parfois même prohibés.

Une recherche particulièrement originale mérite que l'on s'y attarde un peu, car elle permet d'expliquer l'émergence de quelques-unes des idées que l'on retrouve véhiculées par les enquêtés. L'historienne Ann Fabian, dans son livre *Card Sharps, Dream Books, and Bucket Shops. Gambling in 19th Century America* (1990), procède à une relecture du jeu d'argent à l'éclairage de la critique économique et des amalgames qui sont opérés. Elle tente de comprendre, à partir des écrits portant la construction rationnelle de l'économie capitaliste dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, comment la société nord-américaine en est venue à stigmatiser ceux qui continuaient à jouer ou à parier, tout en donnant paradoxalement dans le même temps une place importante aux joueurs et au jeu. Fabian met en évidence la manière dont la culture de l'économie capitaliste émergente a composé avec ce qu'elle considère constituer les aspects irrationnels et égoïstes du profit, déjà présents dans les pratiques de jeu d'argent.

À cette époque, un grand nombre de moralistes écrivent sur les méfaits du jeu alors que, dans le même temps, de nombreux auteurs portent leur réflexion sur l'économie en ayant recours à des métaphores ludiques. Dans une démarche qui peut étonner aujourd'hui mais qui, selon Fabian, semble apparemment courante à l'époque, un certain nombre de penseurs ont recours au détour par le jeu d'argent

dans le but de construire la nouvelle rationalité économique au fondement du développement d'une économie capitaliste libérale, celle de la spéculation souvent associée au jeu et au pari, et qui s'est progressivement mise à imprégner toute l'imagination économique.

Pour d'autres penseurs de l'époque qui tentent également de construire une économie « morale » basée sur le profit rationnel, le jeu d'argent et les activités spéculatives dans leur ensemble ont fini par représenter au contraire un ensemble de pratiques particulièrement dangereuses. Tant que la pratique du pari semblait être contenue sous des formes modérées au sein d'une collectivité, elle pouvait être comprise comme une forme de transfert de propriété opéré sous une quantité abordable par tous les joueurs. Au fond, ce qui est parié peut être rejoué, les jeux peuvent être remis en jeu et les courses peuvent être courues une nouvelle fois (Fabian 1990 : 4).

Dans une telle perspective, l'assurance structurale du retour – réelle ou fictive – propre à l'économie de la réciprocité attribuée aux petites communautés pouvait encore être maintenue. Mais elle disparaît dès lors que les individus se mettent à jouer, au sens le plus large, dans une forme d'économie marchande qui met les joueurs en relation avec des étrangers recherchant avant tout leurs propres intérêts alors que, dans le même temps, cette activité de recherche du profit est présentée comme une activité économique de plus en plus légitime. Pour ces moralistes, la forme que revêt alors le jeu d'argent (ainsi que l'ensemble des activités spéculatives) ne représente plus une simple activité permettant à l'argent de circuler au sein du groupe mais une action qui menace de drainer hors de la communauté de précieuses ressources pécuniaires.

Dès lors, le jeu d'argent devient un « analogon négatif » du profit, c'est-à-dire qu'il représente cette forme de profit en particulier comme une forme dangereuse qui rend, par contraste, tous les autres procédés mis en œuvre pour s'enrichir normaux, « naturels » et socialement valides (Fabian 1990 : 4-5). Au fond, si la société nord-américaine, ou les sociétés occidentales dans leur ensemble, a largement abandonné la croyance dans la moralité profonde de la production, elle a construit dans le même temps un substitut de choix pour ses incantations moralisatrices : le jeu d'argent (1983 : 10-11). Les inquiétudes des débats du XIX<sup>e</sup> siècle qui montrent un monde peuplé de passions, de pertes, de

dettes, de fraudes ouvrant à la corruption, véritable gaspillage sociétal, se retrouvent en écho dans les écrits innombrables produits par les médias, les rapports et les contre rapports contemporains. Dans une société capitaliste qui associe si étroitement structure économique et prospérité, l'émergence des jeux d'argent présente donc à l'analyse un formidable problème de tensions éthiques et de conflits de valeurs.

#### *Une valorisation du loisir rationnel*

Les casinos sont devenus aujourd'hui l'un des lieux emblématiques du jeu d'argent et l'industrie du jeu vend une ville telle que Las Vegas comme une destination exotique où les visiteurs s'évadent dans un autre monde avant de retourner à la réalité de leur vie quotidienne. Au fond, souligne le spécialiste du jeu William Eadington, il s'agit tout simplement d'une forme « d'escapisme dans un environnement artificiellement créé » (1995 : 51). Ce constat somme toute banal peine pourtant à s'imposer de manière dominante en raison des conceptions très contrastées portées sur le temps libre.

En réalité, un dualisme profond structure la pensée du loisir et influence la critique contemporaine portée sur l'artificialité du jeu et de ses espaces ainsi que sur la « société du spectacle ». Même les conceptions novatrices de Huizinga ou de Caillois sur le jeu laissent à penser que d'un côté se trouverait le temps du jeu et de l'autre celui de la « vie proprement dite » ; Huizinga reproduit une très ancienne polémique où le jeu est traité en opposition à la réalité ou à la « vraie vie », la vie « courante » ou « proprement dite » puisque le jeu donnerait le moyen de s'évader de celle-ci (1951 [1938] : 26). Cette conception très polarisée va se trouver répercutée dans des lignes d'opposition entre authentique et inauthentique ; vrai et faux ; réel et irréel ; artificiel et naturel que l'on retrouve dans d'autres formes de pratiques de loisir ou de pratiques désignées comme improductives. Autrement dit, du point de vue des militants, le jeu d'argent aliène plus qu'il ne libère ; il ne serait qu'un simulacre d'activité (Dubuis 2000).

Ce dualisme est également propre aux mouvements des sociétés industrielles et de leur dynamique propre. Il est lié à l'émergence d'une pensée

sociale nord-américaine sur le loisir et son rôle civilisateur et à la conception du « loisir rationnel » où les loisirs publics sont organisés par des organisations de patronage, de charité, de philanthropie, ou par les pouvoirs publics (sentiers, parcs, musées, monuments, équipements sportifs). L'idée de rationalité sert à véhiculer la conception (puritaine ou victorienne) d'un loisir utilisé de façon prioritaire pour le développement moral et intellectuel de chacun, ainsi que pour l'amélioration de la société en général. Les finalités éducatives et morales sont étroitement liées et engagent les notions d'ordre, de discipline, de contrôle des émotions et des instincts (Provonost 1983 : 31-34). *In fine*, les normes que les militants du mouvement anti-jeu portent se situent dans cette continuité ; plus qu'une attaque contre la dissolution des mœurs, ce qu'elles visent et revendiquent réellement est la construction d'un loisir sain dans une économie acceptable.

Les tensions entre normes ou valeurs antagonistes ne sont pas uniquement exprimées par les militants et les opposants, mais par les joueurs eux-mêmes. Une recherche conduite par deux anthropologues à Las Vegas (Neumann et Eason 1990) fait apparaître que les joueurs, dans leur interprétation de leur propre activité, penchent ainsi constamment entre valorisation du jeu (comme passe-temps, comme espace de sociabilité) et culpabilité (participation au système capitaliste, risque de dépendance). Ils opèrent une distinction floue entre leur pratique du jeu comme fuite et peut-être parfois comme subversion, et le jeu d'argent comme une institution qui est désormais partie prenante du système capitaliste.

L'intérêt de ce petit article repose en ce qu'il constitue le début d'une illustration de la discussion engagée par le joueur entre « soi » et « soi » dans une entreprise d'autocontrôle des pulsions de consommation ludiques ; la réflexion critique sur le capitalisme devient le fil conducteur de ce dialogue intérieur. Il s'agit de la seule enquête ethnographique de cette veine que j'ai trouvée. Sans nul doute, ce type de recherche serait mené aujourd'hui autour de la question, plus ancrée dans les préoccupations actuelles, de la dépendance.

### **Un problème solidifié : la dépendance au jeu**

Il est très généralement admis aujourd'hui que la définition proposée en 1994 par le manuel de psychiatrie DSM-IV (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders) de la dépendance au jeu d'argent a inauguré la montée en puissance de cette notion dans le courant des années quatre-vingt-dix (Bernhard 2007 : 13), jusqu'à ce qu'elle prenne le caractère d'une « signification socialement incontestée » (« uncontested meaning ») pour reprendre l'expression de Gusfield (1996) qui s'impose sur d'autres définitions ou solutions, et qui s'en trouve presque « naturalisée » tant elle semble aller de soi. Le problème de la dépendance au jeu a ainsi été largement produit par les milieux médicaux et psychiatriques porteurs d'un fort projet thérapeutique ; il a été relayé par différentes administrations de santé publique ou par des services sociaux.

Gusfield (2009) pose, à propos de l'alcoolisme, le constat d'une prédominance de ce qu'il qualifie de « cadre pathologique » tant dans les interprétations « profanes » que dans les explications savantes sur l'abus de boisson. Il montre par ailleurs que l'invention de la figure du conducteur-buveur, ou du conducteur en état d'ébriété, sur laquelle il a travaillé a impliqué des institutions telles que les églises, les tribunaux et la police, les gouvernements, le monde médical et celui de l'ingénierie. Montrer qu'il existe des conflits – ou une absence de conflit – entre des institutions qui visent le contrôle d'un phénomène apporte une meilleure compréhension des catégories par lesquelles ce dernier est conceptualisé, pensé et pris en compte. Par exemple, présenter les problèmes liés à l'alcool sous l'angle d'une métaphore médicale aura des conséquences sur les mesures légales.

Cette orientation est une « fiction » au sens où l'entend Gusfield, c'est-à-dire qu'il s'agit du produit d'une sélection : « de tels foyers d'attention ne sont pas les résultats directs et nécessaires d'une réalité extérieure et objective, mais sont façonnés en profondeur par l'organisation sociale et culturelle, qui attire l'attention dans certaines directions et qui l'éloigne de certains autres » (2009 : 33). Ce constat peut être posé d'une manière analogue pour l'interprétation dominante des pratiques de jeu sous le cadrage de la dépendance. Aussi, un terrain « situé » dans les années quatre-vingt-dix permet-il d'observer l'émergence de

cette notion, sa construction, et la manière dont elle a été portée par les mouvements anti-jeu.

*Émergence historique et imposition d'un concept*

Si produire la fiction de la dépendance au jeu comme catégorie médicale procède d'un tri parmi de nombreux univers, le nombre de ceux-ci n'est pas infini. L'histoire et la sociologie, tout comme la pensée humaine en général, « opèrent à l'intérieur d'un cadre de perceptions et de conceptions qui bornent leurs objets [...]. Chaque modification de signification et de méthode est une nouvelle façon de voir, et en conséquence représente une nouvelle constellation de préoccupations et d'intérêts » (1996 : 14)<sup>198</sup>. Comme le souligne Bernard Lahire, « la construction sociale de la réalité se donne autant à voir dans des dispositifs objectivés et durables, parfois même pluriséculaires [...] que dans des manières de voir les choses et des accords ou « négociations » de sens éphémères, locales ou micro-conceptuelles. Et même les manières de voir les choses (les « visions du monde » ou les « représentations ») sont des habitudes mentales et discursives difficiles à remettre en question » (2005 : 105).

Ainsi, postuler que la notion de joueur dépendant est une notion récente ne veut donc pas dire qu'elle n'ait jamais existé auparavant ; au contraire, l'activité du jeu a quasiment toujours été considérée comme problématique. On peut donc s'interroger sur les conditions sociales et historiques qui rendent l'apparition de la notion de dépendance possible, bien que tardive en comparaison avec d'autres problèmes analogues, ainsi que sur les raisons du basculement d'un problème moral à une préoccupation presque exclusivement médicale et psychiatrique, avec l'apparition d'un fort projet thérapeutique comme mode de gouvernance du jeu.

Il a brièvement été montré plus haut le recours à la notion de dépendance dans les rhétoriques des anciennes ligues anti-jeu comme la NAGL. Paradoxalement, le joueur dépendant a été découvert comme problème alors que la société anglaise devenait plus tolérante envers le jeu d'argent populaire et que

---

<sup>198</sup> Ma traduction.

le projet de prohibition des ligues ou des groupes strictement anti-jeu disparaissait. Cette situation peut s'expliquer dans la mesure où le XIX<sup>e</sup> siècle a posé les bases de la rhétorique « pathologique » en filant les métaphores telles que le jeu comme « maladie », « virus », « lèpre », attaquant les individus en bonne santé, et portant la « contagion » au corps social, en particulier aux classes populaires. Dès la fin du siècle, les premiers psychologues ont commencé à se préoccuper des effets héréditaires de cette « maladie » (Dixon 1991 : 60). Par la suite, les premiers jalons sur le jeu problématique ont été mis en forme par les perspectives psychanalytiques et fonctionnalistes (Freud, Devereux) qui décrivent les joueurs comme des déviants qui s'engagent dans leur pratique pour des raisons névrotiques ou dans le but de compenser un dénuement économique (Barras 1994; Collins 1996). John Rosecrance (1985) identifie en tant que moment charnière de l'infléchissement de sens donné à la dépendance, le texte du psychanalyste Edmund Bergler qui a publié *The Psychology of Gambling* (1957) où il met en évidence, comme dans une grande partie de ses travaux, la dimension inconsciente, masochiste et autodestructrice des pratiques d'addiction.

En dehors du corps médical, l'association des joueurs anonymes (Gamblers Anonymous, GA) a également joué un rôle central dans la reconnaissance du jeu problématique. Créés la même année qu'est publié le texte de Bergler (en 1957), les GA firent leurs débuts en Californie. L'abstinence totale, aujourd'hui remise en question, est prônée. Le programme des GA s'inspire directement de celui des Alcooliques Anonymes (Browne 1991), à un problème près. Comme le jeu d'argent est resté illégal jusque dans les années soixante-dix et que l'on connaissait mal les problèmes qui y étaient associés, les GA ont eu de mal à trouver une vraie reconnaissance sociale. Bien que sa rhétorique se soit construite de manière à éviter tout problème d'ordre politique, l'organisation n'a jamais représenté une force de lobby ; néanmoins, elle a pu peser sur l'administration pour influencer la prise en charge du traitement des joueurs, en mettant sur pied une coalition nationale (National Council on Problem Gambling) et en contribuant à financer recherches et publications tel que le *Journal of Gambling Studies* presque exclusivement dédié au thème de la dépendance. Par contre, la forte interaction établie entre les GA et le monde médical a conduit à une plus grande acceptation du jeu pathologique comme un trouble mental ; bien

qu'elle porte une vision somme toute erronée puisque sont désignés comme dépendants ceux qui demandent de l'aide, à défaut de critères plus solidifiés, elle a amplement contribué au développement des critères appliqués dans les manuels de psychiatrie DSM<sup>199</sup> (Castellani 2000; Dixon 1980; Volberg et Wray 2007; Walker 1996).

Si cette reconnaissance médicale de la dépendance a été si lente à obtenir, c'est peut-être parce que trouver une définition du jeu acceptable représente en soi un enjeu épineux, à cause de ses aspects illégaux et clandestins et de la difficulté longtemps rencontrée à produire des statistiques (Collins 1996 : 92). La complexité de la réponse pourrait expliquer pour quelles raisons le jeu a été « pathologisé » aussi tardivement. Cependant, si le discours médical s'est finalement imposé avec assez peu de contestations<sup>200</sup>, c'est que les recherches

---

<sup>199</sup> Le psychologue Michael Walker met en évidence les définitions concurrentes de la dépendance au jeu d'argent avec l'évolution de la notion. Dans le DSM III, le jeu pathologique est d'abord décrit en termes d'une perte de contrôle d'une impulsion et est assimilé à d'autres comportements impulsifs comme la kleptomanie. Dès 1987, le DSM III-R puis le DSM IV, publié au début des années quatre-vingt-dix, mettent en avant l'idée que la dépendance au jeu est similaire à la dépendance aux drogues. Le terme de « jeu pathologique » est alors choisi de préférence à « jeu compulsif » pour faire entrer le jeu dans le modèle médical qui inclut la dépendance aux substances dites psychoactives (1996 : 224). L'anthropologue Gerda Reith signale elle aussi l'existence de définitions concurrentes de la dépendance et le fait que toutes ne s'accordent pas sur le label « pathologique ». En termes de diagnostic, la notion de jeu pathologique est en général utilisée pour définir les joueurs qui remplissent plus de cinq des critères posés par le DSM-IV et le jeu à problème pour ceux qui rencontrent moins de cinq de ces critères (1999 : 7-8). Cependant, la majorité de ces définitions considèrent que le comportement du joueur présente une aberration qu'il faut tenter d'expliquer, voire de traiter, quand le jeu est poussé à l'excès. Le joueur y est présenté sans distinction comme un individu confus, perdu dans un environnement hasardeux et en proie à des impulsions irrationnelles et irrépessibles, sans que l'on tienne compte de la sévérité des dépendances dans les carrières des joueurs dits à problème. La représentation dominante des agences médicales est de considérer simplement qu'il y a quelque chose qui ne va pas chez le joueur qui s'engage dans une escalade de pertes.

<sup>200</sup> En plus de la discussion de la dépendance que mettent en évidence les définitions concurrentes de la notion à l'œuvre dans les manuels DSM, une autre forme de contestation du modèle médical passe par la contestation des données chiffrées. L'ensemble des recherches effectuées autour du joueur pathologique, entreprises parfois dans le but de permettre des comparaisons internationales, ne caractérisent pas le jeu à problème d'une manière unitaire ou univoque ; elles mènent au contraire à des résultats assez hétérogènes (Reith 2007 : 52). L'invention du joueur dépendant est donc largement tributaire des instruments de mesure qui sont établis (Bernhard 2007; Volberg et Wray 2007) et la multiplication de ces outils en a rendu l'identification ardue et peu fiable. Certes, les nombreuses demandes d'amélioration de ces outils ont attiré l'attention sur les défauts des grilles de diagnostic et de dépistage ; depuis, des grilles ont été adaptées aux différentes populations dites sensibles tels que les adolescents. La conceptualisation même de ces grilles a été elle aussi soumise à de larges critiques. En plus des risques individuels, plusieurs pays ont tenté d'appliquer de nouveaux critères tels que les torts commis, qui seraient plus efficaces pour évaluer les impacts socio-économiques mais, pour le faire, les chercheurs ont continué à s'appuyer sur les anciennes grilles qui mettent l'accent sur les aspects psychologiques du joueur à problème et reproduisent par là un biais important (Volberg et Wray 2007 : 68).

développées ont cadré leurs résultats sur les comportements propres aux joueurs les plus engagés dans leur pratique et sur un modèle médical, sans vraiment interroger les facteurs sociaux, économiques, politiques, culturels qui pourraient eux aussi constituer un facteur explicatif. Brian Castellani montre dans son ouvrage *Pathological Gambling. The Making of a Medical Problem* (2000) que ce biais repose en fait sur la manière de diagnostiquer le joueur pathologique à partir d'une seule liste de symptômes ; examiner par exemple pour quelles raisons une personne s'engage dans une pratique de jeu particulièrement intense plutôt qu'une autre personne n'entre que rarement en compte dans les recherches entreprises. On assisterait dès lors à une forme de réductionnisme médical qui n'a guère le temps d'être interrogé étant donné la compétitivité du champ de la recherche (2000 : 66). Aussi, en l'état actuel des choses, aucun autre discours ne semble pouvoir occuper la position d'autorité du discours médical ni même le concurrencer, à part peut-être le discours légal.

*Construction et réappropriation de la notion par le mouvement anti-jeu*

Un constat que l'on peut établir d'emblée est que, dans le mouvement anti-jeu analysé, la notion du joueur dépendant semble surtout être mobilisée en tant que « figure rhétorique » (Sallaz 2006), du moins au début. Par exemple, aucun courant n'essaie de produire la dépendance en un enjeu de santé publique en cherchant des appuis auprès du corps médical ou encore auprès de l'association des GA qui a pourtant joué historiquement un rôle fondamental dans la mise en visibilité du problème. Cette situation s'explique en partie pour des raisons contextuelles : en effet, dans les années quatre-vingt-dix, la catégorie du joueur pathologique ne connaît pas l'importance qu'on lui attribue aujourd'hui. Sur le terrain observé, la question de la dépendance est alors relativement invisible.

Dans un premier temps, elle a été portée principalement par un certain nombre de fonctionnaires issus des administrations municipales et surtout provinciales (ministère de la justice, etc.). Ces derniers disent avoir agi sur la base d'initiatives individuelles, à cause de l'absence de tout débat public, et en débordant parfois de ce fait le cadre de leurs missions officielles, « parce que

personne ne s'intéressait à ce sujet »<sup>201</sup>. Ces fonctionnaires jouent avant tout le rôle de passeurs entre les différents niveaux administratifs, en diffusant le plus largement possible le résultat de rapports auxquels ils ont accès, tel le rapport commandité en 1994 déjà par la British Columbia Lottery Corporation et co-rédigé par Rachel Volberg<sup>202</sup>, une psychologue pionnière dans le domaine du jeu compulsif. Présidente de la compagnie Gemini Research, elle a engagé depuis 1985 un nombre très important de recherches sur le jeu d'argent dit à problème dans tout l'espace anglo-saxon ou scandinave, en collaboration avec divers centres de recherches universitaires ; à la fin des années quatre-vingt-dix, elle a travaillé en collaboration avec l'Université de Chicago pour mettre sur pied la première recherche nationale (Etats-Unis) sur les pratiques du jeu d'argent et leurs impacts.

En plus des rares articles de journaux qui mettent en scène le thème du jeu excessif<sup>203</sup>, le rapport Volberg va avoir un fort impact sur les premiers discours militants. Au début du mouvement, aucun groupe ne porte explicitement le problème du jeu qui ne représente qu'un point problématique parmi d'autres, comme on le constate dans le rapport de la task force (soit un point sur onze traités). Seuls quelques individus ont un intérêt personnel à publiciser cette question, ce qu'ils admettent avec réticence en cours d'entretien ou, parfois même, hors entretien. Ils disent avoir été confrontés à des expériences de dépendance, pas nécessairement au jeu, au sein de leurs familles (familles de joueurs de mah-jong à Hong Kong, famille italo-canadienne s'adonnant au poker, proches dépendants au jeu ou à l'alcool, etc.). Comme le fait remarquer Margot F. :

« Je ne suis pas naïve au point de penser que nous allons être capables d'éradiquer le jeu d'argent, ce serait comme essayer d'interdire l'alcool. Je ne suis pas puritaine et je n'ai pas de passé religieux, je suis certainement agnostique. Mais j'ai une expérience personnelle avec l'alcoolisme, pas pour moi mais pour des membres de ma famille, et j'ai un dégoût particulièrement fort pour tout ce qui fait la

---

<sup>201</sup> Entretien avec Patti S., Ministry of the Attorney General, Victoria, le 14 mars 1996.

<sup>202</sup> Gemini Research et Angus Reid Group. *Social Gaming and Problem Gambling in British Columbia*. Vancouver, Report to the British Lottery Corporation, 1994.

<sup>203</sup> Dunphy, Martin. «Vancouver's Big Gamble». *The Georgia Straight*, March 25- April 1, pp. 7-8, 1994 ; Hughes, Fiona. «Prof urges trustees to oppose casino». *The Vancouver Courier*. Wednesday, July 13, 1994.

promotion de choses qui rendent dépendant et dégradent la dignité humaine »<sup>204</sup>.

Même si certains militants tentent de porter le débat sur la dépendance, ils n'y parviennent pas car ils sont contrecarrés par des promoteurs déjà particulièrement bien formés à la contre-attaque. Il ne s'agit pas encore d'une catégorie rhétorique très solidifiée que l'on peut manipuler aisément et les militants qui se lancent dans ce registre manquent d'arguments. Si l'on revient au débat radiophonique entre Randall G. de la Community Advocates for Charitable Gaming et Alan Feldman de Mirage<sup>205</sup>, on entend Randall G. tenter de porter une attaque sur la dépendance que pourrait générer un grand casino tel que Mirage. Alan Feldman change alors de ton. Jusque-là très affable, il accuse très sèchement son interlocuteur qui ne s'exprimerait que par opinions et idées toutes faites. Après cette attaque personnelle qui rompt le cours de l'entretien tel qu'il a été conduit jusque-là et qui déstabilise immédiatement son interlocuteur (on sent Randall G. plus hésitant dans l'échange qui se poursuit), Alan Feldman revient à un ton plus adouci pour expliquer que sa compagnie a déjà développé des programmes de prévention, qu'il s'agit d'une préoccupation personnelle de Steven Wynn qui a connu des cas de dépendance dans sa famille (ce côté humain renforce son propos) et qu'aucune recherche n'a jamais mis en évidence que l'extension du marché jouait un rôle quelconque sur l'augmentation des cas. Enfin, assène-t-il, les petits casinos de charité génèrent autant de cas de dépendance que les grands. Dès ce moment, l'argumentation de Randall G. a particulièrement du mal à se développer.

Cette dernière remarque d'Alan Feldman conduit à se demander quel groupe avait réellement intérêt à porter la thématique de la dépendance comme objet de lutte, dans la mesure où c'est bien la question des ressources octroyées aux associations par les revenus du jeu qui motive en grande partie la mobilisation. Entre la critique de la dépendance et la critique économique, c'est donc la seconde qui constitue dans un premier temps la stratégie la plus porteuse,

---

<sup>204</sup> Entretien avec Margot F., No Casino Committee, 17 mai 1996, ma traduction.

<sup>205</sup> Emission *Almanac* de Cecilia Walters, CBC, 25 février 1994. Enregistrement de l'émission sur cassette remise personnellement par Randall G.

d'autant qu'une majorité de militants anti-jeu est également préoccupée par les modifications urbaines que pourrait entraîner la construction de grands casinos.

### *Réorientations rhétoriques*

Dès la fin de la controverse du Seaport Centre et l'annonce de l'expansion du jeu en Colombie-Britannique, CAGE se constitue donc officiellement et opère alors une reconversion rhétorique, du moins partielle, autour de la thématique de la dépendance. En plus de la construction de nouveaux casinos, le débat public se déplace sur l'implantation des machines à sous et des machines à sous électroniques (VLT), qu'un grand nombre d'études présentent comme menant très rapidement à des formes de dépendance. Les métaphores de « crack cocaïne » du jeu ou encore de jeu « hard core » qui les désignent témoignent de leur dangerosité, du moins telle qu'elle est présentée par différents groupes militants<sup>206</sup>.

On assiste ici à une autre forme d'appropriation du discours savant. Si la notion de dépendance n'est pas nécessairement présente dans tous les entretiens – certains acteurs anti-jeu ne la mentionnent même pas spontanément – ou avec la même intensité, elle n'est pas remise en question dans l'ensemble. Quand on s'y réfère, l'entretien prend alors des tournures d'expertise, avec chiffres à l'appui (notamment sur le nombre estimé de joueurs dépendants qui varie entre quatre à dix pour-cent selon les enquêtés et les études qu'ils ont consultées) et référence à des travaux de spécialistes (Volberg, Campbell, Goodman), comme le montre cet extrait d'entretien avec Harvey P., militant de CAGE :

« C'est de la folie [ton irrité]. Les personnes légitimes vous diront tous, plus il y a de jeux à disposition, plus les gens jouent, plus il y a de dépendance. Plus il y a de dépendance, plus il y a de coûts sociaux.

---

<sup>206</sup> CAGE. « How much gambling is right for British Columbia ? (What is club Keno ? and why should it worry us ?). Vancouver, non daté ; Towgood, Art. *Against the public will. Government sponsored gambling in Canada*. Citizens Against Gambling Expansion, Vancouver, April 15, 1997 ; City of Vancouver, Community services, Social Planning, *Slot machines in Vancouver. Initiative and policy work: gambling issues*. Vancouver, 2004.

Ça va ensemble. Il y a de plus en plus de lieux pour jouer maintenant. Voilà pourquoi cela augmente »<sup>207</sup>.

Ou encore Michael S., proche de CAGE, qui adopte le même ton véhément :

« Le jeu compulsif est un problème énorme [il accentue fortement], c'est un problème dont la Harvard School of Public Health dit qu'il sera le plus grand problème aux États-Unis, plus que n'importe quel problème de drogue aujourd'hui. Nous parlons ici d'un problème qui augmente tout le temps, je ne me souviens pas des statistiques, je pense que vous les avez et que vous connaissez le pourcentage de gens qui sont dépendants mais je suis certain que c'est en train d'augmenter.

- [l'enquêtrice, qui essaie prudemment de relancer] oui, c'est difficile de savoir exactement mais apparemment c'est en train d'augmenter... [il interrompt] Je ne pense pas que ce soit si difficile de savoir [ton excédé], il y a toutes sortes d'études qui sortent tout le temps qui montrent que c'est en train d'augmenter et que plus on a d'opportunités de jouer, plus il y a de chances qu'il y ait un plus grand nombre de joueurs compulsifs. C'est aussi simple que cela, ils rendent ça accessible et après ils ont des joueurs dépendants »<sup>208</sup>.

### *Contre la stigmatisation des joueurs, une dénonciation du gouvernement*

L'une des raisons qui a pu tenir les militants de la première heure à distance de la question de la dépendance et de la stricte dénonciation du jeu d'argent sur ce registre tient peut-être également à la composition sociale de la population avec laquelle la plupart d'entre eux travaillent. En effet, les acteurs associatifs, les travailleurs sociaux ainsi que les fonctionnaires chargés des affaires sociales semblent particulièrement soucieux d'éviter toute stigmatisation de joueurs issus des populations défavorisées. Peu valorisé dans la conception du « bon loisir » de la plupart des militants, le jeu d'argent reste néanmoins associé à une pratique populaire. Dans la réalité, comme l'indiquent par exemple les rapports d'activités des grands casinos, toutes les catégories de la population jouent désormais (par exemple, les femmes sont entrées en masse dans les casinos avec l'introduction des machines à sous), y compris les classes moyennes qui,

---

<sup>207</sup> Entretien avec Harvey P., CAGE, 16 mai 1996, ma traduction.

selon Brian Castellani (2000 : 36), ont eu accès dès les années quatre-vingt à des lignes de crédit plus importantes ; comme elles n'avaient été que peu socialisées au répertoire de techniques permettant de faire face aux phases de pertes (comme l'étaient les joueurs non occasionnels ou les joueurs professionnels), elles auraient été plus directement touchées par les problèmes liés au jeu excessif, ce qui a eu pour conséquence d'orienter l'intérêt des personnels médicaux et des professionnels de la dépendance vers la question du jeu d'argent.

Aussi, après une longue tirade critique sur l'ennui provoqué par une activité de loisir aussi peu créative, la compagne de Robert S., membre de Carnegie, finit par s'écrier à propos des joueurs dont elle était en train de réprouber les pratiques : « Mais tout de même, ce sont nos gens ! ». John S. exprime le même sentiment de défiance, tout en se gardant bien de formuler une critique trop véhémement contre le jeu et, par extension, contre une population très adepte de jeux de loterie, de bingo, de cartes :

« Okay, les gens socialisent quand ils jouent au bingo, ils font ça, c'est une autre forme de jeu d'argent. Les gens à la maison jouent aux cartes. Mes parents étaient de grands joueurs, ma mère jouait au bingo et elle jouait aussi au poker. Ils étaient dans les taxis et il y avait de grandes parties de poker chez nous, je pouvais sentir le désespoir mais cela ne m'a pas transformé en croisé de morale contre le jeu »<sup>209</sup>.

On peut estimer que les controverses et les mobilisations successives ont agi comme un révélateur, bon nombre de militants affirmant n'avoir développé une plus « grande conscience » quant à la place que tient effectivement le jeu d'argent dans la société et les problèmes qui en découlent que dans le cours même de l'action engagée. Au fur et à mesure de sa prise en compte dans la rhétorique militante, la question très générale de la dépendance (indifféremment assimilée au jeu problématique ou au jeu excessif) est construite comme un problème de société à part entière. Mais contrairement aux discours et aux activités des programmes de prévention qui ont pour but d'inciter des changements dans les comportements individuels (des buveurs, des fumeurs, des joueurs), le

---

<sup>208</sup> Entretien avec Michael S., 12 juin 1996, ma traduction.

mouvement anti-jeu porte plutôt une mise en accusation des gouvernements sans toutefois clairement exiger des programmes de prévention. Ce n'est donc pas la responsabilité individuelle du joueur qui est dénoncée, mais bien la société dans son ensemble qui produit une pathologie à partir de pratiques dont elle tire en même temps d'importantes ressources économiques. S'inspirant largement des arguments de Robert Goodman (1995) qui consacre une large partie de son ouvrage aux gouvernements « prédateurs », une forme de moralisation du jeu se met en place au travers de formes de dénonciation telles que celle-ci, énoncée par Margot F. :

« Pourquoi j'étais personnellement *en colère* ? Oh, mais parce que je considère qu'un gouvernement qui fait de la promotion pour le jeu, ça n'est pas éthique. Pour moi, c'est comme un bordel tenu par l'État, *c'est la dégradation ultime en termes de valeurs morales* »<sup>210</sup>.

Comme on l'a vu, les militants remettent donc avant tout en question le type d'économie promue derrière le jeu d'argent. L'article « How will legalized gambling change B.C. »<sup>211</sup> publié dans la newsletter de CAGE montre que l'impact économique des casinos du Minnesota y est largement contesté en raison du coût occasionné par la dépendance – familles et entreprises ruinées, augmentation de vols et de crimes pour couvrir les habitudes de jeu excessif – sans compter les frais de justice qui pèsent sur les impôts des contribuables. Dans une astuce rhétorique, l'objet de la dépendance ne se porte définitivement plus sur le joueur individuel, mais sur le gouvernement : « the real gambling addict : gouvernement »<sup>212</sup>. Ainsi, le débat engagé autour de la dépendance au jeu et les interpellations du gouvernement procède-t-il d'une nouvelle forme de requalification politique de la question du jeu d'argent.

---

<sup>209</sup> Entretien avec John S., Carnegie Centre, 4 juillet 1996, ma traduction.

<sup>210</sup> Entretien avec Margot F., No Casino Committee, 17 mai 1996, ma traduction, je souligne.

<sup>211</sup> Citizens Against Gambling Expansion. « How will legalized gambling change BC », *CAGE Newsletter*. April 21, 1997. Cet article est un résumé d'un long article publié dans le *Star Tribune* de Minneapolis.

<sup>212</sup> CAGE. *The real gambling addict : gouvernement. The real cost of legal gambling.* (pas daté) ; Towgood, Art. *Against the public will. Government sponsored gambling in Canada.* Citizens Against Gambling Expansion, Vancouver, April 15, 1997.

Étant donné la prégnance actuelle de la notion de dépendance dans la mise en discussion du jeu d'argent, on pourrait oublier que d'autres formes de critique sont possibles. Dans cette recherche, on remarque que les enquêtés font assez peu recours à la notion de dépendance en tant que catégorie médicale, mais qu'ils l'articulent plus largement à des contenus de critique sociale avec une remise en question de la consommation et de l'expansion de l'industrie des loisirs à laquelle sont assimilées les actuelles formes commercialisées de jeux d'argent. Cette critique, qui restait assez largement confinée à l'espace militant ou d'expertise, s'est déplacée dans des travaux académiques récents qui pensent l'émergence de la notion de dépendance en étroite articulation avec l'organisation et la hiérarchisation économique des sociétés contemporaines (Reith 2007; Volberg et Wray 2007). Ces travaux soulignent notamment le fait que si le jeu d'argent a subi (du moins depuis le XIX<sup>e</sup> siècle) l'opprobre et l'interdit parce qu'il était dit miner la logique puritaine au fondement du capitalisme et le projet de normalisation des comportements individuels qui l'a accompagné (intérieurisation d'une éthique du dur labeur et de l'épargne, bannissement des pratiques improductives, etc.), son statut a depuis largement changé. Aujourd'hui, les pratiques de jeu d'argent se développent dans un contexte très global qui combine à la fois une puissante idéologie de la consommation vue comme moteur de la croissance économique (y compris dans le champ des loisirs ou des jeux) et une assignation sociale de plus en plus forte à un autocontrôle individuel à l'égard de ces mêmes pratiques de consommation.

Un certain nombre de chercheurs souligne ainsi que les raisons avancées pour expliquer pourquoi un joueur persiste dans son activité ne font pas consensus, alors que les interprétations médicales sont toujours orientées dans le sens d'une faiblesse et d'un échec personnel plutôt que sur les conditions sociales qui produisent une attitude de jeu excessif. En effet, travailler avec diligence, jouer et pratiquer des hobbies avec intensité et efficacité, acquérir des compétences par toutes sortes de pratiques, sont des dimensions fondamentales de la socialisation des individus dans les sociétés occidentales (Walker 1996 : 239). Dans ces conditions, la pratique intense du jeu ne serait qu'une expression parmi d'autres de cette socialisation. On peut dès lors conclure avec l'anthropologue Gerda Reith (2007) qui estime que ce sont les tensions qui découlent d'un

ensemble d'injonctions très contradictoires qui créeraient les conditions d'émergence du joueur pathologique qu'elle considère constituer une figure historique unique.

## Conclusion

Bien qu'il existe une tradition historique d'opposition aux jeux et que de nombreuses coalitions locales soit apparues dans les années quatre-vingt-dix en Amérique du Nord, on constate qu'un mouvement comme celui de Vancouver dont il a été question dans cette thèse manque de savoir-faire pour exister durablement, d'autant que, pour la plupart de ses militants, il s'agit d'une cause secondaire – bien qu'importante – à porter. Dans le même temps, ce mouvement présente une forte inscription dans le tissu associatif et politique local et les pratiques militantes s'inspirent largement de pratiques militantes déjà éprouvées dans d'autres engagements ; l'entrée dans le mouvement repose d'ailleurs sur des réseaux locaux, politiques, professionnels et religieux. Pour cette raison, le mouvement a tout de même connu un certain nombre de réussites dans son opposition au développement d'infrastructures de jeu. Ce que l'on peut dégager avant tout, c'est que l'opposition anti-jeu ne se trouve pas donnée a priori dans une structure préalablement constituée, aux limites bien fixées, aux objectifs et au programme prédéfinis. Mais c'est bien plutôt au fil des divers engagements que va se trouver nommé, puis progressivement construit, tout un ensemble d'actions et de revendications ainsi qu'une rhétorique désignée comme « spécifiquement » anti-jeu. De même, le discours anti-jeu est un discours latent qui s'actualise, se solidifie et se reformule de cas en cas, dans le cadre de controverses ou d'événements particuliers. Malgré son succès – avoir réussi à émerger et à se maintenir pendant une dizaine d'années, même si cela ne l'a été que symboliquement à certaines périodes –, le mouvement de Vancouver aboutit finalement à une défaite puisque des machines à sous ont été autorisées, que le statut quo revendiqué n'est pas maintenu et que l'expansion du jeu d'argent se poursuit, ne serait-ce que sous des formes réactualisées sur internet.

Toutefois, on peut relativiser ce constat d'échec en estimant qu'il ne s'agit que d'un mouvement local parmi d'autres, que des coalitions anti-jeu sont toujours à l'œuvre dans d'autres villes ou régions du Canada ou des Etats-Unis. L'absence d'analyse de cas ou d'étude de ce type de mouvement implique qu'il

est assez malaisé d'estimer l'impact général de l'ensemble de ces mouvements sur l'établissement de politiques provinciales, étatiques ou nationales. Pour produire une analyse globale plus fiable, et pour ne pas trop extrapoler à partir d'un seul cas, il faudrait peut-être avoir le même recul qu'a pu l'avoir Joseph Gusfield dans son analyse du mouvement de Tempérance contre l'alcoolisme, appuyé en cela par de nombreuses recherches d'historiens. Néanmoins, comme le souligne le sociologue Chas Critcher, tous les problèmes ne se qualifient pas pour devenir des « problèmes publics » ou, en l'occurrence, dans le cadre de son étude, pour accéder au statut de « panique morale » ; il cite pour exemple le cas des chiens dangereux au début des années quatre-vingt-dix en Grande-Bretagne (Critcher 2003 : 3), même si la situation tend probablement à changer aujourd'hui. Autrement dit, la réaction de l'État à un problème soulevé n'est pas automatique, elle doit être gagnée.

Dans ce sens, on pourrait plutôt parler de tentative inaboutie ou d'échec relatif pour le mouvement de Vancouver. Ce dernier, qui revendique de manière prioritaire l'accès au débat public, va en effet obtenir quelques inflexions des politiques publiques au niveau provincial. On peut ainsi estimer que les alternances de restrictions puis d'autorisations qui encadrent le jeu d'argent légal révèlent un double enjeu politique ; le premier est un enjeu pratique qui vise l'obtention d'une loi pour fixer les conditions et le cadre du développement du jeu d'argent. Le deuxième enjeu, plus symbolique, met en évidence une tension entre la préservation de l'intérêt général et l'augmentation du profit des entreprises de jeu, dans le prolongement de l'économie libérale qui sous-tend le développement récent du jeu d'argent. Cette tendance plus générale est manifeste aussi bien Amérique du Nord qu'en Europe. En Suisse, par exemple, une virulente polémique s'est déroulée sur plusieurs années autour de l'introduction de grands jeux, puis autour de la révision de la loi sur les loteries. Elle dévoile la même tendance à la dénonciation d'activités plus strictement lucratives ou commerciales (ici des casinos) au nom d'un intérêt général. Cette position est tenue par la Loterie Romande, plus particulièrement attachée à une redistribution des bénéfices au profit d'œuvres sociales et caritatives ou d'institutions culturelles ; elle représente de ce fait une institution très imbriquée dans le tissu culturel des cantons suisses romands. Elle craint désormais que sa philosophie

« philanthrope » ne soit condamnée à disparaître et elle défend sa légitimité en se présentant comme une institution « d'utilité publique » plutôt que comme une institution de loisir ou de divertissement.

Mais en réalité, ce sont bien deux conceptions différentes de l'intérêt général au fondement de la légitimité du jeu qui entrent en confrontation. Si les bénéfices de la Loterie Romande contribuent très largement au soutien de programmes associatifs ou culturels, les bénéfices tirés des casinos sont versés directement au gouvernement fédéral notamment pour le financement des retraites. Ce débat met ainsi en lumière une divergence qui porte sur la rationalité de l'utilisation des revenus des jeux, dans la mesure où, d'un côté, un retour sous une forme fiscale dans la caisse de l'État fédéral est jugé plus juste ou plus rationnel, alors que la Romande des Jeux (et certains représentants des cantons suisses romands) estime plus juste et plus rationnelle encore la redistribution directe des bénéfices à des associations. Un mouvement nommé « Enjeu public », composé de plus de quatre cents artistes, acteurs de milieux associatifs suisses romands et « citoyens concernés », a déposé une initiative populaire intitulée « Pour des jeux d'argent au service du bien commun » afin d'ancrer dans la constitution helvétique le principe d'utilité publique des jeux d'argent porté par la Romande des Jeux.

Dans le mouvement anti-jeu de Vancouver, plus que la construction d'un réel intérêt général commun au mouvement, c'est la recherche constante de ce dernier qui a permis de transcender les intérêts des groupes particuliers : on peut estimer que l'intérêt général – ou plutôt les intérêts généraux – mis en avant a varié en fonction des groupes et surtout à différents moments du mouvement. Pourtant, si cette notion a été mobilisée avec vigueur, il s'agit d'une notion floue qui échappe aux définitions et qui agit somme toute comme une idéologie (Hély 2006); pour la cerner, on peut surtout procéder par défaut et constater qu'elle se confond le plus souvent avec la notion d'utilité sociale. De ce fait, malgré leurs efforts, les associations et les groupes du mouvement anti-jeu ont été accusés de ne défendre qu'un intérêt communautaire et particulier. Bien qu'entraînés à travailler dans un contexte de coproduction avec le gouvernement municipal hérité des années quatre-vingt (Ley et Hasson 1994) et en dépit du rôle joué par les fonctionnaires municipaux, les diverses composantes du mouvement,

en particulier les associations ou les militants formés au travail associatif, n'ont toutefois pas réussi à gagner une crédibilité suffisamment forte pour obtenir un statut de co-responsabilité dans la gestion des questions du jeu, contrairement à ce que l'on observe pour d'autres problèmes dans d'autres secteurs. D'une part, il est possible que cet état de fait s'explique parce que le jeu d'argent constitue un problème plus « petit », doté d'un un moins fort ancrage historique, administratif ou institutionnel que d'autres « grands » problèmes comme l'alcool ou le tabac. D'autre part, le mouvement n'a pas paru capable d'opérer la sélection d'un sous-problème plus identifiable. Il est donc plausible d'imaginer que, dans le contexte actuel de montée en puissance de la question de dépendance, les organismes chargés de la prise en charge cette question ont progressivement émergé pendant la même période pour gagner et pour en obtenir la propriété du problème plus général du « jeu d'argent » ; il se pourrait qu'à l'avenir ce soient ces organismes qui relaient ou prennent complètement en charge l'ensemble des critiques ou des revendications portées par les mouvements anti-jeu.

Pourtant, on le constate historiquement, seule la finalité charitable, la « bonne cause », ou plus récemment la revendication d'un intérêt général, a permis une rationalisation favorisant les adaptations morales et sociales du jeu à la société. Partout les débats publics portent sur l'affectation de la somme que les pouvoirs publics prélèvent sur les revenus du jeu. La question de l'utilité sociale des jeux d'argent est au cœur du travail politisation de la question ; autrement dit, il s'agit d'imposer une signification légitime à un intérêt général qui puisse contribuer à modifier les formes de l'action publique. C'est donc bien autour de cette idée d'utilité sociale du jeu d'argent – ou plutôt de l'argent du jeu – que se fonde tout l'argumentaire qui tente de construire le jeu comme problème public. Ainsi, cette recherche a pu mettre en évidence que d'autres critiques du jeu que celle qui est formulée en s'appuyant exclusivement sur la question de la dépendance sont possibles (par exemple une critique du système économique dans lequel s'inscrit l'industrie du jeu d'argent), ce que l'on tendrait à oublier. Surtout, elle montre que la politisation des débats en vue de produire le jeu d'argent comme problème ne se fonde pas systématiquement autour de la question de la dépendance comme on aurait pu s'attendre mais surtout sur celle d'une juste redistribution des bénéfices.

## **ANNEXES**

## Annexe 1.

### Archives consultées et autres sources

#### Archives diverses

- British Columbia Association for Charitable Gaming. Meeting Minutes, 1996-1997, Burnaby.
- British Columbia Legislative Library, Newspaper Index (1900-1970) : « Gambling » (principalement : The Daily Colonist, 1858-1909 ; The Victoria Daily). Colonist 1910-1950 ; The Colonist ; The Province). Vancouver Public Library, section micro-films.
- British Columbia Gaming Commission. « News and Views ».
- Casino Management Council of British Columbia. Archives. Burnaby.
- Carnegie Newsletter, 1993-94. Carnegie Centre Library.
- CRAB Park Newsletter.
- Citizens Against Gambling Expansion (CAGE). Archives non-classées.
- City of Vancouver, Central Planning Division. Special archives on Seaport Centre Proposal.
- Community Organizations Directory, Online Catalogue, Vancouver Public Library.
- Vancouver City Council Minutes, 1993-2004. Vancouver, University of British Columbia Library ; également disponible sur le site internet de la municipalité.
- Vancouver Public Library, Clipping Files, sections « Business » et « Social ».

#### Médias

- The Georgia Straight (hebdomadaire gratuit).
- The Globe and Mail (quotidien national).
- The Province (quotidien provincial).
- The Vancouver Courier (hebdomadaire gratuit)
- The Vancouver Sun (quotidien local).
- Canadian Broadcasting Corporation (CBC) : journaux télévisés (anglophones et francophones) portant sur la controverse du *Seaport Centre* ou plus largement sur la question du jeu d'argent dans la province de 1986 à septembre 1997 soit : 250 titres portant sur le jeu d'argent, dont 157 sur les casinos. J'ai procédé à un tri d'une quinzaine de titres qui ont été enregistrés sur cassette vidéo. Par ailleurs, quelques enquêtés m'ont remis des copies d'émissions radiophoniques.

#### Autres sources

- **Littérature professionnelle** : les magazines spécialisés sur le jeu d'argent comme *International Gaming and Wagering Magazine*.
- **Littérature grise** : il existe une forte production de rapports de consultants et de rapports officiels. Ont été principalement consultés les rapports produits entre 1994 et 2004.

## Annexe 2.

### Observation de meetings et d'activités publiques

- Observation d'un meeting regroupant les représentants de divers partis politiques et organisé par l'association Citizens Against Gambling Expansion (CAGE), 29 avril 1996, juste avant des élections provinciales.
- Observation de la *Conference on Gambling and Aboriginal Gambling in BC*. 1er mai 1996, Vancouver, sur les revendications des Premières nations à propos de l'obtention de droits de construction de casinos sur leurs réserves.
- Participation à une « training night », c'est-à-dire une soirée de formation des volontaires des associations en vue d'une « casino night ». 21 août 1996.
- Participation à une « casino night » en compagnie des bénévoles de l'association White Spot Pipe Band (soit une formation d'enfants joueurs de cornemuse sponsorisée par la chaîne de restaurants populaires White Spot et dont les parents cherchaient à collecter des fonds supplémentaires pour l'achat d'uniformes de parade). 1er septembre 1996.
- Participation en tant qu'observatrice à la *10th International Conference on Gambling & Risk Taking*, 31 mai au 4 juin 1997, Montréal.
- Observation d'un meeting politique visant la constitution officielle de la British Columbia Association for Charitable Gaming, qui succède à la Community Advocates for Charitable Gaming. À cette occasion se déroule l'assemblée générale des délégués provinciaux, une présentation d'un bingo informatisé et du système de bingo électronique de la province. Sont également donnés des discours par différentes personnalités représentant des associations à but non lucratif comme la Croix Rouge, la BC Lottery Corporation, la BC Gaming Commission et le gouvernement provincial. 6 septembre 1997.
- Observation de la séance de consultation publique du 11 septembre 1997 de la municipalité de Vancouver au sujet de la mise en application d'un arrêté municipal entravant le développement des casinos. Rallye et conférence de presse dans un hôtel sont organisés contre l'arrêté par des casinotiers et des associations à but non lucratif avant l'audition publique.
- Observation de plusieurs consultations publiques organisées par la municipalité de Vancouver dans les centres communautaires à propos de l'implantation d'infrastructures urbaines (Centre de congrès notamment).
- Observation de manifestations citoyennes éparses organisées en ville de Vancouver, mobilisations sporadiques (contre les courses de voiture Indy, etc.).

### Annexe 3.

#### Liste des entretiens

Ces entretiens sont des entretiens formels qui ont été effectués à partir d'un canevas. Ils ont été complétés, pour un grand nombre d'enquêtés, par des entretiens informels qui ont eu lieu notamment lors de visites de complément d'information, de collecte de document d'archives, de manifestations, de colloques, de visites privées.

- Les militants anti-jeu et les militants d'association

Margot F., No Casino Committee. 17 mai 1996.

Connie F., CAGE. 15 mai 1996.

Harvey P., CAGE. 16 mai 1996.

Art T., Indépendant proche de CAGE. 14 mai 1996.

Jane C., Indépendante proche de CAGE. 21 mai 1996.

Michael S., Indépendant proche de CAGE. 12 juin 1996.

Robert S., First United Church. Downtown Eastside. 27 juillet 1996.

Don L., CRAB Park et CAGE. 27 mai 1996.

Dan M., DERA. 12 août 1996.

John Sa., Carnegie. 4 juillet 1996.

Jeff S., Carnegie. 10 juillet 1996.

Robert Sa., Carnegie. 8 août 1996.

Randall G., British Columbia Community Advocates for Charitable Gaming. 28 juillet 1996.

- Les représentants de la Task Force de la ville de Vancouver et autres fonctionnaires municipaux :

Vicki K., Consultante. Entretien 1<sup>er</sup> juillet 1996.

Mike B., Dir. Central Area Planning Department, City of Vancouver. 23 février 1996.

Michel D., Urban planner. Central Area Planning Department, City of Vancouver. 24 février 1996.

Jeff B., Social Planning. City of Vancouver. 11 juillet 1996.

Cameron G., Social Planning. Low Income Housing. City of Vancouver. 12 juillet 1996.

Sue H., Cultural Planning. 12 juillet 1996.

Mike K., Central Planning Department. City of Vancouver. Public participation and megaprojects. 4 juillet 1996.

Nathan E., Central Planning Department. City of Vancouver. 15 juillet 1996.

- Entretiens complémentaires avec les promoteurs du projet, les représentants de l'industrie casinotière, les fonctionnaires provinciaux de la BC Gaming Commission et d'autres départements, acteurs divers :

Dick M., Président BC Gaming Commission, Victoria. 15 mars 1996.

Garry H., BC Gaming commission, Victoria. 15 mars 1996.

Jose V., Senior Policy Analyst, Aboriginal Justice, Victoria. 14 mars 1996.

Patti S., Assistante, Ministry of the Attorney General, Victoria. 14 mars 1996.

Jacee S., Great Canadian Casino Corp. et Présidente du Casino Management Council (organe représentant l'industrie casinotière), 5 juin 1996.

William H., Great Canadian Casino, 29 juillet 1996.

Gary J., Président du Royal Diamond Casino Inc. Visite de son casino et accès à ses archives personnelles. 25 - 26 avril 1996.

Pat M., Représentant du Port of Vancouver. 3 septembre 1996.

Brian W., Lynnpeaks consulting Ltd. Consultant pour le Port de Vancouver. 4 septembre 1996.

Earl H., Consultant pour Tourism Vancouver, Marketing et communication. 5 septembre 1996.

Tommi R., Architecte. Group West, Seattle, USA. 20 août 1996.

Randy K., James Wensley Architect Ltd., Vancouver. 21 août 1996.

Représentants – anonymes – des Gamblers Anonymous. Vancouver. 16 juillet 1996.

Jim K., Musqueam First Nation, Directeur des opérations pour le Musqueam Gambling Committee. 14 septembre 1996.

Jeff L., Journaliste. Vancouver Sun. 16 juillet 1996.

Alan D., Journaliste. Vancouver Sun. 17 juillet 1996.

#### **Annexe 4.**

##### **Canevas d'entretien**

Ce canevas est à comprendre comme un fil directeur très souple qui ne comprend que les points principaux et sert de support à une conversation.

##### Pour l'ensemble des acteurs anti-jeu interrogés à Vancouver :

Question introductive :

- Narrer à votre façon la controverse autour du casino ; quelle est votre propre interprétation du refus de sa construction ?

À propos de l'engagement dans la (les) controverse (s) :

- Comment et pourquoi vous êtes-vous retrouvés engagés dans la controverse ou dans des controverses ultérieures ? Comment qualifiez-vous ou comprenez-vous votre action ?

- Êtes-vous toujours membre de la coalition ? Pour quelles raisons ?

- Quelles étaient vos tâches dans votre groupe ou association, votre degré d'engagement, votre rapport avec les autres groupes engagés ?

- Quel était le rôle de votre groupe ou association par rapport aux autres groupes et par rapport à la municipalité ?

- À quels groupes — politique ou autre — étiez-vous membre, avant, en parallèle ou après la controverse ? Comment avez-vous concilié vos différentes appartenances ?

Jeu d'argent :

- Que signifie pour vous « gambling » (terme générique anglais pour l'ensemble de jeux de chance et de hasard), quelles pratiques faites-vous entrer dans sa définition ?

- Comment et quand avez-vous acquis la conviction qu'il s'agissait d'un problème social, quel est votre degré de prise de conscience de ce problème ? Votre opinion a-t-elle évolué sur ce point, pour quelles raisons ?

- Comment avez-vous acquis le savoir que vous manifestez sur le jeu d'argent, vous sert-il de support à votre engagement ?

- Comment jugez-vous finalement le jeu d'argent, quel degré d'acceptabilité lui donnez-vous aujourd'hui ? Votre opinion a-t-elle évolué sur ce point, pour quelles raisons ?

Pour les autres enquêtés :

- Questions destinées aux fonctionnaires provinciaux travaillant dans les départements impliqués dans la régulation du jeu :
  - Questions générales posées dans le but de comprendre le fonctionnement du système particulier mis en place en Colombie-Britannique.
  - Plus ou moins les mêmes questions que celles passées aux acteurs anti-jeu quant à leur interprétation sur la (les) controverse(s) et, partant, sur la place attribuée au jeu d'argent aujourd'hui.
  - Quelles sont vos préoccupations principales par rapport au jeu d'argent en tant fonctionnaires ?
  
- Questions destinées aux acteurs favorables à la construction d'un grand casino :
  - Quel a été votre rôle (ou du moins votre position) dans la controverse, puis éventuellement dans les controverses ultérieures ?
  - Quelles ont été à votre avis les raisons du refus de la construction du casino ?
  - Comment qualifieriez-vous le mouvement anti-casino ou plus largement anti-jeu ?
  - Quel statut attribuez-vous au jeu d'argent aujourd'hui ?

## BIBLIOGRAPHIE

Abélès, Marc

1996 «Le rationalisme à l'épreuve de l'analyse». In J. Revel, ed. *Jeux d'échelles. La micro analyse à l'expérience*. Paris: Gallimard/Seuil, pp. 93-111.

—

2002 «Le terrain et le sous-terrain». In C. Ghasarian, ed. *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive*. Paris: Armand Colin.

Agrikoliansky, Eric

2001 «Carrières militantes et vocation à la morale: les militants de la Ligue des droits de l'homme dans les années 1980». *Revue française de science politique* 51: 27-46.

Ammerman, Nancy T.

1991 «North American protestant fundamentalism». In M. E. Marty et R. S. Appleby, eds. *Fundamentalism Observed*. Chicago: University of Chicago Press, pp. 1-65.

Anderson, Gillian et Tom Langford

2001 «Pro-family organizations in Calgary, 1998 : beliefs, interconnections and allies». *Canadian Review of Sociology and Anthropology - Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* 38: 37-56.

Anderson, Kay

1991 *Vancouver Chinatown. Racial Discourse in Canada, 1875-1980*. Montréal, Kingston, London: McGill - Queen's University Press.

Azmier, Jason

1998 *Rolling the Dice: Alberta's Experience with Direct Democracy*. Calgary: Canada West Foundation.

Azmier, Jason; Robin Kelley et Peter Todoshichuk

2001 *Gambling@home: Internet Gambling in Canada*. Canada: Canada West Foundation.

Azmier, Jason et Robert Roach

2000 *The Ethics of Charitable Gambling: A Survey*. Calgary: Canada West Foundation.

Barras, Vincent

1994 «Les cliniciens du jeu». *Recherches et rencontres* 6: 73-94.

- Baumgartner, Frank R.; Suzanna L. De Boef et Amber E. Boydston  
2008 *The Decline of the Death Penalty and the Discovery of Innocence*.  
Cambridge: Cambridge University Press.
- Beaud, Stéphane et Florence Weber  
1998 *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris: La Découverte.
- Becker, Howard  
1985 *Outsiders*. Paris: Métailié.  
—  
2002 *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris: La Découverte.  
—  
2006 «Notes sur le concept d'engagement». *Revue Tracés* 11: 177-192.
- Belmas, Élisabeth  
2006 *Jouer autrefois. Essai sur le jeu dans la France moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*. Paris: Champ Vallon.
- Ben Barka, Mokhtar  
2006 *La droite chrétienne américaine. Les évangéliques à la Maison Blanche ?*  
Paris: Privat.
- Bergler, Edmund  
1957 *The Psychology of Gambling*. New York: Hill & Wang.
- Bernhard, Bo J.  
2007 «The voices of vices: sociological perspectives on the pathological gambling entry in the diagnostic and statistical manual of mental disorders». *American Behavioral Scientist* 51: 8-32.
- Bernhard, Bo J.; Robert Futrell et Andrew Harper  
2009 «Gambling and globalization: sociological perspectives on “the House” and “the Players”». *Sociological Compass* 3: 616-629.
- Berthoud, Gérald  
1992 «Le principe d'utilité et les “restes”». *Vers une anthropologie générale. Modernité et altérité*. Genève: Droz, pp. 181-197.
- Best, Joel  
1987 «Rhetoric in claims-making: constructing the missing children problem». *Social Problems* 34: 101-121.
- Beuret, Jean-Pierre  
2006 *Le premier mécène romand en péril*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

Blomley, Nicholas

1997 «The properties of space: history, geography, and gentrification». *Urban Geography* 18: 286-295.

—

2003 *Unsettling the City. Urban Land and the Politics of Property*. London: Routledge.

Bracken, Christopher

1997 *The Potlatch Papers. A Colonial Case History*. Chicago: The University of Chicago Press.

Brenner, Reuven et Gabrielle Brenner

1993 *Spéculation et jeux de hasard. Une histoire de l'homme par le jeu*. Paris: PUF.

Bronimann, André

1992 *Les casinos suisses*. Lausanne: Autoproduit.

Brown, Craig et Paul-André Linteau, eds.

1987 *Histoire générale du Canada*. Montréal: Boréal Compact.

Browne, Basil R.

1991 «The selective adaptation of the Alcoholic Anonymous program by Gamblers Anonymous». *Journal of Gambling Studies* 7: 187-206.

Cabot, Anthony

1997 *The Internet Gambling Report. An Evolving Conflict Between Technology, Policy and Law*. Las Vegas: Trace Publication.

Caillois, Roger

1995 [1951] *Les jeux et les hommes. Le masque et le vertige*. Paris: Gallimard/Tel.

Calhoun, Craig et Loïc Wacquant

1989 «Intérêt, rationalité et culture. A propos d'un récent débat sur la théorie de l'action». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 78: 41-60.

Campbell, Colin S.

1991 «Gambling in Canada». In M. Jackson et C. T. Griffiths, eds. *Canadian Criminology. Perspectives on Crime and Criminality*. Toronto: Harcourt Brace Jovanovich, Canada, pp. 153-165.

—

1997a «Charity casino gambling in Western Canada». In W. R. Eadington et J. A. Cornelius, eds. *Gambling Policies and the Social Sciences*. Reno: University of Nevada, pp. 151-159.

—

1997b «Under the halo of good causes». In W. R. Eadington et J. A. Cornelius, eds. *Gambling: Public Policies and the Social sciences*. Reno: University of Nevada Press, pp. 608-619.

—  
2000 *Non-profits and Gambling Expansion: The British Columbia Experience*. Calgary: Canada West Foundation.

Campbell, Colin S. et John Lowman, eds.

1988 *Gambling in Canada : Golden Goose or Trojan Horse*. Burnaby, Vancouver: School of Criminology, Simon Fraser University.

Campbell, Colin S. et Garry Smith

1998 «Canadian gambling: trends and public policy issues». *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences* 556: 22-35.

Campbell, Douglas F.

1988 «A group, a network and the winning of church union in Canada: a case study in leadership». *Canadian Review of Sociology and Anthropology* 25: 41-66.

Castellani, Brian

2000 *Pathological Gambling: The Making of a Medical Problem*. Albany: State University of New York Press.

Castra, Michel

2003 *Bien mourir. Sociologie des soins palliatifs*. Paris: PUF.

Cattelino, Jessica

2007 «Florida Seminole gaming and local sovereign interdependency». In D.M. Cobb et L. Fowler, eds. *Beyond Red Power. American Indian Politics and Activism since 1900*. Santa Fe, New Mexico: School for Advanced Research. Global Indigenous Politics Series, pp. 262-279.

Cefai, Daniel

1996 «La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques». *Réseaux* 75: 50-70.

Collins, Alan F.

1996 «The pathological gambler and the government of gambling». *History of the Human Sciences* 9: 69-100.

Corbin, Alain, ed.

1995 *L'avènement des loisirs, 1850-1960*. Paris: Aubier.

Corcuff, Philippe

2007 *Les nouvelles sociologies*. Paris: Armand Colin.

Cosgrave, James F. et Thomas R. Klassen

2001 «Gambling against the state: the state and the legitimation of gambling». *Current Sociology/La Sociologie Contemporaine* 49: 1-22.

Critcher, Chas

2003 *Moral Panics and the Media*. Buckingham: Open University Press.

Crossley, Nick

2006 «Changement culturel et mobilisation des patients. Le champ de la contestation psychiatrique au Royaume-Uni, 1970-2000». *Politix* 19: 23-55.

Darian-Smith, Eve

2002 «Savage capitalists: law and politics surrounding Indian casino operations in California». *Studies in Law, Politics, & Society* 26: 109-137.

Darmon, Muriel

2006 *La socialisation*. Paris: Armand Colin.

Dear, Michael

1992 «Understanding and overcoming the Nimby syndrome». *Journal of the American Planning Association* 58: 288-300.

Devereux, Edward C.

1968 «Gambling». *International Encyclopedia of the Social Sciences* 6: 53-61.

—

1980 [1949] *Gambling and the Social Structure. A Sociological Study of Lottery and Horse Racing in Contemporary America*. New York: Arno Press Inc.

Dixon, David

1980 «The discovery of the compulsive gambler». In Z. Bankowskii et G. Mungham, eds. *Essays in Law and Society*. London: Routledge and Kegan Paul, pp. 157-178.

—

1991 *From Prohibition to Regulation. Bookmaking, Anti-Gambling and the Law*. Oxford: Clarendon Press.

Dombrick, John

1996 «Gambling and the legalisation of vice. Social movements, public health and public policy in the United States». In J. McMillen, ed. *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*. London, New York: Routledge, pp. 43-64.

Dombrick, John et William N. Thompson

1990 *The Last Resort. Success and Failure in Campaigns for Casinos*. Reno: University of Nevada Press.

Downes, David M.; B. P. Davies; M. E. David, et al.

1976 *Gambling, Work and Leisure: A Study Across these Areas*. London: Routledge and Kegan Paul Ltd.

Dubuis, Claudia

2000 «Les jeux d'argent, un simulacre ? La construction savante d'une représentation ordinaire et ses effets». *Tsantsa. Revue de la société suisse d'ethnologie* 5: 51-59.

—

2002 «L'appropriation d'un discours savant par des militants anti-jeu d'argent: un cas nord-américain exemplaire». In P. Hamman, J.-M. Méon et B. Verrier, eds. *Discours savants, discours militants : mélange des genres*. Paris: L'Harmattan, pp. 201-224.

Dufourcq, Nicolas

1996 «Eléments pour une histoire de la collecte des dons». In N. Durfourcq, ed. *L'argent du coeur*. Paris: Hermann, pp. 85-112.

Eadington, William R.

1995 «Economic development and the introduction of casinos: myths and realities». *Economic Development Review* 51: 51-54.

—

1998 «Contributions of casino-style gambling to local economies». *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*: 53-65.

Edelman, Marc

2001 «Social movements : changing paradigms and forms of politics». *Annual Review of Anthropolgy* 30: 285-317.

Eder, Klaus

1985 «The “new social movements”: moral crusades, political pressure groups, or social movements». *Social Research* 52: 869-890.

Elias, Norbert

1969 *La dynamique de l'Occident*. Paris: Calmann-Lévy.

Elias, Norbert et Eric Dunning

1994 *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris: Fayard.

Ethnologie française

1987 *Hasard et sociétés*. 2/3.

Fabian, Ann

1990 *Card Sharps, Dream Books, and Bucket Shops. Gambling in 19th-century America*. Ithaca, London: Cornell University Press.

Fillieule, Olivier

2001 «Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel». *Revue française de science politique* 51: 199-215.

Fillieule, Olivier et Cécile Péchu

1993 *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*. Paris: L'Harmattan.

- Findlay, John M.  
 1986 *People of Chance. Gambling in American Society from Jamestown to Las Vegas*. New York, Oxford: Oxford University Press.
- Frey, James H.  
 1998 «Gambling: socioeconomic impacts and public policy. Preface ». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 556: 8-10.
- Garraud, Philippe  
 1990 «Politiques nationales: élaboration de l'agenda». *L'Année sociologique* 40: 17-41.
- Gawthrop, Daniel  
 1996 *High-Wire Act. Power, Pragmatism, and the Harcourt Legacy*. Vancouver: New Star Books.
- Gaxie, Daniel  
 2005 «Retours sur les rétributions du militantisme». *Revue suisse de science politique* 11: 157-188.
- Goffman, Erving  
 1974 «Les lieux de l'action». In E. Goffman, ed. *Les rites d'interaction*. Paris: Minit, pp. 121-225.
- Goodale, Jane  
 1987 «Gambling is hard work: card playing in Tiwi society». *Oceania* 58: 6-21.
- Goodman, Robert  
 1995 *The Luck Business. The Devastating Consequences and Broken Promises of America's Gambling Explosion*. New York: The Free Press.
- Green, Jim  
 1997 «DERA». In C. Davis, ed. *The Greater Vancouver Book*. Vancouver: The Linkman Press, pp. 791-792.
- Gusfield, Joseph  
 1963 *Symbolic Crusade. Status Politics and the American Temperance Movement*. Urbana: Illinois University Press.
- 1967 «Moral passage: the symbolic process in public designations of deviance». *Social Problems* 15: 175-188.
- 1976 «The literary rhetoric of science : comedy and pathos in drinking driver research». *American Sociological Research* 41: 16-34.
- 1981 *The Culture of Public Problems: Drinking-Driving and the Symbolic Order*. Chicago and London: The University of Chicago Press.

—  
1984 «On the side: practical action and social constructivism in social problems theory». In J. Schneider et J. Kitsuse, eds. *Studies in the Sociology of Social Problems*. Norwood, NJ: Ablex Publishing Corporation, pp. 31-51.

—  
1996 *Contested Meanings. The Construction of Alcohol Problems*. Madison: The University of Wisconsin Press.

—  
2003 «Action collective et problèmes publics (entretien avec Daniel Cefaï et Danny Trom)». In D. Cefaï et D. Pasquier, eds. *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*. Paris: PUF, pp. 63-78.

—  
2009 *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*. Paris: Economica.

Hannigan, John

2007 «Casino Cities». *Geography Compass* 1: 959-975.

Hayano, David M.

1982 *Poker Faces. The Life and Work of Professional Card Players*. Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press.

Hély, Matthieu

2006 «De l'intérêt général à l'utilité sociale: transformations de l'Etat social et genèse du travailleur associatif». In I. Astier et N. Duvoux, eds. *La société biographique. Une injonction à vivre dignement*. Paris: L'Harmattan, pp. 173-194.

Henriksson, Lennart E.

1996 «Hardly a quick fix: casino gambling in Canada». *Canadian Public Policy - Analyse de politiques XXII*: 116-128.

Henry, Emmanuel

2007 *Amiante: un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

Herman, Didi

1994 «The Christian right and the politics of morality in Canada». *Parliamentary Affairs* 47: 268-279.

Hertz, Ellen

1998 *The Trading Crowd. An Ethnography of the Shanghai Stock Market*. Cambridge: Cambridge University Press.

Hilgartner, Stephen et Charles S. Bosk

1988 «The rise and fall of social problems: a public arenas model». *American Journal of Sociology* 94: 53-78.

- Hirshman, Albert O.  
 1980 *Les passions et les intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée*. Paris: PUF.
- Huizinga, Johan  
 1951 [1938] *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*. Paris: Gallimard, Tel.
- Ihl, Olivier  
 2002 «Socialisation et événements politiques». *Revue française de science politique* 52: 125-144.
- Jobert, Arthur  
 1998 «L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général». *Politix* 42: 67-92.
- Kingma, Sytze  
 1996 «A sign of the times. The political culture of gaming in the Netherlands». In J. Mc Millen, ed. *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*. London, New York: Routledge, pp. 199-222.  
 —  
 1997 «Gaming is play, it should remain fun!: the gaming complex, pleasure and addiction». In P. Sulkunen, J. Homwood, et al., eds. *Constructing the New Consumer Society*. New York: St. Martin's Press, Inc, pp. 173-193.
- Lagroye, Jacques  
 2003 «Les processus de politisation». In J. Lagroye, ed. *La politisation*. Paris: Belin, pp. 359-372.
- Lahire, Bernard  
 1998 *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris: Nathan.  
 —  
 1999 *L'invention de l'«illettrisme». Rhétorique publique, éthique et stigmates*. Paris: La Découverte.  
 —  
 2002a *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*. Paris: Nathan.  
 —  
 2002b «Utilité: entre sociologie expérimentale et sociologie sociale». In B. Lahire, ed. *A quoi sert la sociologie ?* Paris: La Découverte, pp. 43-66.  
 —  
 2005 «Splendeurs et misères d'une métaphore : «la construction sociale de la réalité»». In B. Lahire, ed. *L'esprit sociologique*. Paris: La Découverte, pp. 94-111.
- Lees, Loretta; Tom Slater et Winifred Curran  
 2004 «Gentrification research: new directions and critical scholarship». *Environment and Planning A* 36: 1141-1151.

Lenoir, Rémi

- 1990 «Objet sociologique et problème social». In P. Champagne, R. Lenoir, et al., eds. *Initiation à la pratique sociologique*. Paris: Dunod.

Ley, David

- 1980 «Liberal ideology and the postindustrial city». *Annals of the Association of American Geographers* 70: 238-258.

—

- 1981 «Inner-city revitalization in Canada: a Vancouver case study». *Canadian Geographer* 25: 31-45.

—

- 1994 «Gentrification and the politics of the new middle class». *Society and Space* 12: 53-74.

—

- 1995 «Between Europe and Asia: the case of the missing sequoias». *Ecumene* 2: 185-210.

Ley, David et Shlomo Hasson

- 1994 *Neighbourhood Organizations and the Welfare State*. Toronto: Toronto University Press.

Ley, David; Daniel Hiebert et Geraldine Pratt

- 1992 «Time to grow up ? From urban village to world city, 1966-91». In G. Wynn et T. Oke, eds. *Vancouver and its Region*. Vancouver: University of British Columbia Press, pp. 234-266.

Ley, David et Kris Olds

- 1992 «World's fairs and the culture of consumption in the contemporary city». In K. Anderson et F. Gale, eds. *Inventing Places*. Wiley: Longman Cheshire, pp. 178-193.

Lordon, Frédéric

- 2006 «Du don tel qu'il est et non tel qu'on voudrait qu'il fût». *Revue du MAUSS semestrielle*: 105-126.

Mathieu, Lilian

- 2002 «Les croisades morales». In X. Crettiez et I. Sommier, eds. *La France rebelle*. Paris: Editions Michalon, pp. 457-470.

McMillen, Jan

- 1990 «Casino policies: have Australians had a fair deal ?». *Journal of Gambling Studies* 6: 3-30.

—

- 1996a «From glamour to grind: the globalisation of casinos». In J. McMillen, ed. *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*. London, New York: Routledge, pp. 263-287.

—, ed.

- 1996b *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*. London, New York: Routledge.

—  
1996c «Understanding gambling. History, concepts and theories». In J. McMillen, ed. *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*. London, New York: Routledge, pp. 6-42.

Mehl, Jean-Michel

1990 *Les jeux au Royaume de France du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris: Fayard.

Montangero, Jacques

1992 *Saxon-les-Bains ou la renommée perdue*. Sierre: Monographic.

Moody, Gordon

1995 «The roots, significance, value and legislation of gambling». *Journal of Gambling Studies* 11: 35-59.

Munting, Roger

1996 *An Economic and Social History of Gambling in Britain and the USA*. Manchester, New York: Manchester University Press.

Nader, Laura

1994 «Controlling Processes». *Kroeber anthropological society papers; Special edition: Essays on controlling processes* 77: 1-11.

Neumann, Mark et David Eason

1990 «Casino world. Bringing it all back home». *Cultural Studies* 4: 45-60.

Neveu, Catherine

2002 «Nimbys as citizens : (re)defining the general interest». *Focaal. European Journal of Anthropology* 40: 51-66.

Neveu, Erik

1996 *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris: La Découverte.

—  
1999 «L'approche constructiviste des "problèmes publics". Un aperçu des travaux anglo-saxons». *Etudes de communication* 22: 41-57.

Newman, Otto

1975 «The ideology of social problems: gambling, a case study». *Canadian Review of Sociology and Anthropology* 12.

Oberschall, Anthony

1993 *Social Movements. Ideologies, Interests, and Identities*. New Brunswick (USA) and London: Transaction Publishers.

Olds, Kris

1998 «Globalization and urban change: tales from Vancouver via Hong Kong». *Urban Geography* 19: 360-385.

—  
2000 *Globalization and Urban Change. Capital, Culture, and Pacific Rim Mega-Projects*. Oxford: Oxford University Press.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre

1995 «La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie». *Enquête* 1: 71-109.

Olivieri, Achille

1982 «Jeu et capitalisme à Venise (1530-1560)». In P. Ariès et J.-C. Margolin, eds. *Les jeux à la Renaissance*. Paris: Librairie philosophique J. Vrin, pp. 151-162.

Ollitrault, Sylvie

2001 «Les écologistes français, des experts en action». *Revue française de science politique* 51: 105-130.

Osborne, Judith A.

1991 «The evolution of public lotteries in British Columbia: the genesis of a modern lottery scandal». In W. R. Eadington, ed. *Gambling and Public Policy: International perspectives*. Reno: Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming.

Panasitti, Mike et Natasha Schull

1994 «Re-articulating the moral economy of gambling». In L. Nader, ed. *Essays on Controlling Process / Kroeber Anthropological Society Papers*. Vol. 77, pp. 65-102.

Papineau, Élisabeth

2001 «Le jeu pathologique dans la communauté chinoise, une vision anthropologique». *Loisir et société - Society and Leisure* 24: 557-582.

Perry, Richard Warren

2006 «Native American tribal gaming as crime against nature : environment, sovereignty, globalization». *PoLar. Political and Legal Anthropology Review* 29: 110-131.

Pires, Alvaro P.

1997 «Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique». In Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives, ed. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Paris: Gaëtan Morin, pp. 113-169.

Preston, Frederic et al

1998 «Gambling as stigmatized behavior: regional relabelling and the law». *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences* 556: 186-196.

Provonost, Gilles

1983 *Temps, culture et société*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Reith, Gerda

1999 *The Age of Chance. Gambling in Western Culture*. London, New York: Routledge.

—

2007 «Gambling and the contradictions of consumption. A genealogy of the “pathological” subject». *American Behavioral Scientist* 51: 33-55.

Rittvo, Steven M.

1997 «Planning casinos that complement the urban mosaic. The New Orleans land-based casino: a case study». In W. R. Eadington et J. A. Cornelius, eds. *Gambling: Public Policies and the Social Sciences*. Reno: University of Nevada Press, pp. 335-350.

Robert, Pierre

1991 «Les origines de la répression des jeux en droit anglo-saxon: le contrôle de l'“homo ludens” dans l'Angleterre du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle». *Droit et société XVII-XVIII*: 145-158.

Rose, Nelson

1986 *Gambling and the Law*. Hollywood, California: Gambling Times Incorporated.

Rosecrance, John

1985 «Compulsive gambling and the medicalization of deviance». *Social Problems* 32: 275-284.

—

1988 *Gambling without Guilt. The Legitimation of an American Pastime*. Pacific Grove, CA: Brooks/Cole Publishing Company.

Rubinstein, Robert L.

1987 «The changing context of card playing on Malo, Vanuatu». *Oceania* 58: 47-59.

Sallaz, Jeffrey J.

2006 «The making of the global gambling industry: an application and extension of field theory». *Theory and Society* 35: 265-297.

Schneider, Joseph

1984 «Morality, social problems, and everyday life». In J. Schneider et J. Kitsuse, eds. *Studies in the Sociology of Social Problems*. Norwood, NJ: Ablex Publishing Corporation, pp. 180-205.

Scriven, Michael

1995 «The philosophical foundations of Las Vegas». *Journal of Gambling Studies* 11: 61-75.

Seelig, Michael et Julie Seelig

1998 «“Place your bets !” On gambling, government and society». *Canadian Public Policy* 24: 91-106.

Selby, Wendy

1996 «Social evil ou social good ? Lotteries and state regulation in Australia and the United States». In I. McMillen, ed. *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*. London, New York: Routledge, pp. 65-85.

Sexton, Lorraine

1987 «The social construction of card playing among the Daulo». *Oceania* 58: 38-46.

Siméant, Johanna

1998 *La cause des sans-papiers*. Paris: Presses de Sciences Po.

—

2002 «Friches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militante des discours savants». In P. Hamman, J.-M. Méon et B. Verrier, eds. *Discours savants, discours militants : mélange des genres*. Paris: L'Harmattan, pp. 17-53.

—

2003 «Un humanitaire “apolitique” ? Démarcations, socialisations au politique et espaces de la réalisation de soi». In J. Lagroye, ed. *La politisation*. Paris: Belin, pp. 163-196.

Skea, Warren

1997 «The rationale of state gambling policy: the case of on-reserve casinos in Canada». In W. R. Eadington et J. A. Cornelius, eds. *Gambling: Public Policy and the Social Sciences*. Reno: University of Nevada Press, pp. 255-265.

Smith, James F.

1996 «When it's bad it's better. Conflicting images of gambling in American culture». In J. McMillen, ed. *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*. London, New York: Routledge, pp. 101-115.

Söderström, Ola

1992 *Les métamorphoses du patrimoine. Formes de conservation du construit et urbanité*. Lausanne: Université de Lausanne (thèse non publiée).

Sommers, Jeff

1998 «Men at the margin: masculinity and space in Downtown Vancouver, 1950-1986». *Urban Geography* 19: 287-310.

Sommier, Isabelle

2006 «Entretien avec Isabelle Sommier. L'altermondialisme: une nouvelle forme d'engagement ?». *Revue Tracés* 11: 161-174.

Spanou, Calliope

1991 *Militants et fonctionnaires : l'administration et les nouveaux mouvements sociaux*. Paris: L'Harmattan.

Spector, Malcolm et John Kitsuse

1973 «Social problems: a re-formulation». *Social Problems* 21: 115-150.

Spilde, Katherine

1998 *Acts of Sovereignty, Acts of Identity. Negotiating Interdependence Through Tribal Government Gaming on the White Earth Indian Reservation*. Santa Cruz: University of California (UMI Dissertations).

Sternlieb, George et James W. Hughes

1983 *The Atlantic City Gamble. A Twentieth Century Fund Report*. Cambridge MA, London: Harvard University Press.

Strange, Susan

1986 *Casino Capitalism*. Oxford: Blackwells.

Thompson, William et Diane Dever

1997 «Gambling enterprise et the restoration of Native American sovereignty». In W. R. Eadington et J. A. Cornelius, eds. *Gambling. Public Policy and the Social Sciences*. Reno: University of Nevada Press, pp. 295-315.

Thompson, William N.

1994 *Legalized Gambling. A Reference Handbook*. Santa Barbara, Denver, Oxford: ABC-CLIO, Inc.

Thompson, William N. et Ricardo Gazel

1995 «“The Last Resort” revisited: A comment on changes in America». *Journal of Gambling Studies* 11: 373-378.

Thompson, William N.; R. Keith Schwer; Richard Hoyt, et al.

1993 «Not in my backyard. Las Vegas residents protest casinos». *Journal of Gambling Studies* 9: 47-62.

Tremblay, André

2003 «Pour une carte sociale du jeu: une approche historique des rapports entre le jeu, l'Etat et la société». *Loisir et société-Society and Leisure* 26: 503-531.

Troyer, Ronald J.

1984 «Better read than dead: notes on using archival materials in social problems and deviance research». In J. W. Schneider et J. I. Kitsuse, eds. *Studies in the Sociology of Social Problems*. Norwood: Ablex Publishing Corporation, pp. 52-77.

Veblen, Thorstein

1970 *Théorie de la classe de loisir*. Paris: Gallimard/Tel.

Vogel, Donna Lee

2000 *The Coalition of Progressive Electors : A Case Study in Post-Fordist Counter-Hegemonic Politics*. PhDthesis. Department of Sociology and Anthropology, University of British Columbia, Vancouver.

Volberg, Rachel et Matt Wray

2007 «Legal gambling and problem gambling as mechanisms of social domination ? Some considerations for future research». *American Behavioral Scientist* 51: 56-86.

Walker, Michael B.

1996 «The medicalisation of gambling as an “addiction”». In J. McMillen, ed. *Gambling Cultures. Studies in History and Interpretation*. London, New York: Routledge, pp. 223-242.

Yonnet, Paul

1985 *Jeux, modes et masse, 1945-1985*. Paris: Gallimard.

Zimmer, Laura

1986 «Card playing among the gende. A system for keeping money and social relationships alive». *Oceania* 56: 245-263.

—

1987a «Gambling with cards in Melanesia and Australia: an introduction». *Oceania* 58: 1-5.

—

1987b «Playing at being men». *Oceania* 58: 22-37.